TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 793 — VENDREDI 12 OCTOBRE 1979

Les incidents de Turin

Fiat licencie 61 ouvriers et suspend l'embauche

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 70 ris. ; Italie, 500 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 37

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La rentrée politique au Canada

M. Pierre Elliott Trudeau, répondant mercredi 10 octobre au discours du Trône prononcé la veille, selon la tradition, par le gouverneur général du Canada, M. Eduard Schreyer, mais rédigé par le premier ministre, M. Joe Clark, a annoncé qu'il allait engager une « lutte sans précédent » devant le Parlement afin de « faire revoir » par l'actuel gouvernement minoritaire conservateur sa « politique vague et confuse ». M. Trudeau, qui joue réellement pour la première fois de sa carrière le rôle de leader de l'opposition libérale, s'est livré à un violent réquisitoire contre les conservateurs, mettant fin à la trêve qu'il avait volontairement observée depuis la victoire électorale de M. Clark, le 22 mai dernier.

Le ton de l'ancien premier ministre a été particulièrement vif. Il a tour à tour qualifié de « naïve, inepte et hypocrite » la politique étrangère du gouvernement et de « démente » l'intention de ce dernier de procéder à la dénationalisation partielle de la société d'Etat Pétro-Canada.

Polémiste-né, M. Trudeau a bien choisi ses cibles : la décision d'abord annoncée, conformément à une promesse électorale faite à la communauté juive de Toronto, puis suspendue, de transférer l'ambassade du Canada en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem a été de toute évidence une gaffe monumentale — et personnelle — du premier ministre, que l'habile chef de la diplomatie canadienne, Mme Flora MacDonald, n'a pas fini de réparer. La conversion récente de M. Clark à l'idée d'une reconnaissance éventuelle de l'O.L.P., à condition notamment « que celle-ci renonce au terrorisme et accepte l'existence de l'Etat d'Israël », a surtout paru dictée par l'opportunisme.

En ce qui concerne Pétro-Canada, la position de M. Clark est également peu défendable, à moins de recourir aux arguments des défenseurs d'un capitalisme « pur et dur » qui signifie en pratique au Canada une mainmise encore accrue des multinationales d'origine américaine sur l'économie. Seule firme publique opérant dans ce secteur du pétrole et du gaz, Pétro-Canada constitue, pour un gouvernement qui entend conserver un maximum d'indépendance économique, un atout important. L'intérêt national devrait transcender les seules considérations financières.

La vigueur des propos de M. Trudeau ne doit cependant pas faire illusion. Le chef de l'opposition libérale n'a nullement intérêt pour l'instant à provoquer la chute du cabinet. La chose serait assurément concevable puisque M. Clark ne dispose pas de la majorité absolue aux Communes et qu'une coalition négative et hétéroclite pourrait, sur une question telle que Pétro-Canada par exemple, se dégager contre lui. Mais les nouvelles élections qui s'ensuivraient risqueraient d'aboutir — dans le climat actuel — à un renforcement des conservateurs. Et puis les caisses des partis sont vides...

M. Clark n'a donc vraisemblablement rien à craindre dans l'immédiat. Ses vertus — le pragmatisme et la prudence (sauf dans l'affaire de l'ambassade en Israël) — commencent à faire leur effet.

Le premier ministre s'est bien gardé dans le discours du Trône — comme l'a aussitôt relevé M. Trudeau — d'évoquer directement la question québécoise, qui est pourtant la plus importante pour l'avenir du pays tout entier. Sa tactique semble être dans ce domaine de noyer le poisson. Mis à part les bonnes paroles, M. Clark n'a jusqu'à présent rien proposé de précis face au programme très élaboré — la « souveraineté-association » — du gouvernement indépendantiste de M. Lévesque. L'avenir dira si cette approche très anglo-saxone, le « wait and see », qui semble lui réussir jusqu'à présent est à la mesure des problèmes que connaît la Confédération canadienne.

Des milliers de réfugiés cambodgiens fuyant l'offensive vietnamienne affluent à la frontière de la Thaïlande

Des milliers de Cambodgiens, affaiblis par la faim et les maladies, affluent en Thaïlande depuis le mercredi 10 octobre pour échapper à une attaque vietnamienne lancée contre les positions des Khmers rouges. Hanoï est déterminé à « nettoyer » *les zones tenues par les partisans de M. Pol Pot et à y empêcher l'acheminement de l'aide internationale. Plus de la moitié de la population du Cambodge risque de mourir de faim, a déclaré M. Chea Sim, ministre de la santé du gouvernement de Phnom-Penh, confirmant l'estimation des organisations humanitaires.*

Le gouvernement français a lancé, mercredi, un appel à la communauté internationale et aux parties « directement concernées » *pour qu'*« elles remplissent leurs obligations face à une situation où la survie du peuple cambodgien est en cause ». *Pour leur part, les Etats-Unis verseront une première contribution de 7 millions de dollars au programme d'aide aux Cambodgiens. Hanoï et Phnom-Penh exigent cependant que toute aide transite par eux.*

A Paris, la naissance d'un nouveau mouvement de résistance cambodgien doit être annoncée vendredi. Il s'agit du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), opposé à la fois aux Khmers rouges et aux provietnamiens, et sans doute appelé à être présidé par une personnalité modérée, M. Son San.

Une foule hébétée et affamée

De notre envoyé spécial

Frontière thaïlando-cambodgienne. — L'armée vietnamienne a bombardé et attaqué, mercredi 10 octobre, à l'aube une village cambodgien situé à proximité de la frontière thaïlandaise, forçant plusieurs milliers de paysans exténués par des mois d'errances, de guerre et de privations, et quelques centaines de miliciens et de cadres khmers rouges désarmés à chercher précipitamment refuge en Thaïlande. L'offensive, dont les Vietnamiens démentent les préparatifs depuis plusieurs semaines (comme ils avaient démenti en décembre l'imminence de leur invasion du Cambodge) semble donc être relancée. Elle risque d'accroître la tension armée sur la frontière, de provoquer de nouvelles arrivées massives de fugitifs et d'entraîner des drames quotidiens comme ce fut le cas en avril, mai et juin.

Cette attaque soudaine, la première de cette envergure depuis la fin de la saison des pluies, a pris pour cible prioritaire le centre de regroupement de O Beng (situé dans une zone de forêt dense du Nord-Ouest cambodgien encore contrôlée par les *guérilleros* de M. Pol Pot), là où précisément, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et le programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) avaient finalement amorcé depuis deux semaines une distribution d'aide humanitaire (alimentaire et médicale) pour tenter de sauver des populations décimées depuis des mois par la famine et par les fièvres. Ce programme était le pendant de celui organisé en faveur du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh.

Une colonne misérable

Les fugitifs qui, selon les premières estimations, seraient plus de dix mille ont pu entrer en Thaïlande sans opposition de la part des militaires qui les ont laissé camper dans le secteur *frontalier* de Ta-Prick, à une vingtaine de kilomètres de la capitale provinciale d'Aranyapratet (300 kilomètres à l'est de Bangkok). Les militaires thaïlandais ont cependant refusé de laisser passer les Khmers rouges armés.

Nous étions, mercredi matin, en bordure de la *piste frontalière* face à la colonne misérable et affamée d'hommes, de femmes et d'enfants (y compris des nouveau-nés) qui n'a cessé de s'écouler en titubant pendant *toute la journée du côté thaïlandais* de frontière, immédiatement après l'attaque de O-Beng. Ces gens, qui constituent une partie du « peuple ancien » fidèle depuis 1970 au régime des Khmers rouges, sont essentiellement des paysans et des familles de cadres et de soldats. Il s'agit là d'une *partie des dizaines de milliers de* personnes qui avaient déjà transité par les zones frontalières thaïlandaises au printemps avec armes, baluchons, bœufs, buffles et charettes pour tenter d'échapper à l'etau de l'offensive des armées de Hanoï avant que celles-ci ne soient paralysées par la saison de la mousson. L'état des fugitifs, qui était alors pitoyable, est aujourd'hui bien pire. En effet, depuis juin, ces dizaines de milliers de civils avaient établi des campements sommaires dans la région des jungles denses du Phnom-Melay — une colline située à 4 kilomètres de la frontière.

Là, protégés par les débris de l'armée de l'ancien régime mais démunis de tout, ils ont cultivé des tubercules, mangé racines et feuilles et, pour ceux qui en avaient les moyens, troqué de *maigres biens, du bétail, contre* du riz fourni par les villageois et contrebandiers thaïlandais. Cette subsistance primitive a coûté la vie à beaucoup, affirment les rescapés.

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 3.)

La nervosité persiste sur les marchés des changes

Léger redressement du dollar

Une grande nervosité régnait, jeudi matin 11 octobre, sur les marchés des changes européens. Le dollar qui, à l'ouverture, avait de nouveau fléchi, s'est redressé dans la matinée sur des rumeurs laissant entendre qu'un nouveau plan de soutien pourrait être prochainement annoncé par Washington. En fin de matinée, la devise américaine s'échangeait en conséquence à 4,19 F à Paris (après 4,165 F), à 1,785 DM à Francfort (après 1,774 DM) et à 1,613 FS à Zurich (après 1,6035 FS).

A l'inverse, le cours de l'or a baissé, revenant à Londres à 400 dollars, contre 413 dollars la veille. Mercredi, la trente-huitième vente aux enchères du F.M.I. s'était effectuée au prix moyen de 412,78 dollars.

Mais le fait marquant de la journée de mercredi a été la forte chute des marchés de valeurs mobilières, la Bourse de Paris fléchissant pour sa part de près de 5 %, alors que Wall Street, initialement en baisse, se redressait en clôture avec un volume de transactions record.

La plus grande confusion règne sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux à la suite des mesures prises par les autorités monétaires américaines et dans la crainte de celles que pourraient prendre les banques centrales pour tenter de stabiliser le dollar. Partout, investisseurs et opérateurs tentent d'évaluer les conséquences de ces mesures sur l'évolution de l'économie mondiale et la tenue desdits marchés financiers. Ceux-ci sont actuellement secoués par une forte tempête, mais dans des conditions qui peuvent difficilement être comparées aux expériences antérieures, notamment celle de 1929, tellement spécifique qu'on ne peut raisonnablement s'y référer.

La Bourse de New-York vient de baisser de plus de 5 % en trois jours dans une fièvre extraordinaire. Mardi, le fameux indice Dow Jones des valeurs industrielles a enregistré sa plus forte baisse depuis la première crise du pétrole, au début de 1974. Mercredi, le repli s'est ralenti, mais le record absolu des transactions quotidiennes a été pulvérisé, le torrent des ordres de ventes — et d'achats — déferlant sur des opérateurs débordés.

Par contre-coup, la Bourse de Paris a enregistré son plus vif recul depuis le 21 mars 1977, au lendemain du raz de marée de la gauche aux élections municipales, et depuis octobre 1973, après l'éclatement de la guerre du Kippour, perdant 5 % en une seule séance. A Tokyo, les valeurs japonaises ont fléchi à un rythme inconnu depuis deux ans, tandis que Londres, Francfort et Milan accusaient le coup sévèrement. Sur toutes les places, on évoque la grande chute des cours de l'automne 1974, née de la crainte d'une récession mondiale causée par le brutal renchérissement du prix du pétrole. C'est oublier que, depuis cette époque, l'environnement s'est passablement modifié.

Il y a cinq ans, les gouvernements se préoccupaient de « casser » la surchauffe inflationniste et de réduire des investissements jugés excessifs. Aujourd'hui, si l'inflation reste le problème numéro un, l'investissement, hélas, reste languissant. La politique des gouvernants vise donc à essayer de freiner cette inflation sans tomber dans la récession. C'est le pari audacieux — certains disent même désespéré — que tente M. Volcker, président du FED (Federal Reserve Board).

Devant la formidable progression de la masse monétaire aux *Etats-Unis, causée en grande* partie par une inflation de crédit, il a pris conscience que les politiques de contrôle de cette masse uniquement par les taux était inefficace.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 45.)

L'armée espagnole à l'épreuve du terrorisme

Des activistes d'extrême droite ont multiplié *les incidents en Espagne ces derniers jours,* particulièrement à Madrid, à Valence, à Pampelune et à Valladolid. Dans cette dernière ville, le gouverneur a été qualifié de « traître » à *l'occasion des obsèques d'un garde civil.*

Des manifestants ont réclamé « une autre *guerre civile pour en finir avec les rats* ». *Dans* les milieux politiques, on s'interroge sur les risques d'une intervention plus nette des forces armées confrontées de plus en plus au *terrorisme.*

De notre correspondant
CHARLES VANHECKE

Madrid. — Il y a quelques semaines, un étudiant était assassiné *à coups de batte de base-ball* dans le parc madrilène du Retiro. Les meurtriers, une dizaine d'adolescents âgés de *quatorze à dix-neuf* ans, avaient décidé de « nettoyer » l'endroit des « rouges » et des drogués qui le fréquentaient. Ils s'étaient postés *derrière des arbres et avaient* choisi leur victime au hasard. L'un d'entre eux avait gravé sur sa matraque improvisée : « *Vive le fascisme rédempteur !* ». Ils ont été rapidement arrêtés. A une exception près, ce sont tous des fils de militaires.

Quand une conversation s'engage ces jours-ci à Madrid sur l'armée espagnole, on ne manque jamais de citer ce sinistre fait divers — d'autant plus inquiétant quand on sait que le métier militaire en Espagne s'exerce de père en fils. Quatre ans après la mort du Caudillo, le portrait de Franco est toujours affiché dans les états-majors et les garnisons, le plus souvent à côté de celui du roi Juan Carlos, quelquefois à sa place. Récemment, le chef d'état-major de la marine, l'amiral Luis Arevalo, a fait un éloge vibrant du Caudillo dans une interview à la revue militaire *Reconquista* ; le fait est passé inaperçu.

La plupart des officiers ont pour lecture quotidienne des journaux qui les incitent sans cesse à se lancer dans la rue. Il leur arrive toujours de qualifier de « *subversif* » et de « *dissolvant* » l'enseignement de certaines écoles ou universités. Le bilan de la démocratie que faisait, voici peu, *l'un de leurs, le lieutenant-général* Milans del Bosch, en dit long sur leur état d'esprit. Dans une déclaration au quotidien *ABC*, *l'actuel commandant de la* IIIe région militaire, qui siège à Valence, résumait la « *transition* » par ces quelques mots : « *Terrorisme, insécurité, inflation, crise économique, chômage, pornographie et crise d'autorité.* »

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

DÉTENTE

Au nom de la détente, les Américains, certains de ne pas être menacés, ont accepté la présence de troupes soviétiques à Cuba. Au nom de la détente, certains de leur supériorité en Europe, les Soviétiques ont décidé de retirer une partie de leurs troupes d'Allemagne de l'Est. Et c'est aussi au nom de la détente que la Chine vient de se déclarer, par la bouche de M. Hua Guofeng, contre les hégémonies.

En somme, tout le monde veut la détente qui lui convient, à l'exclusion de toute autre, ce qui, bien évidemment, interdit l'existence d'une véritable détente.

MICHEL CASTE.

PIERRE BOURDIEU ET LA « DISTINCTION »

Une critique sociale du jugement

Depuis 1960, Pierre Bourdieu analyse en sociologue les pratiques culturelles du monde contemporain. Etudiant tantôt le système d'éducation (« les Héritiers », « la Reproduction »), tantôt la fréquentation des musées européens (« l'Amour de l'art »), tantôt la photographie et les esthétiques populaires (« Un art moyen »), il a mis en évidence le lien étroit qui unit ces conduites et les conditions sociales. Ses livres, traduits en de nombreuses langues, lui ont valu en France comme à l'étranger une audience considérable. Toute une série d'idées-forces, de mots lancés par lui, « capital culturel », « idéologie du don », « racisme de l'intelligence », « pouvoir et violence symboliques », sont entrés dans l'air du temps. Avec la création en 1975 de la revue « Actes de la recherche en sciences sociales », ce savant, qui n'est pas triste, a ouvert son laboratoire au grand public intellectuel par une *présentation originale et concrète* de ses travaux et il a étendu son champ d'observation à la mode, au goût, à la religion, au langage, aux opinions, à la *politique*.

L'œuvre de Bourdieu se présente comme un chantier ininterrompu, « *work in progress* », qui avance en intégrant les acquis antérieur à la façon d'un train qui forgerait ses propres rails. L'aboutissement aujourd'hui c'est « la Distinction », mot à double sens, vaste enquête sur toutes les manières de juger, manger, parler, se vêtir, se moucher..., par lesquelles les gens diffèrent et se distinguent, et qui servent à fonder comme naturel un ordre qui n'est que social.

Cette somme appelle des lectures diverses dont on en trouvera ici quelques exemples. Prenant pour *objet toute la production culturelle*, elle est à bien des égards redoutable. Car, fournissant au lecteur des armes pour critiquer tout discours, *elle peut se retourner ainsi* contre elle-même, et contre toutes les lectures qu'on en fera.

(Lire pages 26 et 27 du « Monde des livres » les articles de François CHATELET, Pierre ENCREVÉ, Thomas FERENCZI et Jacques LAURENT.)

Le Monde

idées

PARLER FRANÇAIS

Malgré Babel

par JACQUES LE CORNEC (*)

UNE campagne publique pour le bon usage de la langue française s'est déroulée dans le département de l'Orne depuis déjà trois ans. Elle s'intitule « l'Orne en français ». Sa devise est « Nature, traditions, culture ».

Lancée par le préfet, appuyée par le conseil général, elle associe aux fonctionnaires et aux élus les responsables privés et tous les citoyens avisés.

Patronnée par le gouvernement, elle a le soutien de l'Académie française, du haut comité et du Conseil international de la langue française ainsi que des chefs d'Etat et des ressortissants de la francophonie dans le monde entier.

∴

La campagne de « l'Orne en français » veut être pratique et populaire, intéresser les gens dans leur vie quotidienne et sur les lieux de leur travail, de leurs loisirs et de leur habitat. C'est pourquoi elle ajoute à la préoccupation de l'entretien de la langue celle de la mise en valeur, où qu'elles se trouvent, toutes les ressources locales, naturelles et humaines à la fois.

Mais je laisse à un autre examen la question de l'animation culturelle en province et dans les pays ruraux pour m'en tenir présentement à celle de la qualité de la langue, de son importance et de son évolution.

Je pars du constat notoirement établi que le français est altéré. Contrebattu à l'extérieur et réduit dans sa quantité, le nombre des parlants français, il est atteint à l'intérieur et dedans sa qualité par l'abandon des règles, l'invasion des jargons « techniques » et celle du « franglais ». Et tandis que, hors nos frontières, les autres pays francophones le défendent vigoureusement, comme en Afrique et au Canada, chez nous, c'est l'indifférence ou la résignation, sinon la complaisance, voire la délectation morbide de milieux intellectuels avancés (un terme qui s'applique aussi à la décomposition).

A cette altération, je réagis là où je suis et avec les moyens du bord, mais je sais que sans être un modèle, « l'Orne en français » est transposable partout ailleurs, selon des formes à trouver, naturellement adaptées à chaque cas.

Je connais les arguments qu'à l'habitude on oppose à la nécessité de défendre le français, aucun ne me convainc car ils sont fragmentaires ; ils empruntent des voies de traverse et ne vont pas à l'essentiel.

Dans ce contexte, la langue a notamment trois grandes fonctions. Elle est un instrument de relation entre les hommes ; collectivement, elle les rassemble en sociétés politiques ; pour chacun d'eux et chacune d'elles, elle représente et assure son développement culturel.

Une affaire d'Etat

Car la langue est le support et l'expression de la culture et l'essentiel est là : en tant que somme, ou produit des acquis personnels, elle est un bien commun du groupe qui en bénéficie. Il appartient à celui-ci de préserver son héritage et de le faire fructifier. Ainsi la langue politique qui traduit l'unité et l'identité de la cité. En 1875, Littré notait déjà, dans son célèbre dictionnaire, que la langue est « le parler d'une nation ». Mais, en réalité, elle est la nation.

De la sorte, la langue est une affaire d'Etat, et le français, celle de tous les Etats et pays qui le parlent en tout ou partie. Elle est d'ordre public. A ce titre, et chez nous d'abord, sa défense et son entretien sont une compétence légale et donc une responsabilité permanente de l'administration.

Certes, j'aperçois les questions qu'on pose et peut-être les tollés : que le dernier mot revient à l'usage, l'invocation de la liberté (jusqu'à la destruction de soi et des autres), les rivalités linguistiques et culturelles et leur exploitation, le sort des langues régionales, etc., ainsi que la première place accordée à l'anglais sur le plan international. Mais, de quelque manière, l'usage se retrouve codifié, la liberté ordonnée, la culture en recherche inquiète (c'est son état normal) et toute langue vivante en quête de sa qualité où interviennent à tour de rôle les utilisateurs ordinaires, les littérateurs et les gouvernants.

Ce sont eux principalement, les derniers mais les premiers qui ont à faire et à dire, même si de nouveaux intermédiaires sont apparus ; d'abord l'école, puis, auprès d'elle (contre elle aussi), l'information et le spectacle de la rue. Car l'éducation reste un service public.

Après François Ier puis Richelieu, les révolutionnaires de la Première République puis Napoléon Ier, Jules Ferry sous la Troisième, les présidents de la Cinquième République s'y sont successivement engagés. A travers et au-delà de la politique linguistique, il nous faut être, pour le vingtième siècle, au rendez-vous de la culture, avec la nôtre propre, française parmi les autres, raffermie, enrichie et mondialement ouverte. Elle est notre seul espoir dans un humanisme à retrouver. Pour cela, nous avons besoin, et plus que jamais, des intellectuels, des savants, des écrivains, certes non asservis mais en rapport étroit avec le pouvoir politique.

Entendons-nous bien. Pour moi, quand je m'attache au français, je m'éloigne autant du nationalisme puritain que des snobismes à la mode et plus encore de la veulerie. Ce qui est admis pour les autres ne doit pas l'être moins pour nous : dans l'Hexagone, dans les pays francophones, proches ou lointains et en coopération avec eux, à l'étranger, sur la scène internationale, il faut défendre le français ; mais un français de bon usage et qui, même s'il s'accommode de variétés régionales et s'en nourrit, doit être, dans son corps de règles et dans sa valeur universelle, unanimement reconnu.

Tout est dans la mesure des choses et dépend de qui et comment elle intervient.

Au commencement était le verbe. Malgré Babel, ou à cause d'elle, il faut toujours le conjuguer, pour conjurer le reste et, jusqu'à la fin, le garder.

(*) Préfet hors cadre, initiateur de « l'Orne en français », membre des biennales internationales de la langue française.

Un patrimoine commun

par ANDRÉ BAUDSON (*)

DANS le Monde du 29 septembre, M. Xavier Deniau a exprimé son amertume et ses regrets devant la résignation, la lassitude et le désintérêt des responsables politiques français mais aussi, le devine-t-on, des Français envers leur propre langue et leur culture.

Je voudrais non pas répondre à M. Deniau, qui par ailleurs m'honore de son amitié, née d'un combat commun, mais y apporter un complément tout en soulignant combien sa thèse mérite d'être nuancée, voire corrigée, afin de répondre aux dimensions réelles de l'enjeu.

Les Français ne retiennent du partage linguistique mondial, et même européen, que la confrontation avec l'anglais.

C'est évidemment l'aspect majeur du problème, mais il n'est pas unique car il s'inscrit dans un autre combat qui n'est plus simplement celui de la France en tant que telle mais celui des communautés humaines rassemblées, mues, façonnées sur le modèle culturel issu de la langue et de la culture française.

Si le déclin du latin vers le seizième siècle a entraîné la « babelisation » de la « vieille cité latine », on peut certes considérer que le français lui fut substitué tant dans la vie diplomatique que comme véhicule raffiné de culture et cela jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

Il en était tellement bien ainsi que, dans la majorité des couches de population où la langue maternelle n'était pas le français, il était coutume de dire que, avec le français, on allait partout.

Les Français, le peuple de France, croient encore inconsciemment qu'il en est ainsi.

On peut se demander ainsi s'ils ont ou oublié ou même lu Paul Valéry qui leur fit bien comprendre suffisamment tôt que les civilisations, elles aussi, étaient mortelles.

La gravité justement soulignée par M. Deniau réside précisément dans le fait que les responsables français de tous niveaux baissent les bras et se résignent.

Leur erreur, non, leur faute est accablante non seulement envers leurs compatriotes, c'est leur problème, mais bien davantage envers les dizaines de millions d'autres hommes, femmes et enfants répartis sur l'ensemble de la planète qui ont été élevés, éduqués, instruits, modelés dans la langue et la culture françaises dont ils assument sans doute plus franchement, « plus crânement » leur attachement, ce qui constitue une part essentielle de leur vie, de leur être, de leur moi !

On mesure peut-être mieux ainsi le poids de la défaite de 1940 qui, peut-être, sans être le Waterloo du français, en fut très certainement la Bérésina.

Il serait fâcheux pour la France, mais surtout pour tous ceux qui ont reçu sa langue et sa culture, la défendent, s'y accrochent avec ferveur et sans désespérance de voir leur défenseur naturel, après avoir accepté Munich, toléré l'occupation de Prague, et presque à nouveau se résigner à subir Sedan !

Ce que les Français doivent percevoir au-delà de leurs intérêts et de leur solidarité nationale, c'est que la langue et la culture françaises ne leur appartiennent pas à eux seuls. Ce patrimoine, dont leur devoir est d'assurer la vigueur et la dynamique puisqu'ils en sont les garants naturels, doit amener les Français à s'assurer la coopération, le respect et le soutien de la multitude de ceux qui s'y réfèrent.

Ecrire, comme le fait M. Deniau, « se battre en faveur de la langue française, assumer la francophonie, c'est assumer l'identité nationale tout en contribuant à la culture et à la dimension universelle, c'est donc, tout à la fois, choisir l'indépendance et la solidarité » ne présente pas la dimension correcte de l'enjeu actuel.

Il existe de par le monde une multitude de communautés de langue et de culture françaises constituées soit en Etat, soit en collectivités assez robustes pour avoir un sentiment, ou national propre, ou de solidarité interne suffisamment aigu pour s'imposer dans le concert des identités francophones.

Puis-je à ce moment regretter l'ignorance parfois stupéfiante et souvent importante des Français et de leurs responsables politiques envers les réalités patentes et même souvent à portée de leurs mains ?

Mon intention n'est pas de faire références aux difficultés politiques internes à l'Etat belge dans les confrontations entre la nation flamande et la communauté française de Belgique.

Les hasards des conflits politiques internationaux du dix-neuvième siècle, la défaite du Premier Empire, les préoccupations britanniques et les intérêts matériels néerlandais m'ont fait citoyen belge, alors que tout me prédestinait à être Français.

Peu importe encore l'image assez caricaturale que les Français se font de notre façon de s'exprimer et de notre quotient intellectuel !

Les membres de la communauté française de Belgique ont suffisamment d'humour, de raison et, je dirai, d'affection, pour regretter que les Français s'amusent de telles « fadaises » d'autant que, parcourant la France, ils sont souvent considérés soit comme des Lorrains, des habitants de l'Ile-de-France, des Tourangeaux, voire des Parisiens...

La modestie s'impose donc à nous dans la fraternité. J'arrête ma digression.

Dans l'Europe qui se crée, la langue et la culture françaises constituent un modèle et un agencement intellectuels qui façonnent irréversiblement les esprits et les structures mentales en manière telle qu'ils constituent une alternative civilisatrice au monde anglo-saxon, quelles que soient la valeur et la puissance de son génie.

Nous sommes très nombreux à croire sur cette terre, hors de France, que là résident notre force, notre devenir mais surtout un espoir créatif et mobilisateur de civilisation dans un humanisme frappé au triangle de la devise de votre République.

De cela les Français, ses responsables, mais bien davantage tous les Français, doivent savoir et, définitivement, qu'ils ne le feront pas seuls.

Des créneaux puissants

Cette solidarité, sans laquelle nous ne serions plus grand-chose dans quelques décennies, passe par des créneaux certes étroits mais concrets et puissants, encore.

La stratification des siècles, la multitude des penseurs et chercheurs ont puisé dans notre langue et notre culture à tous, les subtilités et nuances indispensables à l'expression de la recherche scientifique fondamentale, préalable à toute tradition matérielle et économique durable.

Pourquoi renoncer à publier et dire mieux ce que d'aucuns tentent d'imposer avec des formules imparfaites ou vaguement internationales ?

Pourquoi, sous le couvert altier d'être le réceptacle de la création et de la diffusion francophone, écarter l'union communautaire, dans le cadre d'un marché commun interne à la francophonie, de notre culture et de notre langue ?

Pourquoi et au nom de quoi refuser d'affronter, avec sacrifice certes, la survie et le pari de l'avenir ?

Ainsi, Français, vous êtes cinquante millions mais votre poids, votre réalité séculaire, votre devenir, dépendent de ce que vous direz et ferez aux cent cinquante millions d'autres francophones.

Il nous appartient, aujourd'hui, d'avoir — enfin — l'humilité de vous considérer inter pares quitte à ce que nous vous concédions le titre de primus inter pares.

Amis français, responsables français, il peut vous paraître outrecuidant de lire un « étranger » pourtant instruit, élevé et modelé dans la ligne de vos maîtres, de vos écoles, vous parler de la sorte.

Ignoriez-vous que l'amitié et la solidarité passent par la franchise ?

Je ne le pense pas !

Même si vous ne l'entendez plus, faites l'effort, ce qui nous arrive très souvent, à nous, les « étrangers » d'imaginer les chants et le souffle des soldats de l'An II dont le pouls est encore tâté... ailleurs car dans votre langue, fruit de notre culture et du poids de votre histoire, ils nous apportaient : liberté, égalité et fraternité.

(*) Député wallon, vice-président de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

RÉPLIQUE A... MM. JOBERT ET DEBRÉ

Problème d'identité

M. Bernard Sergent, de Paris (10e), nous écrit :

Les réflexions de MM. Jobert (le Monde du 27 août) et Debré (le Monde du 5 septembre) se rejoignent sur un problème précis : quelle identité proposons-nous à nos propres enfants ?

Car il est de fait, comme l'observe le premier nommé, que le projet Pelletier d'apprentissage obligatoire de l'anglais comme langue vivante réduit ipso facto la culture française à une sous-culture régionale, à une « langue parlée » sectorielle dans le vaste ensemble occidental. Qui veut bien prendre un peu de recul sur ces phénomènes observe comment une langue, lorsqu'elle a le prestige de la langue scientifique, commerciale, touristique, au point que déjà de nombreux scientifiques français ne publient plus qu'en anglais, comment cette langue exerce nécessairement sur les esprits la séduction de la « culture supérieure » : le projet Pelletier confirme, renforce, généralise cette primauté de la culture anglophone. Or le danger est énorme : l'histoire montre en effet que « lorsqu'une langue vernaculaire s'impose à tous les sujets parlants d'une région, elle tend à éliminer la langue régionale, et ce quelles que soient les « lettres » de noblesse de cette dernière ». En d'autres termes, au lieu de contrecarrer une évolution dramatique pour notre culture, le gouvernement embraye sur elle et la favorise, alors que le terme visible en est la disparition pure et simple de la culture française : dans deux, trois, cinq... siècles, nos descendants parleront anglais, et on étudiera le français comme aujourd'hui on étudie le latin...

Absurdité ? Hélas ! Auprès d'un déjà grand nombre de Français, comme aussi d'Allemands, d'Italiens, de Japonais, etc., le rapport de leur langue maternelle à l'anglais est ressenti tout à fait comme était conçu au dix-neuvième siècle le rapport du breton au français dans la bourgeoisie bretonne. On sait les conséquences. On peut savoir gré à M. Jobert de ne point voir les choses ainsi.

Quant à l'histoire et à la géographie, je suis bien placé pour comprendre l'inquiétude de M. Debré devant la réponse de M. Beullac à sa question. Je sais, pour l'avoir vécu dans mon enseignement, et en avoir été dégoûté suffisamment pour aujourd'hui chercher à quitter l'école, que la « réforme Haby », en histoire-géo, sous prétexte d' « élargissement » et d' « ouverture » à l'enseignement de l'économie (ce dont, en soi, personne ne saurait se plaindre), aboutit en fait à une dislocation de l'enseignement et au gommage de l'essentiel des connaissances. Il n'y a plus, dans les classes du collège, d'enseignement de l'histoire comme un long processus continu : mais des « tableaux », des « séquences », discontinus, sans liens, des sortes d'images d'Epinal séparées par de longues périodes vides. C'est non seulement Jeanne d'Arc qui disparaît des programmes, mais c'est également Jules César et Vercingétorix, Clovis, Charlemagne. Et puis aussi, hors de France, Homère, Alexandre le Grand Hannibal, Virgile, etc. : le Français de la génération montante sera d'une inculture invraisemblable.

En géographie, que signifie la réponse de M. Beullac à M. Debré, selon laquelle la France n'est pas tellement sacrifiée dans les programmes puisque tous les « exemples » de milieux sont choisis d'abord en France ? Lorsque j'aurai étudié : « Une montagne : les Alpes » et « Une ville moyenne : Mulhouse », pourrai-je dire que je connais « la France ? »

Le Français, traditionnellement tenu pour mauvais en géographie, y devient une sorte d'analphabète, capable de reconnaître quelques lettres, mais inapte à lire un mot.

Problème d'identité, disais-je : si les enfants de nos écoles ignorent ce qu'est la France, s'ils ignorent ce qui l'a faite, s'ils discernent, et cela ne peut que croître, que le français est une langue de statut inférieur à celui de l'anglais et, dès lors, que leurs cours de français ne « servent à rien », que seront-ils ? Des Indiens, culpabilisés par leur infériorité culturelle, traînant comme un fardeau leurs restes de « francité » dans un univers dont les modèles culturels seront exclusivement nord-américains ? Ce n'est pas les aider que de favoriser cette évolution. Et, quoique électeur « de gauche », je rejoins pleinement ici les inquiétudes de MM. Jobert et Debré : nous sommes des êtres humains, certes ; nous sommes des Européens, soit. Mais nous sommes aussi des Français : entité culturelle menacée, mais vivante, notre tâche est de la défendre, et non pas de la miner de l'intérieur.

étranger

POUR S'ADRESSER VENDREDI AUX NATIONS UNIES

Fidel Castro est arrivé en pleine nuit à New-York

New-York. — Au milieu d'un grand luxe de précautions policières, le président cubain Fidel Castro est arrivé ce jeudi 11 octobre à New-York à la première heure (0 h. 53, heure locale, 5 h. 30, heure de Paris) sur une piste isolée de l'aéroport Kennedy, après un des plus beaux « suspenses » de l'année. Annoncée à grand fracas avant l'ouverture de la session d'automne des Nations unies, bientôt démentie, en raison, disait-on, de l'échec diplomatique essuyé par Cuba lors du vote sur la représentation cambodgienne à l'ONU, puis reconfirmée, la venue du dirigeant cubain, qui prendra la parole vendredi devant les Nations unies, a été entourée jusqu'au dernier moment d'un épais mystère.

Depuis deux jours, l'immeuble de la délégation cubaine aux Nations unies, sur Lexington Avenue, était en état de siège. La police a installé des lampes spéciales autour du bâtiment pour surveiller les allées et venues nocturnes. Plusieurs habitants de ce quartier bourgeois, exaspérés par ce déploiement de forces et se souvenant des désordres qui avaient marqué le précédent séjour new-yorkais de M. Castro en 1960 ont préféré déménager provisoirement.

M. Castro ne vient pas sans escorte : une centaine de gardes du corps armés, dit-on, jusqu'aux dents, seraient arrivés dès mardi. Une autre centaine d'hommes et quatre médecins, dont deux anesthésistes, l'accompagneraient. Les détails de son programme ne sont pas encore connus : on sait seulement qu'il prendra la parole devant l'Assemblée des Nations unies vendredi à midi. Aucune date n'a été avancée pour son départ, mais l'espace aérien séparant le quartier général cubain de l'ONU sera interdit sur 2 kilomètres de profondeur jusqu'à vendredi à minuit.

La police new-yorkaise est sur les dents, mais elle a annoncé qu'elle aura moins d'hommes dans la rue que pour le séjour de Jean-Paul II, le leader cubain n'ayant pas l'intention de prendre des bains de foule. De fait, les autorités redoutent autant les initiatives imprévisibles de M. Castro que les manifestations anticastristes.

La précédente visite du dirigeant cubain avait provoqué une série d'incidents, les uns burlesques, les autres violents. En 1960, la délégation cubaine, initialement installée à l'hôtel Shelbourne, près du siège de la délé-

De notre correspondante

gation, avait déménagé sans tambour ni trompette, M. Castro en tête, pour se retrouver en plein Harlem. C'est au très peu protocolaire Hôtel Theresa que, au grand dam de la police, plusieurs vedettes de la politique mondiale, de Khrouchtchev à Nehru et Nasser, étaient venus rendre visite au turbulent chef des « barbudos ». Dans l'intervalle, la délégation cubaine et son chef de trente-quatre ans bivouaquaient joyeusement dans un grand tapage de musique caraïbe et d'effluves d'une cuisine épicée. Mais à côté de ces intermèdes, il y avait eu de graves émeutes anti-castristes au cours desquelles une fillette avait été tuée.

Les sentiments anti-castristes des Américains ne se sont guère estompés si on en juge par la manifestation qui, vendredi dernier, rassembla devant le siège des Nations unies près de trois mille personnes protestant contre la présence de troupes soviétiques à Cuba.

Quelque 600 000 exilés cubains ou enfants d'exilés, vivent aujourd'hui aux Etats-Unis, dont près de 300 000 en Floride et *100 000 dans la région de New-York.* La majorité d'entre eux sont devenus de paisibles citoyens qui ont souvent réussi dans les affaires ou les professions libérales. Plus de 10 000 d'entre eux, profitant d'un réchauffement éphémère des relations entre Washington et La Havane, sont, au printemps dernier, retournés pour la première fois depuis vingt ans, en touristes, dans leur pays natal. Mais il reste une minorité militante qui ne désarme pas : dans la région de New-York seulement, on compte une trentaine d'organisations anti-castristes aux objectifs souvent divergents, mais unies dans la même haine du chef de la révolution cubaine.

NICOLE BERNHEIM.

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT PORTUGAIS

M. Eanes a reçu les leaders politiques et syndicaux français

Le président de la République portugaise a achevé, ce jeudi 11 octobre, son voyage officiel en France par une conférence de presse.

A propos des immigrés, le général Eanes a repoussé l'affirmation de personnalités politiques et syndicales qu'il a consultées pendant son séjour à Paris, selon lesquelles les garanties données par M. Giscard d'Estaing sur la non-application aux travailleurs portugais des mesures restrictives prévues dans les projets de loi Stoléru et Bonnet ne seraient pas suffisantes. « En France, a déclaré M. Eanes, il y a des valeurs essentielles. L'honneur en est une. Je les respecte profondément. Quand le président Giscard d'Estaing affirme que la situation des immigrés portugais ne changera pas, je le crois. »

Le général Eanes a déclaré, d'autre part, qu'il comptait beaucoup sur l'appui politique de la France pour résoudre les difficultés que le Portugal devra surmonter avant son adhésion à la C.E.E.

« *Une démarche trop rare pour ne pas être soulignée.* » Par ces mots, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., s'est félicité de l'initiative prise par le président de la République portugaise d'inviter pour des conversations les dirigeants des syndicats et des principaux partis politiques français.

C'était la bousculade à l'hôtel Marigny le mercredi 10 octobre. En moins de trois heures, le général Ramalho Eanes a reçu notamment MM. Poniatowski, Durafour, Stasi, Labbé, Maire, Marchais, Séguy, Bergeron et Mitterrand. Assis à deux mètres l'un de l'autre, MM. Bergeron et Séguy ont, pendant quelques minutes, attendu d'être reçus... sans s'adresser la parole.

A l'issue de son entretien avec le général Eanes, M. Georges Marchais a annoncé aux journalistes qu'il venait d'être invité à se rendre à Lisbonne afin de mieux expliquer les inconvénients *qu'il voyait à l'adhésion du Portugal* au Marché commun. Une demi-heure plus tard, un porte-parole du président portugais démentait la déclaration. M. Marchais aurait informé le général Eanes de son intention de se rendre prochainement au Portugal et aurait manifesté son désir d'être à cette occasion reçu au palais de Belem. Dans ces conditions, le chef de l'Etat verrait, « *bien entendu* », le leader du P.C.F.

Les entretiens ont surtout porté sur la situation des immigrés portugais en France, et sur l'adhésion prochaine du Portugal au Marché commun. M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. à l'Assemblée, a demandé à M. Eanes des informations sur la situation en Afrique. « *Préoccupante* », a-t-il confirmé aux journalistes à l'issue de l'entretien.

Pour les représentants du R.P.R. et de l'U.D.F., il n'y a pas de problèmes particuliers en ce qui concerne les immigrés. Ceux-ci paraissent « *parfaitement intégrés* ». En revanche, pour les dirigeants de la C.F.D.T. et de la C.G.T., ainsi que pour les partis de gauche, le moment est inquiétant. « *Ce gouvernement français fait comme s'il mangeait de l'artichaut. Feuille par feuille* » a dit M. Edmond Maire. Référence aux déclarations de M. Giscard d'Estaing selon lesquelles les immigrés portugais ne seraient pas touchés par les projets de décrets de MM. Stoléru et Bonnet.

« *Quelle que soit l'importance de la démarche du président portugais pour obtenir des dérogations en faveur des travailleurs de son pays*, a expliqué le secrétaire général de la C.F.D.T., *il est évident que l'approbation des deux projets sera lourde de conséquences pour les Portugais eux-mêmes. Ceux-ci seront inévitablement touchés par un certain « climat anti-immigrés ». « Ces garanties données au président portugais ne sont pas suffisantes* », a ajouté M. Georges Séguy.

Fiasco à La Villette

Mercredi soir, un millier de Portugais seulement s'étaient rendus à La Villette pour écouter le président Eanes. Un fiasco. A l'ambassade, on multiplie les explications : l'heure et l'endroit auraient été mal choisis, les immigrés, insuffisamment informés de l'événement...

Pour compliquer la situation certaines pancartes affichaient des slogans on ne peut plus éloquents : « *A bas l'offensive contre la réforme agraire* », « *Oui à l'indépendance nationale, non au Marché commun* ».

« *Baissez tout cela*, a demandé d'emblée le président de la République, *que je puisse vous voir tous.* » Et le général Eanes a improvisé : « *Quelqu'un me demandait ce matin au cours de ma visite aux usines Renault si j'étais communiste. Je tiens à préciser que je ne suis pas communiste. Je suis un chrétien qui défend la liberté, mais la liberté pour tous, indépendamment des idéologies.* »

Un représentant des associations de Portugais en France décrivit la situation des immigrés : « *Venez, monsieur le président, venez dans les usines, venez dans les cités de transit pour voir dans quelles conditions nous travaillons et où nous habitons.* » Un groupe réduit de manifestants, probablement de droite, proteste : on les fait sortir avec une certaine violence.

Le président invite tout le monde à chanter l'hymne national. C'est la fin. Le général Eanes se fraie un chemin. Il est félicité. On scande : « *Un peuple uni ne sera jamais vendu.* »

JOSÉ REBELO.

La sécurité de l'Europe et les propositions de M. Brejnev

L'Italie accepterait sur son territoire les nouvelles armes de l'OTAN

Alors que l'U.R.S.S. poursuit sa campagne de presse en faveur des propositions avancées samedi dernier à Berlin-Est par M. Brejnev — l'agence Tass a critiqué, mercredi 10 octobre, le rejet de ces propositions par M. Carter, — on a appris à Rome que le gouvernement italien serait prêt à accepter le stationnement sur son territoire de nouveaux missiles de l'OTAN. Selon l'A.F.P., l'installation en Italie de missiles de croisière à longue portée, destinés à faire pièce aux missiles mobiles soviétiques SS-20, ne constitue pas un « *problème majeur de politique intérieure* », le parti communiste italien continuant à défendre le point de vue selon lequel le désarmement en Europe doit se faire simultanément au sein de l'OTAN et du pacte de Varsovie.

Une décision italienne est importante dans la mesure où la R.F.A. ne veut pas être la seule puissance continentale ouest-européenne à avoir sur son sol soit des missiles de croisière, soit la nouvelle version de la fusée Pershing. C'est en décembre que l'OTAN doit prendre une décision définitive sur la mise au point de ces deux armes qui ne seront pas opérationnelles, en tout état de cause, avant 1983.

Mercredi, le gouvernement allemand a examiné ce dossier une nouvelle fois. Selon notre correspondant à Bonn, il apparaît que les dirigeants de la R.F.A. et ceux des Etats-Unis sont d'accord pour décider le développement de la fusée Pershing-2 et du missile de croisière, tout en proposant aux Soviétiques une négociation sur les armes du théâtre européen. Selon M. Egon Bahr, le secrétaire général du parti social-démocrate, ces négociations devraient s'ouvrir tout de suite après la ratification de l'accord SALT 2 par le Sénat américain. M. Bahr estime, en effet, que M. Brejnev a « *ouvert très largement la porte des négociations* » en dissociant la production de SS-20 — l'arme qui inquiète le plus les Européens — de son stationnement en Russie occidentale. L'OTAN devrait donc, estime M. Bahr, négocier avec Moscou avant de décider du stationnement des missiles de croisière et des Pershing-2, mais après avoir décidé de produire ces armes.

« LA RÉDUCTION DES FORCES SOVIÉTIQUES EN R.D.A. EST D'UNE PORTÉE LIMITÉE », déclare M. Stirn

Mme Marie-Thérèse Goutmann (P.C., Seine-Saint-Denis) a interrogé le gouvernement, mercredi 10 octobre, à l'Assemblée nationale, sur la réponse qu'il compte apporter à la décision prise par l'Union soviétique de réduire ses forces en R.D.A. M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a répondu : « *Notre pays, qui n'est pas membre de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance, n'est pas partie aux travaux que conduisent ses alliés sur le thème de la modernisation des armes de théâtre. Le gouvernement a noté avec intérêt les indications données par M. Brejnev. Le gouvernement apprécie à sa juste valeur le retrait, annoncé par M. Brejnev, de 20 000 hommes et de 1 000 chars du territoire de la R.D.A. Cependant, ces chiffres sont à comparer aux 400 000 soldats et aux 6 000 chars que l'Union soviétique fait stationner actuellement dans ce pays.*

ASIE

CAMBODGE : une foule hébétée et affamée

(Suite de la première page.)

Le Phnom-Melay et les villages qui y ont été établis avant la saison des pluies est considéré comme l'un des camps retranchés des Khmers rouges dans l'Ouest cambodgien. Le secteur est fortifié et défendu par les unités qui ont échappé depuis neuf mois à l'écrasement par les armées de Hanoï. Il resterait, selon diverses sources, de dix à trente mille soldats pauvrement équipés, face à sept divisions vietnamiennes (soixante-dix mille hommes) réparties dans les provinces occidentales.

L'attaque de mercredi a été soudaine et, d'après les récits, imprévue. Dès l'aube, l'artillerie des Vietnamiens, mortiers de 82 mm et canons de 105, a tiré une soixantaine d'obus dans le cantonnement de O-Beng, tuant, blessant et semant la panique dans la population. Simultanément, l'infanterie de Hanoï se lançait à l'assaut des défenses khmères rouges, situées au-delà du camp.

L'ordre a alors été donné aux habitants de gagner la Thaïlande. Les plus faibles et une centaine de malades et de blessés civils et militaires ont dû être abandonnés, nous a déclaré M. So Po, l'un des cadres responsables du cantonnement. Dans la cohorte que nous avons vu défiler lentement, certains paraissaient en bonne condition physique, mais la grande majorité, marquée par les carences alimentaires, tremblant de paludisme, vidés par les dysenteries, était à la limite de l'épuisement.

« Pire que la guerre américaine »

Quatre personnes sont mortes pendant le court trajet de O-Beng à la frontière. Beaucoup cheminaient à petits pas, écrasés par de maigres charges, se soutenant les uns les autres, appuyés sur des cannes de bambou, traînant parfois des enfants et des vieillards hébétés, les yeux vides, la peau décolorée, et contraints après quelques centaines de mètres à s'affaler dans les herbes hautes et sur la piste, où ils restent prostrés, silencieux ou gémissant sans fin. « *L'épreuve que nous traversons*, affirme M. So Po, *est bien pire que la guerre américaine. C'était une guerre d'agression. Aujourd'hui les Vietnamiens nous affament pour exterminer le peuple cambodgien.* » Sans fin, jusqu'au soir, des milliers et des milliers sont venus s'agglutiner à des groupes dispersés en pleine nature, dans des zones de broussailles, sous la surveillance de l'armée thaïlandaise. Des dizaines de milliers d'autres sont attendus ces jours prochains : d'autres cantonnements ne peuvent, en effet, échapper à la poussée des Vietnamiens. Toujours, selon M. So Po, il reste, dans le secteur du Phnom-Melay, « *plusieurs centaines de blessés civils et militaires* » et, dans un centre de stockage contrôlé par l'administration des Khmers rouges, le riz et les médicaments récemment fournis par les organisations internationales. Avec l'aide des militaires thaïlandais, le programme alimentaire mondial avait prévu, d'ici au 15 décembre, de faire parvenir aux populations affamées de la zone khmère rouge, estimées à deux cent cinquante mille âmes, 8 000 tonnes de riz, 650 tonnes de poisson séché et 200 tonnes d'huiles végétales. Seules 1 000 tonnes de riz ont effectivement été distribuées depuis le 22 septembre tout au long de la frontière.

Dans le même temps, par le biais de l'UNICEF et du C.I.C.R., le *régime de Phnom-Penh* a reçu 6 000 tonnes de riz et des dizaines de tonnes de médicaments.

On sait que les Vietnamiens et l'équipe qu'ils ont mis en place dans la capitale du Cambodge n'ont cessé de protester contre l'opération de secours organisée, après bien des tergiversations mortelles, à partir de la Thaïlande. Hanoï veut y voir d'abord « *les noirs desseins* » de l'Occident, de la Chine et du Japon en vue de voler au secours et de conforter les débris du régime qu'ils s'efforcent d'anéantir.

Hanoï et Phnom-Penh ont exigé que les aides au peuple khmer transitent exclusivement par eux, politique impliquant que tous les Cambodgiens qu'ils ne contrôlent pas ou qui se refusent à accepter le fait accompli vietnamien imposé à leur pays — plusieurs centaines de milliers de paysans — soient purement et simplement abandonnés à leur *sort dans les zones de montagnes* et de forêts impaludées où ils les ont repoussés. C'est-à-dire à une longue agonie et à une mort atroce.

Faute d'avoir pu — comme ce fut le cas pour leur politique répressive à l'égard des « Boat People » à Genève — faire endosser cette *stratégie qui consistait* à affamer délibérément un peuple par des organisations des Nations unies qui reconnaissent toujours *officiellement* le régime sanglant de M. Pol Pot, les forces armées de Hanoï viennent de mettre en œuvre les moyens meurtriers qu'elles jugent indispensable *pour en finir* avec les velléités d'assistance humanitaire en « zone ennemie ».

C'est ainsi, semble-t-il, autant qu'une opération principalement dirigée contre les forces armées khmères rouges, qu'il convient d'interpréter l'attaque portée contre O-Beng. Le but de la manœuvre, s'il n'était pas d'exterminer physiquement tous les civils, était au moins de les contraindre à fuir en Thaïlande et de priver ainsi les Khmers rouges de l'approvisionnement et du maigre soutien populaire qu'ils conservent encore, envers et contre tout.

De la même *façon*, nous ont rapporté des réfugiés victimes de cette « *stratégie* », l'armée vietnamienne a écrasé pendant la saison des pluies toute tentative de mise en culture entreprise dans les zones limitrophes des forêts de l'Ouest et susceptibles de profiter à ses adversaires — et avec eux à des milliers de civils, otages volontaires ou contraints d'une lutte à mort entre deux armées impitoyables. Une lutte qui, du côté des Khmers rouges, paraît de plus en plus désespérée. Sous la *poussée des armées de Hanoï*, les débris d'un peuple en décomposition s'écoulent de cette plaie purulente et gangrénée qu'est aujourd'hui le Cambodge.

R.-P. PARINGAUX.

S.O.S. Cambodge

M. Kissinger, qui tente, sans convaincre, de justifier dans ses *Mémoires* l'intervention américaine au Cambodge, devrait regarder le film présenté vendredi soir par FR 3 (1). Car, sans cette intervention, les Khmers rouges — que rien n'excuse, mais dont la victoire s'explique — se seraient contentés, loin de Phnom-Penh, d'agiter quelques districts.

Ils ont vaincu d'abord les Américains, puis leur propre peuple, avant d'être rejetés dans la guérilla par l'armée vietnamienne. Reste un Cambodge délabré, incapable de marcher sur ses propres jambes, hébété, dont le corps social a été passé à la moulinette de la dictature.

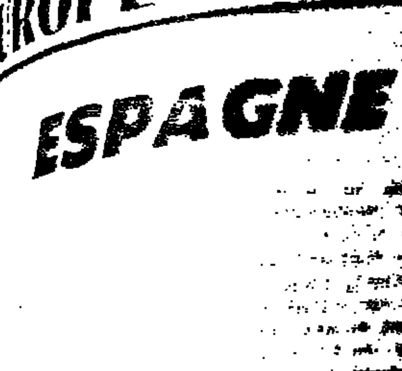
Aucune illusion à se faire, le film de Jérôme Kanapa le montre bien : les ébauches de reprise des cultures, les embryons d'économie — de troc, pas encore de marché monétaire, — témoignent d'un instinct de survie plus que de la recréation d'une société. On ne se remet pas aisément — beaucoup ne s'en remettront jamais — des effets d'une bombe à neutrons idéologique accompagnée de pas mal de sévices physiques et de la famine organisée.

Les Vietnamiens sont là, très présents. Mais les Vietnamiens *ont des moyens fort limités* (la situation est très mauvaise chez eux). S'ils aident les Khmers à reconstruire (avec leurs méthodes, dont l'efficacité reste à démontrer), assureront-ils à l'avenir l'indépendance du Cambodge ? La question est posée par *Jérôme Kanapa*.

En attendant de pouvoir répondre à cette question — qui n'est pas oiseuse, — nos regards croiseront vendredi soir ceux de jeunes qui savent ce que c'est que toucher le fond de l'horreur. Filmés en août, apparaissent aussi des enfants — squelettes qui, aujourd'hui, ont sans doute rejoint l'immense foule des crucifiés à la cause.

SOS Cambodge ! — J. D.

(1) Dans le cadre du magazine « Le nouveau vendredi », vendredi 12 octobre, FR 3, à 20 h. 30.



EUROPE

Italie

Fiat licencie soixante et un ouvriers à la suite de l'aggravation des violences

De notre envoyé spécial

Turin. — *« On n'en peut plus, faites quelque chose... »* Harcelé par ses cadres qui subissent toutes sortes de menaces et de violences depuis quatre ans, le P.-D. G. de Fiat, M. Giovanni Agnelli, a décidé de frapper un grand coup. Le 9 octobre, il annonçait le licenciement de soixante et un ouvriers accusés de *« n'avoir pas observé les principes de la coexistence convenable sur les lieux de travail »*. Puis, dans la foulée, ignorant les réactions syndicales, il faisait savoir que l'embauche était *« suspendue pour un temps indéterminé »* dans les cent cinquante établissements du groupe automobile *« afin d'éviter des infiltrations et de permettre le rétablissement d'un climat normal »*.

C'est la première fois que le patronat italien réagit aussi vigoureusement. Il faut dire qu'avec trois tués, dix-neuf blessés par balles et d'innombrables menaces et dégâts matériels, Fiat est la principale victime du terrorisme depuis 1975. Ses dirigeants ne parviennent plus à dominer une situation très tendue, même si les violences restent circonscrites à quelques secteurs et ne prennent pas toujours la forme d'attentats.

Une mesure salubre, un acte de courage ? Ou une erreur et une provocation ? Les syndicats, appuyés par les partis de gauche, ont adopté la deuxième hypothèse et demandé au gouvernement d'intervenir. Ils reprochent d'abord à M. Agnelli la méthode employée. *« En engageant une procédure de licenciements collectifs sans avancer de preuves, en se substituant à la justice »*, Fiat ferait le jeu des violents. Mais c'est aussi un procès d'intention. M. Agnelli est soupçonné de vouloir obtenir une législation de l'embauche moins contraignante, d'étouffer les luttes sociales et d'affaiblir le pouvoir des syndicats. D'où la grève de trois heures organisée le 10 octobre à Turin. Grève assez mal suivie à vrai dire. Les ouvriers de Fiat, dont 45 % sont syndiqués, se mobilisent difficilement. Ne les incite-t-on pas toute l'année à combattre la violence ? Pourquoi défendraient-ils maintenant des violents présumés ?

« Prépare le cercueil »

« Je vis dans la terreur, avoue un cadre. *Je ne sors jamais de chez moi à la même heure, je change d'itinéraire chaque jour. Heureusement, mes fonctions me permettent de voyager à l'étranger. »*

La violence ne s'exerce pas à l'encontre des hauts dirigeants qui sont peu nombreux et généralement bien défendus. On s'attaque plutôt aux *« petits chefs »*. C'est plus facile et plus *« déstabilisant »*. Ces cadres intermédiaires venus souvent de la base, parfois syndiqués mais ayant psychologiquement basculé du côté de la direction, sont en contact direct avec les ouvriers. Ils sont la courroie de transmission, les vrais piliers de l'édifice. Il suffit d'en blesser un pour en effrayer des centaines d'autres et ébranler la première entreprise d'Italie, symbole du capital triomphant. Payés modestement, travaillant beaucoup, ils ont fait toute leur carrière dans cette entreprise familiale. Ils sont connus, répertoriés. Le chef d'atelier tout-puissant, autoritaire, n'est souvent plus qu'un homme hésitant, humilié, qui aurait démissionné volontiers si quitter Fiat ne signifiait quitter Turin.

M. Cesare Annibaldi, directeur des relations industrielles de Fiat, dénonce trois formes de violence. La première serait spontanée, « physiologique ». Une partie de la classe ouvrière ne parviendrait pas à s'en débarrasser. Exemple type : lors d'une grève, on emmène de force un chef d'équipe, on le place en tête d'un cortège, un drapeau rouge dans la main, et on l'oblige à défiler.

Une deuxième forme de violence apparaît « organisée », c'est l'insulte, le coup de poing ou de boulon, les menaces répétées pendant et après les heures de travail. On téléphone à la fille du *« petit chef »* pour lui dire : *« Ce matin, ton père a grondé un ouvrier. S'il continue, il finira ses jours en petite voiture. »* Ou à la femme : *« Prépare le cercueil. »*

Mais on touche déjà à la troisième forme qui est le terrorisme proprement dit : incendies d'ateliers (quatre depuis le début de l'année) ou de voitures particulières (douze), attentats contre des domiciles (trois), balles dans les jambes (trois) ou même assassinat (un).

M. Annibaldi reconnaît que les syndicats se sont toujours mobilisés avec force contre le terrorisme. Mais il leur reproche de justifier la violence « physiologique » et de ne rien faire contre celle qui est « organisée ». Or tout s'enchaîne : un climat de violence finit par favoriser des attentats.

La direction de Fiat n'a donc pas hésité à brouiller les cartes. Les soixante-et-un ouvriers licenciés sont accusés seulement de *« comportements en désaccord avec les principes de la cohabitation civile sur les lieux de travail. »* Mais toute la campagne déclenchée le 9 octobre est dirigée contre le terrorisme proprement dit.

Les syndicats s'inquiètent. *« C'est inacceptable, on présente le terrorisme comme l'aboutissement de la conflictualité sociale,* proteste M. Franco Gheddo, secrétaire général de la C.I.S.L. turinoise. *On devrait reconnaître plutôt que la violence est le produit de la société, de ces conditions de travail. Nous ne sommes pas naïfs. Nous ne croyons pas qu'on peut transformer un atelier de mécanique en salon. Mais il faut s'attaquer aux racines du mal. Le terrorisme, comme la drogue, ne se suppriment pas par décret. »*

Un tissu social bouleversé

Des ouvriers terroristes ? Jusqu'à une date récente, les syndicats refusaient de le croire. Les attentats ne pouvaient être commis que par des personnes extérieures à l'usine, de faux prolétaires désireux de détruire les conquêtes du prolétariat.

Il a bien fallu se rendre à l'évidence. Outre des sympathisants ou petits complices, le « parti armé » compte quelques membres à part entière chez Fiat comme ailleurs. *« Les terroristes sont présents dans toute la société. Les usines font partie de la société »*, dit laconiquement le secrétaire général de la C.I.S.L. Mais pour souligner aussitôt que les syndicats combattent ces brebis galeuses, les dénoncent à la justice dans certains cas, et que les dirigeants syndicaux eux-mêmes reçoivent des menaces téléphoniques. M. Gheddo ne peut s'empêcher de rappeler au passage que dans les années 50, lorsque Fiat était une entreprise quasi policière, les *« petits chefs »* téléphonaient alors aux épouses des délégués syndicaux : *« Ton mari n'est pas raisonnable, il risque de perdre son emploi. »*

Mais enfin tout le monde reconnaît que les rapports entre la direction et les syndicats se sont beaucoup améliorés. Et c'est précisément ce qui inquiète ces derniers. En prenant des mesures unilatérales, en ignorant que *« tout devrait se décider de manière contractuelle »*, M. Agnelli ne revient-il pas en arrière ? Et dans quel dessein ?

Pour des raisons compréhensibles, la ville de Fiat est la cible privilégiée des terroristes. *« Déstabiliser Turin revient à déstabiliser l'Italie »*, remarque le maire communiste, M. Diego Novelli, dont le bureau est garni d'une trentaine de cloches comme pour appeler au secours. *« Cela fait quatre ans,* dit cet ancien journaliste, *que nous lançons des appels, que nous réclamons les moyens d'assurer l'ordre public. On commence enfin à nous entendre. »*

Mais l'envoi de deux mille policiers supplémentaires ne résoudra pas le problème et le maire est le premier à le dire. Sa ville, bourrée d'immigrés du sud, a perdu son identité. *« Turin est la troisième ville méridionale d'Italie après Naples et Palerme, sans être devenue méridionale pour autant. On a imposé à des centaines de milliers de personnes un mode de vie et des conditions de travail qui ne leur conviennent pas. »* Comment les mobiliser pour défendre cette société.

Chez Fiat, les secteurs les plus atteints sont ceux, comme les presses de Mirafiori, qui comptent des ouvriers non spécialisés et embauchés de fraîche date. Il ne s'agit plus de travailleurs immigrés du sud mais de jeunes gens qui ont grandi dans ce tissu métropolitain en désagrégation. Ils ont fait des études, certains sont toujours inscrits à l'université. *« Leur culture est bien supérieure à celle de leurs chefs d'atelier,* explique M. Marco Revelli, chercheur en sciences politiques ; *ils vivent le travail en usine comme un échec, une frustration. S'ils ne s'expriment pas forcément par la violence, leur manière d'être n'a plus rien à voir avec l'idéologie syndicale traditionnelle. »*

La violence est un phénomène complexe, dû à des causes diverses qui s'ajoutent les unes aux autres. Elle désoriente tout le monde, du haut au bas de l'échelle. Il n'y a pas de recette radicale.

ROBERT SOLÉ.

● *Un mandat d'arrêt a été délivré contre Vincenzo Spatola*, l'émissaire supposé des ravisseurs du financier Michèle Sindona, arrêté le 9 octobre à Rome alors qu'il se rendait chez l'avocat du financier disparu avec deux messages. Le mandat, le premier délivré par les autorités italiennes depuis qu'elles sont saisies de l'affaire, désigne M. Spatola, un entrepreneur immobilier de Palerme, comme complice des ravisseurs. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

APRÈS UN DÉBAT HOULEUX

Le congrès conservateur autorise lord Carrington à poursuivre sa politique rhodésienne

De notre envoyé spécial

Blackpool. — Le congrès conservateur *a finalement approuvé* la motion présentée par les dirigeants du parti, et qui laisse les mains libres, ou à peu près, à lord Carrington, ministre des affaires étrangères britannique, pour poursuivre les négociations de Lancaster-House sur le Zimbabwe-Rhodésie. Mais si ce vote a été *acquis à la quasi-unanimité des délégués*, le débat qui l'a précédé avait été particulièrement houleux. La hiérarchie du parti n'a pu l'emporter qu'au prix de quelques concessions *à la bruyante minorité de droite*, regroupée autour de M. Amery. En particulier, lord Carrington a accepté un amendement qui prévoit, *« aussitôt que ce sera possible pratiquement, la levée des sanctions »* infligées au gouvernement rhodésien.

Les dirigeants conservateurs avaient pris conscience *qu'ils ne pouvaient* ignorer l'indignation de nombreux délégués, qui, stimulés par un « lobby rhodésien » très actif, et disposant de moyens financiers substantiels, *réclamaient sur tous les tons l'abandon* immédiat des sanctions. L'amendement désarma leur opposition.

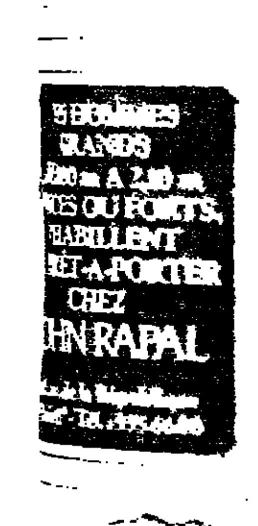
En fait, l'insistance de la majorité était un geste gratuit : les Communes *ne se prononceront qu'à la* mi-novembre sur le renouvellement des sanctions. Lord Carrington avait eu la sagesse de déclarer que *« la levée des sanctions n'était pas loin maintenant »*. En effet, si la conférence constitutionnelle de Lancaster-House réussit, les sanctions seront automatiquement levées ; en cas d'échec, dont le Front patriotique *porterait la responsabilité*, la plupart des députés conservateurs rejoindront les cent dix-huit « rebelles » qui, l'an dernier, avaient voté la fin des sanctions. Les milieux officiels *britanniques* interprètent les déclarations de lord Carrington comme un avertissement, indirect mais très clair, adressé au Front patriotique, l'invitant à tenir compte du sentiment du *parti gouvernemental* et à accepter rapidement les propositions constitutionnelles britanniques.

La direction du parti n'avait épargné aucun effort pour assurer le succès de lord Carrington. D'abord en l'assurant de la présence à ses côtés de Mme Thatcher, accueillie par d'innombrables applaudissements et saluée comme un des *« plus grands premiers ministres de tous les temps »*. Ensuite en invitant *le président du congrès à user* de son pouvoir discrétionnaire pour rejeter les amendements et refuser la parole à tous leurs auteurs. Cette décision, qu'il prit *« au nom de l'intérêt national »*, *provoqua une vague* de huées telle qu'on n'en avait pas entendu depuis longtemps dans un congrès conservateur. Les interventions des extrémistes de droite furent particulièrement violentes. Mais, là encore, l'état-major du parti, en sélectionnant les orateurs, avait fait preuve d'habileté : beaucoup des adversaires se sont surtout illustrés par leur maladresse.

Le ministre, au contraire, devait faire preuve dans son discours d'une grande *habileté. Son argument principal* fut que le gouvernement de Londres, ayant engagé des négociations difficiles, il n'était pas possible de se prononcer sur la levée *éventuelle des sanctions. D'autre* part, il a rappelé que M. Callaghan portait la responsabilité de sanctions prises, *a-t-il dit, « contre l'avis du parti conservateur »*, afin de faire accepter par le gouvernement des colons de Salisbury le principe de la majorité africaine. Mais, a-t-il ajouté, *« cette forme de punition n'est pas possible dès que sa base morale s'est effondrée »*. Lord Carrington a expliqué et justifié la politique choisie par Mme Thatcher, telle qu'elle s'est exprimée à la conférence de Lusaka, par le souci de ne pas laisser la Rhodésie *« tomber dans l'isolement après avoir échappé à l'ostracisme »*.

HENRI PIERRE.

● *Appui américain du projet de constitution britannique pour le Zimbabwe-Rhodésie.* — Le département d'Etat américain a fait savoir, mercredi 10 octobre, qu'il appuyait le nouveau projet de constitution britannique pour le Zimbabwe-Rhodésie. A Salisbury, M. Mazalwana, premier ministre par interim, a déclaré que son gouvernement accueillerait *« chaleureusement »* une assistance militaire sud-africaine.



République fédérale d'Allemagne

Le chancelier Schmidt a enregistré d'importants succès dans sa lutte en faveur du nucléaire

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt vient de marquer quelques points importants dans sa lutte pour maintenir le programme nucléaire de son gouvernement. La solution du conflit entre partisans et adversaires de l'énergie atomique n'est pas seulement décisive pour l'avenir industriel de la République fédérale. Elle est aussi d'une grande importance personnelle pour M. Schmidt : si le congrès du S.P.D. — il doit se réunir en décembre à Berlin — refusait de suivre le chancelier, celui-ci apparaîtrait clairement, aux yeux des citoyens, comme un homme qui a perdu sa liberté d'action face aux extrémistes de son parti.

Au cours des derniers mois, les difficultés pour le programme nucléaire n'ont cessé de s'accroître. Depuis plusieurs années, les objections politiques et les obstacles juridiques ont empêché toute construction de nouvelles centrales nucléaires. Même s'ils exagèrent sans doute leurs inquiétudes, beaucoup de dirigeants de l'industrie ouest-allemande affirment qu'avant la fin du siècle, leur pays sera économiquement dépassé par la France car il ne disposera plus de ressources énergétiques suffisantes. Jusqu'à présent, la stratégie gouvernementale était fondée sur la centralisation à Gorleben, en Basse-Saxe, des matières irradiées pouvant être retraitées et des déchets inutilisables.

Cette conception, toutefois, a dû être abandonnée par suite de l'opposition du gouvernement régional chrétien-démocrate de Hanovre. La campagne menée par beaucoup de militants du S.P.D. a d'ailleurs joué un rôle essentiel dans cette affaire. La C.D.U., en principe très favorable au développement de l'énergie nucléaire, ne tient pas à faire électoralement les frais du double jeu des sociaux-démocrates, qui défendent le programme gouvernemental à Bonn mais le combattent plus ou moins dans les Länder.

Un compromis a récemment été conclu entre Bonn et tous les gouvernements provinciaux. Le projet d'un centre « intégré » de retraitement et de dépôt des déchets atomiques est désormais abandonné. Dans l'avenir immédiat, les Länder s'efforceront plutôt d'établir des dépôts intérimaires de produits irradiés, en attendant qu'une décision intervienne sur la façon de mettre les déchets à l'abri.

Grâce à ce nouvel accord, le chancelier compte maintenir l'« option nucléaire ». Il a remporté un succès notable devant le comité directeur du S.P.D. qui, par 24 voix sur 29, a approuvé un projet de résolution ayant de bonnes chances de l'emporter devant les assises du parti.

La pression croissante des syndicats, soucieux de préserver les postes de travail, n'est pas étrangère à ce revirement. Les avertissements des organisations patronales ont, eux aussi, pesé sur cette décision.

Le projet prévoit que l'autorisation d'établir de nouveaux réacteurs sera obtenue en cas d'accord entre le gouvernement de Bonn et ceux des Länder pour installer des dépôts « intérimaires » de produits irradiés et pour envisager l'établissement d'un dépôt définitif pour les déchets. Mais les décisions les plus difficiles vont se trouver ainsi ajournées, dans la pratique : dix ans seront nécessaires pour les études géologiques en vue « d'établir » un dépôt définitif. Il faudra sans doute dix autres années pour définir les techniques de liquidation définitive des déchets radio-actifs, et dix ans, encore, pour construire les installations nécessaires...

Pour M. Schmidt, cependant, l'horizon n'est pas complètement éclairci. Il s'agira de voir si, aux yeux des tribunaux, le nouveau système satisfait à toutes les conditions de sécurité, ou si les juges continueront d'interdire la construction de nouvelles centrales. En outre, sur le plan politique, les assemblées régionales du S.P.D. se prononcent l'une après l'autre contre la création de nouvelles centrales nucléaires, et même pour l'arrêt de celles qui fonctionnent déjà. Après la prise de position de l'équipe dirigeante, les perspectives de gagner la bataille au congrès de Berlin sont nettement meilleures pour M. Schmidt. Mais une victoire acquise de justesse, après une grande controverse, nuirait sérieusement au prestige du chancelier.

JEAN WETZ.

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

● RECTIFICATIF. — Sur la foi d'une dépêche de l'A.F.P., *nous avons indiqué dans le Monde* daté du 11 octobre que la chanteuse Reni Penkova s'était vu refuser un visa de sortie par les autorités soviétiques. Reni Penkova est en fait bulgare, et il s'agissait donc des autorités de Sofia. L'agence officielle B.T.A. a de son côté démenti, mercredi 10 octobre, que le récital que devait donner Reni Penkova à Avignon les 2 et 4 novembre fût annulé. Il resterait seulement une incertitude sur les dates.

Centrafrique

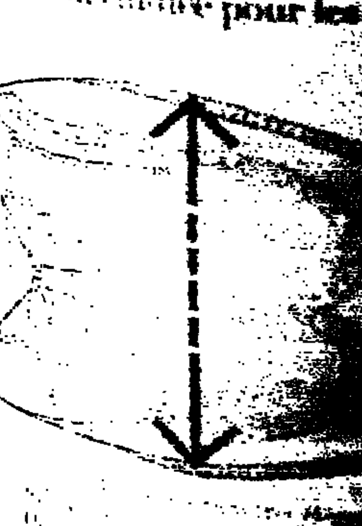
● ARRESTATION. — La radio centrafricaine a annoncé, mercredi 10 octobre, l'arrestation, la veille, d'un *mercenaire* qui sera l'objet de *poursuites judiciaires*. Elle mentionne sans autre précision, l'arrestation de trois personnes de l'entourage de M. Ange Patasse, président du M.P.L.C. (Mouvement de libération du peuple centrafricain). Il s'agirait de ressortissants français : MM. Constant Levaudi, qui se déclare ancien légionnaire, et Philippe Girard, qui se dit journaliste, ainsi que de Mme Blouin, qui dispose de la double nationalité française et centrafricaine. — *(A.F.P.)*

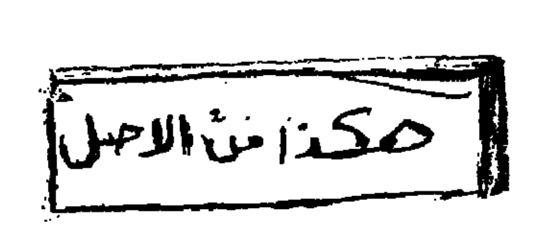
Chine

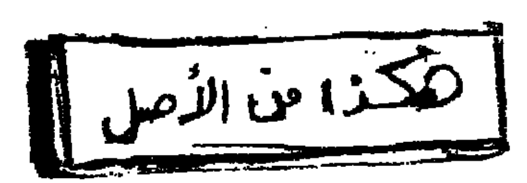
● L'ARMEE EVACUERA L'UNIVERSITE DU PEULE. — Le 2e régiment d'artillerie de la garnison de Pékin a accepté, mercredi soir 10 octobre, d'évacuer les locaux de l'université *du peuple — l'un des principaux* établissements d'enseignement supérieur de la capitale — qu'il occupait depuis la révolution culturelle, en dépit de l'ordre de restitution donné l'an dernier par le gouvernement chinois. Plus de deux mille étudiants et enseignants avaient manifesté mercredi après-midi dans le centre de Pékin pour protester contre cette occupation (*le Monde* du 11 octobre). Les étudiants ont, toutefois, décidé de poursuivre leur grève jusqu'à ce qu'une date précise ait été fixée pour l'évaccuation. — *(Reuter.)*

Tchécoslovaquie

● L'AFFAIRE KOHOUT. — La Tchécoslovaquie a fait officiellement machine en arrière le mercredi 10 octobre dans la dispute diplomatique qui l'avait opposée à l'Autriche à l'occasion de l'« affaire » Kohout (*le Monde* du 10 octobre). L'ambassadeur tchécoslovaque à Vienne, M. Milan Kadnar, a affirmé au ministère autrichien des affaires étrangères que son gouvernement retirait du texte diffusé lundi par ses services en relation avec cette affaire les passages qui avaient été interprétés par les autorités autrichiennes comme une atteinte à la souveraineté de leur pays. Le texte affirmait notamment : *« L'Autriche maintenant et à l'avenir a et aura davantage besoin de la Tchécoslovaquie que l'inverse n'est vrai. L'Autriche a besoin de l'amitié de la Tchécoslovaquie pour des raisons économiques, politiques et stratégiques. Mettre cela en jeu dans l'intérêt d'activités subversives et en agissant à l'encontre des intérêts nationaux autrichiens* (et non tchécoslovaques comme nous l'avons écrit par erreur) *devrait donner à penser. »* — *(Corresp.)*







EUROPE

ESPAGNE : l'armée à l'épreuve du terrorisme

(Suite de la première page.)

On a souvent dit et écrit en Espagne qu'une évolution se produirait dans le haut commandement quand le dernier général ayant participé à la « croisade » franquiste serait parti à la retraite. Le terme fixé est l'année 1980. Aujourd'hui, personne ne nourrit plus guère d'illusions à ce sujet. « *Les générations qui suivent ont des opinions encore plus extrêmes* », affirme M. Luis Otero Fernandez, commandant chassé de l'armée il y a quelques années pour son appartenance à une organisation antifranquiste, l'Union militaire démocratique. De l'avis de M. Luis Otero, le gouvernement Suarez a commis une erreur en n'appliquait pas une réforme, mise au point dès 1977, qui aurait consisté à rajeunir et à dégraisser un corps d'officiers traditionnellement pléthorique et beaucoup plus âgé que dans les autres pays d'Europe occidentale.

Il a commis une autre erreur, selon M. Luis Otero, en n'enseignant pas à une armée formée dans le moule dictatorial le contenu réel de la démocratie. Le projet de loi envoyé pendant l'été au Parlement pour réorganiser la défense ne paraît pas, à notre interlocuteur, de nature à opérer les mutations indispensables. « *Ce sont toujours les mêmes hommes, la même idéologie, la même organisation* », dit-il. Seule note positive dans ce panorama : la nomination d'un authentique démocrate, *le général Luis Pinilla*, à la tête de l'académie militaire de Saragosse, le Saint-Cyr espagnol.

L'opinion publique ne connaît pas les détails de la situation, mais elle les pressent. C'est pourquoi quand la fièvre s'empare de certains chefs militaires, tout le pays se met à frissonner. On l'a bien vu à la mi-septembre lorsque plusieurs capitaines-généraux ont critiqué publiquement l'action gouvernementale. Aussitôt, une vague de rumeurs s'est propagée dans les milieux politiques et les salles de rédaction. La tension était à son maximum dans les casernes. Des généraux avaient fait pression sur le roi pour « *modifier le processus démocratique* ». La crise gouvernementale était proche. Les jours de M. Adolfo Suarez étaient comptés... Aujourd'hui, le malaise persiste, comme si quelque chose couvait dont on ne peut prévoir ni l'étendue ni la gravité.

Un « Pinochet espagnol » ?

Depuis qu'elle a recouvré sa liberté, l'Espagne n'a pas détaché les yeux de son armée. Attitude compréhensible dans un pays qui a *inventé le pronunciamento* et a vécu si longtemps sous la férule d'un général qui s'est présenté, jusqu'à sa mort, comme le vainqueur d'une guerre civile. Sous Franco, les militaires n'étaient ni plus riches ni mieux équipés, mais ils tenaient le haut du pavé. Ils ont imposé, pendant quarante ans, à leurs compatriotes, au même titre que l'Eglise, leur conception du bien et du mal.

Allaient-ils accepter sans drame le changement de régime ? C'est une question qui a hanté tout de suite la démocratie. La gauche y a été particulièrement sensible. Trop sans doute, car elle a paru *parfois inhibée devant les militaires*. Pour ne pas réveiller le lion assoupi, elle a d'abord évité de l'appeler par son nom. Elle parlait des « *pouvoirs de fait* » qu'il fallait ménager, et chacun savait à quoi s'en tenir. Les dirigeants communistes, dont beaucoup ont acquis leurs réflexes politiques au temps de la guerre civile, ont été les plus prompts à évoquer le risque de voir émerger un « Pinochet espagnol ». Le parti socialiste les a accusés d'agiter cette menace pour réaliser leur vœu le plus cher : un gouvernement d'union démocratique. Aujourd'hui, l'inquiétude semble davantage partagée.

Le poids de l'armée n'a cessé de conditionner la politique gouvernementale. M. Adolfo Suarez et le parti centriste au pouvoir ont souvent justifié leurs exigences en matière constitutionnelle ou leurs réticences face aux revendications basques en invoquant une réaction possible des états-majors. Certains hommes politiques y ont vu un alibi. C'est pour tenir compte des « *pouvoirs de fait* » que tous les partis ont accepté l'article 8 de la Constitution, qui confie à l'armée le *soin de défendre non* seulement la souveraineté nationale et l'intégrité du territoire, mais aussi « *l'édifice constitutionnel* ». *Formule ambiguë* et que beaucoup jugent embarrassante. Elle revient en effet à accorder à l'armée le rôle tutellaire que *lui avait déjà assigné* le franquisme.

Sans doute la « pilule démocratique » aurait-elle été mieux avalée dans les casernes sans le terrorisme. Après avoir surmonté *la crise provoquée en 1977 par la* légalisation du P.C., l'armée s'est à nouveau énervée lorsque les attentats ont touché les forces *de l'ordre, puis atteint ses* propres rangs.

Des incidents « franchement honteux »

La première alerte a été donnée en novembre 1978 lorsqu'un lieutenant-colonel de la garde civile et un capitaine de la police armée ont été arrêtés pour avoir préparé un « *coup de main* » contre le chef du gouvernement. L'affaire n'ayant toujours pas été jugée, on ignore l'étendue des complicités que les deux officiers factieux avaient réussi à s'assurer. A l'époque, la classe politique avait écarté toute possibilité d'un putsch militaire. Un officier supérieur que nous avions interrogé à ce sujet s'était montré plus nuancé : « *L'armée en tant que telle n'est pas disposée au coup d'Etat,* nous avait-il dit. *Mais elle pourrait appuyer quelque chose qui serait tenté par la police et la garde civile.* »

Deux mois plus tard, l'enterrement du gouverneur militaire de Madrid, assassiné par l'ETA, donnait lieu à des incidents que le roi lui-même qualifia de « *franchement honteux* ». Plusieurs dizaines d'officiers avaient insulté le premier ministre et le vice-président chargé de la défense, le lieutenant-général Gutierrez Mellado. Juan Carlos avait réagi en lançant un appel solennel à la discipline. C'était la première fois qu'il volait aussi franche*ment au secours* du gouvernement Suarez. Il n'a pas recommencé depuis.

M. Adolfo Suarez et son vice-président souffrent d'une impopularité grandissante au sein des forces armées. Celles-ci n'ont pas pardonné au chef du gouvernement d'avoir renié ses origines franquistes et surtout de les avoir trompées en leur promettant de *ne jamais* légaliser le P.C. Elles reprochent au lieutenant-général Gutierrez Mellado d'être sa créature. Cet homme valeureux et digne, pratiquement inconnu de la troupe avant sa nomination, n'a pas su établir le contact avec ses subordonnés. Il lui a manqué la vision et l'audace nécessaires pour convertir les officiers à la démocratie. Aujourd'hui, il paraît bien isolé dans son bureau de la Moncloa, et c'est le ministre civil de la défense nommé en avril, M. Rodriguez Sahagun, qui assure la relève.

Un tel discrédit rejaillit sur la personne du roi, critiqué depuis un certain temps déjà dans les états-majors pour avoir associé trop étroitement sa couronne au sort de M. Suarez. La coupure entre le pouvoir civil et l'armée est apparue une fois de plus l'été dernier lorsqu'un tribunal militaire a absous le général Atares, chef de la garde civile du Levant, qui avait traité le lieutenant-général Gutierrez Mellado de « *traître* » et de « *franc-maçon* ». Le vice-président a dû accepter ce camouflet.

Un nouveau pas dans l'escalade a été franchi il y a une quinzaine de jours avec une série de propos enflammés de chefs militaires qui réagissaient à l'assassinat de deux officiers au Pays basque. « *L'Espagne est en train de mourir entre nos mains* », a dit à Santa-Cruz-de-Teneriffe le capitaine-général des Canaries, le lieutenant-général Gonzalez del Yerro, qui a critiqué l'inefficacité de la lutte contre le terrorisme. Le chef d'état-major de l'armée de terre, le lieutenant-général Gabeiras Montero, a repris la formule en disant que l'Espagne était « *malade* » et soumise à un « *traitement* », qui « *ne donnait pas tous les résultats escomptés* ». A Ceuta, c'est un éloge des « *quarante ans de paix apportés par Franco* » que faisait, le 20 septembre, le capitaine-général de l'Andalousie, le lieutenant-général Merry Gordon, avant de parodier le fameux cri du général Millan Astray au début de la guerre civile : « *Vive la mort au combat !* »

Le jour où était assassiné à Saint-Sebastien le gouverneur militaire du Guipuzcoa, *A B C* publiait l'interview du lieutenant-général Milans del Bosch, qui affirmait lui aussi que le terrorisme n'était pas combattu de façon adéquate. L'offensive paraissait donc concertée. En critiquant publiquement la politique gouvernementale, deux généraux avaient violé le code de justice militaire : aucun ne s'était jamais aventuré jusque-là. Les sanctions allaient-elles pleuvoir ?

Elles furent remises à plus tard. Le ministre de la défense convoqua les capitaines généraux de Valence et des Canaries pour leur rappeler leur devoir de réserve. Au même moment, le président Suarez ajournait un voyage de huit jours qu'il devait faire en Amérique. Il prit sa décision la veille du départ, ce qui lui donna un tour dramatique. Il avait jugé préférable de rester à son poste, en prévision de la nouvelle offensive que l'ETA ne manquerait *pas de déclencher avant le référendum* du 25 octobre sur l'autonomie basque. L'explication était plausible. Mais les socialistes, en *coulisse, en donnaient une autre* : l'offensive que le chef du gouvernement voulait prévenir, c'était celle qui était dirigée contre lui.

Les proches du président affirment, en effet, qu'une partie du patronat, de la presse, de l'armée et même du parti centriste — son parti — font pression, avec la droite, pour obtenir sa démission. Une telle tentative semble, pour l'instant, vouée à l'échec, du *moins dans le cadre constitution*nel. Car il faudrait que l'union du centre démocratique fournisse un président de rechange et que celui-ci obtienne une majorité aux Cortès. Deux conditions qui ne semblent pas près d'être satisfaites.

Comme il y a un an, personne ne paraît croire aux chances de succès d'un putsch. « *Quand les militaires font un coup d'Etat, c'est pour mettre la droite au pouvoir. Or elle y est déjà* », *affirme M. Felipe Gonzalez*. Cette explication n'est guère satisfaisante : la droite réformiste de M. Suarez pourrait être obligée en effet de céder un jour la place à une droite réactionnaire.

En fait, une armée se soulève en général lorsqu'elle se sent appuyée par une grande partie de la population. L'Espagne de 1936 était coupée en deux, comme le Brésil de 1964, et le Chili de 1973 ; celle de 1979 ne connaît ni effondrement de l'autorité, ni explosion sociale, ni ruine économique, ni climat d'émeute : rien qui justifie une intervention militaire.

Jusqu'au référendum

Le gouvernement vient de présenter un programme économique qui lui a valu les applaudissements du patronat. Malgré un chômage important, les tensions sociales ne sont pas plus graves qu'ailleurs. Les rues de Madrid et de Barcelone ne sont pas moins sûres que celles de Paris, encore que le nombre d'agressions ait augmenté depuis la fin de la dictature. La gauche reste modérée. Les Catalans n'effraient plus personne avec leur Généralité. Seul le Pays basque fait problème.

Certes, le gouvernement et l'opposition n'écartent pas la possibilité d'une rébellion armée. Mais ses auteurs, disent-ils, ne tiendraient pas plus de quarante-huit heures. « *La troupe ne suivrait pas. Il suffirait que le roi se manifeste pour obtenir l'adhésion de ses officiers. Il n'y a pas les conditions, ni dans le pays ni dans l'environnement international, pour une nouvelle dictature.* »

Le risque est ailleurs. Si coup de force il y a, il pourrait, dit-on, rester dans les limites constitutionnelles. L'extrême droite ne cesse de fournir le schéma : il suffirait d'appliquer les articles de la Constitution qui permettent de décréter l'état d'exception ou l'état de siège. La situation au Pays basque justifierait de telles mesures. L'armée serait alors obligée d'intervenir dans ce que la presse appelle déjà la « *guerre du Nord* ». Le régime démocratique serait respecté, du moins dans ses apparences, mais il prendrait un masque brutal et autoritaire.

Les militaires paraissent divisés *devant un telle aventure*, conscients que, une fois engagés, il leur serait difficile d'en sortir. Il y a pourtant une nouveauté depuis quelques mois : quand on les interroge, ils n'écartent plus cette hypothèse, même s'ils ne l'envisagent qu'une fois épuisés *tous* les autres recours.

Simplement, personne ne peut dire à partir de quel seuil une intervention leur paraîtrait inéluctable : autrement dit, à partir de quel nombre de morts. M. Adolfo Suarez a engagé tout son crédit pour faire une autre politique. Il compte que les Basques voteront en faveur de leur autonomie avec une majorité suffisante pour créer un choc psychologique en Euskadi. Très vite, des policiers basques se chargeront du maintien de l'ordre. Le problème prendra alors une autre dimension...

CHARLES VANHECKE.



AFRIQUE

Algérie

LE PRÉSIDENT CHADLI : « Une confrontation avec le Maroc risque d'atteindre l'Europe »

L'hebdomadaire parisien de langue arabe, *El Watan El Arabi* consacre la couverture de son numéro du jeudi 11 octobre au président Chadli Bendjedid, dont il a obtenu une interview, la première accordée par le chef de l'Etat algérien à un organe de presse étranger depuis son élection en *février dernier.*

Interrogé au sujet du conflit du Sahara occidental, le président Chadli met en garde contre « *une confrontation entre l'Algérie et le Maroc* » car elle risquerait « *de déborder le monde arabe et d'atteindre l'Europe* ». Il a affirmé que l'Algérie « *respectera la décision du peuple sahraoui, prise librement, qu'il opte pour l'indépendance ou le rattachement au Maroc ou à la Mauritanie* ». Il proclame « *la volonté sincère* » de son gouvernement « *d'établir des relations solides avec le Maroc* » et affirme qu'il n'y a pas besoin de médiateur entre les deux pays.

Interrogé sur les rapports franco-algériens, le chef de l'Etat a répondu : « *Depuis que la France observe une attitude de neutralité dans le problème du Sahara, nos relations avec elle s'améliorent sensiblement.* »

Concernant le problème du Proche-Orient, le président Chadli précise que l'Algérie présentera aux chefs d'Etat arabes, à un sommet organisé avant la fin de l'année, des propositions pour une « *stratégie offensive concernant la lutte contre le traité de Camp David* ».

« *Jusqu'à présent,* déclare en effet M. Chadli, *le Front arabe n'a présenté qu'une stratégie défensive et Sadate a profité de cette situation. Il est temps que nous passions à l'offensive.* »

Mauritanie

La « libération » de M. Ould Daddah et les problèmes linguistiques divisent l'équipe dirigeante

Le correspondant de l'A.F.P. est expulsé

Le président Senghor a regagné Dakar, mercredi 10 octobre, à l'issue d'une visite « de travail et d'amitié » à Nouakchott, au cours de laquelle il a « apporté son soutien » à la politique de stricte neutralité adoptée par la Mauritanie à l'égard du conflit du Sahara occidental. Par ailleurs, les autorités mauritaniennes ont expulsé M. Dominique Garrand, chef du bureau de l'A.F.P. : elles lui reprocheraient d'avoir annoncé le départ de l'ex-président Ould Daddah pour la France, où il subit des soins. M. Garrand, qui a succédé à M. Jean-Eudes Barbier, lui-même expulsé en mai dernier, fait ci-dessous le point de la situation en Mauritanie.

Dakar *(A.F.P.).* — Plusieurs dignitaires de l'ancien régime mauritanien ont été arrêtés la semaine dernière au moment où M. Ould Daddah gagnait Paris. Certains ont été relâchés après quelques jours de détention, tandis que deux anciens *ministers,* MM. Hamdi Mouknass (Affaires étrangères) et Ahmed Salah (commerce) seraient encore détenus de même qu'un homme d'affaires, M. Boucabar Alfa, ancien ministre de la santé (1963). Ces contradictions apparentes s'expliquent notamment par les divisions au sein du comité militaire de salut national, instance *législative et politique de la Mauritanie*, qui est le résultat d'un consensus fragile entre diverses tendances, pro-algérienne, prolibyenne et pro-marocaine. Celles-ci étaient d'accord pour faire sortir la Mauritanie de la guerre et redresser la situation économique du pays par une politique d'austérité.

Toutefois, depuis l'accord de paix d'Alger, les divisions se seraient exacerbées pour diverses raisons.

Ainsi, la décision de « libérer » *même provisoirement* M. Ould Daddah pour lui permettre de se soigner, aurait été envisagée lors du voyage en France, les *18 et 19 septembre,* du premier ministre mauritanien, le lieutenant-colonel Haidalla.

En échange de son soutien pour assurer l'intégrité des frontières de la Mauritanie, appuyer sa politique de neutralité et contribuer à son redressement économique, la France aurait demandé un geste en faveur de l'ancien président, placé en résidence surveillée dans l'extrême sud-est du pays, depuis juillet 1978.

Les Mauritaniens ont accédé à la demande française, mais les *préparatifs de départ ont* été faits en « petit comité », sans débats préalables, ni en conseil des ministres, ni au C.M.S.M., ou des oppositions se seraient certainement *manifestées,* compte tenu de la position intransigeante adoptée par ses membres vis-à-vis des dignitaires de l'ancien régime.

Cette discrétion s'expliquerait par la crainte d'une *rentrée* sur la scène politique des partisans de l'ancien régime ou d'un retour à un pouvoir civil, alors que le climat politique intérieur est *trouble* : parallèlement aux sucpicions et aux tracasseries qu'entraînent les changements d'alliances diplo*matiques* — bien que, *officiellement* les relations avec le Maroc n'aient pas changé, une campagne contre des menées pro-marocaines déstabilisatrices est afficieusement menée, — la proximité des échéances scolaires alourdit le climat politique.

Une commission technique mise sur pied pour étudier ce problème, s'est séparée en septembre sur un contrat de divergence entre les deux groupes et a demandé au C.M.S.N. de lui fixer son cadre de travail alors que la *rentrée scolaire est prévue* pour le 29 octobre (primaire) et 5 novembre (secondaire).

Tous ces problèmes devaient être examinés par le C.M.S.N. élargi aux commandants de régimes militaires dont la réunion trimestrielle s'est ouverte lundi 8 octobre et se poursuit actuellement en commissions.

Tunisie

LE « COLLECTIF DU 26 JANVIER » RÉCLAME LA LIBÉRATION DE QUELQUE CENT VINGT PRISONNIERS POLITIQUES.

Le Collectif tunisien du 26 janvier (1) a tenu, mercredi 10 octobre, à Paris, une conférence de presse pour marquer le premier anniversaire du verdict rendu par la Cour de sûreté de l'Etat contre les dirigeants syndicalistes arrêtés après les événements sanglants de janvier 1978.

A cette occasion, le Collectif a rappelé que si M. Habib Achour, ancien secrétaire général de l'U.G.T.T., a été *gracié* le 3 août dernier, mais se trouve en résidence surveillée, ses camarades et collaborateurs sont, eux, *toujours détenus.* Selon le Collectif, qui réclame leur libération, quelque cent vingt personnes seraient encore en prison pour des raisons politiques *ou* pour des « délits » d'opinion, en violation de la Constitution.

(1) 48, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

Togo

Enlevé au Niger

M. BENI LAWSON A ÉTÉ LIBÉRÉ A LOMÉ

Le gouvernement de Lomé a annoncé, mercredi 10 octobre, la libération de M. Beni Lawson, enlevé au Niger par des militaires togolais le 2 octobre (le Monde du 10 octobre). Aucune charge n'aurait été retenue contre le frère du lieutenant-colonel Merlaud Lawson, condamné à mort par contumace dans l'« affaire des mercenaires » et exilé en France (le Monde du 28 août).

Après sa libération — « *pure et simple* », selon un communiqué officiel, — M. Beni Lawson a *déclaré qu'il était « volontairement »* monté dans un avion militaire togolais à Niamey, mais qu'il pensait être conduit à Ouagadougou et non à Lomé et accrédite ainsi la version officielle togolaise selon laquelle, en cours de vol, un responsable togolais a ordonné au pilote de détourner l'avion sur Lomé afin *de remettre M. Lawson aux autorités.* Tout en soulignant que l'« *innocence* » de ce dernier avait été établie, les dépêches en provenance de la capitale togolaise n'indiquent toutefois pas s'il a été autorisé à quitter le territoire togolais. Ancien conseiller commercial à l'ambassade du Togo à Paris, *M. Beni Lawson est de nationalité française.* Son enlèvement à Niamey a fait l'objet de *plusieurs protestations, notamment* de la part de la Ligue des droits de l'homme. — *(Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

Les ministres des affaires étrangères israélien et égyptien devant le Conseil de l'Europe

Passe d'armes spectaculaire entre MM. Moshe Dayan et Boutros-Ghali

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Pour leur visite au Conseil de l'Europe, qui les avait invités, MM. Moshé Dayan et Boutros-Ghali, *respectivement* ministre israélien et ministre d'Etat égyptien des affaires étrangères, n'auront pas déçu leur public. En défendant avec talent leurs causes respectives, ils ont offert, le mercredi 10 octobre, le spectacle de ce que M. Boutros-Ghali a qualifié, à plusieurs reprises, d'un « *total désaccord* ».

Dans quelle mesure le ministre *égyptien « en rajoutait-il »* pour démontrer aux détracteurs arabes de son pays que celui-ci était vraiment sincère dans sa défense du droit à l'existence de l'Etat palestinien ? Il est difficile de l'apprécier, mais la plaidoirie de M. Boutros-Ghali restera dans l'histoire du Conseil de l'Europe comme un modèle du genre.

Le *duel* Moshe Dayan - Boutros-Ghali commença par un exposé de ce dernier. Le ministre égyptien dénonça l'« *alliance objective entre les « rejectionnistes » israéliens et arabes* ». Ainsi M. Boutros-Ghali renvoyait-il dos à dos l'intransigeance israélienne et le maximalisme du camp arabe. Il invite l'Europe à entreprendre une « *action directe en faveur des Palestiniens* » et à expliquer à l'opinion publique israélienne le « *fait palestinien* ».

Le ton de M. Moshe Dayan, dans son exposé liminaire, fut plus mesuré. Il avait commencé par adresser un compliment au président Sadate, *qualifié, ainsi* que M. Begin, de « *dirigeant honnête et courageux* ». C'est aux Européens qu'il devait décocher ses critiques les plus acérées, jugeant « *étonnant et affligeant que certains gouvernements européens n'ont pas fait bon accueil au traité égypto-israélien* ». M. Dayan qualifia de « *cynique* » la manière dont le chef de la diplomatie irlandaise, M. O'Kennedy, avait parlé au nom des Neuf de ce traité dans sa récente déclaration aux Nations unies

Quant au droit à l'autodétermination des Palestiniens, M. Dayan estime qu'il « *a trouvé son expression concrète au sein du royaume de Jordanie où les Arabes palestiniens qui y résident se sentent chez eux, tandis que l'O.L.P. recherche la création d'un Etat palestinien à la place d'Israël* ».

Tout était dit. Lors de la conférence de presse qui suivit, puis tout au long de la séance consacrée aux questions des parlementaires (on en compta environ quatre-vingts), le ministre israélien ne devait pas bouger d'un pouce de ses positions: M. Boutros-Ghali eut beau lancer attaque sur attaque, il se heurta à *un roc.*

« *Si vous ignorez le fait du nationalisme palestinien, vous ne parviendrez jamais à une paix solide,* s'écria le ministre égyptien. *Vous avez beau tenter de les placer sous un protectorat quelconque ou dans une sorte de bantoustan, vous n'en sortirez pas. Comment peut-on refuser un Etat aux Palestiniens alors qu'on a octroyé la souveraineté à plus d'une centaine de pays, représentés aux Nations unies ?* »

M. Boutros-Ghali alla jusqu'à plaider pour l'O.L.P. dont, selon lui, la représentativité est indéniable. « *Sans le feu vert de l'O.L.P., vous n'arriverez à rien et vous ne rallierez pas les Palestiniens à la négociation* », lança-t-il sans ébranler son adversaire.

Le chef de la diplomatie israélienne, après une émouvante évocation des horreurs du terrorisme, justifia non seulement le refus de négocier avec l'O.L.P., « *organisation de meurtriers* », mais aussi le refus d'Israël d'arrêter le pilonnage des camps palestiniens au Liban. « *Quand vous faisiez la guerre,* demanda-t-il à ses auditeurs, *est-ce qu'il ne vous arrivait jamais de frapper aussi des civils ?* »

ROLAND DELCOUR.

Iran

L'ARMÉE SE PRÉPARE A UNE NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LES KURDES

Téhéran *(A.F.P.).* — Face à la pression accrue des rebelles kurdes, les forces iraniennes viennent de montrer le peu de coordination existant entre elles. Le ministre de la défense, M. Mustapha Tchamran, a décidé de se rendre lui-même sur le terrain, tandis que l'armée annonçait une prochaine offensive contre les peshmergas.

Les responsables de l'armée et ceux des « pasdaran » (miliciens islamiques) s'étant accusés mutuellement d'avoir été responsables des derniers revers subis par les forces de l'ordre, M. Tchamran s'est attelé à la tâche de coordonner l'action des divers centres militaires.

Parallèlement, le général Chaker a annoncé, mardi soir, que l'armée allait appliquer « *dans les deux jours* » les plans préparés « *pour prévenir le développement des activités des rebelles* ».

Le ministre de l'intérieur, M. Hachem Sabbaghian, a, quant à lui, estimé que l'armée devait aller déloger les rebelles kurdes de leurs montagnes.

AMÉRIQUES

Brésil

Le Comité pour l'amnistie publie un document sur les tortures et les « disparus »

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Le Comité brésilien pour l'amnistie (C.B.A.) a publié lundi 8 octobre, un ouvrage collectif consacré aux disparus. Le cardinal de Sao-Paulo, Mgr Paulo Evaristo Arns, le président de l'Association brésilienne de presse, M. Barbosa Lima Sobrinho, ont collaboré à la rédaction de ce document et une campagne nationale a été lancée sur ce problème.

Malgré « l'*ouverture* » politique, la question des « *disparus* » reste un sujet délicat. Les organes de répression qui pratiquaient des méthodes « parallèles » telles qu'enlèvements et liquidations sous la torture sont intacts et représentent une menace virtuelle pour les opposants. Nombre de militaires ou de policiers directement compromis conservent leurs postes.

Mais s'il est un *point sur lequel* les forces armées paraissent inflexibles, c'est bien sûr une éventuelle remise en cause de leur action lors des plus noires années de la répression. Le parti d'opposition M.D.B. en a encore fait l'expérience en mai lorsque la création d'une commission parlementaire d'enquête sur ce sujet fut repoussée par le parti gouvernemental Arena, qui n'hésita pas à cette occasion à violer les règles parlementaires (*le Monde* du 16 mai).

Le C.B.A. tente pour la première *fois,* dans cet ouvrage, d'établir un relevé systématique : il donne *les* noms de cent soixante-dix-neuf personnes qui ont péri victimes des services de répression entre 1964 et 1979, non compris les quarante-cinq tués lors du mouvement de guérilla lancé au début des années 70 dans la région du fleuve Araguaia. Le C.B.A. présente des dossiers détaillés comportant dans la plupart des cinquante-trois cas étudiés des témoignages des compagnons de prison des personnes « disparues », c'est-à-dire enlevées *par les forces de l'ordre* qui se sont refusées ensuite à reconnaître leur détention. Les scénarios décrits dans ces cinquante-trois dossiers se répètent et permettent de conclure à l'existence d'un véritable « terrorisme d'Etat », à l'époque du président Medici plus particulièrement.

Certains cas ont eu une di*mension internationale,* malgré l'implacable censure, tel celui de l'ex-député Rubens Paiva, arrêté en janvier 1971 à Rio par la *police militaire,* qui rendit ensuite elle-même à la famille le véhicule dans lequel il avait été emmené. Quelques jours plus tard, elle niait l'avoir jamais capturé. M. Paiva fut aperçu par d'autres prisonniers dans des locaux de l'armée de l'air, où il avait été torturé. Il n'a jamais réapparu.

M. Stuart Angel, membre d'une *organisation d'extrême gauche,* capturé en mai 1971, torturé par les services d'information de l'armée de l'air, fut attaché à une jeep la bouche collée au pot d'échappement jusqu'à l'asphyxie. M. Angel jouissait de la double nationalité, brésilienne et américaine, et l'affaire provoqua une sérieuse tension entre Washington et Brasilia. M. Aluizio Palhano, vice-président de la centrale C.G.T., fait prisonnier en mai 1971, fut emmené au siège de la police politique de Sao-Paulo, où il fut reconnu par divers prisonniers, et où il mourut après onze jours de torture.

« *Juridiquement inacceptables, moralement condamnables et humainement insupportables sont ces disparitions, planifiées et froidement exécutées,* écrit dans ce livre Mgr Arns. *Je crains que dans le futur on ne refuse de croire que de telles choses aient pu se passer au milieu du peuple brésilien.* »

THIERRY MALINIAK.

Les conflits agraires créent une situation explosive dans la région amazonienne de l'Araguaia

Brasilia *(A.F.P.).* — L'Araguaia, région amazonienne qui fut le théâtre d'une guérilla de 1972 à 1974, connaît actuellement une situation explosive en raison des multiples conflits entre grands propriétaires terriens et petits paysans, apprend-on à Brasilia de source proche de la C.N.B.B. (Conférence nationale des évêques brésiliens).

Dans le seul diocèse de Conceicao de Araguaia (sud-est de l'Etat de Para), il existe soixante conflits agraires. Au cours des quarante derniers jours, cinq affrontements armés ont opposé des paysans occupant des terres à des *pistoleiros* à la *solde des grands* propriétaires. Plusieurs pistoleiros ont été tués ou blessés.

Les petits paysans « *sont aux abois, ils meurent de faim. Quand ils sont expulsés des terres qu'ils occupent, on brûle leurs maisons, on les déporte au loin et on les abandonne sur la route, avec femmes, enfants et vieillards* ». Ces paysans sont désespérés. Certains ont conclu un « *pacte de la mort* ». Expulsés à plusieurs reprises des terres qu'ils occupent, ils ont juré « *qu'on ne les en délogerait que morts* ».

La commission pastorale de la terre (C.P.T.) conseille la non-violence, mais, y dit-on, « *nous ne sommes pas contre la légitime défense* ».

Souvent les policiers ou les militaires interviennent. Le 22 août dernier, le *missionnaire* italien Nicola Arponi, responsable de la C.P.T., a été séquestré et torturé dans l'Etat de Goias. Le 23 août, *un hélicoptère a lancé une demi-*douzaine d'engins explosifs tout près du village de Sampaio. Des fragments de ces engins fabriqués au Brésil, sur *lesquels* on peut lire le nom *l'Aérospatiale (1)* ont été présentés lundi 8 octobre au Parlement.

Après avoir lancé ces explosifs, l'hélicoptère s'est posé à Sampaio. Ses occupants, des hommes armés, ont réuni les villageois. « *Si vous continuez à abattre les arbres pour défricher, la prochaine fois, les bombes seront lancées sur le village* », leur ont-ils dit.

Cinquante-sept villageois ont fait parvenir une lettre à la C.N.B.B. « *Nous voulons simplement travailler et donner à manger à nos enfants* », écrivent-ils. « *Nous pensons que les impératifs de la faim et de la survie passent au-dessus de n'importe quelle loi ou document. Nous allons continuer à cultiver cette terre parce que nous voulons vivre.* »

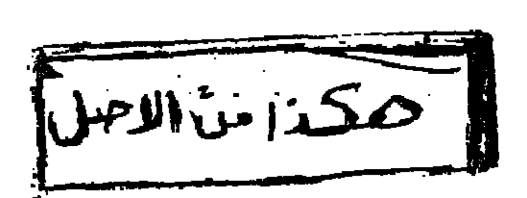
A Conceicao-de-Araguaia, quatorze avocats sont au service des grands propriétaires, tandis qu'un seul défend les petits paysans qui occupent les terres, ce dernier a été menacé de mort à plusieurs reprises. Ces menaces ne doivent pas être prises à la légère. Un autre avocat qui défendait les petits paysans a été assassiné, il y a trois mois, dans l'Etat de Bahia (Nord-Est).

« *Très souvent, des hommes politiques et des notables sont propriétaires ou actionnaires des sociétés qui revendiquent la propriété des terres en litige,* fait observer de source proche de la C.N.B.B., *cela explique pourquoi la justice n'est jamais rendue au profit des petits paysans* », ajoute-t-on.

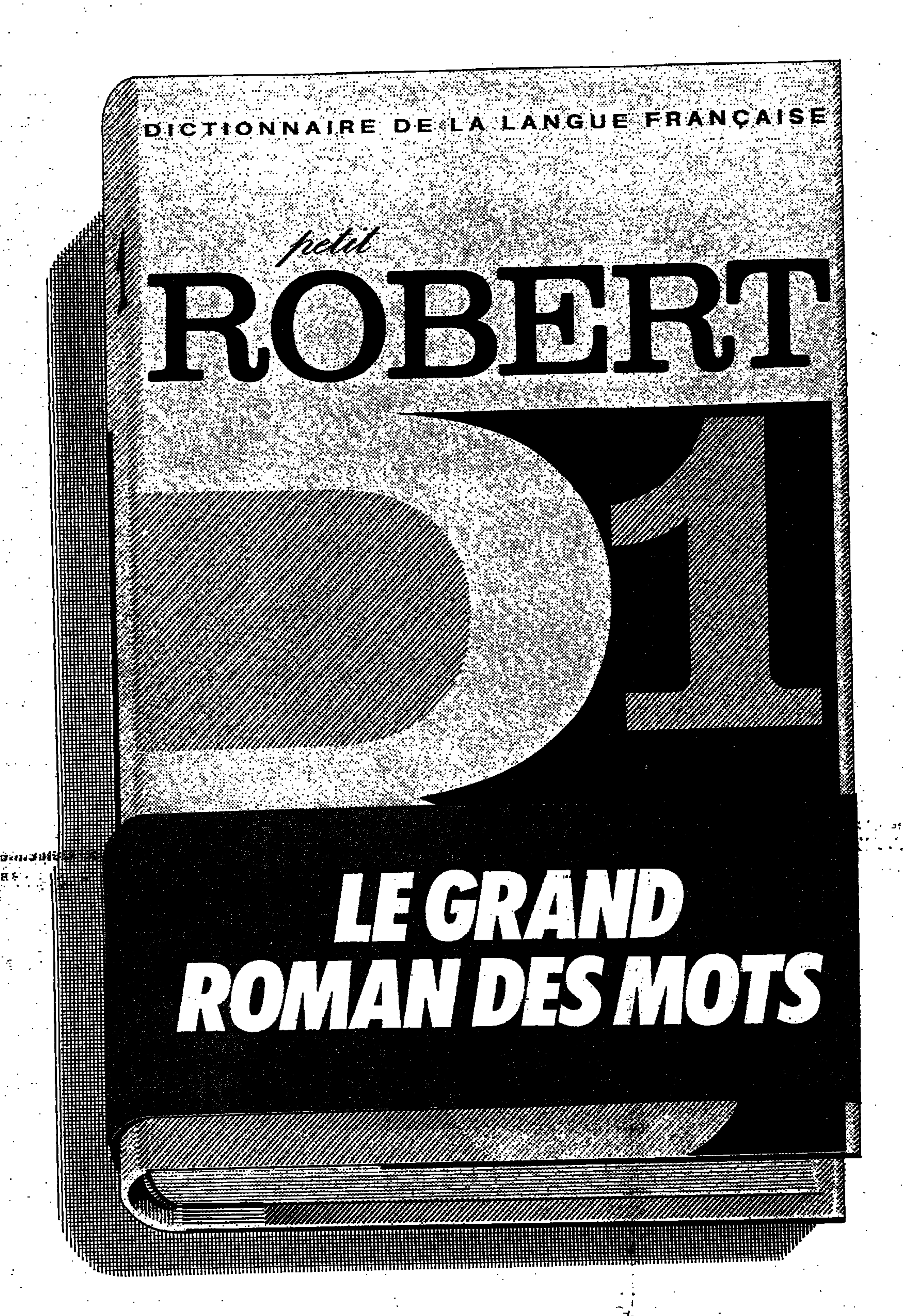
Certains paysans occupent des terres depuis dix ou quinze ans sans être parvenus, comme la loi brésilienne le permet, à obtenir les titres de propriété correspondants.

(1) La France a vendu au Brésil des avions Mirage et des hélicoptères qui peuvent larguer des missiles tactiques et de roquettes conçus par la société privée Matra et la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), plus connue sous la seule dénomination Aérospatiale. (La SNIAS dément, cependant, avoir vendu directement au Brésil des missiles adaptés à ses hélicoptères.) — (N.D.L.R.)

● *Aux termes d'un protocole financier* signé le 9 octobre a Paris, la France met à la disposition du Brésil des crédits pouvant atteindre un montant de 230 millions de francs, dont une partie sous forme d'un prêt du Trésor. Ces crédits serviront à l'achat de biens et services français destinés au développement et à l'exploitation des mines de potasse du Sergipe.



هكذا من الأصل



Les mots sont des amants.
Un grand roman vous révèle leurs intrigues.

Les mots se rencontrent et se perdent. Se retrouvent et se reperdent. Ils se marient parfois et font des enfants, puis se séparent à nouveau.

Les mots sont de grands amants qui vivent leur passion, et c'est parce que le Petit Robert 1 vous fait vivre leurs intrigues que le Petit Robert 1, Dictionnaire de la Langue française, est passionnant.

Comme un grand roman.

DICTIONNAIRES
LE ROBERT

AMÉRIQUES

Le Nicaragua, la barre à gauche

III. — Les réformes et le pain quotidien

Bien qu'ils se soient rapidement alignés à l'extérieur sur les positions défendues par Cuba, les nouveaux dirigeants du Nicaragua font preuve de souplesse et de modération dans la gestion des affaires et la reconstruction de l'Etat. La réalité du pouvoir appartient au Front sandiniste divisé en trois tendances (« le Monde » des 10 et 11 octobre).

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Managua. — Quelles mesures importantes les autorités ont-elles prises en deux mois de pouvoir ? La plus spectaculaire est le « décret numéro 3 » portant confiscation des biens de Somoza, de sa famille et de ses fidèles.

La conséquence la plus visible de cette décision est de mettre à la disposition de la collectivité nationale... la moitié environ du territoire. « *Toute la région atlantique, tout le Centre-Nord sont à nous, ainsi que la moitié du département de Leon, le plus fertile du pays*, nous dit M. Wheelock, ministre de la réforme agraire, devant une carte du Nicaragua. *La voracité maladive de cette dictature est aujourd'hui notre chance ! Ses anciens biens nous donnent à présent la possibilité de travailler sans frictions avec le secteur privé.* »

De fait, les sandinistes et la bourgeoisie ont, théoriquement, l'opportunité historique assez unique de pouvoir coexister : la révolution peut en effet espérer, dans un premier temps au moins pouvoir satisfaire les revendications populaires en remettant à la collectivité ce que la dictature avait accumulé à ses dépens, sans toucher au reste.

Les nouveaux dirigeants n'entendent pas, cependant, créer une classe de petits paysans en morcelant les grands domaines. Ceux-ci fournissent, en effet, l'essentiel des denrées exportées par le pays, et il est vital que leur production ne diminue pas. Or son bon niveau actuel est dû, précisément, à une forte concentration, non seulement de la terre, mais de la technologie, à une *intégration agro-industrielle* alliant production et conditionnement du café, du tabac, de la viande, de la canne à sucre. Les grands domaines seront donc maintenus et administrés par l'Etat, avec la participation des salariés agricoles. D'autres terres seront organisées en coopératives, dont les paysans auront l'usufruit, ou, plus rarement, la propriété. Il s'agit donc d'une réforme agraire d'inspiration nettement collectiviste. Il est, bien entendu, un peu tôt pour connaître la réaction des paysans.

Dans le domaine industriel, beaucoup de propriétés somozistes étaient décapitalisées ou en déficit. Leur nationalisation ne sera donc pas *immédiatement* rentable. Au moins ne coûtera-t-elle rien à la collectivité. Il n'en va pas de même pour les banques, également nationalisées (y compris les établissements étrangers), mais dont les propriétaires seront indemnisés — à l'exception, bien entendu, des banques somozistes. Tous ces établissements étaient en déficit, ce qui fait que l'on a nationalisé du passif : la mesure a donc provoqué chez les « victimes » plus de soulagement que de grincements de dents. Elle fait de l'Etat un acteur d'autant plus important de l'économie nationale qu'il pousse, par ce biais, la porte de nombreuses entreprises endettées auprès du système bancaire.

Le gouvernement a, d'autre part, nationalisé les exportations de cinq produits rapportant au Nicaragua la quasi-totalité de ses devises : le coton, le café, la viande, le sucre et les crustacés. Il s'est doté là d'un autre instrument capital de contrôle de l'économie.

Est-ce déjà le socialisme ? Non, car le secteur privé y est, pour l'instant au moins, non seulement toléré, mais encouragé dans la minime mesure des moyens d'un Etat économiquement « prostré », selon le mot de M. Robelo, membre de la junte. Des prêts ont été consentis à certaines entreprises, en vue de faciliter leur redémarrage.

Parer au plus pressé

Il ne paraît pas, cependant, que le secteur privé, qui joue son avenir durant ces quelques semaines, manifeste un grand enthousiasme à se remettre au travail. Des entrepreneurs qui avaient jugé prudent de prendre un peu de champ durant la période « chaude » ne sont pas encore revenus de Miami ! Habitués à faire, sous Somoza, des bénéfices de 150 % et plus, ils voient sans plaisir un régime qui, à tout le moins, envisage de limiter leurs profits par la fiscalité et des lois sociales. Si, comme il est probable, le Nicaragua devient socialiste — façon algérienne, yougoslave, tanzanienne, cubaine ou... nicaraguayenne, — la bourgeoisie nationale y aura poussé.

Pour le reste, les responsables de l'économie se sont efforcés de parer au plus pressé. Ils ont trouvé, en arrivant à Managua... 3,5 millions de dollars dans les caisses de l'Etat. Le reste avait été déjà dépensé, ou emporté dans des valises. Or le premier semestre est traditionnellement, au Nicaragua, celui des rentrées de devises (les deux grandes récoltes exportatrices, celle du coton et du café, se font de janvier à avril), et le second, celui des sorties : c'est alors qu'il convient, en effet, d'acheter les engrais, les insecticides, les outils, les semences.

Il fallait donc se préoccuper d'obtenir non seulement une aide humanitaire — la plus facile à mobiliser, encore que les Nicaragayens soient loin de recevoir ce qu'ils espéraient, — mais aussi une aide financière. Afin de faire face à ses importations indispensables pour préparer les récoltes et relancer l'industrie, ainsi que pour reconstituer des réserves normales, le Nicaragua a besoin d'environ 300 millions de dollars.

Ses responsables ont donc frappé, ou s'apprêtent à le faire, à toutes les portes, nationales et internationales, américaines, européennes et arabes. L'Allemagne fédérale et le Mexique sont, jusqu'à présent, les seuls pays qui ont paru relativement réceptifs face à la détresse financière nicaraguayenne. Le gouvernement de Managua avait, à la fin d'août, 70 millions de dollars : il en espérait le double.

Pour franchir un pas décisif, il lui faudra négocier avec l'inévitable Fonds monétaire international. Il semble cependant qu'il y ait une très vive résistance, au sein de la direction nationale du Front sandiniste, à l'idée de passer par les Fourches Caudines de l'institution financière de Washington.

Dans les mois à venir, une autre rude épreuve attend les nouvelles autorités : la renégociation de la dette à court terme, 600 millions de dollars, avec les créanciers. La légitime passion d'indépendance du Nicaragua sandiniste se trouve, brutalement, confrontée aux redoutables réalités internationales...

Quoi qu'il en soit, les citoyens n'ont pas encore mangé leur pain noir. Depuis trois mois, ils vivent, selon les cas, sur leurs économies, le produit des pillages de juillet ou l'aide internationale. Presque personne n'a reçu de salaire ou de traitement depuis la fin mai. Cette situation va rapidement devenir critique, sauf un redémarrage, que l'on ne voit pas venir. Le produit des grandes récoltes ne commencera à affluer qu'au début de l'année prochaine — au moins pour le café, car il semble que seul le quart des superficies habituelles de coton ont été ensemencées, en raison de la guerre civile. Le F.S.L.N. sera-t-il, dans ces conditions, tenté, cet automne, par la fuite en avant ?

Il est une ultime remarque qu'inspire la révolution sandiniste. Elle a vu l'irruption, sur la scène sociale, d'acteurs que l'on y attendait depuis si longtemps qu'on avait fini par les croire mythiques.

Ne parlons pas des femmes, qui ont pourtant joué un rôle capital : il y a bien longtemps qu'elles sont au cœur des luttes sociales, en Amérique latine et ailleurs...

Mais la guerre civile nicaraguayenne a, d'abord, été celle des jeunes. Depuis vingt ans, on répète que l'explosion démographique du tiers-monde va tout faire sauter. Au Nicaragua, c'est fait ! « *Ce fut la guerre des muchachos. Nous, les adultes, nous les avons un peu aidés !* », nous dit le ministre de l'éducation.

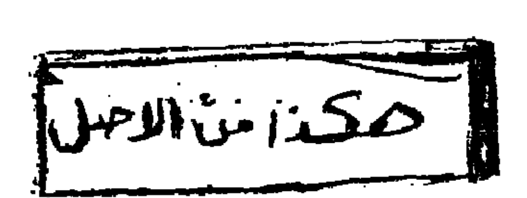
« Le grand Christ rouge de la révolution... »

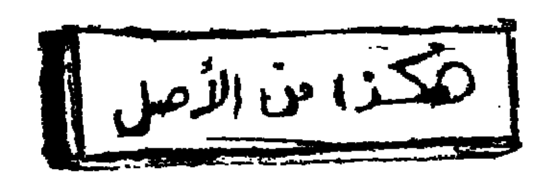
L'insurrection anti-somoziste a, d'autre part, sonné l'heure du christianisme progressiste, la grande réconciliation de la croix et de la faucille et du marteau. Juste au moment où, en Occident, l'idée en devient terriblement désuète ! Le divorce des riches et des pauvres sera-t-il, aussi, religieux ?

La plupart des prêtres et des religieux se sont « engagés ». Quelques-uns ont participé directement à la guérilla, et un au moins est mort en combattant, le Père Gaspar Garcia. Tous, ou presque, ont caché des guérilleros, contribué intensément à soutenir, moralement et matériellement, les populations, à panser les blessures. « *Même des religieuses et des prêtres qui étaient, disons réactionnaires, ont aidé les sandinistes. Pourquoi ? Parce que, proches du peuple, ils voyaient bien vers qui allaient ses sentiments* », nous dit le Père Amado Lopez, recteur de l'université centraméricaine (UCA) de Managua.

Deux ecclésiastiques sont aujourd'hui ministres : le Père D'Escoto, aux affaires étrangères, et le Père Ernesto Gardenal, à la culture. A entendre ce dernier, devenu une sorte de grand prêtre de la révolution, exalter le « peuple », dans ses poésies, dans ses discours, dans ses homélies, comme une sorte de « *grand Christ rouge* » (selon le mot de Cendrars), on se dit que Rome ne peut y trouver son compte. Mais, dans leur ferveur naïve et profonde, les Nicaraguayens, eux, y retrouvent très bien leur latin !

FIN




هكذا من الأصل

Le Monde

politique

L'affaire des « diamants de Bokassa »

Après avoir refusé tout au long de la journée de mercredi d'émettre un commentaire sur les imputations du « Canard enchaîné », la présidence de la République a fait diffuser, en début de soirée, la « mise au point » que l'on lira ci-dessous et qui prend prétexte d'une « question concernant la pratique des cadeaux diplomatiques » pour contester la teneur des écrits de l'hebdomadaire et des autres journaux qui lui avaient fait écho. On note que cette mise au point porte sur l'importance des cadeaux que l'on reproche à M. Giscard d'Estaing d'avoir accepté, et non sur la réalité des faits.

Cette prise de position si indirecte, si pondérée et pour tout dire si gênée qu'elle fût devenait nécessaire au terme d'une journée où les milieux politiques, sans se départir d'une certaine prudence, avaient néanmoins accordé un *intérêt grandissant à ce qui était devenu* l'« affaire des diamants de Bokassa ».

Les députés socialistes, dont la demande de création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'intervention française en Centrafrique a été confirmée mercredi, se réservaient la possibilité d'interroger ultérieurement le gouvernement, si les assertions du « Canard enchaîné » étaient confirmées. C'est cette position que devait adopter M. Mitterrand.

Le groupe communiste estimait pour sa part qu'un *démenti s'imposait « dans l'intérêt de la* France ».

Les élus du R.P.R. — bien que la position officielle du groupe fût de ne pas prendre position (« la Lettre de la Nation », organe du parti, n'a publié aucun commentaire ce jeudi) — ne se privaient pas de quelques commentaires acerbes. Quant aux députés de l'U.D.F., ils *se montraient eux aussi amers et caustiques*, mais la cible de leur acrimonie était la presse.

LA DECLARATION DE L'ÉLYSÉE...

L'Agence France-Presse a diffusé mercredi 10 octobre à 19 h. 50 une dépêche ainsi rédigée : « *En réponse à une question concernant la pratique des cadeaux diplomatiques, on indique, à l'Elysée, que les échanges de cadeaux de caractère traditionnel, notamment lors des visites de membres du gouvernement dans les Etats étrangers, n'ont, en aucun cas, ni le caractère ni la valeur qui ont été mentionnés par certains organes de presse à propos du Centrafrique.* »

[N. D. L. R. — Cette déclaration ne constitue par un démenti des faits rapportés par « le Canard enchaîné ». Contester le « caractère » et la « valeur » prêtés aux cadeaux en question n'est pas en nier la nature et encore moins l'existence.

Le communiqué ne parle que des échanges de cadeaux lors des visites de membres du gouvernement dans les Etats étrangers. Mais qu'il s'agisse de ministres ou de chefs d'Etat, ces échanges se font le plus souvent publiquement et la presse elle-même en rend compte dès lors que la visite prend quelque éclat.]

... ET LE DÉMENTI DE MM. FRANÇOIS ET JACQUES GISCARD D'ESTAING

Deux cousins germains du président de la République, MM. François Giscard d'Estaing, président de la Banque française du commerce extérieur, et Jacques Giscard d'Estaing, directeur financier au Commissariat à l'énergie atomique, ont démenti, mercredi en fin d'après-midi, « *de la manière la plus formelle* » les « *assertions du* Canard enchaîné *selon lesquelles ils auraient reçu des cadeaux de quelque nature que ce soit de l'ex-empereur Bokassa* ».

« *Il s'agit*, ont-ils ajouté, *d'une diffamation pure et simple visant à atteindre indirectement le président de la République et faisant suite d'ailleurs à plusieurs informations tendancieuses et inexactes mettant en cause depuis quelque temps MM. François et Jacques Giscard d'Estaing sur le même sujet.* »

**

M. Jacques Giscard d'Estaing nous adresse d'autre part la lettre suivante :

Le Monde du 11 octobre, reprenant des allégations publiées le même jour dans *le Canard enchaîné*, écrit que le chef de l'Etat Centrafricain m'aurait « *fait présent de diamants* ».

Cette allégation, qui porte gravement atteinte à mon honneur, vise, de toute évidence, à travers moi, le président de la République dans le cadre d'une campagne *orchestrée*.

Je ne puis cependant laisser passer sans réagir la reproduction par votre journal des accusations entièrement imaginaires qui me concernent personnellement et que je démens de la façon la plus catégorique.

Magistrat à la Cour des comptes, j'ai été, conformément aux statuts de cette juridiction, mis à la disposition du Commissariat à l'énergie atomique depuis 1971. C'est en cette seule qualité, dans le cadre de mes responsabilités de directeur financier du C.E.A. que je suis membre du conseil d'administration de la Société de l'uranium centrafricain (URCA) où je représente la participation de l'Etat à travers le groupe C.E.A. Cette société n'a eu, depuis sa création, qu'une activité d'étude.

La charge que j'y assume au titre du service public ne m'apporte naturellement aucun avantage matériel ni rémunération. Je n'ai pas besoin de préciser que je n'ai jamais reçu ni de l'ex-chef de l'Etat Centrafricain ni d'aucune autre autorité de ce pays quelque cadeau que ce soit.

Prudence

Les informations publiées par le Canard enchaîné et reprises par *le Monde*, sur les cadeaux que M. Giscard d'Estaing et des membres de sa famille auraient reçus de l'ex-empereur Bokassa, étaient accueillies avec prudence par les députés, mercredi 10 octobre à *l'Assemblée nationale*. M. Paul Quilès (P.S.) a déclaré qu'il « *s'agit d'une affaire trop sérieuse, mettant en cause l'honorabilité du président de la République, pour pouvoir être prise à la légère* ». « *Il faut, avant tout, prouver l'irréfutabilité des faits* », a-t-il ajouté, en indiquant qu'une information du *Canard enchaîné* ne suffit pas à apporter cette preuve.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., s'est refusé à tout commentaire en attendant « *la mise au point qui s'impose* ». M. Olivier Stirn (U.D.F.), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, n'avait lu ni *le Canard enchaîné* ni *le Monde* et déclarait n'avoir « *pas de jugement* » sur l'affaire. M. Jacques Dominati... M. Jacques Douffiagues (U.D.F.) a déclaré : « *J'attends que les faits soient avérés et que nous soyons éclairés sur les habitudes en matière de cadeaux aux chefs d'Etat.* » L'ancien rapporteur de la commission d'enquête sur l'information publique estimait normal que les journaux télévisés n'eussent pas abordé le sujet, dans leurs éditions de la mi-journée, avant d'en savoir plus. Il ajoutait : « *Le Monde est devenu un supplément quotidien du* Canard enchaîné. »

Le Monde faisait aussi l'objet de commentaires ironiques de la part de M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. « *Je n'ai pas lu* le Monde, déclarait-il. *On m'a dit qu'il y avait des choses à lire. Une fois n'est pas coutume.* »

M. Jacques Limouzy (R.P.R.), secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, estimait qu'il s'agissait d'une affaire « *sans importance* », dont *on ne parlerait plus* le lendemain, et il constatait qu'aucune question n'avait été posée au gouvernement sur ce sujet, au cours de la séance de questions d'actualité.

M. Jean Foyer, président de la commission des lois, était moins *réservé, évoquant* « *la fin de la IVe* » à propos d'une affaire qui, soulignait-il, n'est pas avérée, mais « *risque de faire mauvais effet dans un contexte qui n'est pas bon* ».

M. Robert Fabre réclamait de l'Elysée « *la mise au point qui s'impose* ». M. Robert Ballanger, président du groupe communiste, a exprimé le souhait que « *dans l'intérêt de la France* », les informations du *Canard enchaîné* soient démenties. « *Le silence de l'Elysée serait un aveu* », a-t-il ajouté.

Les réactions de MM. Mitterrand et Chaban-Delmas

M. François Mitterrand interrogé après sa rencontre avec M. Georges Séguy *(voir page 41)*, s'est refusé à tout commentaire, « *dans l'état actuel de cette affaire dont*, a-t-il dit, *je ne suis pas juge dès lors que beaucoup d'éléments m'échappent* ». « *D'autre part*, a-t-il ajouté, *c'est une affaire si délicate que je me garderais de tirer des conclusions sur lesquelles je n'aurais pas moi-même réfléchi.* »

M. Jacques Chaban-Delmas, interrogé au cours du déjeuner de la presse anglo-saxonne, a déclaré : « *J'ai, de la calomnie, une expérience consommée, pour en avoir été moi-même l'objet. Vous comprendrez que je sois extraordinairement réservé sur ce que je lis dans les journaux. Quant à dire que ce que je lis sur le président de la République et sur le premier ministre est écrit là pour leur être agréable et pour les aider, je n'irai pas jusque-là.* »

LE P.S. : le Parlement est en droit d'exiger une réponse claire

Dans l'exposé des motifs de sa proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête « *sur les conditions de l'intervention militaire française en Centrafrique* », le groupe socialiste indique notamment : « *Le gouvernement affirme avoir voulu agir en toute cette affaire pour libérer le peuple centrafricain de l'oppression, mais les massacres étaient, en négation de l'évidence, qualifiés de « pseudo événement » par le ministre de la coopération. Le Parlement, constatant les contradictions du gouvernement quant aux appréciations successives portées sur le régime de Bokassa, est en droit d'exiger une réponse claire aux questions qui se posent sur le rôle qu'auraient pu jouer dans cette affaire certains intérêts particuliers liés notamment à de très hauts personnages de l'Etat. A un moment où l'opinion française s'interroge sur la nature de l'effort accompli par la France en Afrique, à un moment où les Etats d'Afrique s'efforcent d'asseoir leur indépendance si difficilement acquise, une information objective de la représentation nationale sur les événements du 20 septembre à Bangui est seule à même de dissiper les inquiétudes et les doutes sur le rôle que notre pays est amené à jouer dans cette partie du monde.* »

● *La Nouvelle action royaliste (NAR) :* « L'affaire des diamants de Bokassa dévoile la face cachée de la politique giscardienne : celle des profits louches, des compromissions les plus inavouables, des *spéculations* en tous genres. Il faut que la lumière soit faite sur les liens qui *unissent le président* de la République et certains groupes financiers (...). S'il se vérifie que le président de la République s'est laissé corrompre par les petits cadeaux de l'ex-empereur, s'il s'avère qu'il retire un profit personnel de l'exercice du pouvoir, il serait intolérable qu'il conserve plus longtemps ses fonctions. »

Le régime douanier

Le régime douanier des cadeaux offerts par des chefs d'État étrangers à des ressortissants français relève de l'article 189 du Code des douanes et de l'arrêté d'application du 18 novembre 1950.

Dans ce régime assez complexe, doivent être distingués deux cas : d'une part les dons effectués en France, d'autre part les dons effectués à l'étranger.

● Dons effectués à l'étranger. — Si le cadeau a été offert au président *de la République, il bénéficie* de la franchise douanière. En revanche, pour toutes les autres personnes, c'est le régime de droit commun qui s'applique.

(En avril 1973, lorsqu'il effectua à Bangui un voyage privé, M. Giscard d'Estaing était ministre de l'économie et des finances.)

● Dons effectués en France. — Les objets importés pour leur usage personnel et celui de leur famille par les chefs d'Etat étrangers séjournant en France bénéficient de la franchise des droits et taxes (article 8 B de l'arrêté du 18 novembre 1950).

Les dons faits en France par un chef d'Etat étranger au président de la République sont admis en *franchise de droit et de taxe* (article 8 a du même arrêté). Les dons faits en France par les chefs d'Etat étrangers à toutes les autres personnes sont imposables dans les conditions de droit commun.

DEUX SYNDICATS DE L'A.F.P. PROTESTENT CONTRE LES TERGIVERSATIONS DE LA DIRECTION

L'agence France-Presse n'a signalé qu'à 11 h. 46, mercredi 10 octobre, l'« affaire des diamants de Bokassa », en disant que « *trois quotidiens parisiens d'opposition* » *(l'Humanité, le Matin et Libération)* faisaient état de la « révélation du *Canard enchaîné*.

Les syndicats de journalistes C.F.D.T. et C.G.T. de l'A.F.P. protestent, dans un communiqué publié mercredi 10 octobre en soirée, « *contre la décision de la direction, pour des motifs irrecevables, de refuser de rendre compte, dès mardi, des révélations du* Canard enchaîné *sur les diamants qu'aurait offerts Bokassa à Valéry Giscard d'Estaing et d'attendre mercredi en fin de matinée pour passer une information se retranchant derrière les articles déjà publiés par plusieurs quotidiens parisiens* ».

Au cours d'une réunion avec l'intersyndicale, tenue mercredi après-midi, la direction de l'A.F.P. avait précisé les motifs d'ordre journalistique qui avaient dicté sa conduite en cette affaire. Elle estimait que son attitude ne contrevenait pas aux principes d'une information objective et vérifiée.

« *Les journalistes C.G.T. et C.F.D.T.*, ajoute le communiqué, *dénonceront ce nouveau manquement au statut de l'A.F.P. et aux règles déontologiques de la profession lors d'une entrevue, vendredi matin, entre le nouveau P.-D.G., M. Henri Pigeat, et l'ensemble des organisations syndicales de l'A.F.P.* »

Sous le titre « *Le Monde* « évoque » « l'affaire des diamants » de Bokassa », une dépêche de l'A.F.P. était diffusée par les services de l'agence mercredi 10 octobre, à 17 h. 7, signalant que notre journal « *consacre une large place aux assertions du* Canard enchaîné *concernant les diamants que l'ex-président Bokassa aurait offerts à M. Valéry Giscard 'Estaing* ».

La dépêche citait des extraits de l'article de notre directeur, Jacques Fauvet *(le Monde* du 11 octobre), notamment la suggestion de « *transférer rapidement les archives d'l'ex-empereur dans un lieu plus sûr qu'une ambassade de France* », comme « *d'accepte la commission d'enquête parlementaire qui a été demandée par M. Mitterrand* », ce afin de lever toute suspicion.

● *M. Bernard Ravenel*, membre du secrétariat du P.S.U., estime qu'« *il faut que soit mise immédiatement en place une commission d'enquête (...) à laquelle doit être remis l'ensemble des archives de Bokassa, actuellement regroupées à l'ambassade de France à Bangui* ». M. Ravenel estime que la nature des rapports franco-africains « *officiels et officieux, prend la dimension d'un pur et simple scandale, mettant en cause les plus hautes instances du pouvoir giscardien* », et que le président de la République « *doit, le plus vite possible, s'expliquer publiquement sur ces graves accusations* ».

AH AH ... CES JOURNALISTES !

LES DIAMANTS DE BOKASSA

Konk

(Dessin de KONK.)

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : curieux chemins.

Après avoir reproché au *Monde* d'avoir « *monté en épingle une manifestation non vérifiée* », *le Figaro* écrit :

« *Pour qui connaît le désintéressement du président, le communiqué de l'Elysée est venu à point pour remettre les choses à leur juste proportion. On se souvient que, lors de la publication de* Démocratie française. *Valéry Giscard d'Estaing avait donné à une œuvre charitable ses droits d'auteur, qui atteignaient des sommes considérables. De même, comme la tradition le veut, il remettra, le jour qu'il choisira — et bien que rien ne l'y oblige, — la totalité des cadeaux reçus au cours de son mandat à l'œuvre de son choix.*

» *Depuis quelque temps, la vie politique de ce pays prend de curieux chemins. Tantôt, c'est un homme public que l'on met en cause dans sa vie privée, tantôt, c'est le premier ministre qui est pris à partie à propos d'une opération immobilière parfaitement honnête. Le monde politique ne saurait être plus longtemps un champ clos où l'on s'affronte en réglant des comptes personnels.* »

[Dans son zèle — anonyme — « le Figaro » est plus élyséen que l'Elysée ; il met en doute le document publié par « le Canard enchaîné », alors que le communiqué de la présidence de la République n'en conteste pas l'existence ; il indique que M. Giscard d'Estaing remettra le moment venu les cadeaux qu'il a reçus pendant son septennat, alors que sont en cause les seuls cadeaux reçus par les membres du gouvernement et par lui-même, à l'époque où il était ministre des finances ; il minimise enfin la controverse, alors que, dans la même première page, Xavier Marchetti écrit que le climat politique « peut s'assombrir dangereusement avec les rebondissements, à première vue effarantes, de l'affaire centrafricaine ».

FRANCE-SOIR : désolant.

Si le président de la République a reçu les diamants, « *ce qui ne peut être exclu, l'affaire demande à être examinée de plus près (...)*

» *Il serait naturellement de l'intérêt des futurs concurrents de M. Giscard d'Estaing à l'élection de 1981 de décrire le président sortant comme un homme cupide. Il serait sans doute désolant que le débat politique en France tombe à ce niveau, à l'occasion d'un choix politique majeur.*

» *En tout état de cause, ceux qui connaissent Valéry Giscard d'Estaing le reconnaissent mal dans l'image qu'on essaie d'accréditer auprès de l'opinion. Faut-il observer que, sans parler du caractère du chef de l'Etat, ses revenus personnels et le patrimoine de sa famille le mettent à l'abri du besoin et des tentations subalternes ? Faut-il rappeler quelques faits plus précis ?*

» *Personne sans doute n'a oublié que le président a remis à des œuvres de bienfaisance la totalité des droits que lui a valu son livre* Démocratie française. »

(CLAUDE VINCENT.)

L'HUMANITE : le scandale permanent.

« *L'Elysée peut toujours rédiger des démentis qui n'en sont pas, il restera l'essentiel, à savoir, comme toujours, la politique.*

» *Car les rivières, les pierres et les plaquettes peuvent bien être contestées, le néo-colonialisme giscardien demeure et les parachutistes font régner son ordre à Bangui.*

» *C'est cette politique qui ne peut se passer de sanglantes marionnettes pour maintenir les peuples sous la botte et autoriser ainsi de fructueuses opérations des sociétés françaises. C'est elle qui fait du pillage, de la misère et de l'oppression ses cartes maîtresses. C'est la même qui tourne en dérision les peuples à qui elle impose ses valets.*

» *C'est elle le scandale permanent.* »

(MICHEL NAUDY.)

LE MATIN : une question brutale.

« *La famille Giscard d'Estaing est étroitement liée, depuis plusieurs décennies, à des sociétés qui opèrent en Afrique. Est-il admissible qu'un chef d'Etat puisse laisser des proches s'abriter derrière son nom et sa fonction ? La question est brutale. D'autant que le premier ministre vient également d'être invité à s'expliquer sur des investissements immobiliers qu'il aurait effectués sur la Côte d'Azur...* »

**

La Lettre de la Nation, bulletin du R.P.R., ne commente pas dans son numéro du 11 octobre l'« affaire des diamants ».

Libération titre page 1, sur cinq colonnes : « *Panique à la Bourse ; une valeur sûre : le diamant !* »

A la télévision

● DÉVELOPPEMENT A TF 1
● DISCRÉTION A ANTENNE 2

Silencieuses mercredi dans leurs bulletins d'information de la mi-journée, les chaînes de télévision n'ont pas été beaucoup plus bavardes sur l'« affaire des diamants » dans leurs journaux du soir. A une exception près, d'autant plus remarquable qu'elle est inattendue, celle de TF 1. Sans la mettre à la « une », Roger Gicquel a donné de la controverse un compte rendu complet et équilibré.

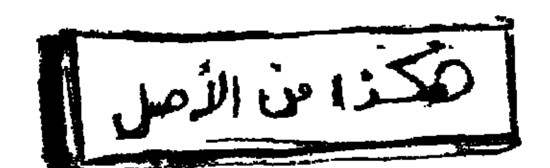
« *Une plaquette de diamants figurait aujourd'hui en gros titre ou en bonne place dans plusieurs journaux français* », a-t-il annoncé.

Le Monde *lui-même, en a fait état très largement, d'abord à la première page puis sur neuf colonnes en pages intérieures. Jacques Fauvet, le directeur du* Monde, *y a consacré un éditorial réclamant* « la vérité pour l'honneur du pouvoir ».

Après avoir exposé l'affaire, Roger Gicquel a ajouté : « *La question posée aujourd'hui d'abord par nos confrères, puis déjà un peu par le personnel politique, est celle-ci : M. Giscard d'Estaing a-t-il été en possession de ce cadeau présidentiel et, dans ce cas, est-il resté en possession de ce cadeau ?* »

Roger Gicquel a ensuite donné lecture du communiqué de l'Elysée, avant de citer le commentaire d'un socialiste, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qualifiant de « très sérieuses » les informations du *Canard enchaîné*, puis la prise de position de M. François Mitterrand et la demande de commission d'enquête déposée par le groupe socialiste sur les conditions de l'intervention militaire française en Centrafrique, enfin les démentis de MM. Jacques et François Giscard d'Estaing et une déclaration de M. Robert Ballanger.

Cette présentation assez développée des faits sur TF 1 contraste avec la discrétion d'Antenne 2. Sur cette chaîne, où pourtant il n'est pas rare qu'un « éditorialiste » commente les informations, Daniel Bilalian s'est contenté de résumer brièvement les révélations du *Canard enchaîné* avant de lire ce qu'il a appelé le « démenti » de l'Elysée. Même retenue sur FR 3, où André Sabas a donné un résumé succinct de l'affaire.



LA VILLA DE M. BARRE A SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Le scandale ? Quel scandale ?

De notre correspondant régional

Nice. — Une construction de style provençal sur deux niveaux, couverte de tuiles romanes, aux murs ocre clair et aux volets vert olive : la villa de M. Raymond *Barre à Saint-Jean-Cap-Ferrat* (Alpes-Maritimes) sera « simple et de bon goût ». La France entière n'ignore plus désormais que le premier ministre y pendra la crémaillère dans le courant de l'année prochaine et s'y retirera sans doute au terme de sa vie active.

Le scandale Quel scandale ? « Il n'y a dans cette affaire rien à cacher », affirme le préfet des Alpes-Maritimes, M. Pierre Lambertin, mis en cause pour les services « extra-administratifs » qu'il aura rendus à M. Barre. Les dossiers concernant l'acquisition immobilière du premier ministre sur la Côte d'Azur s'ouvrent *en effet sans difficultés. C'est au* début de l'année que *le chef du* gouvernement et son épouse semblent avoir jeté leur dévolu sur le terrain de Saint-Jean-Cap-Ferrat, après avoir orienté leurs recherches *notamment vers le cap d'Antibes. A* l'origine de la transaction : le maire (sans étiquette) de Saint-Jean-Cap-*Ferrat, M. Honoré Toscan, qui dirige,* à Nice, l'un des cabinets d'architecte les plus importants du département (1). Un terrain était à la vente sur *sa commune. Il le proposa* et l'affaire fut rapidement conclue.

La parcelle achetée par M. Barre est située dans la partie est de la presqu'île du cap Ferrat, au lieudit « Colla Blanche », et représente une superficie de 2 983 mètres carrés. Elle appartenait indivisément à la veuve d'un industriel stéphanois, *M. Bernard Crozet-Fourneyron* (décédé à Bron, Rhône, le 27 octobre 1978) et à ses quatre enfants. Dès le 10 novembre 1978, la famille *Crozet-Fourneyron avait sollicité, par* l'intermédiaire de l'Agence du littoral à Saint-Jean-Cap-Ferrat, la délivrance d'un certificat d'urbanisme pour connaître les possibilités de construction s'appliquant au terrain. Ce document d'urbanisme lui fut communiqué le 11 décembre suivant, « *à une date*, souligne-t-on à la *direction départementale de l'équipement, où M. Barre ne s'était pas encore intéressé au terrain* ». La parcelle était effectivement constructible.

Le projet de plan d'occupation des sols — en instance de publication — de la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat prévoit dans cette zone, figurant sous la nomenclature NBb (zone de campagne), une superficie minimum de 2 000 mètres carrés, un coefficient d'occupation des sols de 0,20 pour une emprise de 10 %, et une hauteur maximale de construction de 7 mètres.

Un compromis de vente fut signé entre M. Barre et les propriétaires du terrain dans les premiers mois de 1979, mais, pratique courante sur la Côte d'Azur, la transaction était soumise à une clause restrictive : l'obtention préalable d'un permis de construire incombant au vendeur. Pour effectuer cette formalité, la *famille Crozet-Fourneyron donna* alors mandat, le 19 mars 1979, à un employé de M. Toscan, M. Antoine Caserta, qui déposa une demande en son nom le 9 avril, enregistrée à l'équipement le 11 avril. *L'instruction* du dossier fut extrêmement rapide, puisqu'elle ne demanda exactement qu'un mois. Les hautes responsa*bilités exercées par l'acquéreur* — même si son nom n'apparaît nulle part dans la demande — ont, de toute évidence, contribué à une vive accélération de la procédure. Les délais se révèlent, en effet, d'autant plus brefs que la zone dans laquelle se trouve le terrain acheté par M. Barre avait été classée par un décret du 15 juillet 1975 (site pittoresque » (2), et que le permis de construire ne pouvait être délivré qu'avec l'accord du ministre de l'environnement et de la qualité de la vie.

Cette étape est en général fort longue, comme en témoigne l'instruction de plusieurs permis à Saint-Jean-Cap-Ferrat, et notamment celle concernant, il y a deux ans, la construction d'une maison de vacances par la caisse de retraite des employés et clercs de notaires. Or la navette entre Nice et Paris n'a pris qu'une semaine. Adressé au *service de M. d'Omano le 3 mai,* le dossier était revêtu de l'accord du directeur de l'urbanisme et des paysages le 8 mai, et le permis finalement délivré le 11 mai... Un record de célérité, qui tendrait à prouver que l'administration ne mérite pas toujours la réputation qui lui est faite.

M. Barre avait-il intérêt à ce que les choses ne traînent pas en route ? Il est vrai que le premier ministre signait trois mois plus tard un décret approuvant *la directive d'aménagement national*, relative à la protection et à l'aménagement du littoral, inter*disant pratiquement* toute *nouvelle* construction à moins de 100 mètres du bord de mer. Mais cette mesure ne s'applique pas aux zones agglo*mérées telles que celle sur laquelle* est située le terrain de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Un seul « point de discordance » mineur

La construction envisagée par M. Barre est, d'autre part, conforme aux règles du P.O.S. dans le secteur. *La fiche interne établie par la direc*tion de l'équipement ne relève en effet qu'un seul « point de discordance » mineur : la base de l'escalier de la villa se trouve à 3 mètres — au lieu de 5 mètres — des limites séparatives du terrain. Le premier ministre n'a cependant pas *utilisé tous ses droits, puisque* la construction n'aura une emprise au sol que de 253 mètres carrés et une surface de plancher hors œuvre de 349 mètres carrés, au lieu, respectivement, de 450 et 600 mètres carrés autorisés, et une hauteur de 6,60 mètres. Elle comprendra quatre chambres, dont une de service, un bureau de 15 mètres carrés, un salon, une cuisine-salle à manger, un garage de 25 mètres carrés, ainsi que deux terrasses et une piscine *de 6 mètres × 12.*

La question se pose enfin de savoir si M. Barre a réalisé, comme on l'affirme, une « bonne affaire » en achetant à *bas prix* la parcelle de « Colla Blanche ». Le premier ministre a payé son terrain 550 000 F *(somme à laquelle s'ajoutent 14 658 F* de taxe locale d'équipement et 4 886 F de taxe d'espace vert), soit, approximativement, 185 F le mètre carré. Ce prix est inférieur de moitié environ à ceux qui sont pratiqués dans le même secteur. Mais le terrain du premier ministre présente une configuration médiocre. Il est en *très forte déclivité et a la forme d'un* polygone très irrégulier, d'accès incommode. Il est, d'autre part, situé entièrement au nord et n'offre qu'une vue agréable sans plus sur la baie de Beaulieu et les collines d'Eze. Une rocade aurait été de nature à l'amputer de quelques mètres, *mais ce projet a été abandonné officiellement en 1977 (aucune* trace ne figure sur le POS) et n'a donc pas hypothéqué la vente.

Quant au financement de l'opération, M. Barre a expliqué lui-même qu'il serait réalisé grâce à un prêt bancaire. D'après certaines informations, le premier ministre céderait pour faire face aux frais de construction — *estimés à 900 000 F — les* deux studios qu'il possède à Paris.

GUY PORTE.

(1) M. Toscan a notamment construit les ports de Menton, Beaulieu, Saint-Jean-Cap-Ferra, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Cyr-les-Lecques, ainsi que le Méridien à Nice, le centre d'impression de *Nice-Matin*, le bassin olympique Rainier-III à Monaco et plusieurs milliers de logements sociaux.

(2) *Une procédure de déclassement* de la zone comprise entre Beaulieu et le village Saint-Jean-Cap-Ferrat est en cours pour que les terrains de la partie est de la presqu'île soient inscrits à l'inventaire des sites, et non plus *classés*. La commission supérieure des sites a donné un avis favorable à ce projet le 14 décembre 1978.

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le jugement sur la nouvelle base de la taxe professionnelle sera rendu dans deux ans

Mercredi 10 octobre, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.

Dans la discussion des articles, après avoir repoussé un amendement de M. Voisin (app. R.P.R.), Indre-et-Loire), rapporteur de la commission spéciale, aux termes duquel à partir du 1er janvier 1985, *la taxe foncière sur les propriétés non bâties serait remplacée par un impôt assis sur la valeur* vénale de ces propriétés, l'Assemblée adopte un amendement, présenté par le gouvernement et modifié par la commission, qui autorise, à partir de 1980, les communes à instituer une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilos-volts. Le montant de cette imposition sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée au niveau national.

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) explique que dans certains départements où des communes sont membres d'un organisme de *coopération intercommunale*, la richesse fiscale réelle de ces *communes est surévaluée, « qui aboutit*, selon lui, *à une minoration du montant des subventions attribuées en proportion inverse de cette richesse fiscale »*.
Dans le but de combattre cette situation, il propose un amendement qui indique que dans les départements où des subventions sont attribuées aux communes en fonction du produit global de leurs impôts locaux, celui-ci doit être apprécié après déduction des reversements éventuels opérés par les communes au profit des organismes de coopération intercommunale dont elles sont membres. Cet amendement est adopté.

Paiement mensuel de la taxe d'habitation

L'Assemblée adopte également un article additionnel du gouvernement qui stipule que la taxe d'habitation peut être recouvrée, sur demande du contribuable, dans les conditions prévues par la loi du 29 juin 1971 portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu. *Cette disposition fera* l'objet d'une mise en œuvre progressive dont *les étapes seront* fixées par décret. Un décret en *Conseil d'Etat fixera les modalités* d'application de ces dispo*sitions et notamment la date de* l'option et les dates auxquelles sont effectués les prélèvements. D'autre part, les contribuables qui auront été compris au cours de l'année précédente dans les rôles de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour une somme supérieure à 750 F, peuvent demander à en fractionner le paiement. Dans ce cas, ils peuvent acquitter, avant le 30 juin de l'année d'imposition un acompte unique égal à la moitié des cotisations dont ils ont été redevables l'année précédente.

A l'issue d'un long débat, les députés repoussent un amendement de M. BROCARD (U.D.F., Haute-Savoie) défendu par *M. GANTIER (U.D.F., Paris)*, dont l'objet est d'autoriser les *communes à percevoir* une taxe sur les chiens.

L'Assemblée adopte un article additionnel au projet, présenté *par le gouvernement et* modifié par MM. GUERMEUR (R.P.R., *Finistère) et* BOYON (R.P.R., Ain) intitulé comme suit : « *La date et les conditions d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi relative au remplacement des bases actuelles de la taxe professionnelle par la valeur ajoutée seront fixées par une loi ultérieure au vu d'un rapport que le gouvernement présentera au Parlement avant le 1er juin 1981. Ce rapport, établi sur la base des résultats de simulations détaillées faites en grandeur réelle sur un échantillon significatif, exposera les conséquences pour les différentes catégories de redevables, notamment en tenant compte de la taille des entreprises et de leur branche d'activité, de la modification de la base de la taxe professionnelle. Les entreprises seront tenues à cet effet de fournir en 1980, sur demande de l'administration, les déclarations nécessaires à ces simulations.* » M. PAPON ajoute à ce sujet que le gouvernement « *prend l'engagement de gagner le plus de temps possible* » quant à la date de dépôt du rapport devant le Parlement.

M. AURILLAC (R.P.R., Indre), président de la commission spéciale, défend ensuite un article additionnel stipulant que la loi de finances déterminera chaque année le plafond de croissance des taux de chacun des quatre impôts locaux. Il explique que la *fixation* d'un tel plafond « *peut apparaître comme une contrainte* », *mais qu'elle est « protectrice des contribuables et présente en outre l'avantage, sous le contrôle du Parlement*, d'em*pêcher l'Etat de se décharger insidieusement de ses responsabilités sur les communes et les départements* ».

M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine) estime que cette disposition reflète « *un très grave manque de confiance à l'égard des élus et de leur sens des responsabilités* ».

M. MILLON (U.D.F., Ain) approuve l'initiative de M. Aurillac et ajoute : « *Si nous ne contrôlons pas la croissance de l'impôt nous allons vers la révolte et l'anarchie.* »

M. DUBEDOUT (P.S., Isère) assure que le plafonnement proposé est « *rigoureusement inapplicable* ».

Le ministre du budget indique que le président de la commission a « *philosophiquement* » raison et précise que le gouvernement « *est d'accord sur l'intention de l'amendement de M. Aurillac* ».

M. CHINAUD (U.D.F., Paris) assure qu'en votant cette mesure les députés montreraient aux élus locaux qu'ils ne refusent pas d'exercer leurs responsabilités. L'amendement, mis aux voix, est repoussé par l'Assemblée.

M. FRELAUT (P.C.) : pas un sou de plus aux communes

Les députés adoptent ensuite un amendement de M. Voisin qui reprend l'idée d'un plafonnement du taux de l'ensemble des quatre impôts directs locaux au double de la moyenne nationale, avec une compensation dégressive pendant dix ans.

A l'occasion d'une seconde délibération demandée par le ministre du budget, l'Assemblée décide que les conseils municipaux, les conseils généraux, les conseils de communautés urbaines et les instances délibérantes des organismes de coopération intercom*munale, chargés de voter chaque* année le taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, peuvent « *soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente ; soit faire varier librement entre eux les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Le taux de la taxe professionnelle ne peut excéder celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux moyen des taxes foncières et de la taxe d'habitation pondérée par l'importance respective des bases de ces taxes pour l'année d'imposition* ». Cet amendement supprime donc toute obligation de se rapprocher d'une moyenne, qu'elle soit nationale ou départementale, dans la fixation des taux.

D'autre part, l'Assemblée précise que la marge maximum d'augmentation du taux de la taxe professionnelle est fixée à 5 % de la moyenne nationale des taux (c'est-à-dire à 0,5 point) et non plus à 5 % du taux communal *lui-même*. En ce qui concerne l'allégement de la cotisation des *entreprises de dimension modeste* et l'institution d'une décote dégressive *en fonction de la valeur* ajoutée, il est précisé que la base *d'imposition de l'entreprise* est réduite lorsqu'elle est comprise entre *120 000 420 000 F, la décote* étant égale au *1/5e* de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Dans les explications de vote, *M. FRELAUT (P.C.)* estime que « *le défaut essentiel de ce texte est qu'il n'amène pas un sou de plus aux communes* ». M. DUBE*DOUT indique que le fait de* reporter l'échéance d'un change*ment d'assiette*, à 1983, « *et de tout figer d'ici-là, est bien aléatoire, quand on pense à l'élection présidentielle de 1981* ». Pour M. BOYON (R.P.R.) le texte représente de « *réels progrès* ». Il ajoute que son groupe sera très attentif à ce qui sera proposé en matière de ressources. M. MILLON (U.D.F.) se félicite de dispositions qui ont tendu à « *faire sortir la fiscalité locale de l'archaïsme* ». M. PAPON déclare que le choix de la valeur ajoutée pour assiette de la taxe professionnelle est une innovation « *qui va permettre de donner au système fiscal local un caractère moderne* ».

L'ensemble du projet est en*suite adopté par 265 voix contre* 204 sur 484 votants.

LE SCRUTIN

Dans le vote du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale, acquis par 265 voix contre 204 sur 484 votants, ont émis un vote négatif, outre les députés de l'opposition : MM. Bord, Inchauspé, Mauger, Schvartz (R.P.R.), Fabre (N.I.) ; se sont abstenus volontairement : MM. Ansquer, Goulet, Haby (R.P.R.), D'Harcourt (U.D.F.), Audinot, Baridon, Beaumont, Delprat, Fontaine, Hunault, Maland, Pidjot, Plantagenest, Royer, Mme D'Harcourt (N.I.).

A LA COMMISSION DES LOIS

• Le taux des amendes pénales • Le statut de la magistrature

La commission des lois de l'Assemblée nationale a examiné, *mercredi 10 octobre*, sur le rapport de M. Philippe Séguin (R.P.R.), le *projet de loi* modifiant le taux des amendes pénales en matière de contraventions de police. M. Séguin a souligné que ce projet a seulement pour objet de mettre à jour les taux des contraventions, le taux maximum de l'amende de police étant fixé à 2 000 F depuis 1958.

Le projet élevant le taux minimum de 3 F à 50 F, et le taux maximum de 2 000 F à 6 000 F, M. Séguin a proposé de ramener ces nouveaux taux à 25 F et 5 000 F. Il a été suivi par la commission, MM Edmond Garcin et Lucien Villa (P.C.) indiquant *toutefois qu'ils ne pouvaient* approuver un projet de loi qui aura pour *effet de pénaliser lourdement* la petite délinquance, alors que la poursuite de la grande délinquance n'a pas été améliorée.

La commission a aussi adopté plusieurs amendements, ayant pour objet d'harmoniser différents articles du code de procédure pénale, du code pénal et de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, avec les nouveaux taux des amendes proposés par le rapporteur. La commission a décidé, enfin, de retarder l'entrée en vigueur de la future loi, afin de permettre la mise au point des divers textes d'application.

La commission a *examiné* ensuite, sur le rapport de M. Jean Foyer (R.P.R.), président, le projet de loi organique relatif au *statut de la magistrature. Une* exception d'irrecevabilité, présen*tée par M. Guy Ducoloné (P.C.)* et soutenue par M. Raymond Forni (P.S.), *a été repoussée.* La commission a adopté, à l'ar*ticle 13 du projet, un amende*ment de M. Olivier Guichard (R.P.R.) *modifiant la composi*tion de la commission chargée de donner un avis en matière de recrutement direct des magistrats : la commission comprendrait sept membres, soit cinq magistrats et deux personnalités qualifiées nommées par décret. A l'article 14 (composition et désignation de la commission d'avancement), la commission a adopté un amendement de M. Alain Madelin (U.D.F.) tendant à reprendre pour l'essentiel le système actuel de désignation des membres de la commission d'avancement.

La commission a adopté, à l'article 24 (concours exceptionnel de recrutement), un amendement du gouvernement prévoyant que les *concours auront lieu* non seulement sur titres et sur travaux, *mais également sur épreuves.* Enfin, M. Foyer a fait adopter un amendement *de suppression* de l'article 32, qui interdit le cumul du traitement des magistrats recrutés à titre temporaire avec une pension de retraite, le rapporteur estimant que cette disposition devrait s'appliquer à tous les magistrats, et pas seulement aux magistrats.

La commission a adopté le projet ainsi modifié.

Mme PELLETIER : l'effort financier en faveur des familles doit respecter les grands équilibres.

Mme Florence d'Harcourt(non inscrit, Hauts-de-Seine) a interrogé le gouverenment, mercerdi 10 octobre, à l'Assemblée nationale, sur le fait que le réexamen de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse va intervenir, à la fin de novembre, sans qu'une politique familiale ait été mise en place. Evoquant le débat qui doit précéder ce réexamen, Mme d'Harcourt a déclaré : « *Un simple débat d'orientation ne résoudrait rien. Tout débat sur la politique familiale doit être sanctionné par le vote d'une loi-cadre comportant un ensemble de mesures pratiques, assorties d'un calendrier précis.* »

Mme Monique Pelletier, ministre chargé de la condition féminine, a répondu : « *Je ne peux pas vous laisser dire que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses et qu'il n'a pas de politique familiale. (...) Le président de la République et le premier ministre m'ont confié une mission générale, s'étendant à tous les secteurs — et ils sont nombreux ! — qui intéressent la vie des familles. Un débat d'orientation sur ce sujet me paraît fort utile. C'est un préalable nécessaire. (...)* »

La réglementation de la publicité extérieure et des enseignes

Les députés examinent ensuite le projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes, adopté par le Sénat en deuxième lecture le 26 juin dernier. La commission spéciale de l'Assemblée chargée d'étudier ce texte en avait reporté l'examen final (*le Monde* du 30 juin), en raison de nombreux points de désaccord avec le texte du gouvernement.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte un amendement de M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire), rapporteur de la commission spéciale, limitant l'application de la loi aux publicités, *enseignes et pré-enseignes* visibles des voies ouvertes à la circulation publique, puis un amendement de M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise), stipulant que les dispositions de la loi ne s'appliquent pas à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes situées à l'intérieur d'un local, « *sauf si l'utilisation de celui-ci est principalement celle d'un support de publicité* ».

Sur proposition de M. MALAUD (N.I., Saône-et-Loire), une disposition, introduite dans le texte par le Sénat, dispensant « *le mobilier urbain* » et les véhicules de transport de l'obligation de mentionner le nom et l'adresse ou la dénomination de la personne physique ou morale qui fait apposer *la publicité*, est supprimée. L'Assemblée supprime, d'autre part, à *l'initiative du rapporteur*, la procédure d'autorisation exceptionnelle par le maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes applicables dans la zone de publicité élargie. Elle repousse un amendement de M. SANTROT (P.S., Vienne), rappelant le principe de la liberté d'expression par voie d'affiches, et adopte un amendement, associant le groupe communiste et M. Foyer, qui indique qu'un décret en *Conseil d'Etat fixe une surface minimale que chaque catégorie de communes doit réserver* à l'affichage d'opinion, ainsi qu'à la publicité des associations sans but lucratif. Un amendement précisant les règles applicables à la composition et au fonctionnement du groupe de travail multicommunal, chargé de préparer un projet de réglementation spéciale, est ensuite *adopté. (Des zones de publicité autorisée, de publicité* restreinte ou de publicité élargie *sont prévues par le projet.)*

A propos des astreintes auxquelles seront *soumises* les personnes contrevenant aux dispo*sitions régissant les publicités*, enseignes ou pré-enseignes, l'Assemblée adopte un amendement du rapporteur instituant une procédure de recours administratif permettant d'obtenir la suspension de l'astreinte dans les cas où les éléments matériels de l'irrégularité invoquée font manifestement défaut. Elle adopte ensuite une disposition prévoyant une présomption de complicité à l'encontre des personnes pour le compte desquelles la publicité est réalisée, lorsque celle-ci ne comporte pas les mentions devant y figurer obligatoirement ou lorsque ces mentions sont inexactes ou incomplètes.

Il est ensuite décidé qu'une obligation de remise en état du support publicitaire sera à la charge des bénéficiaires de l'affichage sauvage. Sur proposition de M. Foyer, les députés adoptent un amendement autorisant la tacite reconduction des contrats de louage d'emplacement de publicité ou de pré-enseigne, par *périodes annuelles*. Une disposition, présentée par MM. FOYER *et KRIEG (R.P.R., Paris)*, permettant la résiliation de tous les contrats *conclus avant* l'entrée en vigueur des dispositions de la loi (fixée par décret), à l'expiration de la nouvelle durée légale, est adoptée. Les contrats les plus anciens pourront toutefois continuer à s'appliquer au-delà, pendant une période transitoire.

M. D'ORNANO : faciliter la liberté d'expression

Dans les explications de vote, M. SANTROT déclare que le projet correspond à une certaine nécessité pour lutter contre une *publicité* anarchique mais qu'il comporte des dispositions « *inquiétantes* ». Pour M. GOUHIER (P.C., Seine-Saint-Denis), ce texte est « *une arme dangereuse contre la libre expression* ». Il ajoute que la liberté d'affichage « *subsistera pour ceux qui auront les moyens de payer* ». Selon M. KRIEG, ce projet constitue « *une amélioration pour notre cadre de vie* ». M. D'Ornano, *ministre de l'environnement* et du cadre de vie, définit ainsi les trois caractéristiques de la loi : 1) Elle favorise et facilite la liberté d'opinion et d'expression; 2) Elle est décentralisatrice, puisque les collectivités locales auront, *si elles* le veulent, des responsabilités quant à l'affichage ; 3) Elle *protège le cadre de vie.*

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre.

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION

La commission des finances demande un second plan de résorption de l'auxiliariat

La commission des finances de l'Assemblée nationale, réunie mercredi 10 octobre, a examiné, sur le rapport de M. Jean Royer (non-inscrit), le budget de fonctionnement du ministère de l'éducation qui s'élève à 86,4 milliards de francs, soit une augmentation de 10,43 % par rapport à 1979 *(9,73 % si l'on ne tient pas compte* de l'évolution des pensions). M. Royer a souligné que, si les effectifs de personnel sont en notable diminution dans le premier degré ils augmenteront de 53 500, dans le second degré, à la rentrée de 1980. Le rapporteur estime toutefois que ce budget se soldera par la suppression de 1 848 emplois.

M. Royer a proposé qu'un second plan de résorption de l'auxiliariat soit organisé en faveur des auxiliaires du second degré, grâce à des concours internes et à la création de titu*laires remplaçants. Le rapporteur* a fait observer, d'autre part, la stagnation des crédits d'aides aux familles, tandis que les crédits en faveur de l'enseignement privé progressent de 17,2 %. Il a demandé que les crédits des bourses soient redéployés, que des mesures soient prises pour amé*liorer la situation des instituteurs* et des professeurs de l'enseignement technique, et que *l'effectif* des surveillants soit augmenté de façon significative. La commission a adopté ces quatre observations.

M. Lucien Neuwirth (R.P.R.), rapporteur, *a présenté* ensuite le budget d'équipement de l'éducation, en indiquant notamment que les crédits de paiement, qui s'élèvent à 2 593 millions de francs, régressent de 2,17 %, par rapport à 1979, en francs courants, et de 9,86 % en francs constants. Les autorisations de *programme s'élèvent* à 2 892 millions de francs, soit une augmentation de 12,9 % en *francs* courants et de 4,05 % en francs constants.

La comission a adopté trois observations, *demandant que le* gouvernement dépose au plus tôt un projet de loi de programme pour la reconstruction et l'entretien des établissements scolaires du second degré, qu'un échéancier soit établi pour la *mise en sécurité* des bâtiments scolaires et que les crédits en *faveur des établissements* d'enseignement soient portés à un niveau compatible avec la *forte* croissance des élèves

La commission, qui avait d'abord réservé son vote sur le budget de l'éducation, afin de donner aux rapporteurs les moyens de négocier avec le gou*vernement*, a *finalement* adopté les crédits de fonctionnement — le ministre *s'étant* déclaré *favorable* à ses observations et s'étant engagé à titulariser 500 auxiliaires de plus que prévu — puis les crédits d'équipement, le ministre ayant proposé d'augmenter ceux-ci de 30 millions de francs, *sous réserve de l'accord* du ministère du budget.

Au Sénat

Les communes pourront recruter les lauréats des grandes écoles

Le Sénat a poursuivi, le 10 octobre et une partie de la *nuit du 10 au 11*, l'examen du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales.

Au titre IV concernant l'amélioration du statut du personnel communal, il a voté plusieurs *modifications* au texte initial, cherchant, à la fois, à donner à *ce personnel un statut de fonctionnaire public*, et à ne pas *entamer* le *pouvoir* de recrutement des maires. Il a, notamment, *adopté un amendement* de M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne), *tendant* à instituer une certaine parité entre le recrutement des fonctionnaires communaux et ceux de l'Etat. Il a aussi précisé que, pour les fonctionnaires des catégories A et B., le recrutement pourra s'effectuer parmi les lauréats des grandes écoles, comme pour les fonctionnaires de l'Etat (amendement de M. DE TINGUY, Union centr., Vendée, au nom de la commission des lois, complété *par un amendement gouvernemental*). Les élèves des grandes *écoles, qui auront contracté des* engagements de service public, respecteront leurs engagements en servant une commune selon le mode de recrutement fixé par la loi.

Ce type de recrutement, ont toutefois décidé les sénateurs, ne fera pas obstacle aux pouvoirs de recrutement direct des maires *pour certains emplois* (secrétaires généraux, services techniques).

Mais, à la question posée par M. DESCOURS-DESACRES (R.I., Calvados) : « *Un maire qui n'aura pas accepté de recruter dans les conditions fixées par ce texte pourra-t-il néanmoins recruter un élève d'une grande école, sans que celui-ci manque, de ce fait, à son engagement de service public ?* », le secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. BECAM, a répondu par la négative.

Sur proposition du gouvernement, le Sénat a décidé que : « *La commission des emplois supérieurs sera rattachée au centre de formation des personnels communaux, qui prend en charge son financement. Les frais de fonctionnement de la commission des emplois supérieurs constituent pour le centre une dépense obligatoire.* »

Les sénateurs adoptent ensuite un amendement de M. SERUSCLAT (P.S., Rhône), qui fixe que : « *Dans chaque département, les communes qui occupent moins de cent agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet sont obligatoirement affiliées à un syndicat de communes pour le personnel communal.* »

Le Sénat discute ensuite longuement des implications de la décision qu'il vient de prendre au sujet des syndicats de communes, et renforce notamment les garanties d'autonomie des maires. Au cours du débat, M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur, souligne que seul le maire est un « *magistrat* » municipal, le conseiller étant, lui, un « *élu* ».

Le recrutement des gardes champêtre

Le dernier amendement examiné en séance de nuit a trait (toujours) au recrutement du personnel communal. Il est l'occasion de ce dialogue entre le ministre et le rapporteur :

M. DE TINGUY : « *Voyez l'exemple des gardes champêtres : leur nombre a diminué d'un tiers en quelques années ; pourquoi ? Parce que l'examen d'aptitude est si difficile que les petites communes ne peuvent plus recruter cette sorte d'agent. Et on leur dit : qu'importe ! Prenez donc un terrassier et assermentez-le comme garde particulier ! N'est-ce pas absurde ?... Savez-vous ce que comporte l'examen d'aptitude aux fonctions de garde champêtre ? Dictée de 30 minutes, problèmes d'arithmétique et de géométrie, avec les formules de parallélépipède rectangle, établissement d'un procès-verbal, droit public, notions sur l'organisation administrative de la France, notions de droit pénal, et j'en passe !* »

M. CHRISTIAN BONNET : « *Ce qui nous sépare, c'est que, étant polytechnicien, connaissant donc les propriétés du parallélépipède rectangle, M. de Tinguy pourrait devenir garde champêtre, alors que, moi, je ne le pourrais pas.* » — A. G.

ERRATUM. — Au cours du débat du Sénat consacré au monopole de la *radio-télévision* (*le Monde* du 11 octobre, page 12), M. Parmentier a demandé pourquoi le groupe Eurosatellite n'est pas « cité ») (et non pas « cédé », comme une coquille nous l'a fait écrire) dans l'accord franco-allemand.

M. Chaban-Delmas évoque son «éventuel retour» dans les instances dirigeantes du R.P.R.

Hôte de l'Association de la presse anglo-saxonne de Paris, mercredi 10 octobre, M. Jacques Chaban-Delmas a notamment déclaré : « *Il y a un premier ministre, laissons-le travailler, et l'on verra, demain, après-demain, dans un an, dans deux ans, ce que fait le président de la République. Alors, aussi, chacun verra ce qu'il a à faire en fonction des propositions qui pourront venir.* »

Il a ajouté : « *La politique économique, d'une manière générale, va dans le bon sens. Cela dit, on peut toujours donner une accentuation à une politique dans certains sens.* »

Selon M. Chaban-Delmas, la société française « *est toujours bloquée* », car « *la société politique telle qu'elle est ne répond pas à la structure de l'opinion publique* ».

Enfin, le président de l'Assemblée nationale a évoqué la situation au R.P.R. en disant :

« *Les transformations qui y apparaissent sont sans doute de nature à relever le crédit du mouvement. Certaines personnes se préoccupent, à l'occasion de ces modifications, de mon éventuel retour. Encore qu'il me soit difficile de revenir puisque je ne suis pas parti. J'ai été exclu. La première des choses est que cette exclusion soit effacée dans les termes mêmes où elle avait été prononcée. D'autre part, je n'ai pas été exclu seul, et il me paraît difficile de me retrouver seul des exclus dans les instances nationales. Il reste que je suis membre du R.P.R. et que je n'ai pas l'intention de le quitter, parce que c'est le mouvement où il y a le plus de gaullistes. Je considère donc que ma place y est tout naturellement. Je suis inscrit dans la fédération de la Gironde et je suis un militant loyal.* »

[La réintégration de M. Chaban-Delmas ne pourrait être obtenue que par une révision des statuts au cours d'un congrès extraordinaire ou d'assises nationales. Le congrès extraordinaire du 9 avril 1978, après l'élection de M. Chaban-Delmas à la présidence de l'Assemblée nationale, avait adopté un article 26 des statuts disposant que les membres du gouvernement et les présidents des assemblées parlementaires « cessent de ce fait et pendant la durée de leurs fonctions d'appartenir aux instances dont ils étaient membres dans le mouvement ».

L'article 26 ancien, dont M. Chaban-Delmas semble souhaiter le rétablissement, disposait : « Les membres du gouvernement appartenant au Rassemblement peuvent assister au comité central sur invitation du président. » Il ne mentionnait pas les présidents des assemblées parlementaires.]

M. Bertrand Motte renonce à la présidence du C.N.I.P.

Le comité directeur du Centre national des indépendants et paysans a pris acte, mercredi 10 octobre, de la décision de M. Bertrand Motte de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président de la formation.

MM. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat à l'agriculture, Maurice Ligot, député de Maine-et-Loire, ancien secrétaire d'Etat, et Raymond Bourgine, sénateur, adjoint au maire de Paris, ont été désignés pour exercer, pendant une période de quatre mois, « *les tâches politiques du bureau national* » et pour proposer « *des réformes de statut et de structures du C.N.I.P.* ». MM. Camille Laurens, secrétaire général, et François-Xavier Parent, secrétaire général adjoint, ont été confirmés dans leurs fonctions.

La décision de M. Bertrand Motte, qui est âgé de soixante-cinq ans, ancien député, ancien vice-président du Centre démocrate, et président du C.N.I.P. depuis 1975, s'explique à la fois par des raisons de convenances personnelles et des raisons politiques. Sans doute a-t-il craint d'être tenu en échec ou sérieusement mis en difficulté s'il demandait le renouvellement de son mandat. Un certain nombre de responsables du C.N.I.P. lui reprochent, *en effet*, *l'ambiguïté* et l'insuffisance du rôle qu'a joué ce parti lors des élections européennes : des représentants du parti figuraient sur la liste de Mme Simone Veil, d'autres sur la liste de M. Chirac et trois élus seulement ont pu être revendiqués par les indépendants. Nombreux son ceux qui regrettent que le Centre national n'ait pas, à cette occasion, présenté sa propre liste de candidats.

Ce sont là les conséquences directes de la crise que connaît cette formation depuis 1976. Placée *en porte à faux* entre le R.P.R. et l'U.D.F., elle n'a jamais véritablement opté, tentant, avec des succès divers, d'arracher des avantagees d'un côté et de l'autre. Les conséquences de cet état de fait sont très concrètes : à l'Assemblée nationale, les élus du CNIP siègent, soit avec l'U.D.F., soit avec le R.P.R., soit parmi les non-inscrits. La composition du triumvirat désigné mercredi est, elle aussi, significative : *M. Ligot est proche de l'U.D.F.*, M. Bourgine est très favorable à M. Chirac et, M. Fouchier..., membre du gouvernement.

M. Bertrand Motte a été élu « président d'honneur » du parti. — N.-J. B.

● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du parti socialiste démocrate, a déclaré, mardi 10 octobre à Dijon : « *Le P.S.D., qui se situe dans une opposition constructive, décidera lors de son congrès national de janvier de présenter, éventuellement, un candidat à la présidence de la République. Si, en 1981, M. François Mitterrand était candidat pour un socialisme de rupture avec la société actuelle et d'union de la gauche impliquant la participation de ministres communistes au gouvernement, je serais candidat pour un socialisme démocratique, réformiste, sans lien privilégié avec le parti communiste, pour une sociale démocratie française.* »

Le P.S. réaffirme que le P.C. porte seul la responsabilité de la rupture de 1977

M. MITTERRAND ADMONESTE M. CHEVÈNEMENT

Le comité de rédaction chargé de mettre au point le « projet socialiste », réuni mercredi 10 octobre à Paris, a interrompu ses travaux pour permettre au bureau exécutif national d'examiner la situation créée par diverses déclarations politiques opposant les socialistes entre eux, relatives notamment au choix du candidat pour l'élection présidentielle.

A cette occasion, M. François Mitterrand a vivement reproché à M. Jean-Pierre Chevènement d'avoir imputé à M. Michel Rocard la responsabilité de l'échec de la gauche. Le premier secrétaire du P.S. a fait adopter à l'unanimité une déclaration lançant un appel à tous les militants « pour que cesse toute mise en cause personnelle préjudiciable à la cohésion du parti, notamment à l'occasion du choix du candidat ».

Ce texte rappelle que « c'est dans l'union de tous que réside la force du P.S. », et réaffirme que la direction du P.C.F. « porte seule la responsabilité de la rupture de l'union de la gauche en 1977 ».

Ce désaveu n'a guère convaincu M. Chevènement. Aux yeux du chef de file du CERES, en effet, le P.C. a pris la décision de rompre, mais le débat sur les causes de cette décision « n'a pas eu lieu ». Le député de Belfort a toutefois promis de formuler ses jugements de façon moins abrupte.

La discussion autour du « projet socialiste » a ensuite repris. Elle a permis de constater que M. Mitterrand s'efforce d'obtenir un large accord autour de ce texte. Il a indiqué qu'il présentera « sa propre contribution ». Celle-ci pourrait prendre la forme d'un préambule. Une telle procédure donnerait satisfaction à M. Mauroy.

En rappelant à l'ordre « *de façon solennelle et avec amitié* » les membres du parti qu'il dirige et, en particulier, ceux qui se réclament du CERES, M. François Mitterrand poursuivait *trois objectifs*.

Tout d'abord effacer, autant que faire se peut, les traces des déclarations de M. Chevènement mettant *en cause la responsabilité de* M. Rocard dans la rupture de l'union de la gauche. A travers l'ancien *secrétaire national*, *l'ensemble de* l'ancienne *majorité* du parti, regroupant MM. Mitterrand, Mauroy et Rocard, *n'était-elle pas visée ?* L'argument ayant été promptement utilisé par le P.C.F., qui y a vu l' « aveu » *par les socialistes de leur propre* responsabilité, il fallait rappeler l'opinion à la version donnée par *le P.S. en 1978 et contenue* dans le rapport de M. Lionel Jospin, d'ailleurs adopté à l'unanimité.

Il s'agissait également, pour *le* premier secrétaire, de mettre un terme à la multiplication des déclarations lui demandant de faire connaître sa candidature à l'élection présidentielle, déclarations faites pour prévenir toute situation favorisant M. Rocard, au travers de nouveaux sondages d'opinion.

M. Mitterrand est moins pressé que ses amis de se déclarer, même *s'il paraît aussi convaincu que ces* derniers que seule sa propre candidature est viable. Pour le premier *secrétaire, l'adoption du « projet* socialiste » doit précéder la désignation du candidat. En tout état de *cause, a-t-il affirmé, « quand il y aura un candidat, ce sera tous pour un »*.

Reprise en main

Précisément, l'élaboration du « *projet socialiste* » défini comme le « *support* » du candidat, doit être l'occasion pour M. Mitterrand de retrouver l'image de « *rassembleur* » qui sied à un candidat. De plus, il lui faut tenir compte de la « *base* » qui est manifestement lasse des querelles tactiques du « *sommet* ». Il a donc demandé aux responsables du parti de « *raffermir leur unité au nom même de ce que souhaitent les militants* ». Il a rappelé que les socialistes ont pour objectif de « *proposer une politique capable de mobiliser les Français frappées par la politique du président de la République, du gouvernement et du grand capital, et, au-delà, de proposer un projet capable de rassembler les Français* ».

Pour parvenir à ce rassemblement, conçu en fait comme un rapprochement avec le seul courant de M. Mauroy, M. Mitterrand avait besoin de retrouver une marge de *manœuvre* suffisante par rapport au CERES. Tel était le troisième objectif de l'admonestation adressée hier *à M. Chevènement*.

Celle-ci a toutefois été plus vigoureuse mercredi matin, lors de la réunion du secrétariat national, que dans l'après-midi devant le bureau exécutif, en présence des représentants des minorités.

Le matin, M. Mitterrand a qualifié les déclarations de M. Chevènement d'« *erreur politique grave* » et jugé ses propos « *inadmissibles* ». L'après-midi, M. Pierre Mauroy ayant fait valoir que « *la gravité* » de ces propos ne permettait pas d'engager le débat sur le projet, le bureau exécutif s'est disjoint de la commission du projet pour évoquer cette affaire. Cette réunion s'est achevée par le vote de la résolution citée plus haut, *texte qui ne vise pas explicitement* M. Chevènement mais qui donne satisfaction à M. Mauroy comme aux *amis de M. Rocard*.

Le premier secrétaire a mis en lumière, au sein de la majorité du *parti, un rapport de forces qui lui* est favorable. Il lui importait de donner un coup d'arrêt à la pression *qu'exerce le CERES pour freiner le* rapprochement avec M. Mauroy. Non parce que M. Chevènement est hostile, par principe, à une approbation unanime du texte qu'il a rédigé, mais parce qu'il considère que la ligne idéologique qu'il défend doit prévaloir, aux dépens de celle qu'incarne M. Rocard. La réconciliation avec M. Mauroy, voire avec M. Rocard, ne peut donc se faire, selon le député de Belfort, qu'à la condition qu'elle prenne la forme d'un ralliement à la logique développée par le CERES.

Déjà lors du comité directeur des 29 et 30 septembre dernier, le CERES avait obtenu un vote de principe sur les « *orientations fondamentales* » du texte qui avait eu pour effet *de bloquer le processus de* rapprochement. Les amis de M. Mauroy comme ceux de M. Rocard *n'avaient pas pirs part au vote*.

Pour tourner l'obstacle, sans remettre en cause son alliance avec *le CERES, qui conditionne son pou*voir sur le parti, M. Mitterrand a dû reprendre les choses en main.

Il y est, semble-t-il, parvenu en faisant connaître sa décision d'écrire lui-même un préambule au texte du projet centré sur les libertés.

Cette procédure a l'avantage d'ouvrir la voie à un large accord. M. Mauroy, hostile à *la première* partie du projet intitulé « Comprendre », trop empreinte, selon lui, de l'idéologie du CERES, considère que ce préambule créera la logique de *l'ensemble* du projet. Le maire de Lille *note* également que la direction a tenu compte des critiques *qu'il avait adressées à l'encontre du* texte initial de M. Chevènement.

Reste à savoir quel sera le sort *réservé à M. Rocard. Dans l'esprit* des amis de M. Mitterrand, il importe d'isoler le député des Yvelines. Aussi font-ils valoir que les amendements du courant Rocard devront être soit réduits, soit abandonnés, soit présentés en option. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine ne veut pas être mis dans l'obligation de pré*senter des options qui feraient figure* de contre-projets. Pour sa part, M. Mauroy pourrait aider M. Rocard *à éviter le piège en soutenant l'un et l'autre de ses amendements*.

Du contenu du préambule de M. Mitterrand devrait donc dépendre la *conclusion, ou non, d'un accord* sur *le* « projet socialiste ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

DÉFENSE

Un employeur pas comme les autres

La direction des télécommunications de l'Ile-de-France, secteur Paris-Nord-Est, échange avec l'autorité militaire une bien curieuse correspondance.

La lettre que l'administrateur chargé des affaires générales et du personnel à cette direction adresse à *des commandants* d'unités, lettre ronéotypée dont on complète ensuite quelques passages à la main pour mieux l'individualiser, est ainsi rédigée :

« *Monsieur le commandant,*

» *Objet : réadmission dans les* cadres.

» *J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. (...), fonctionnaire des P.T.T., en position sous les drapeaux, actuellement affecté dans votre unité, doit terminer ses obligations militaires légales vers le...*

» *Avant de procéder à sa prochaine réintégration dans les cadres de l'administration des postes et télécommunications, je vous serais obligé de me communiquer, au moyen de l'enveloppe ci-annexée, votre appréciation sur sa valeur, sa conduite, sa manière de servir durant sa présence au corps, ainsi que la date à laquelle il ne percevra plus de solde.*

» *Je vous saurais gré de me transmettre les renseignements réclamés avant le...* »

Aucun texte n'interdit — et la pratique est même courante — à un employeur de se renseigner sur la personnalité, voire la moralité d'un nouvel embauché, auprès de l'employeur précédent.

Mais, en la circonstance, l'armée n'est pas un employeur comme les autres, et les conditions actuelles du service militaire sont telles que bien des jeunes appelés considèrent leur passage sous les drapeaux comme une parenthèse, une coupure dans leur vie au cours de laquelle il leur est demandé — convenons-en sans doute pour le regretter — davantage d'esprit de discipline et de soumission passive que d'esprit d'initiative et de preuves de leurs qualités personnelles ou de leur compétence professionnelle.

De surcroît, lorsqu'il s'agit de fonctionnaires ayant déjà exercé dans les P.T.T. avant leur incorporation, il apparaît que l'administration a eu tout le temps de les juger à l'œuvre.

La démarche de l'administration des P.T.T. auprès de l'armée est, en l'occurrence, non seulement indiscrète mais inutile.

J. L.

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ÉTAT

Le conseil des ministres a procédé, mercredi 10 octobre, aux nominations suivantes :

MM. Jacques Rigaud, Michel Rougevin-Baville, Michel Combarnous et André Kerever, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat sont nommés conseillers d'Etat en service ordinaire.

MM. Gabriel Oheix, inspecteur général de la Sécurité sociale, Louis Faucon, inspecteur général de l'instruction publique, et André Heurtebise, secrétaire confédéral de la C.G.T.-F.O., sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire.

M. Pascal Arrighi, conseiller d'Etat, est placé en position de délégation.

● *Dans la magistrature*. M. Pierre Chabrand, conseiller à la Cour de cassation, est nommé *conseiller du gouvernement pour* les affaires judiciaires.

ANCIENS COMBATTANTS

M. RENÉ PEYRE PRÉSIDENT DE L'UFAC

M. René Peyre a été élu président de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre — en remplacement de M. Lucien Begouin qui ne se représentait pas — à l'issue de l'assemblée générale qui a eu lieu les 6 et 7 octobre.

M. Peyre, qui était secrétaire général de l'UFAC, est également *président de l'Association* nationale des P.T.T. anciens combattants et victimes de guerre.

M. Louis Beandouin, président de l'Association des combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, a été élu secrétaire général de l'UFAC.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES JUGERAIT « INSOLUBLE » LE PROBLÈME DE LA LIBRE CIRCULATION DES ANCIENS HARKIS EN ALGÉRIE.

A l'occasion d'une réunion de rapatriés de confession islamique, qui vient d'avoir lieu à Dreux (Eure-et-Loir), en présence de plusieurs élus locaux, M. Ahmed Kaberseli, président du Mouvement de défense et d'assistance des rapatriés musulmans, a rendu public un document du ministère des affaires étrangères relatif aux difficultés que rencontrent les anciens harkis désireux de séjourner en Algérie.

Il s'agit du compte rendu d'une séance de travail qui s'est tenue le 8 août dernier au Quai d'Orsay, avec la participation de plusieurs hauts fonctionnaires du ministère et de magistrats, sous la présidence de M. Plithon, chef du service des affaires consulaires à la direction des conventions administratives et des affaires consulaires.

Selon ce document, le ministère « *ne peut que constater l'extrême difficulté et même l'insolubilité de ce problème, malgré le désir compréhensible de retour en Algérie d'anciens harkis pour un séjour avec libre circulation.* » Le Quai d'Orsay rappelle « *la position des autorités algériennes, qui ne reconnaissent ni comme Français ni comme Algériens les Français musulmans d'origine algérienne et feront inévitablement état, à titre de contre-argument, du refoulement d'Algériens aux frontières françaises* ».

M. Kaberseli estime que ce document officiel « *prouve que le gouvernement n'est pas décidé à défendre, sur ce point, les intérêts des Français musulmans* ».

POLITIQUE

TROIS POINTS DE VUE SUR LE « PROJET SOCIALISTE »

Le comité de rédaction chargé de mettre au point le « projet socialiste » s'est réuni mercredi 10 octobre à Paris. Ce comité, créé conformément aux décisions du comité directeur du P.S. des 29 et 30 septembre dernier, regroupe les membres de la commission spéciale chargée du projet et du bureau exécutif national. Il est chargé d'examiner l'ensemble des amendements et des contributions déposés devant le comité directeur.

Il a décidé la constitution d'un groupe de travail afin d'examiner les onze amendements présentés par MM. Mauroy et Rocard, qui restent en discussion.

Une nouvelle réunion du comité de rédaction est prévue pour le 17 octobre. Il sera alors possible de déterminer si un accord général est ou non possible autour d'un texte remanié.

Parler clair

par YVES DURAND (*)

TRANSFORMER les structures d'une société fondamentalement mauvaise, tel est l'objectif et la raison d'être du parti *socialiste. Mais cette transformation,* il entend la conduire non par le *moyen de coups de force décidés* et menés par des minorités agissantes, se croyant être des avant-gardes, mais par la force de la conviction résultant d'une réflexion collective. Les socialistes ont toujours considéré qu'il s'agit bien là *de la seule voie révolutionnaire.* La prise du Palais d'hiver par des hommes aussi déterminés que Lénine et Trotski n'a pas, *du même coup,* apporté le socialisme aux paysans russes ; bien au contraire, les espoirs de tout un peuple se sont évanouis *dans la dictature stalinienne.*

Il est certes difficile d'appeler à *la réflexion ceux qui souffrent d'une* crise qui les atteint dans leur vie quotidienne et qui croient voir la solution de leurs maux dans des révoltes spontanées ou dans la fuite devant les réalités que peuvent procurer des rêves plus ou moins artificiels. C'est pourtant le défi que lance aujourd'hui à *lui-même,* et *pour les Français,* le parti socialiste. Inciter à comprendre le monde dans lequel nous vivons, inviter à vouloir construire une société nouvelle, poser de grands axes d'action, tel est l'objet du « projet socialiste ».

Il n'est pas question de prétendre élaborer, par ce projet, le modèle de société à laquelle les socialistes aspirent. Ils se sont en effet toujours méfiés des modèles qu'il aurait suffi, croyait-on parfois, de reproduire. Le *socialisme, comme toute chose humaine,* est une construction permanente. Le nier nous plongerait dans un dogmatisme qui est contraire à l'idée même du socialisme. C'est bien pour échapper à toute déviation dogmatique que les socialistes doi*vent chercher à tirer leur volonté* d'agir, ensemble et par le débat, d'une compréhension claire de l'environnement économique, politique et culturel dans lequel ils luttent. La première partie du « projet socialiste », dans son esprit, répond à cette *exigence,* même s'il peut être admis que sa *lettre doit être simplifiée.*

Aussi faut-il parler clair et sim*ple. Certes, le P.S., parti des* travailleurs, ne peut tolérer le vocabulaire mondain, ou souvent volontairement confus, qui réduirait son audience à quelques initiés ou privilégiés coupés de la lutte politique quotidienne ; mais *la clarté ne peut être confondue* ni avec le schématisme ni avec l'absence *d'idées.* Le *mouvement* socialiste n'a jamais craint les débats d'idées. Evoquons simplement le souvenir de Jean Jaurès portant la contradiction à Jules Guesde, en 1900, à Lille, sur un sujet aussi complexe, aussi théorique et d'ailleurs *aussi actuel aujourd'hui,* que *celui* du rapport de la réforme de la Ré*volution.*

Ni dogmatisme ni dilettantisme

Parler clair à l'aube des vingt der*nières années du siècle, c'est donc* ne pas craindre d'engager la lutte contre le système d'idées que la bourgeoisie a su distiller pendant les années de sa domination. Or, cette *domination* ne repose souvent que *sur* l'indifférence, voire une certaine apathie des Français. *Il* est même de bon ton aujourd'hui d'affi*cher de la désaffection, si ce n'est* un certain dédain, pour l'engagement et l'action politiques. Certes, le dilettantisme constitue souvent la réponse vaine d'une aristocratie *qui* sent l'édifice sur lequel reposent ses privilèges s'effriter sous ses pieds.

Mais aujourd'hui il semble bien que, sous des formes diverses, cet état d'esprit tend à gagner un nombre croissant de nos contemporains et *souvent parmi les plus jeunes.* Il n'est qu'à constater le manque *évident d'enthousiasme apporté par* les nouveaux électeurs pour aller s'inscrire sur les listes électorales. Le droit électoral pour lequel les républicains du dix-neuvième siècle ont combattu, parfois jusqu'à la mort, ne fait plus frémir les foules. L'image de ces nouveaux *citoyens* auxquels la IIe République de 1848 *venait d'accorder le pouvoir* d'exprimer leur vote, se *rendant* aux urnes comme s'ils suivaient une procession laïque pour honorer leur nouveau *droit,* paraîtrait sans doute ridicule à bien des jeunes.

Or, lorsque la nécessité des orga*nisations politiques n'apparaît plus* nettement aux yeux des citoyens, il est à *craindre de les voir démis*sionner face aux *difficultés qui* les assaillent et laisser un ambitieux confisquer dans ses seules mains les pouvoirs de tout un peuple.

Parler clair, c'est aussi montrer nettement *que notre projet,* et partant *notre action, tire son souffle et sa force* des revendications des travail*leurs.* Mais *c'est aussi affirmer que* sa cohérence serait diminuée si les socialistes voyaient en *tout* groupement d'individus un phénomène *révo*lutionnaire. Si la démocratie, donc le socialisme, passe nécessairement par l'organisation *collective,* l'idée *même d'association ne constitue pas* pour autant un pas vers le socialisme.

Il est des mouvements spontanés, même *populaires, profondément ré*actionnaires. Le poujadisme n'a-t-il pas été soutenu par bien des citoyens indépendants dont *l'intérêt résidait* pourtant dans la construction d'une *société socialiste. Encore faut-il le* démontrer, et pour cela éviter toute confusion ou même toute *complai*sance.

Parler clair, c'est condamner l'évolution des pays de l'Est d'autant plus qu'ils se réclament du même mot que nous : le socialisme. Mais là encore il importe de comprendre par quel mécanisme *les « lendemains* qui chantent » ont pris la forme du *goulag. Par quel mécanisme le dra*peau rouge de l'internationalisme a pu abriter dans les plis de l'emblème de l'U.R.S.S. un interventionnisme qui n'a d'égal que l'impérialisme américain. Déjà certains susurrent que le projet socialiste, se réfé*rant, comme Lénine, aux paroles de* Marx, porterait sur lui le poids de la responsabilité des camps soviétiques. L'Inquisition, aussi odieuse fût-elle, n'a jamais empêché l'homme de se poser la question de l'existence de Dieu et éventuellement même d'y croire. Lénine et ceux qui avec lui ont raté l'aventure du com*munisme n'ont pas respecté le mes*sage de Marx, mais ils en ont tiré un dogme à leur convenance. La méthode marxiste devrait-elle pour autant être éliminée de la pensée socialiste, même si elle n'en a pas l'exclusivité ? Faudrait-il faire à Marx le procès posthume du goulag ?

Parler clair, c'est enfin se vouloir *confiant dans l'homme et son avenir.* Pour survivre, l'homme a dû lutter pour maîtriser la nature, de la conquête du feu qui lui permettrait de se défendre et de se chauffer à la maîtrise de l'atome qui multiplie incroyablement sa puissance, mais *aussi* peut *l'anéantir. Vaste* débat sur le progrès. A chaque *fois qu'une conquête nouvelle* s'effectue, une responsabilité nouvelle surgit, un danger nouveau se profile. Doit-on pour autant nier toute idée de progrès au point de se réfugier dans un retour à la nature, d'autant plus virulent *d'ailleurs qu'il provient de privilé*giés du confort et souvent même d'adeptes du gadget. La conscience des réelles responsabilités face à la science et à *ses découvertes ne peut rendre les socialistes aussi* ridicules vis-à-vis du progrès que ne le fut *M. Thiers luttant contre* les chemins de fer à vapeur au siècle dernier. Les socialistes font le pari du progrès scientifique parce qu'ils croient en la raison des hommes.

Il incombera aux générations futures de construire leur avenir. Il *nous incombe, à nous, de leur en* donner les moyens. C'est pourquoi l'éducation prend une telle place pour les socialistes, et donc dans le projet. Mais c'est pour cela aussi *qu'ils se réfèrent à la base même de* l'éducation dans la liberté : la laïcité.

Certains penseront peut-être qu'il n'y a pas là beaucoup d'idées à la mode. Mais le socialisme est une vieille idée nouvelle qui a défié *déjà bien des modes. Il en reléguera* certainement d'autres dans les oubliettes de l'histoire.

Le projet rassemblera les socialistes parce qu'il analyse les situations en évolution en y apportant des axes d'action nouveaux, mais en *restant fidèle à l'idéal même* des principes du socialisme.

C'est parce que nous *défendrons* cet idéal que nous saurons construire le réel.

(*) Secrétaire national adjoint du P.S. (études et programme), membre du courant A (animé par M. François Mitterrand).

Plaidoyer pour l'autogestion

par GÉRARD FUCHS (*)

DOUZE ans à peine après 1968, c'est à un véritable crépus*cule de la perspective autoges*tionnaire que l'on semble à bien des *égards assister. Mai 1968 ne fut* pourtant pas seulement, comme l'écrit Jean-Pierre Chevènement dans sa *première proposition de « projet* socialiste », une « libération d'énergie », « écho parisien d'une révolution culturelle née en Californie ». *Ce fut à travers toute la France* un mouvement social étonnant, où des *millions d'hommes et de femmes,* étudiants et travailleurs, prenaient la parole pour affirmer leur volonté non seulement *de vivre mieux mais aussi* de vivre différemment. Ce fut en *Tchécoslovaquie* les plus belles fleurs du Printemps de Prague où conseils ouvriers et démocratie se mettaient en place dans les entreprises et dans le pays. Ce fut la période historique, pour beaucoup fondamentale, où apparaît pour la première *fois depuis 1920 une gau*che qui cesse *de se définir en ter*mes de simple refus comme une « gauche non communiste », pour se vivre en termes de projet comme une « gauche autogestionnaire ». Et sur cette lancée nouvelles formes et nouveaux objectifs des *luttes* sociales, d'une part avancées théo*riques, d'autre part, vont se multi*plier.

Du triptyque « autogestion, propriété sociale, planification démocratique » du 35e congrès de la C.F.D.T., en 1970, aux quinze thèses sur l'autogestion du parti socialiste *en 1975, l'impression d'un mouve*ment irrésistiblement ascendant ne *cesse de se renforcer. Et puis c'est* la crise, le retour à des luttes syndicales de plus en plus centrées sur le niveau de vie et l'emploi, car d'abord il faut bien survivre. *C'est* l'échec électoral de mars 1978, d'où les socialistes sortent meurtris et *apparemment davantage enclins* à trouver refuge dans les « valeurs sûres » de la tradition — malgré les échecs auxquels celles-ci ont conduit la S.F.I.O. il n'y a pas si longtemps encore — qu'à approfondir une identité et une pratique militante pourtant au cœur de *leur* renouveau. Enfin, avec les premiers *documents présentés par Jean-Pierre* Chevènement apparaît le *risque* d'une véritable régression à travers une orientation de style IIIe République où le propos sur la liberté évacue toute réflexion sérieuse sur cinquante ans d'histoire des pays de l'Est : où *le propos sur l'égalité* ignore toutes les recherches et les *expériences accumulées ces der*nières années à propos de la reproduction sociale, montrant pourtant sans doute possible que, à l'école comme dans les régions, aucune égalité de traitement n'est susceptible de corriger les inégalités créées *par le moule capitaliste initial ; où* le propos enfin sur la responsabilité se borne à mentionner incidemment une autogestion réduite à un simple mode d'organisation « dans les usines et les bureaux ».

Les principes

La perspective autogestionnaire a-t-elle donc cessé d'être actuelle ? Ou bien nous contentons-nous d'as*sister à un simple bégaiement de* l'histoire ?

Avant d'argumenter sur ce point, je voudrais rappeler pour commencer — puisque cela paraît décidément nécessaire — ce que sont, pour un *militant* socialiste respec*tueux des orientations adoptées* par son parti il y a quatre ans seulement, les principes de l'autogestion.

Le premier est que dans toute collectivité, économique, sociale ou politique les décisions doivent être prises par l'ensemble de ceux qui *sont concernés par leurs effets. Un* tel principe s'oppose bien évidemment au type de propriété monarchique inhérent à la nature même de l'entreprise capitaliste. Mais il est tout aussi bien porteur d'autonomie communale ou régionale et d'une mise en cause *très précise de toute* forme de bureaucratie.

Le deuxième principe est qu'une décision doit systématiquement être prise au niveau le plus rapproché *possible de la base. L'autogestion* n'exclut pas la délégation, l'existence d'un Commissariat au plan ou d'une *Communauté européenne, mais elle* s'oppose par essence à la centralisation.

Le *troisième principe* touche aux *origines* de la légitimité, qui ne saurait être qu'ascendante. Le pouvoir d'un directeur d'entreprise par *rapport aux travailleurs qui* la composent comme celui de l'Etat par *rapport aux régions ne saurait* résulter que de délégations consenties par voie élective ou contrac*tuelle* et non de *l'exercice* d'une *autorité innée.*

Enfin, l'autogestion implique le contrôle des délégations et des *délégués, car, à la différence du* socialisme dit « scientifique », le socialisme autogestionnaire considère qu'aucune collectivité ne saurait vivre sans tensions entre les différents groupes qui la composent, et que le problème *n'est pas tant de prétendre faire disparaître ces ten*sions — un organisme sans tensions est un *organisme mort — que de* les organiser et canaliser.

L'esquisse *ainsi* dessinée ne s'apparente pas davantage à l'idéalisme que ne pouvait le faire la république sous la monarchie. Et, *pour* répondre à l'interrogation posée tout à l'heure, je voudrais montrer que la perspective de l'autogestion *s'inscrit dans une évolution histo*rique précise et représente aujourd'hui plus que jamais un objectif unificateur pour les forces sociales que modèle en ce moment même cette évolution.

L'unique réponse cohérente

D'une part, en effet, l'autogestion est d'abord l'unique réponse cohérente au formidable phénomène de concentration des *pouvoirs que* nous voyons partout en marche *depuis plusieurs décennies.* A l'Ouest, cette concentration s'est manifestée essentiellement au plan économique : passage de l'artisan propriétaire de ses moyens de production à l'entrepreneur capitaliste louant la force de travail ouvrière, *puis aux firmes multinationales* géantes, mettant en concurrence les *travailleurs de plusieurs pays, voire* ces pays eux-mêmes. A l'Est, la concentration du pouvoir a d'abord été politique ; mais le parti unique de la révolution soviétique est devenu progressivement, lui aussi, le support d'une couche sociale maîtresse de l'affectation de la plus-value, plus-value continuant d'être produite *comme à l'Ouest par une classe de* travailleurs salariés.

D'autre part, l'autogestion exprime également la réaction sociale de plus en plus vive aux phénomènes de concentration urbaine, d'uniformisation culturelle, de « massification » sous toutes ses formes engendrés par les évolutions précédentes. La *revendication autogestionnaire* exprime au plus profond la révolte de celles et de ceux qui veulent se *réapproprier leur travail (alors,* des nationalisations bien sûr, mais encore faut-il expliquer le détail de leur fonctionnement), leur vie de loisir et de culture (la gauche au pouvoir demain découpera-t-elle le territoire en vingt régions au statut identique ?), *enfin, et surtout, leurs besoins* (et pour des socialistes aujourd'hui, qui *refusent* l'hégémonie *et d'un marché* capitaliste et d'un plan bureaucratique, là se trouve bien le cœur du domaine à explorer de toute urgence *pour mettre en œuvre* une nouvelle croissance définie avec le concours de tous). Nous savons bien mainte*nant en France* que la *liberté* effective de tous et de chacun ne passe ni par la voie de l'individualisme libéral ni par celle de l'étatisation, et qu'elle devra se traduire demain par la participation à *l'élaboration* de choix collectifs.

La contradiction nouvelle

*La réponse du socialisme auto*gestionnaire, c'est avant tout la réponse qui s'impose pour la gestion de sociétés de plus en plus compliquées, en *crise* tant du fait de la complexité et du nombre des biens qu'elles produisent que du fait des interactions *multipliées* entre les hommes qui les constituent. Les *classes dominantes, à l'Ouest comme* à l'Est, s'efforcent de réagir à ces évolutions et d'assurer la perpétuation de leur pouvoir en aggravant encore une centralisation qui s'appuie sur des outils de production comme de communication asservis à ces fins. Là se trouve *pour* les pays développés la contradiction nouvelle et de *plus* en plus dominante de la deuxième moitié de notre siècle.

***

Quels risques courraient alors les socialistes en ne voyant pas que c'est en combattant les nouvelles formes d'exploitation, d'aliénation et de domination engendrées par cette *contradiction* qu'ils pourront trouver le levier indispensable pour opérer la rupture qu'ils réclament avec les systèmes actuels ?

Plus que jamais, du fait de la crise, les socialistes doivent se battre pour la hausse prioritaire des bas revenus, la diminution de la durée du travail, la multiplication des *équipements sociaux, davantage de* maîtres et de locaux. Mais, plus que jamais aussi, pour amplifier et unifier ce nouveau mouvement social capable de dépasser cette crise, les socialistes doivent proposer le projet du contrôle des travailleurs, d'une planification contractuelle, de la décentralisation de l'Etat, de nouvelles *formes de pédagogie. Plus* que jamais, malgré et dans la crise, l'autogestion doit demeurer au cœur du projet socialiste.

La progression de la réflexion théorique et de *la pratique militante* liées à la perspective *autogestionnaire a sans nul doute été pour* beaucoup dans la progression du *P.S. Craignons aujourd'hui* que le dépérissement de l'une n'entraîne, à son tour, le dépérissement de l'autre !

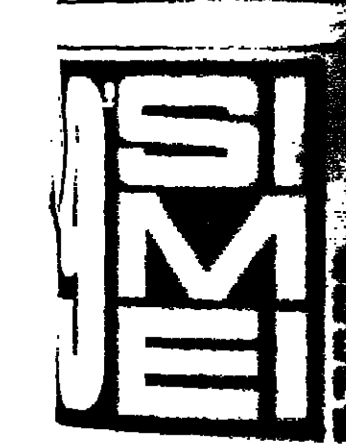
(*) Membre du comité directeur du parti socialiste, militant du courant C (animé par M. Michel Rocard).

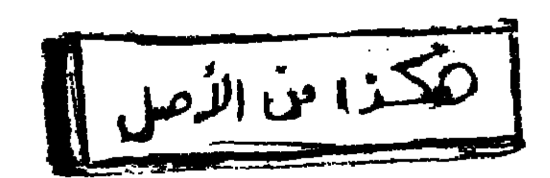


Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1977

Commission paritaire no 57 437.





SOCIALISTE »

Mais la procédure ne sera pas achevée pour autant. Une fois mis au point par le comité de rédaction, le texte doit être soumis aux militants avant *d'être étudié* et adopté par une convention nationale, dont la réunion est prévue à la mi-décembre. Dans le cadre du débat qui se déroule au sein du P.S., nous publions *ci-dessous trois points de vue sur le « projet socialiste ».*

L'union des forces populaires, l'État et l'autogestion

par GABRIEL GOSSELIN(*)

L'UNION *des forces populaires* et la mise en question d'une excessive centralisation des pouvoirs de l'Etat constituent deux axes essentiels de notre réflexion sur le projet socialiste. Je voudrais montrer *ici qu'ils sont liés, et tirer* de cette liaison des propositions concrètes.

Des mobilisations en commun

Pour *« peser sur le P.C.F. »*, comme on dit, il n'est guère plus qu'une voie : l'organisation ou le soutien *de mouvements populaires* en vue d'objectifs précis. La campagne européenne a été l'une de ces occasions. Elle a raté, mais l'enjeu demeure. Le *renouvellement* et l'amélioration de la loi Veil, l'abolition de la peine de mort, les accords de Lomé, bien *d'autres* objectifs politiques *sollicitent* la mobilisation de vastes mouvements populaires, au sein desquels le *P.C.F.* ne pourra qu'être entraîné. Ces rassemblements ponctuels à objectifs limités, pour réussir, ne doivent surtout pas être des mouvements de récupération, par les *partis*, de l'action *multiforme de* syndicats, d'associations et d'autres *mobilisations* sociales. Ils *doivent* être de véritables actions communes.

Ici est en question notre conception du parti et de la vie politique. Il *ne s'agit pas de constituer une* gauche « à *l'américaine* », un ensemble de lobbies et de groupes de pression sur lequel s'appuie une machine présidentielle. Il ne s'agit pas non plus de nier la *spécificité* de l'action politique, ni celle de l'action syndicale ou celle des mouvements associatifs.

C'est à ce point que l'on retrouve la critique d'un Etat trop centraliste et *la nécessité d'une décentralisation* à tous les niveaux. Le parti, en effet, *n'est pas « au-dessus »* des autres formes d'action collective — syndicales, *associatives*, etc. Il *ne* l'est que pour ceux qui conçoivent l'action politique exclusivement orientée vers l'Etat central, sa critique, son contrôle, sa *conquête*, et *qui* pour cette raison majorent excessivement la nécessité d'une professionnalisation de la vie *politique*. *Notre parti* n'est en réalité *que* le médiateur et le porte-parole globalisant de luttes qui, *par nature*, sont toutes *spécifiques*. Concrètement, cette conception empêche *tout « impérialisme »* de *la* classe politique sur les mouvements de la *société* civile, et nous engage dans un processus vraiment autogestionnaire : celui de la restitution du pouvoir et de la décision au sein même des luttes pour leur conquête.

Des consultations préalables

Ces remarques conduisent à des propositions précises quant à la mise *au point de notre projet socialiste*. Le fond et la forme ne sont pas séparés. Si telles sont notre vision *de l'action politique et notre conception* du parti, *nous* ne pouvons pas élaborer notre projet en vase clos, sûr de détenir *a priori* la vérité sur les fins et les moyens de tous les changements *sociaux*. Nous devons construire nos propositions en tenant le plus grand compte des expériences et des avis des syndicats, des *mouvements de consommateurs* ou de jeunes, d'écologistes, de régionalistes, de féministes, etc. Il faudrait, par *conséquent, entreprendre* des *consultations préalables*, soit par thème soit par mouvement, en divisant le travail par région. Ce qui suppose *que nous conjuguions* toutes les forces de l'opposition actuelle du parti pour entreprendre ce travail vaste et *original*, en *nous appuyant* sur *les régions* et les *municipalités* qui nous sont favorables, et où s'élabore ce socialisme expérimental *qui vaut tous les discours électoraux.*

Sur le fond, nos *orientations* doivent aller de pair avec la spécificité de notre démarche. Le *mot* d'ordre premier me paraît clair : n'enterrons pas l'autogestion. Il est plus que jamais d'actualité, après *quinze* ans de progrès triomphant et cinq ans de désenchantement. Dix ans après *mai 68, un an après mars 78,* il faut préciser notre *nouveau modèle* de *développement*. Que ferons-nous de l'atome civil et militaire, des grandes concentrations de l'industrie et des *villes ? Quelle croissance économique* envisageons-nous, et quel pouvoir pour les appareils de l'Etat central ? Ne restons pas dans l'optimisme béat et illusoire des hyper-jacobins, rationalistes et productivistes à tout prix. La société ne se conquiert pas, ne se contrôle pas : il faut la libérer. Recherchons par conséquent l'auto-*détermination des mouvements* sociaux, la multiplicité des lieux et des temps de démocratie directe. Le maintien de l'étatisme et du productivisme à tout prix nous mène à la catastrophe, au gaspillage, à l'inégalité, au renforcement du pouvoir de l'argent, à l'aliénation politique et sociale — c'est-à-dire à l'exact *opposé de ce que cette logique et* cette pratique prétendent assurer.

Il ne *s'agit* pas *de* critiquer l'Etat, comme les libéraux avancés et les *philosophes qu'on dit nouveaux*. Ils ne cherchent qu'à faire faire au secteur privé ce que leur Etat ne veut plus faire. Il s'agit de corriger les distorsions que l'argent impose au cœur même de l'Etat par une démocratie plus directe et plus développée. Il ne s'agit pas de revenir au pouvoir de l'argent, mais de rompre *avec ce qu'il a fait du pouvoir de* l'Etat. *« Si nous voulons un prince,* disait Pline à Trajan, *c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître. »*

(*) Délégué de la fédération du Nord du P.S., militant du courant B (animé par P. Mauroy).

POLITIQUE

Le communiqué officiel du Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 10 octobre 1979, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

Le premier ministre a présenté devant le conseil des ministres les conclusions qu'il tire de ses entretiens avec les dirigeants des principales organisations professionnelles et syndicales. Il a rappelé que dans la lettre qu'il leur avait adressée, le 13 septembre dernier, il avait exprimé la volonté du gouvernement de voir s'établir progressivement de *nouveaux rapports sociaux* fondés sur la recherche en commun des solutions les mieux adaptées aux problèmes des travailleurs de ce pays. Les entretiens qui viennent de s'achever visaient précisément à recueillir les observations des partenaires sociaux sur les thèmes de négociation et de concertation soumis par le premier ministre à *leur* appréciation.

Le premier ministre a souligné que ses entretiens avec les organisations professionnelles et syndicales avaient permis de procéder à un examen sérieux, approfondi et constructif des thèmes prioritaires énoncés dans *la lettre du 13 septembre*, ainsi que des autres questions soulevées par ses interlocuteurs. Ces organisations ont paru désireuses de s'associer au programme de travail proposé par le premier ministre.

Ce programme, qui donnera la priorité aux questions ayant retenu en priorité l'attention des organisations consultées, concernera les quatre thèmes suivants : la priorité à reconnaître aux plus basses rémunérations ; le temps de travail ; l'expression des travailleurs dans l'entreprise ; la reconnaissance du rôle particulier du personnel d'encadrement.

1. — L'EFFORT PRIORITAIRE POUR LES BASSES REMUNERATIONS.

Le premier ministre a rappelé qu'il n'entendait pas remettre en cause le principe de la libre négociation des salaires, mais souhaitait que la politique salariale des entreprises soit menée dans un esprit de responsabilité, en tenant compte des difficultés auxquelles doit faire face notre économie. Dans le cadre du maintien global du pouvoir d'achat des Français, un effort particulier doit être accompli pour les titulaires des basses et moyennes rémunérations.

Une telle politique passe par une action combinée sur le SMIC et sur les négociations par branches. A cette fin, il est indispensable de prendre une connaissance plus exacte des situations concrètes quant à la structure et à la répartition des basses rémunérations. Ainsi devra-t-on dégager, à bref délai, par un examen concerté, notamment au sein de la Commission supérieure des *conventions collectives, des mécanismes* les plus propres à assurer leur revalorisation prioritaire, en évitant que ces mesures ne se *répercutent sur l'ensemble de la hiérarchie*.

Dans l'immédiat, le premier ministre a confirmé l'intention du gouvernement *de prendre*, avant la fin de l'année, une mesure d'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC, en vue de mettre en application l'orientation du programme de Blois sur une évolution du SMIC au moins égale à celle du salaire horaire moyen.

Parallèlement, le gouvernement demande au C.N.P.F. de relancer activement, au niveau des branches, les négociations en vue de la conclusion d'accords sur la fixation de ressources minimales garanties en termes réels ou sur tout autre mode de revalorisation sélective des basses rémunérations. Les procédures salariales *dans les entreprises* devront s'inspirer des mêmes principes.

Enfin, le premier ministre a confirmé son intention de favoriser la poursuite de la politique contractuelle menée au cours des dernières années dans la fonction publique et dans le secteur public.

2. — LA DUREE DU TRAVAIL

Au moment où reprend la négociation engagée, à la demande du premier ministre, entre patronat et syndicats sur l'aménagement du temps de travail, le gouvernement estime que cette négociation devrait aboutir à des résultats pour la fin de l'année. Il confirme son intention *de tirer toutes les conséquences* législatives et réglementaires des résultats de cette négociation et se déclare prêt à prendre les initiatives nécessaires pour en favoriser le succès.

Le premier ministre a en outre demandé au ministre du travail de préparer dans les prochaines semaines les décrets nécessaires pour réduire dans certaines branches la durée maximale du travail de 48 à 46 heures. Dans le même esprit, une nouvelle étape *de réduction des* équivalences sera décidée, afin de rapprocher dans certaines professions la durée des heures payées des heures de présence effectuées.

3. — L'EXPRESSION DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

Le premier ministre a donné son accord à la recherche de procédures souples et diversifiées permettant aux travailleurs, principalement aux ouvriers, de s'exprimer sur le lieu de travail, avec la participation de la maîtrise et de l'encadrement, sur les problèmes concrets de l'organisation et des conditions de leur travail, et sur les améliorations susceptibles de leur être apportées. Sur cette question, qui concerne directement la vie des entreprises et de leurs salariés, le gouvernement souhaite qu'une rencontre ait lieu entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales qui en exprimeraient le souhait, en vue d'examiner les possibilités d'un accord dans ce domaine.

4. — LE ROLE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Le premier ministre a souligné le rôle important joué par le personnel d'encadrement dans la marche des entreprises et a confirmé sa volonté de tenir compte des préoccupations légitimes exprimées par la maîtrise et les cadres.

Pour faire face aux problèmes spécifiques que pose le chômage du personnel d'encadrement, le ministre du travail mettra en place un groupe de travail destiné à faire le bilan de l'application des mesures déjà décidées et à dégager, pour la fin de l'année, un ensemble concret et cohérent d'actions à mettre en *œuvre au niveau régional et départemental*, dans le cadre de l'effort global pour l'emploi des cadres expérimentés.

Le premier ministre a, en outre, rappelé que le gouvernement n'a jamais eu pour politique de porter atteinte au pouvoir d'achat du personnel d'encadrement, ainsi que le montrent les *dispositions arrêtées en 1976* et 1977 *en matière de rémunérations*. La fixation de celles-ci doit s'inspirer du maintien du pouvoir d'achat, en tenant compte des situation particulières des entreprises et des branches, dans le contexte global de la stabilité de notre économie.

Le ministre du travail sera appelé à faire le point sur l'application *de la loi du 2 janvier 1978* relative à la concertation avec les cadres. Le garde des sceaux, de son côté, réunira un groupe de travail sur le projet de loi relatif à la participation des cadres aux conseils d'administration ou de surveillance, en vue d'examiner les problèmes posés par la définition d'un statut spécifique pour les administrateurs cadres.

Sur les autres sujets qui ont été évoqués lors des entretiens, notamment l'emploi, la Sécurité sociale, la politique industrielle, les conséquences de l'informatique, des procédures particulières d'examen en commun seront mises en place.

En proposant cet important programme de travail, sur lequel se concentrera, au cours des prochains mois, l'effort conjoint des organi*sations professionnelles* et syndicales et des pouvoirs publics, le gouvernement rappelle sa volonté *de dialogue* social avec tous les partenaires concernés.

Le président de la République a *félicité* le *premier ministre pour la* qualité et la substance du dialogue qu'il a conduit avec les organisations syndicales et *professionnelles*.

(Lire page 41.)

● LA SITUATION DE LA POPULATION AU CAMBODGE

Le ministre des affaires étrangères a fait une communication sur la situation au Cambodge en *soulignant* les dramatiques conditions d'existence auxquelles est soumise la population de ce pays, et qui mettent en cause sa survie. Il a rappelé que la France, en juillet dernier, lors de la réunion internationale de Genève sur les réfugiés du Sud-Est asiatique, avait déclaré *qu'elle* jugeait indispensable qu'une *aide internationale humanitaire soit* mise en œuvre d'urgence et soit distribuée sous le contrôle des organisations internationales à toute la population civile sans exception.

Le gouvernement français constate que, malgré les efforts déployés par ces organisations, l'assistance qui a *pu être* apportée demeure tragiquement inadaptée à la gravité du problème, en raison des obstacles rencontrés sur place. La France a offert, de manière concrète, une participation à cette action, sous la forme de dons de produits alimentaires, et est prête, si nécessaire, à en accroître le volume.

Conscient que ses préoccupations sont largement partagées dans le monde, le gouvernement français *lance de nouveau un appel* aux parties directement concernées et à la communauté internationale pour qu'elles remplissent leurs obligations face à une situation où la *survie* du peuple cambodgien est en cause.

Si cet appel n'est pas entendu, il recherchera les voies d'une nouvelle *initiative*.

● LA FORMATION ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le conseil des ministres a entendu une communication du secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) relative aux rapports entre la formation et le marché du travail.

L'insuffisante adaptation de la formation initiale aux possibilités *d'emploi doit être corrigée pour tenir* compte des besoins nés de l'activité économique.

Ces formations répondant au principe de la formation concertée ou de *différentes* formes d'apprentissage industriel devraient être mises en place de manière progressive à compter de l'automne 1980 pour concerner cent mille personnes en 1984.

Les actions de l'Etat en matière de formation continue seront poursuivies dans le sens d'une priorité absolue à l'emploi, au profit des salariés privés d'emploi, et en orientant les travailleurs vers des secteurs d'avenir.

● LA COMMISSION MIXTE FRANCO-SOVIÉTIQUE

Le ministre de l'économie a rendu compte des travaux de la commission mixte franco-soviétique qui s'est tenue à Moscou les 4 et 5 octobre, ainsi que de l'entretien qu'il a eu à cette occasion avec le chef du gouvernement soviétique, M. A. Kossyguine.

Ces réunions, qui se sont déroulées dans une ambiance d'amitié et de compréhension réciproques, ont permis de constater l'impulsion donnée par la récente visite du *président de la République aux relations* politiques et commerciales entre la France et l'U.R.S.S. Les entreprises françaises seront asso*ciées étroitement* à la réalisation du prochain plan quinquennal de l'U.R.S.S. Dans cet esprit, il a été décidé de revoir, dès le début de 1980, la structure et la composition des groupes sectoriels franco-soviétiques afin de leur permettre l'étude des projets dont la réalisation pourrait être confiée à la France.

Sur le plan des relations commerciales, les échanges franco-soviétiques auront triplé pour la période 1974-1979, et un objectif analogue de triplement des échanges d'ici à 1985 a été retenu lors de la visite du président de la *République* en avril dernier.

La baisse récemment constatée des commandes passées par l'U.R.S.S. à l'étranger a relativement moins affecté la France que les autres pays occidentaux. Plusieurs contrats importants pourraient d'ailleurs *être conclus d'ici à la fin de l'année*, ce qui permet d'espérer que l'engagement souscrit par l'U.R.S.S. à l'automne 1977 de passer commande à la France avant la fin de 1979 de 10 milliards de francs de biens d'équipement pourra être réalisé. En outre, le conseil des ministres a constaté le développement de la coopération franco-soviétique dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'exploration de l'espace et de la télévision en couleur.

● LES PERMISSIONS DE SORTIE DES DÉTENUS

Le garde des sceaux a fait le bilan de l'application du nouveau régime des permissions de sortie, institué par la loi du 22 novembre 1978, dont l'application anticipée avait été recommandée par une circulaire du 5 septembre 1978.

Ces nouvelles dispositions ont prévu que les permissions de sortie *seraient désormais accordées par un organisme collégial* — et non plus par le seul juge de l'application des peines — lorsque le temps de détention à subir par le condamné excède trois années, et devaient l'être à l'unanimité des membres de cette commission, lorsque le condamné a commis des faits particulièrement graves.

Cette réglementation s'est traduite par une forte diminution du nombre des échecs, c'est-à-dire du nombre des détenus ne regagnant pas le lieu de leur détention à l'issue de leur permission, nombre qui a baissé de moitié. Et, surtout, les infractions commises à l'occasion de ces permissions ont presque entièrement disparu. En particulier, aucun crime de sang n'a été perpétré par un détenu bénéficiant d'une permission accordée sous *la nouvelle législation*, contre *cinq en 1976*, cinq *en 1977*, et sept dans les huit premiers mois de 1978.

La loi du 22 novembre 1978 paraît jusqu'à présent avoir permis d'aboutir à un équilibre ; il vient consolider la pratique des permissions de *sortie, dont* les effets bénéfiques demeurent appréciables pour la réinsertion des détenus non dangereux.

● *SUD-OUEST*

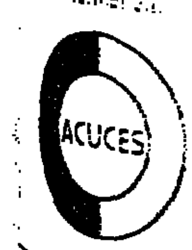
Rendant compte de son voyage officiel dans le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde, le président de la République a exposé au conseil des ministres les informations qu'il a recueillies pour la préparation du plan de développement du grand Sud-Ouest. Il a souligné que ce plan devrait tendre à établir un équilibre satisfaisant entre une nouvelle étape de développement industriel indispensable pour créer de nouveaux emplois et pour assurer le dynamisme de la région, et l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture, grâce à un nouvel effort de modernisation de ses équipements, tout en complétant le réseau nord-sud et est-ouest des voies de communication.

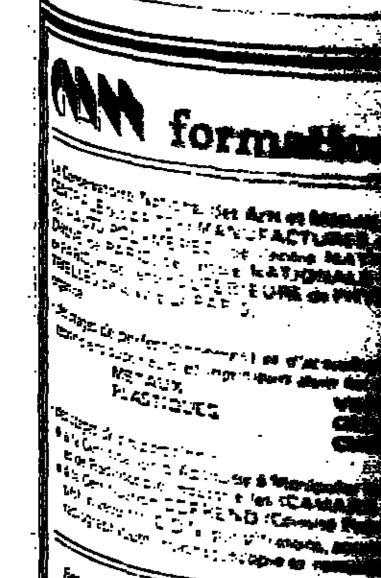
Il a noté les attitudes, venant de différents secteurs, qui contribuent à améliorer le fonctionnement démocratique de la vie politique. Le président de la République observe qu'il s'agit d'un incontestable progrès qu'il convient de poursuivre, en évitant à la fois d'en précipiter le rythme et d'en décevoir l'attente.

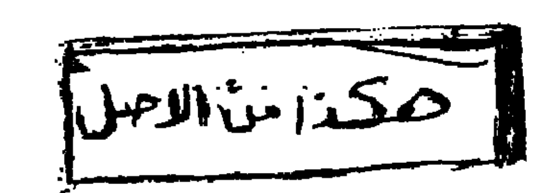
● L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG

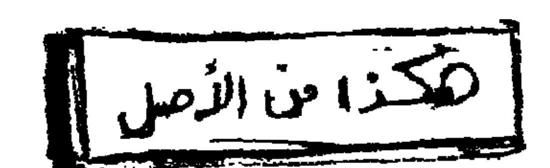
Le premier ministre a exposé l'organisation des relations du gouvernement d'une part avec l'Assemblée des Communautés européennes et, d'autre part, avec le Parlement *compte tenu de la création en son* sein, par la loi du 6 juillet 1979, de délégations pour les Communautés.

Le ministre des affaires étrangères ayant la responsabilité, d'une façon générale, de défendre le point de vue de la France dans les relations avec les communautés, M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, aura la mission d'assurer les contacts avec tous les représentants à l'Assemblée de Strasbourg.









FORMATION PERMANENTE

La crise n'a rien changé

STABILITE : c'est le trait qui caractérise le mieux l'état général de la formation professionnelle continue en France. Le bilan quasi définitif de 1978, que vient de faire connaître M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle, montre, en effet, que l'effort des entreprises en la matière a été constant, non seulement au regard de 1977, mais aussi depuis le début de la crise économique. Il n'y a eu ni progression ni régression.

Les pouvoirs publics veulent y voir un signe encourageant : les entreprises ont, dans l'ensemble, continué à former autant, en dépit de la conjoncture. Au contraire, d'autres estimeront que c'est en période de récession et compte tenu de l'aggravation régulière du chômage qu'il faut redoubler d'énergie dans ce domaine.

Les résultats relatifs à 1978 portent sur cent vingt et un mille entreprises, employant neuf millions neuf cent mille salariés. L'an dernier, la participation obligatoire a été élevée à 1,1 % de la masse salariale (contre 1 % depuis 1974), dont 0,2 % à verser au Trésor, pour la formation, au titre du pacte national pour l'emploi, des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Le montant des dépenses de formation a été, pour ces cent vingt et un mille entreprises, de près de 8,7 milliards de francs, sur une masse salariale globale de 473 milliards de francs, soit 1,83 %, contre 1,76 % en 1977, e. 1,62 % ou 1,63 % les trois années précédentes. En réalité, il n'y a pas eu augmentation : si l'on retire le 0,2 % qui est affecté au Trésor — et, en 1977 aussi, les entreprises ont participé au financement des actions de formation en faveur des jeunes, — on revient au taux de 1,63 % relevé en 1974.

Cette observation générale cache, comme les années antérieures, de grandes disparités en fonction de la taille des entreprises : en 1978, les dépenses de formation par rapport à la masse salariale ont en effet varié de 0,85 % pour celles qui emploient de dix à dix-neuf salariés à 2,90 % pour celles qui ont deux mille salariés et plus.

L'an dernier, quatre-vingt-dix-huit millions d'heures de stage ont été dispensées. Un million sept cent trente-cinq mille personnes en ont bénéficié. Là encore, on peut parler de stabilité : le pourcentage des salariés en formation — 17,6 % — a été le même qu'en 1975. On note toujours, par catégorie professionnelle, que la proportion des stagiaires manœuvres et O.S. (15 %) est trop faible — c'est la même que celle des ingénieurs et cadres... — par rapport aux agents de maîtrise (24 %) et surtout aux ouvriers et employés qualifiés (46 %). Cette dernière catégorie a fait un bon depuis 1972 (+ 10 %) au « détriment » de toutes les autres. Par type de stages, 77 % relèvent de l'entretien et du perfectionnement des connaissances, 11 % de l'adaptation, 10 % de la promotion professionnelle et 2 % de la prévention. Enfin, 57 % des stages sont organisés à l'intérieur même des entreprises.

La loi du 17 juillet 1978 et ses quatre décrets d'application — longs à élaborer — du 27 mars 1979 ont sensiblement amélioré le droit au congé de formation rémunéré. Dans l'exposé des motifs du projet de loi, le gouvernement reconnaissait : « Si le congé de formation a été peu utilisé au cours des dernières années, la raison principale doit en être recherchée dans l'absence de rémunération pendant la totalité ou la plus grande partie de la durée du stage. »

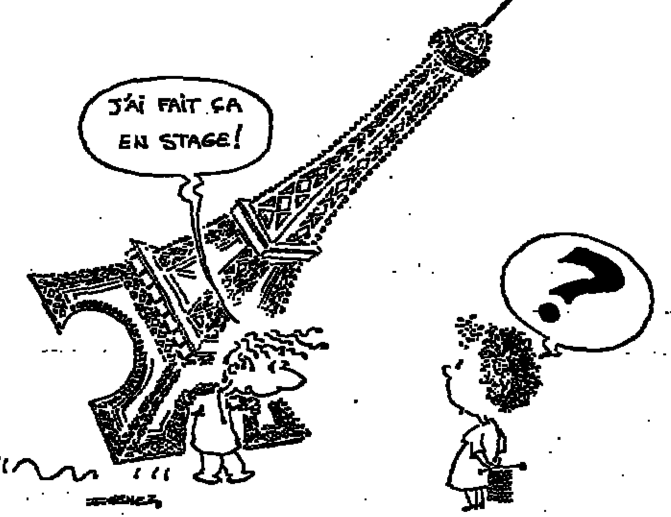
DESORMAIS, un salarié en congé de formation, admis dans un stage agréé par l'Etat, voit ses émoluments maintenus par l'entreprise pendant un mois si la durée du stage est de moins de cinq cents heures et pendant trois mois (quatre mois pour les cadres) si elle est supérieure. Le relais est assuré par l'Etat, dans la limite d'un salaire plafonné à trois fois le SMIC — soit un peu moins de 6 500 F actuellement — et calculé sur la durée légale hebdomadaire du travail, ceci pour les stages de moins de mille deux cents heures. Au-delà d'une formation d'un an, l'Etat verse au stagiaire, cadre ou non, 120 % du SMIC (un peu moins de 2 600 F). Ce dispositif s'applique depuis le 1ᵉʳ avril dernier (1).

Ces mesures législatives paraissent louables, mais qu'en sera-t-il dans la pratique ? Le projet de budget 1980 pour la formation professionnelle est de 7,57 milliards de francs. Il est en progression de 12 % par rapport à 1979, soit à peine plus que le taux d'inflation prévu. M. Jacques Legendre a lui-même reconnu que cet accroissement n'était pas de « même ampleur » *que celui des années précédentes. Mais, surtout, des différences sensibles peuvent être relevées selon les différents postes budgétaires.*

M. Georges Bégot, secrétaire national de la C.F.D.T., responsable des problèmes d'éducation, a bien remarqué, dans une lettre qu'il vient d'adresser au ministre du travail et de la participation, que les crédits affectés à la formation des jeunes progresseront « fortement, d'environ 30 % », *alors que* « le poste consacré à l'application de la loi de 1978 sur le congé de formation est en baisse de 80 millions de francs, soit — 4,5 % ». *C'est dire que, si la demande est trop forte, il faudra bien opérer une sélection parmi les postulants au droit au congé de formation rémunéré. Et sur quels critères ? Une fois de plus, la générosité de l'idée paraît devoir être contredite par les faits.*

MICHEL CASTAING.

(1) Toute la documentation utile peut être demandée au Centre INFFO, Tour Europe, Cedex 07, 92089 Paris - La Défense. Tél. : 778-13-50.



(Dessin de CHENEZ.)

EN LORRAINE

Les actions de conversion n'ont encore touché que quelques centaines de sidérurgistes

THIONVILLE, Hagondange, Longwy... A l'ombre des hauts fourneaux crachant leur fumée jour et nuit, les fureurs qui firent la « une » de l'actualité se sont en partie tues. A l'annonce des vingt mille suppressions d'emplois a succédé une phase difficile de reconversion. Qu'allait-il se passer, se demandait-on alors ? Des choix ont été faits. Plus de six mille sidérurgistes, entre mars et juillet dernier, ont préféré démissionner et toucher les 50 000 francs de prime s'ajoutant aux indemnités de départ équivalentes à celles perçues en cas de licenciement. Sept mille environ sont ou seront en préretraite, pour avoir atteint cinquante-cinq ans ou même cinquante ans — limites d'âge négociées dans la convention sociale de la sidérurgie, signée en juillet 1979.

Le succès rencontré auprès des salariés par ces mesures a été plus ample et plus rapide que ne le laissaient supposer les prévisions. Sur le plan global, il y aurait donc peu de candidats à une formation de conversion. Le constat est beaucoup plus nuancé lorsqu'on passe au niveau de l'établissement ou même du bassin d'emploi : certains sont en effet beaucoup plus touchés que d'autres. Quoi qu'il en soit, la formation de conversion n'a concerné jusqu'à présent que quelques centaines de sidérurgistes.

Les « comités tripartites de bassin », mis en place en juillet dernier pour suivre l'application du plan sidérurgique et donc les opérations de formation, ne se sont pas réunis à nouveau faute d'avoir été convoqués par le préfet de région. Chez Usinor, à Sacilor-Sollac, la formation poursuit son rythme : stages d'adaptation pour ceux qui sont transférés d'un établissement à un autre et pour ceux qui ont à appliquer un nouveau processus de production et stages de promotion interne. A Sacilor plus particulièrement, la politique de formation n'a guère changé d'orientation. En deux ans, un millier de salariés ont suivi un stage, la moitié pour un reclassement extérieur, la moitié pour une mutation interne. Le budget de formation est en légère baisse cette année. Depuis les premières restructurations, la direction s'efforce, précise-t-elle, d'assurer la formation et le placement (1).

« Mieux être dans la place dès maintenant »

Ainsi, quelques sidérurgistes ont-ils été embauchés récemment dans une usine Citroën des environs de Metz... dont la construction est en cours de finition. Le nouvel encadrement, composé en partie d'anciens sidérurgistes, se prépare à accueillir les ouvriers spécialisés que la direction de Citroën a prévu de recruter. Les ex-sidérurgistes ont dû suivre quelques semaines de « formation maison » : l'un de dessinateur, ou de comptable, l'autre de professionnel.

Certes, ce n'était pas un bouleversement : ils exerçaient chez Sacilor cette fonction. Encore leur a-t-il fallu apprendre les petites « ficelles » qui distinguent la pratique de ce métier dans l'automobile de ce qu'elle était dans la sidérurgie. A les croire, ils n'ont pas perdu au change. Ayant pour la plupart moins de trente-cinq ans, une ancienneté modeste dans la sidérurgie, un avenir « bouché », ils touchent un salaire à peu près égal si on supprime les primes de pénibilité ou d'ancienneté spécifiques à leur ancienne activité. Et ils sont dans la place. « *Mieux vaut y être dès maintenant, plus tard ce sera difficile* », explique un jeune professionnel venu d'Usinor. « *Ceux qui ont accepté de partir avant l'annonce des mesures sociales étaient les plus motivés à trouver un emploi* », commente un responsable de la sidérurgie.

Sacilor-Sollac finance une bonne partie de la formation chez Citroën de ses ex-salariés. Cette formation est celle traditionnellement fournie par la firme automobile aux nouveaux arrivants. Citroën, en échange, a signé les contrats de travail. Pas d'incertitude donc, de part et d'autre. Sacilor-Sollac reçoit, quant à lui, des subventions qui couvrent ses frais : une moitié est versée par la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), l'autre au titre du F.N.E. (Fonds national de l'emploi). Les expériences de ce type sont encore rares.

Chez Hurel-Dubois (huit cents salariés), en région parisienne : l'un des plus gros sous-traitants français de la firme aéronautique Marcel Dassault, s'est lui aussi engagé, il y a quelques mois, à former des sidérurgistes lorrains. Il reçoit en échange le financement de la formation. Une quarantaine de professionnels de la sidérurgie sont donc successivement venus en stage. Tout s'est finalement mieux passé qu'on ne l'imaginait. Pour les ouvriers, il a fallu quitter le pavillon et s'habituer à la vie en H.L.M., abandonner les proches, et revenir sur les bancs de l'école sans être sûr de l'embauche en fin de stage. Chez Hurel-Dubois, l'embauche dépendait en effet des résultats, car passer de la sidérurgie à la métallurgie fine n'est pas si évident. De fait, la grande majorité a été finalement intégrée.

Côté patronal, on se félicite des résultats obtenus : Hurel-Dubois envisage d'ouvrir sous peu une petite unité en Lorraine, dont certains salariés sont des sidérurgistes actuellement en formation à Paris. L'aide publique à la formation, d'une façon générale, se double, dans le cas d'une implantation sur place, de primes à la construction et à la création d'emplois.

A Fameck (Moselle), dans un des trois centres de formation de l'Aforsid (Association de formation de la sidérurgie et des mines de fer), ils sont aujourd'hui huit à suivre un stage de promotion à la maîtrise dans une petite ou moyenne entreprise : culture générale et enseignement pratique. Professionnels en dessous de la trentaine, ils ont démissionné avant l'annonce de la convention sociale, dans l'espoir de saisir au vol une chance de promotion. Ils couraient un risque limité : à défaut de trouver une place « acceptable » à la sortie du stage, ils reviendraient à Sacilor-Sollac. Sept de leurs collègues ont quitté la formation en cours pour un emploi de professionnel dans diverses entreprises.

A Thionville, le centre l'AFPA accueille près d'un millier de stagiaires en attente d'un poste dans la sidérurgie ou ailleurs. A l'EMON de Longwy, association privée de formation, les ex-salariés des Acieries et Forges de Gorcy suivent une formation légèrement différente. L'ancienne société ayant disparu, une nouvelle s'est formée, reprenant une partie du personnel. Les autres, dans l'attente d'un poste, sont en formation et ne sont donc pas inscrits comme demandeurs d'emploi.

Quelques dizaines par-ci, quelques centaines par-là : la formation de conversion, d'adaptation ou de promotion n'atteint pas l'amplitude que l'on imaginait à l'annonce des récentes restructurations. Certaines organisations syndicales, telles Force ouvrière ou la C.F.D.T., le déplorent. A la C.G.T., on préfère se battre contre le démantèlement et pour le maintien du potentiel sidérurgique français.

Masqués dans les faits par l'importance des départs volontaires, les besoins d'emplois nouveaux se feront sentir plus brutalement demain lorsqu'aux nombreux chômeurs actuellement en recherche d'emploi s'ajouteront ceux qui, aujourd'hui, vivent de leur pécule. C'est alors que se poseront les problèmes de création d'emplois et de formation de conversion...

DANIELLE ROUARD.

(1) Chez Sacilor-Sollac, mille quatre cents personnes ont quitté le groupe pour un emploi à l'extérieur avec l'aide du groupe, de juin 1976 à septembre 1979 : deux mille quatre cents sont partis volontairement avec la prime de 50 000 F, un sur dix ont été placés par le groupe ; deux mille cent personnes partiront d'ici décembre prochain, la moitié parce qu'ils ont atteint cinquante ans l'autre cinquante-cinq ans ; parmi les formations de conversion fournies : stages aux Houillères du bassin de Lorraine, où existent mille offres d'emplois, stages de chaudronniers-soudeurs, informaticiens, électroniciens, stages Saviem, etc.

Une formation, mais pour quel emploi ?

A la façon de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le *savoir, on pratiquait en France,* dès la fin de la seconde guerre mondiale, la formation de conversion *sans trop le proclamer. Il fallait alors* reconstruire le pays, former des hommes aux qualifications du bâtiment *entre autres. En 1952, la Commu*nauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut créée. Ce fut le *glas des mines du Nord français. La* conversion des salariés des Houillères commença avec plus ou moins de bonheur. *Mais la croissance de* fait permit d'absorber ces demandeurs d'emploi.

Il fallut attendre 1963 et la création du Fonds national de l'emploi (F.N.E.), alimenté *par le budget de l'Etat,* pour que l'opinion soit sensibilisée à ce qu'on appela alors la reconversion industrielle. C'est à l'échelle d'un secteur dont l'activité traditionnelle est en déclin, ou d'une région, lorsqu'elle vit, comme le Nord, d'une mono-industrie, que le problème de reconversion des activités et des hommes fut alors posé. Le F.N.E. eut pour mission, entre autres, de faciliter par des actions de formation appropriées cette reconversion industrielle. Ainsi intervint-il, par exemple, aux Forges du Boucau, *près de Bordeaux.*

Les récentes années de crise économique ont entraîné une accéléra*tion du phénomène sur le plan natio*nal. Désormais, la conversion, c'est d'abord, et en priorité, le moyen de *fournir un emploi* aux salariés en rupture de contrat de travail. La loi du 17 juillet 1978, modifiant les dis*positions du code du travail en la* matière, sanctionne cette évolution. De la notion de reconversion indus*trielle, on est donc* passé à celle de reconversion des demandeurs d'emploi.

*Il est vrai qu'entre-temps le nom*bre de chômeurs a franchi allègrement la barre du million, pour *atteindre, en août 1979, un million* quatre cent mille.

Certains groupes sociaux sont plus *particulièrement touchés : les jeunes,* les femmes, les cadres âgés. Une opération de formation, de conversion doit donc *déboucher sur un* emploi précis : c'est, du *moins,* le souhait final des milieux gouvernementaux, patronaux et syndicalistes. Selon la nouvelle loi, elle est réservée aux seuls demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse de *salariés* sans contrat de travail ou assimilés. Ces derniers sont, par exemple, des femmes reprenant une activité après un long arrêt ou des jeunes de *retour du service militaire* à la recherche d'un emploi, ou encore des handicapés.

La variété, la multiplicité des situations, les filières ou les modes de financement, le caractère public ou privé des maîtres d'œuvre, font, de cette formation à une conversion d'activité ou de qualification, un véritable *maquis* sur lequel on ne dispose pas d'informations réellement synthétiques. Mais on peut en défi*nir quelques caractéristiques.*

Le F.N.E., argent de poche de l'Etat

Des salariés sont licenciés pour un motif quelconque ou simplement parce que l'entreprise a modifié, voire arrêté ses activités. Ils vont suivre une formation pour un nouvel emploi. Cette formation de conversion devient de la prévention si elle se fait avant qu'intervienne le licenciement : elle évite aux salariés de se retrouver inscrits comme demandeurs d'emploi. Elle n'est que de l'adaptation, si le salarié reste sous contrat de travail tout en acqué*rant une nouvelle* qualification rendue nécessaire par des changements technologiques à l'intérieur de l'en*treprise. Elle peut aussi être de* promotion si, à l'occasion de ce changement, le salarié acquiert une qualification *supérieure. Enfin pour* certains, dont des femmes recherchant une activité professionnelle après une longue interruption, la conversion peut débuter par une préformation.

Au total, l'aide de l'Etat en la matière est notable, même si ses résultats en terme d'emploi sont difficiles à chiffrer. En effet, la majeure partie des fonds qu'il consacre à la formation professionnelle continuent à être utilisés à ces actions.

L'Etat dispose de divers moyens *d'intervention selon les cas,* le caractère d'urgence et la nature du nouvel emploi. Le Fonds de forma*tion professionnelle et de promotion* sociale finance la majeure partie de ces opérations de formation. L'or*ganisateur principal de la conver*sion en tout genre est l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) créée dès 1946 pour, en priorité, « *assurer la conversion des demandeurs d'emploi afin de leur permettre de s'insérer dans la vie professionnelle* ».

L'AFPA dispose d'une centaine de centres de formation disséminés sur le territoire, assurant ainsi la permanence du service public. Dépendant du ministère du travail et de la participation, elle joue également un rôle de contrôle et d'assistance technique pour tout ce qui concerne la *formation professionnelle* des adultes. L'ampleur de ses actions explique les difficultés que l'AFPA *a à répondre dans un délai très* bref à un besoin urgent de conversion. D'où, autre intervention de *l'Etat, celle du F.N.E.*

Le F.N.E. est au système classique de formation ce que le SAMU est à la médecine ordinaire. Il agit en effet au coup par coup, lorsqu'il y a urgence et pour un temps limité. Il ne se substitue donc en rien à l'AFPA ou à d'autres organismes (1).

Une entreprise réduit ou diversifie ses emplois : le F.N.E. subventionne le fonctionnement des stages d'adaptation et une partie des rémunérations versées à cette occasion. Autre cas : pour des raisons économiques, une entreprise doit licencier ses salariés, mais une entreprise voi*sine envisage d'en embaucher cer*tains. Le F.N.E. subventionne partiellement l'opération de formation *qui s'avère alors nécessaire. Enfin,* lorsqu'une entreprise est mise en règlement judiciaire, le F.N.E. assume la totalité du financement de la formation et si possible le placement des salariés *qui* doivent se reconvertir.

En bref, le F.N.E., c'est l'argent de *poche* dont dispose la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre pour résoudre, voire prévenir, de gros problèmes d'emploi. La décision de lancer une formation en urgence est prise sans en référer à l'autorité centrale. Le stage de conversion peut donc démarrer très vite.

Silence statistique

Les demandeurs d'emploi, quels *que soient leur âge ou leur qualifi*cation, suivant une formation pour se reconvertir à un emploi, sont *assurés du maintien d'une rémuné*ration pendant la durée du stage. C'est un avantage indéniable. La for*mation est généralement à temps* plein, pour quelques semaines, quelques mois, au maximum pour trois ans. La *rémunération des stagiaires* est équivalente à 70 % du salaire antérieur, sans toutefois pouvoir dépasser trois fois le salaire minimum de croissance. Au bout d'un an, cette rémunération est réévaluée. Dans le cadre d'un licenciement économique, *elle ne peut être inférieure* à l'allocation spéciale. Pour les catégories assimilées, la rémunération s'élève à 90 % du SMIC (25 % seulement pour les plus jeunes).

Encore faut-il que le stage soit agréé. La décision dépend des services du premier ministre ou du préfet de région dans le cas de stage d'intérêt régional. L'agrément est *accordé* après examen de la nature, du contenu et de la durée du stage. Il suppose un contrôle financier, *technique et pédagogique. Les stages* organisés par les employeurs eux-mêmes ne peuvent être agréés que dans *le cas où leur ouverture est motivée* par une création d'emplois, une modification du processus de production, une réduction d'*effectifs* ou une cessation d'activité. En la matière, les interventions du F.N.E. donnent lieu à la signature d'une convention.

Certains employeurs bénéficient, *par le biais de cette aide publique* à la conversion de demandeurs d'emploi, d'un financement partiel *ou total de la « formation-maison »* qu'ils assuraient jusque-là par leurs propres moyens. En contrepartie de *cette aide, ils s'engagent* à embaucher les stagiaires. Localement ce mécanisme peut favoriser le pla*cement des salariés en quête de* reconversion.

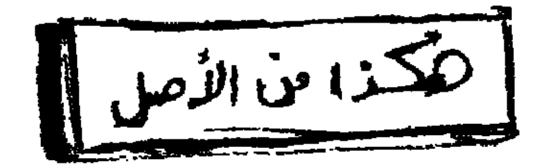
Mais, globalement, y a-t-il eu *création d'emplois nouveaux ?* Autre inconnue : combien de demandeurs d'emploi, après leur stage de *conversion, trouvent effectivement un* emploi ? Quel est alors leur niveau de qualification ? Ces questions rappellent celles soulevées par d'autres actions spécifiques de l'Etat, tel le pacte en faveur de l'emploi des jeunes. Le silence statistique sur ces problèmes est presque total. Silence éloquent... Alors, à défaut de pouvoir évaluer le bilan, notons quelques indices :

Pour la seule année 1978, l'AFPA a permis à quelque soixante-dix mille stagiaires de se reconvertir à *un autre emploi.* Le F.N.E., quant à lui, a financé la conversion de trois mille personnes et l'adaptation de *dix mille salariés. Au palmarès du* seul F.N.E. figurent les actions de reconversion menées à Idéal Standard ou encore chez *Terrin à Mar*seille.

En matière de formation à un nouvel emploi, la Champagne, les Ardennes et la Lorraine ont été les principales régions bénéficiaires de l'aide publique au cours de ces dernières années. Dans les secteurs tels que la construction navale, le textile et peut-être demain le téléphone, l'action des divers intervenants pu*blics devient, semble-t-il, prépondé*rante. Encore est-elle toujours insuffisante pour éviter, par la prévention, *des licenciements purs et simples et* faciliter, par la conversion, le meilleur placement des demandeurs d'emploi.

D. R.

(1) Le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles est spécialisé dans les problèmes de conversion liés aux mutations agricoles.



PERMANENTE

LES MISSIONS D'ÉDUCATION DANS LES VILLES NOUVELLES

Privilégier les problèmes de l'emploi

Favoriser les conditions de développement de l'éducation *permanente sur un territoire donné*, et élaborer une politique de formation locale cohérente, tels sont les objectifs des Missions d'éducation permanente (MEP), « expérience sociale » lancée en 1974 sur six villes nouvelles — autour de Paris : à Evry, Cergy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée, ; et en province : à l'Isle d'Abeau et à Fos, — conjointement par le ministère de l'éducation, le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, avec le concours du Fonds d'intervention culturel, et l'assistance technique nationale pour le développement de l'éducation permanente (ADEP).

STRUCTURES légères et souples composées d'une petite équipe — en général, un ou deux responsables (conseils en formation), un contractuel et une secrétaire, — les MEP ne cherchent pas à *se substituer* aux institutions existantes (organismes de formation, administrations), mais à être un lieu d'échanges *« à propos de la formation »*, où se coordonnent et d'où partent les diverses initiatives.

Elles font des études (sur les qualifications, les sorties de filières éducatives, l'utilisation du *1 % par les entreprises...*), informent sur la formation le public et les « relais » (travailleurs sociaux, comités d'entreprise ou délégués du personnel) — par des permanences, des actions de sensibilisation, la conception et la diffusion de supports informatifs... Elles remplissent aussi une fonction de conseil technique auprès des *administrations*, des associations et des entreprises. Leur rôle de concertation et de « *décloisonnement » des différentes institutions* concernées est d'autant plus important que — constituées en 1977 en associations régies par la loi de 1901, — les MEP sont administrées par un conseil où sont représentés les interlocuteurs les plus divers (élus locaux, administrations, partenaires sociaux, associations...).

Face aux problèmes liés au développement des villes nouvelles et aussi à la conjoncture économique actuelle — sortie des jeunes du système scolaire, situation de l'emploi, — des actions spécifiques sont menées par les MEP. Ainsi, depuis deux ans, elles coordonnent — en collaboration avec l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), les ASSEDIC et la Sécurité sociale — des actions d'information globale pour les demandeurs d'emploi.

Les MEP font aussi des études sur les qualifications et l'emploi. Ainsi, en vue de l'ouverture d'un hôpital début 1982, à Evry, une enquête sur les possibilités locales en personnes qualifiées a permis de déterminer le contingent de non-qualifiés à former. Cette enquête est à l'origine d'un processus complet de formation : d'octobre 1978 à juin 1979, des formations pré-professionnelles ont été organisées pour des femmes non qualifiées ; elles seront complétées par des formations professionnelles d'aides *soignantes*, infirmières, puéricultrices...

Pour les jeunes demandeurs d'emploi des actions spécifiques sont organisées. A l'Isle-d'Abeau, la MEP coordonne actuellement la *préparation d'actions de formation* dans le cadre du troisième pacte pour l'emploi — *« pour éviter que des formations se recoupent »*, expliquent les responsables. A Saint-Quentin-en-Yvelines, la MEP est en train d'élaborer — en collaboration avec le Centre d'études supérieures industrielles (CESI) — un projet de *« formation d'agents commerciaux »* pour des jeunes ayant le baccalauréat — formation *« hors pacte », organisée sur plus de* mille deux cents heures, en alternance avec des périodes en entreprise.

Pour les jeunes « en voie de marginalisation »

Des actions diverses sont menées d'autre part, auprès des publics les plus défavorisés. A Cergy et à Saint-Quentin-en-Yvelines, les MEP mènent actuellement des actions de type expérimental (audio-visuel, expression, initiation au cadre de vie...) destinées aux jeunes *« en voie de marginalisation »*, en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Y *participent les administrations* (santé, éducation, culture, formation professionnelle), l'ANPE, les syndicats et les élus. A Marne-la-Vallée et à Evry, des actions d'alphabétisation gratuites sont organisées avec les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA), pour les migrants et les réfugiés.

Aussi bien dans le cadre résidentiel du quartier que sur les *lieux de travail*, dans les entreprises, les MEP cherchent à exploiter toutes les ressources locales de la formation. Bien que cela soit plus difficile à organiser dans la conjoncture actuelle — surtout pour le financement — les MEP participent à des actions à but non professionnel — organisation de formations destinées *aux habitants du quartier* (cours de langue...), formation de bénévoles de l'animation avec des maisons de jeunes ou des maisons de quartier... A Cergy, une formation conjointe pour des salariés bibliothécaires et des *bénévoles qui gèrent* les dépôts des « biblio-bus » est en cours, montée en collaboration avec le *Centre d'animation culturel* (CAC). A Evry, la MEP est à l'origine d'une action qui va bientôt commencer avec pour objectif : « Faire sortir les femmes de chez elles. »

D'autre part, les MEP interviennent de plus en plus en milieu industriel. Des analyses de besoins sont faites pour des entreprises. Des *actions d'information sont* montées en collaboration avec le centre INFFO sur les droits à la formation, auprès des comités d'entreprise et des salariés.

De plus, les MEP tiennent un rôle de conseil pour la conception et l'implantation d'équipements nouveaux contribuant à favoriser au maximum le rapprochement entre *les lieux de formation* et les usagers. Ainsi, à Cergy, la MEP a participé au projet du Centre *d'animation pédagogique et sportive* (CAPS) qui va fonctionner prochainement sur la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône. De même, à Saint-Quentin-en-Yvelines, la MEP a collaboré à l'implantation d'un équipement avec salles aménagées et laboratoires de langue mis — depuis un an — à la disposition des habitants et des salariés de la ville nouvelle, sur la zone industrielle de Trappes-Elancourt.

Les présidents des MEP tiennent beaucoup à cette diversité des activités. Pour M. Ambroise Daniel, *président de la MEP de* Marne-la-Vallée, il y a un risque à ne privilégier qu'une seule *orientation*, à « glisser » vers les problèmes de l'emploi au détriment des autres formations. *« La formation doit être comprise dans son sens le plus large d'éducation permanente »*, souligne-t-il. Les MEP sont actuellement confrontées aux difficultés qui touchent la formation permanente en général. La crainte de leurs présidents est qu'un *déséquilibrage remette* en cause ce qui constitue la « valeur ajoutée » des MEP : leur aspect polyvalent et leur souplesse.

CLAUDE BARAF.

UN ACTE PÉDAGOGIQUE

UN cadre gestionnaire — autodidacte — recherche des cours *« pas trop loin de chez lui »*, à Cergy ou dans les environs, pour faire valider d'un diplôme sa formation *« sur le tas »*. Par crainte d'un *licenciement*, il veut *pouvoir négocier* sa qualification sur le marché du travail. Une mère de famille d'une petite commune rurale voisine de la ville nouvelle, ses enfants élevés, veut *« voir autre chose que ses quatre murs »* ; elle n'a pas un besoin vital de travailler. Ce qu'elle désire : trouver une formation qui lui permette d'avoir des contacts, *« de rencontrer d'autres gens »*.

Les préoccupations de ceux qui viennent se renseigner au service *« information-formation »* de la MEP de Cergy sont très diverses. Installé depuis septembre dernier dans le centre culturel et administratif André-Malraux de la ville nouvelle — dans le même bâtiment que l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et le Centre d'information jeunesse (CIJ), l'originalité de ce service est qu'il répond aux questions de *tous* les publics, les informant aussi bien sur les formations de type professionnel que sur les formations à visées *« personnelles »* et de *« loisirs »*.

Structuré — surtout depuis 1978 — *« au fur et à mesure de la pression des besoins »*, le service fonctionne à mi-temps, les jours ouvrables, tous les après-midi. Ceux qui le désirent peuvent consulter diverses documentations sur place — annuaires de stage, ouvrages sur la juridiction de la formation, productions du centre INFFO, brochures d'organismes de formation...

Une déléguée à l'information tient des permanences. Recevant en moyenne quatre ou cinq personnes par jour — sans compter ceux qui téléphonent, — elle renseigne sur les stages et les organismes, *« mais le plus souvent le renvoi à un catalogue ou une simple réponse à partir du fichier d'établissement ne suffit pas »*, précise-t-elle. Les demandes *donnent lieu la plupart du* temps à un traitement *plus* approfondi. Une information sur *les droits cherche à faire prendre* conscience à chacun des possibilités qui lui sont offertes en fonction de sa situation. *« Si un salarié vient me voir, je commence par lui demander comment la formation est organisée dans son entreprise ; je lui parle aussi du congé formation »*, raconte Liliane Juge, déléguée *à l'information*.

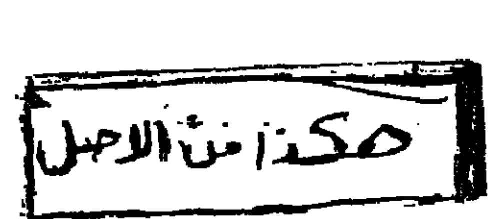
Les entretiens qui durent souvent d'une demi-heure à une heure permettent d'analyser les demandes de chacun ; de mieux *cerner les motivations et de* déterminer plus précisément les objectifs de la formation souhaitée. *« Beaucoup de jeunes entre dix-huit et vingt-cinq ans viennent sans savoir ce qu'ils cherchent »*, remarque Liliane Juge. Il faut chercher les formations qui peuvent les intéresser, les informer sur les stages du pacte pour l'emploi de la région, mais aussi éventuellement les renvoyer sur un conseiller *d'orientation du Centre d'information* jeunesse (CIJ), pour qu'ils examinent ensemble les *possibilités de formation* initiale.

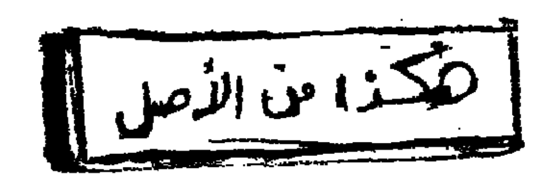
Le plus important est que chacun arrive à analyser sa situation. *« On ne fait pas une recherche pour eux, mais avec eux »*, précise Michel Aberlen, coresponsable de la MEP, *« il ne s'agit pas de remplir des stages, mais d'accompagner chacun dans sa démarche de formation »*. Pour lui, l'information peut devenir alors *« un acte pédagogique »*.

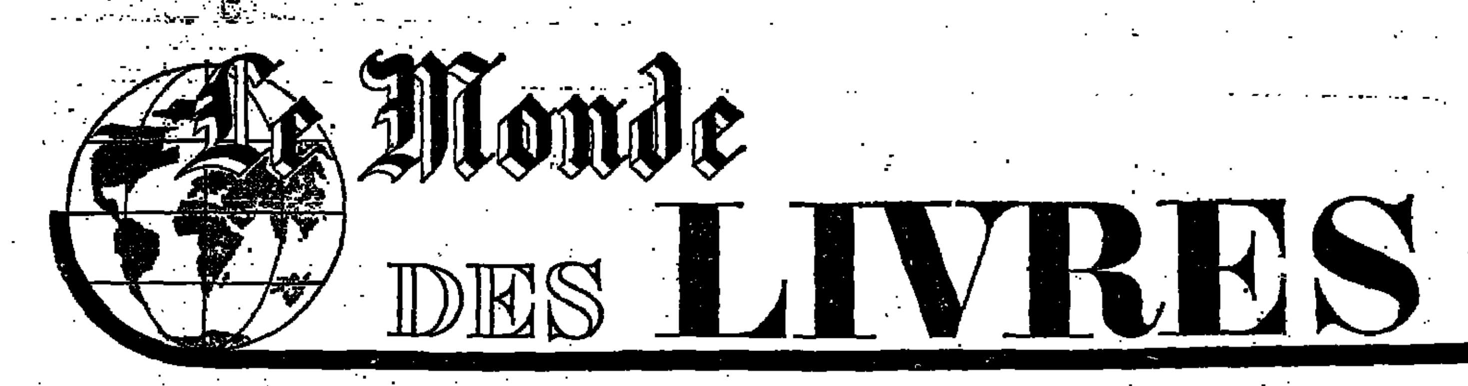
C. B.

★ *Service « Information-Formation »*, Centre culturel et administratif André-Malraux, Parvis de la préfecture, 95000 Cergy. Tél. : 030-20-02. Ouvert au public de 14 h. à 18 h. et sur rendez-vous au-delà de 18 h.




هكذا من الاصل





L'étrange imaginaire de Claude Durand

● *Une épopée fantastique qui promet à l'homme un destin dérisoire.*

CHAQUE saison littéraire apporte son beau *monstre*. L'année dernière c'était *la Vie mode d'emploi* de Georges Perec. Cette année *la Nuit zoologique* de Claude Durand tient le rôle. Avec trois cents pages contre six cents, mais le volume ne change rien à la chose. Le roman de Perec paraît aéré par rapport à celui-ci. C'est affaire de composition, de phrases, de texture. De part et d'autre l'ambition est la *même : écrire* la totalité du monde, et voisine la technique : celle de l'inventaire.

Perec, cependant, donne ses dénombrements à l'état brut. Il nomme avec une précision maniaque ce qui compose le décor où vit un peintre, une couturière, une marchande d'antiquité, n'importe lequel de ses personnages. Claude Durand collectionne au contraire les supports du rêve et ne s'interdit ni la comparaison ni la métaphore quand il les fait surgir. Cela le situe au niveau de l'expression sur un registre plus poétique que *n'est celui de Perec. On dirait* que l'un scrute le réel et l'autre, l'imaginaire s'il n'était pas si difficile de faire le départ entre les deux domaines. Car *la Vie mode d'emploi fourmille de biographies* insolites et saugrenues sans compter l'absurde épopée de Barnabooth, le chasseur d'aquarelles, qui circule à travers le *livre et lui donne architecture et* signification. Tandis que *la Nuit zoologique*, prenant son départ dans les fantasmagories que suscitent les peurs de l'enfance ou certains lieux propices à la magie, ne cesse de rameuter autour d'elles observations et dénonciations du monde contemporain.

Quelque rebutants que soient les catalogues dressés par Georges Perec, ils désarçonnent moins que les vagabondages oniriques de Claude Durand. Il faut se méfier de l'onirisme. A lui s'attache d'emblée une idée de gratuité qui laisse facilement le *lecteur hors de course*, prêt à se dire devant cette accumulation de motifs historiés, car l'écriture de Claude Durand est loin d'être abstraite : *words, words, words. La bande du livre ne signale-t-elle pas* « des mots pour faire un monde » ? Je ne crois pas que le monde de Perec qui retourne au néant dès que prend fin son édification verbale ait plus de sens que celui, évanescent, construit par Claude Durand, mais il est bâti en dur, sur des myriades de choses et des multitudes de gens.

Dans *la Nuit zoologique* les matériaux ont au contraire un statut louche. Ils ouvrent des portes, des échappées. Ce sont les « il était une fois » qui commencent tous les contes, les images d'animaux encagés dans leur lettre qui illustrent le premier abécédaire, les galeries souterraines d'une carrière de plâtre sous un cimetière désaffecté, les ordures d'une décharge où le feu couve en permanence, les collections hétéroclites d'un musée municipal contenant bêtes empaillées, exotiques ou non, momies égyptiennes, souvenirs et trophées de guerre. Cet étrange univers prend corps dans un imparfait obstiné — le temps de la mémoire — et sous le regard d'un enfant, bizarre narrateur proustien à la troisième personne, qu'on verra peu à peu grandir à travers le livre dont il est en définitive le héros anonyme.

De fugue en fugue, et cependant que l'imparfait de l'évocation cède devant le passé simple du récit, ce héros trouve asile dans un pensionnat d'enfants sourds et muets où s'échangent ironiquement les seuls dialogues que contient le roman ; dans un presbytère où le recueillent un sacristain mécréant et un curé tant de fois blessé à la guerre comme objecteur de conscience *qu'il n'est plus qu'un assemblage* de prothèses appelées à rouiller sous la pluie ; dans la maison d'un docteur insomniaque aux serres exotiques, dont le fils, jumeau dépareillé par la mort de son frère, lui devient comme un double.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 23.)

Une provinciale déracinée

● *Le talent acidulé de Guyette Lyr.*

DANS des paysages normands, touffus et vivaces, il y avait Juliette épiant de ses dix ans inquiets *la Fuite en douce* de grand-mère Zaza, un coquelicot au corsage. Puis *Marion Desprès, adolescente* à la lisière de deux âges, de deux mondes, entre l'« herbe innocente » et l'amère *Herbe des fous*. Troisième de ces portraits au féminin, celui *d'Adèle Ripois*, provinciale déracinée qui, ayant choisi d'être vendeuse à Paris, aboutit en quelques semaines, sans trop savoir comment, sur un coin de trottoir rue Saint-Denis. Le « *rêve noir* » qui déjà *dans les bois de noisetiers* rongeait insidieusement la limpidité, la tendresse, prend sur le bitume un accéléré ravageur. Parce que « *le bien et le mal c'est aussi une question d'espace* ».

L'histoire d'Adèle Ripois, c'aurait pu être une chanson réaliste comme celles de Piaf, ou une complainte moulue sur un orgue de Barbarie. Et c'est doux, *léger, acidulé, drolatique*. Même au plus fort de sa cruelle dérive somnambule, Adèle garde la fraîcheur, la saveur d'enfance « *collée au palais* » comme une friandise. L'étude de mœurs, la scène de la vie parisienne est croquée, esquissée, esquivée à coup de petits traits, de notes d'ambiance, de réflexions à la naïveté percutante. Peut-être est-ce la pratique de la scène et du sketch qui affûte le talent original de Guyette Lyr, comédienne et auteur en trois ans de trois romans réussis.

MONIQUE PETILLON.

(Lire la suite page 23.)

La résurrection du Tigre

● *Trois portraits de Clemenceau.*

NOTRE époque — au moins dans le domaine politique — *semble avoir perdu le* goût des monstres sacrés. On peut donc se demander si la singulière figure de Clemenceau, disparu il y a cinquante ans, parle encore à nos imaginations. Trois livres viennent cependant *nous rappeler quel prodigieux* « vivant » fut le Tigre.

Le *Clemenceau* de Pierre Saulière le prouve avec éclat ; sans doute justement parce qu'il s'agit plus d'une évocation frémissante et passionnée que d'une biographie en bonne et due forme. Admirateur inconditionnel de son héros, en qui il voit le père spirituel de la Résistance, sévère — pour ne pas dire sectaire — à l'égard de Briand et de Caillaux, l'auteur gomme assez fréquemment tout ce qui ne vient pas étayer ses propres vues. Mais, comme il a la loyauté de ne pas cacher ses *options, on* lui pardonne volontiers les libertés qu'il prend parfois avec l'objectivité. Au reste, la vérité que l'on attend de l'histoire n'est pas celle que l'on demande au peintre, et, en l'espèce, le portrait *brossé par* Pierre Saulière ne manque pas de force : il montre ainsi parfaitement combien Clemenceau fut un homme contrasté, complexe, contradictoire et solitaire. Ne déclarait-il pas lui-même : « *Je suis un mélange d'anarchiste et de conservateur, dans des proportions qui restent à déterminer.* »

Issu d'une famille de petite noblesse vendéenne, il fut néanmoins très tôt, à l'instar de son père, ardemment républicain et acquis au progrès social. Ce qui ne l'empêcha nullement de mener la vie à grandes guides, de faire condamner, pour adultère, à quinze jours de prison, son épouse américaine qu'il avait lui-même copieusement trompée, *d'entretenir les liaisons les plus* flatteuses, de fréquenter les salons les plus fermés et d'avouer sans détour : « *Que voulez-vous, je suis un dandy !* »

Démocrate, il l'était pourtant sincèrement. Jamais, aux pires heures de la guerre, il ne songea un instant à instaurer une dictature. Respectueux des formes légales, il n'en déplorait pas moins la faiblesse de la IIIe République et son évolution vers un « centrisme » trop modéré à son gré ; on sait avec quelle énergie il combattit Gambetta, les « opportunistes » et, par-dessus tout, *Jules Ferry qu'il détestait* et dont il désapprouvait en outre la politique coloniale.

Adepte d'un socialisme *fort* peu *scientifique* et résolument antimarxiste, il n'hésita pas à faire souvent cavalier seul. Maire du dix-huitième arrondissement après la défaite de 1870, il désavoua la violence des communards. A Jules Guesde, Viviani *et Jaurès, qui, au début* de l'affaire Dreyfus, refusaient de prendre parti dans une « querelle entre bourgeois », il répliqua, superbe : « *La cause du droit humain ne se divise pas.* » Président du conseil en 1908, il réprima toutefois si durement les agitations sociales que le très *conservateur* Charles Benoist en fut choqué.

Anticlérical, il le fut aussi à sa façon qui *n'excluait* pas une certaine tolérance. Adversaire *acharné de la puissance pontificale*, fondamentalement allergique au judéo-christianisme — comme en témoigne son essai *Au pied du Sinaï*, — il mena pourtant à *son terme, sans* sectarisme excessif, la politique de séparation de l'Eglise et de l'Etat et imposa même le principe de la liberté de l'enseignement. Car, à la surprise générale, ce libertaire impénitent affirmait : « *Le monopole, c'est le dogme.* »

Tout cela Pierre Saulière le suggère avec beaucoup de talent, de vivacité et de clarté. Cependant, s'il n'omet pas de signaler quelques ambiguïtés du Tigre (qui vota, par exemple, les crédits de l'Indochine au lendemain de la *chute de Ferry*), *il* n'insiste pas suffisamment sur l'un de ses graves défauts : sa légèreté dans le choix des hommes. Pour un Foch ou un Mandel, heureusement distingués, que d'erreurs en effet ! Très injuste vis-à-vis de *Caillaux*, ne commença-t-il pas par soutenir le général Boulanger et ne laissa-t-il pas commanditer son journal, *la Justice*, par un aventurier douteux, Cornélius Herz, qui compromit son nom dans le scandale de Panama ?

Et puis, bien entendu, il y a l'essentiel : la controverse sur son attitude pendant les négociations de paix en 1919. Si *Clemenceau durant le conflit fit* pratiquement l'unanimité, beaucoup lui ont reproché, par la suite, d'avoir été l'un des principaux responsables du désastreux traité de Versailles.



DESSIN DE BEM.

ÉRIC ROUSSEL.

(Lire la suite page 24.)

Michel Butel, Marie Susini

Blancs

LE gâchis dont se flattent les pays civilisés tourne, en *librairie*, à *l'obscène*. Sommes vides et vaines sagas s'empilent puis s'oublient, au prix de forêts entières. *Dégoisage et déboisage sont devenus les nouvelles mamelles* molles de la France ; ses ganglions.

Par contraste, *les brefs récits que voici font l'effet* de bouffées d'air pur, de sursauts de santé, de traits de flûte entre deux fracas de marteaux pneumatiques. Leur ellipse suggestive fait soudain apparaître la profusion assenée de la production ambiante *dans* toute sa gaucherie. On revient enfin à l'essentiel, au *tourment* ou au *coin de paysage qui* résument une existence et ne peuvent être dits, seulement contournés avec des prudences de chat, et sertis de silence.

L'écriture redonne à la lecture les joies tremblantes d'une cocréation, en redevenant un art des blancs.

DES *l'Autre Amour*, prix Médicis 1977, Michel Butel a choisi la densité laconique contre les diserts déserts. *Preuve de plus* grande confiance *dans* les mots, finalement. Il suppose que l'expression « ronces de l'enfance », perdue sur une page blanche, ira plus profond en nous que trente lignes phraseuses. Pari de poète. Pari gagné.

Ne pas croire pour autant *qu'il se contente de bricoler* dans *l'indicible* et de broder dans le fugace. Pas un paragraphe qui n'apporte un fait, presque un fait divers. *La Figurante raconte une vie. L'auteur se permet seulement de* présumer notre perception des *détails décisifs, comme on fait entre* confidents de vieille date.

Helle a du sang africain, de l'espagnol et du juif. C'est ce qu'on lui a dit chez elle, à l'école, et que lui a confirmé le malheur, sa vraie patrie. A dix ans, elle a cherché vainement son père parmi les fantômes rescapés d'Auschwitz. Comment *ne pas se méfier de tout et de soi-même, après cela* ?

ENFUIE de chez elle à seize ans, elle va d'hôtels en cafés. Son destin, croit-elle, est de rester effacée. Figurante : le mot, autant que la chose, lui plaît. Seule volonté têtue *: habiter un terrain vague qu'elle a repéré près* de l'île Saint-Louis. Elle y *parviendra*, quitte à satisfaire le voyeurisme du propriétaire. Allez comprendre les gens !

L'adversité porte aux rencontres de qualité, rappelez-vous Kafka. Helle croise une actrice désespérée mais fraternelle, puis une clocharde psychanalyste et son compagnon peintre. De la bonté circule. Chez eux, elle découvre Haas.

par Bertrand Poirot-Delpech

Par ses ancêtres chassés de Styrie et lapidés sous Hitler, *Haas appartient à la même famille que Helle. Pour lui aussi*, l'espérance a la fragilité vacillante d'un cierge d'icône. Il a travaillé comme chauffeur, tué un officier tortionnaire en Algérie, croupi en réclusion de vingt-cinq à trente-cinq ans. Le lac des Vosges où, à sa sortie, il croit pouvoir vivre heureux, *la femme qu'il aime s'y noie exprès, ruinant* tout. Même échec avec Helle, puisqu'il mourra, des poumons, avant de lui *avoir montré* la *mer, qu'elle n'a* jamais vue, et sans connaître leur enfant.

DU *moins une fille leur naîtra-t-elle, image d'espoir* préservé. Butel ne se leurre guère. Dans la vie, il n'y a rien à comprendre et peu à attendre. « *Aucune force heureuse ne peut l'emporter à Paris* », « *l'argent a gagné la guerre civile* ». Mais il croit tout de même à des victoires passagères de l'innocence, *pourvu* que *celle-ci* se *double*, comme chez Helle, de sainteté farouche. A propos de la *force qu'exprime, enfant, son torse plat, il parle de « volonté impubère »*.

Ces *deux mots* accolés *évoquent* à eux seuls tout ce que le livre se refuse à dire. Et aussi cette notation : « *Helle voudrait atteindre le vrai texte perdu.* » L'art faussement aride de Butel est là : à force de mots maigres comme des torses d'enfants, suggérer que vraie vie et texte juste sont toujours *ailleurs*.

MARIE SUSINI joue de la même sécheresse apparente. On le savait depuis *Plein soleil, Corvara, les Yeux fermés, C'était cela notre amour. Je m'appelle Anna Livia* le confirme avec éclat.

Un village escarpé sur n'importe quelle rive latine. Un *homme s'y pend, un soir, après avoir, peut-être, abusé de* sa fille. De quoi, tout au plus, alimenter la gazette locale et allumer, dans quelques *regards*, des *reflets* d'horreur muette.

Rien ne dit pourtant que ce silence imposé par la gêne ou l'inculture ne cache que de l'hébétude. Le drame de la terre le plus fruste et le plus vite résumé recèle autant de terreurs fines, et exemplaires de notre condition, que *les tragédies entre rois*.

Anna Livia *raconte*. Le père mort, l'élan qui les a jetés *l'un vers l'autre avec la nostalgie d'on ne sait quelle unité* perdue, et on ne sait quelle certitude forcenée, le tourment secret qui a suivi, pour chacun. Mais elle *raconte* aussi les gestes quotidiens, les comparses, l'usure des dalles, le hoquet poignant des ânes.

IL arrive que les gens parlent, avec la lenteur précautionneuse de qui vit près de la nature. Mais ce sont surtout *les visages qui s'échangent des signes. Il faudrait compter* et analyser les regards qui se croisent tout au long du livre. Par eux passent à la fois l'évidence partagée en silence depuis la nuit des âges, et l'incompréhension absolue de l'instinct, l'effroi solitaire.

Les cyprès dressés en *haut de la montagne figurent* exactement, pour la *petite narratrice*, la dose de nécessité *et d'inexplicable contenue dans* la vie. On *dirait* le *fronton* illisible d'un temple disparu. Leurs silhouettes cambrées contre le ciel apaisent et accablent comme autant de questions sans réponse.

Enfance méditerranéenne. L'épouvante du noir d'où nous venons et où nous courons, l'enfant du Nord s'en distrait, plus lugubrement, dans les fumées basses ou les diagonales *de son papier peint. Le tragique de Marie Susini n'est* imaginable que sous un ciel bleu foncé, à même des murets tièdes. Il y a une qualité d'absurde et de pathétique familial qui ne se rencontre que sous un certain soleil. Sous les oliviers comme sur les visages, il y faut un équilibre ineffable *entre la lumière et l'ombre.* A *cet égard, l'auteur rappelle* tous ses cousins du Sud, de Pavese à Lorca.

MAIS elle *doit* vaincre un handicap. Ce qui va de soi en italien ou en espagnol *rencontre* en français le *vieux préjugé bête du soleil-qui-égale-tout*. Au pays du linge aux fenêtres, de la parlote amusée et de la sieste, il ne saurait y avoir de vrais drames, de malentendus, de douleur à aimer, ni d'angoisse à vivre...

Marie Susini, comme Suzanne Prou, détruit cette légende touristique. Avec *elle*, le silence méditerranéen égale le russe en mystère, en sacré. On pense aux écrivains de ce qui n'est pas dit, à Nathalie *Sarraute*, à *Marguerite* Duras, à... Michel Butel.

Art des blancs, art de politesse. La vie *retrouve* ses à-peu-près d'avant le rationalisme triomphant, et le lecteur peut écrire son propre livre entre les lignes. Enfin !

★ LA FIGURANTE, de Michel Butel, Mercure de France, 230 p.
★ JE M'APPELLE ANNA LIVIA, de Marie Susini, Grasset, 178 p.

la vie littéraire

Quand l'Elysée nous est conté

Jamais palais fut moins adapté que l'Elysée à la fonction dont le destin l'a accablé. Là, pourtant, depuis plus de cent ans et sans autre hiatus que l'épisode vichyssois, se situe le centre politique du pays.

Après tant d'ouvrages sur le palais présidentiel, étudié à telle ou telle époque ou sous l'angle *purement* architectural, celui-ci (1) se veut une synthèse. L'Elysée-palais, l'Elysée-quotidien, l'Elysée-« décor de la grande histoire », y sont allègrement contés, et le sérieux n'y fait pas fi de l'anecdote, ce piment.

Bâti sur le terrain des Gourdes — ne pas penser à mal : la *gourde* est une variété de *courge-calebasse*, — *sait-on*, par exemple, qu'il dut attendre le règne pompidolien pour *se voir doté de « toilettes » en nombre* décent et que la « grande cuisine » pour les repas *officiels* ne *fut aménagée qu'à l'instigation* de Vincent Auriol ?

D'Adolphe le Bref à Charles le Grand aux mots féroces, de Sadi le Grave à Gaston le Bienheureux qui s'y maria, d'Armand le Sage à Félix le Bel qui y mourut glorieusement (ou « en état de péché mortel » selon ceux qui envisageaient la chose), tournent, tournent les personnages dans un décor dont l'ornementation change au gré des modes : un *grand* hôtel qui se modernise chaque fois qu'il change de patron... — G. G. A.

(1) Georges Poisson : *l'Elysée, histoire d'un palais*. Librairie académique Perrin.

« *Le Deuxième Sexe* » trente ans plus tard

Un colloque international sur le féminisme s'est tenu à New-York du 27 au 29 septembre. *Organisé par le New-York Institute for the* Humanities, ce congrès a voulu marquer le *trentième anniversaire du Deuxième Sexe par une rencontre qui fasse le point sur les différentes luttes féministes et sur l'évolution des théories qui peuvent les préparer ou les* accompagner.

Aux neuf cents femmes venues à New-York, *ce colloque proposait des « tables rondes »* sur l'aide aux femmes battues, sur l'action *féministe dans certains pays du tiers-monde*, aussi bien que sur la philosophie des sciences sociales, la question du séparatisme ou le socialisme féministe.

Les communications aux séances plénières étaient davantage centrées sur la question de *l'héritage théorique de Simone de Beauvoir*. Même si Simone de Beauvoir refuse d'être considérée comme la « mère du féminisme », il faut bien prendre acte de l'importance de son œuvre pour le mouvement des femmes.

Sans doute est-ce grâce à la référence à cette œuvre que ce congrès a attiré un grand nombre de théoriciennes et que, au fil de diverses interventions, un féminisme critique et réflexif a pu se fonder. Face au courant (dominant dans beaucoup de pays) qui revendique une spécificité du féminin ou qui spécule sur un matriarcat originel ou la Déesse-Mère, il a été beaucoup question à New-York d'une analyse des forces historiques qui maintiennent l'oppression des femmes. — M. L. D.

Un « coup de sonde » des éditeurs sur le prix des livres.

Dans « le Monde des livres » du 14 septembre nous faisions état d'un sondage que nous avions fait auprès d'une dizaine de points de vente du livre à Paris et d'une quinzaine en province pour analyser les effets de la mise en vigueur au 1er juillet de l'arrêté Monory qui remet aux libraires le soin de fixer eux-mêmes leurs prix de vente.

Le Syndicat national de l'édition indique, dans sa dernière *Lettre de l'édition* (3 F, 117, boulevard Saint-Germain, 75 279 Paris *Cedex* 06), qu'il s'est livré, les 5 et 6 septembre, à un rapide sondage auprès de seize points de vente, *tous parisiens, concernant* cinq titres ou collection. Selon le S.N.E., « *la grande majorité des points de vente applique l'ancien prix conseillé. Mais, presque partout, on se plaint : si le calcul du prix de vente à partir du prix net n'est pas difficile en soi, il entraîne un très important surcroît de travail (...). Les grandes librairies, possédant un stock important, un personnel très compétent, disposant d'une clientèle fidèle à fort pouvoir d'achat, s'inquiètent, mais pour l'avenir. Les petits points de vente, eux, sont déjà découragés (...).* »

Ce « coup de sonde » dont les conclusions recoupent en partie les nôtres précède une étude du S.N.E. qui sera publiée prochainement. Réalisée à partir d'un système de relevé des prix pratiqués à la production et à la distribution, elle s'intéressera, notamment, aux ouvrages « difficiles » à rotation lente,

vient de paraître

Romans

JACK-ALAIN LÉGER : *l'Heure du tigre*. — Un étudiant californien et nonchalant, héritier inattendu d'un empire de presse, se retrouve traqué, condamné à mort dans l'enfer du Vietnam. *Par* l'auteur de *Monsignore*. (Robert Laffont, 540 pages.)

FRANÇOIS FONTAINE : *l'Usurpation ou le roman de Marc Aurèle*. — Un proconsul d'Orient tente d'usurper le pouvoir de Marc Aurèle, l'empereur philosophe. Il échoue, *mais sa tentative libère* des forces de désagrégation et de violence. (Fayard, 314 pages.)

HUBERT NYSSEN : *la Mer traversée*. — *Harcelé par les fantasmes* de ses parents exprimés au *travers* d'une *correspondance*, le narrateur, sociologue travaillant *chez les nomades sahariens*, rentre en Europe et se trouve rejeté par un monde ambigu. (Grasset, 268 p.)

DANIEL HENARD : *le Grand Flot*. — Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, Juste Bourbon, flotteur de bois et gagne-misère, va devenir martyr pour la cause d'un socialisme balbutiant. (Nouvelles éditions Baudinière, 252 p.)

MICHEL DANSEL : *Carnet de bord d'un flic*. — A travers les aventures du commissaire Antoine Bartoldi, une fresque colorée et mouvementée sur la police. Par l'auteur de *Nos frères les rats*. (Fayard, 195 p.)

ERIC DESCHODT : *le Général des galères*. — Une chronique sur Antoine Escalin, qui, de simple soldat, devint le général des galères dans la France du seizième siècle et mourut couvert d'honneurs dans son château. (J.-C. Lattès/EMON, 238 p.)

MICHEL TAURIAC : *la Vie sans fin*. — *Les rencontres et les situations* inattendues d'un homme du Vietnam au Golan, de l'Occupation à une prison de Californie. *Par l'auteur de la Poupée sacrée*. (La Table ronde, 248 p.)

Récits

MICHEL DROIT : *le Lion et le Marabout*. — En dix chapitres, *dix histoires vraies vécues par* l'auteur, des savanes d'Afrique aux villages indiens du Rio Grande, de la guerre en Allemagne aux étangs de Camargue. (Plon, 278 p.)

Nouvelles

PIERRETTE FLEUTIAUX : *la Forteresse*. — En six nouvelles, l'univers fantastique et mythique de l'auteur d'*Histoire de la chauve-souris*. (Julliard, 185 pages.)

MANUÈLE PEYROL : *l'Œil du chat*. — Neuf nouvelles narquoises, *provocantes*, dont le bonheur est l'enjeu. Par l'auteur de *Dames à l'ouvrage*. (Julliard, 150 pages.)

Lettres étrangères

JORGE AMADO : *Tieta d'Agreste ou le Retour de la fille prodigue*. — Sur le mode feuilletonnesque, un roman d'amour dans une bourgade au nord de Bahia. Par le plus grand écrivain brésilien actuel. Traduit par Alice Raillard. (Stock, 662 pages.)

Poésie

TRISTAN TZARA : *Œuvres complètes - Tome III : 1934-1946*. — Présenté et annoté par Henri Béhar, *ce* volume rassemble *Grains et issues, Personnages d'insomnie, Midis gagnés, Entre-temps, le Signe de la vie, Terre sur terre, la Fuite*. (Flammarion, 638 pages.)

DANIEL OSTER : *les Aventures du capitaine Cook*. — Dans le sillage du navigateur lassé de sa légende, la parole de Daniel Oster vogue vers des archipels urbains. (Seghers, 60 pages.)

MICHÈLE LALONDE : *Défense et illustration de la langue québécoise*, suivie de *Prose et poèmes*. — Prose et poésie « intervenantes » font de l'écriture de Michèle Lalonde une « deffence » de la « Parlure Québecoyse ». Préface de Jean-Pierre Faye. (« Change », Seghers-Laffont, 238 pages.)

FRANCIS BLANCHE : *Mon oursin et moi*. — Tendresse et humour sont la marque de ce recueil de poèmes de Francis Blanche, illustré par Claude Serre. (J.-C. Lattès, 142 p.)

Critique littéraire

CLAUDE RICHARD : *Edgar Allan Poe, journaliste et critique*. — Inventeur du journalisme à sensation, Poe pose aussi « désespérément à l'arbitre du goût de la jeune république des lettres américaines ». (Klincksieck, 962 pages.)

LOUIS VAX : *les Chefs-d'œuvre de la littérature fantastique*. — De Goethe à Walter de La Mare, en passant par Hoffmann, etc., l'auteur s'attache avant tout aux *œuvres des maîtres et cerne* la figure de la Mort, qui domine la littérature fantastique. (P.U.F., 230 p.)

Encyclopédie

DESMOND MORRIS : *la Clé des gestes*. — Une encyclopédie du comportement humain par l'auteur du *Singe nu* ; 470 photographies et de nombreux dessins. (Grasset, 320 p.)

Correspondance

Correspondance de Marcel Proust (1905). — Cinquième tome de la correspondance présentée et annotée par Philip Kolb. (Plon, 415 p.)

Journal

GABRIEL MATZNEFF : *Vénus et Junon (journal 1965-1969)*. — Quatre années où l'auteur balance entre le libertinage et l'amour-passion, et publie aussi quatre livres. (La Table ronde, 308 pages.)

Biographie

PAUL GUTH : *Moi Joséphine, impératrice*. — Le portrait fascinant de la créole indolente et vénale qui vécut en aventurière sur la scène de l'Empire. (Albin Michel, 590 pages.)

MICHAEL DE COSSART : *Une Américaine à Paris*. — Winnaretta Singer, princesse de Polignac, mécène éclairé, tint un salon que fréquentèrent les célébrités artistiques de l'entre-deux guerres. Trad. de l'anglais par Jean-Claude Eger. (Presses de la Cité, 250 p.)

Documents

CLAUDE PAILLAT : *1919 : les illusions de la gloire*. — Premier tome des *Dossiers secrets de la France contemporaine* qui relateront en sept ouvrages, de la fin de la première guerre mondiale à aujourd'hui, soixante années de crise ininterrompue à partir de souvenirs et de documents, dont la plupart sont inédits. (Robert Laffont, 542 pages.)

DANIEL GUERIN : *Quand l'Algérie s'insurgeait - 1954-1962*. — L'insurrection algérienne et ses répercussions en France vécues par un anticolonialiste. (La Pensée sauvage, 190 pages.)

PASOLINI : *Chronique judiciaire, persécution, exécution*. — Préfacé par Alberto Moravia, cet ouvrage a été dirigé par Laura Betti. (Seghers, 292 pages.)

Histoire

FRANÇOIS BEDARIDA, FRANÇOIS CROUZET, DOUGLAS JOHNSON : *De Guillaume le Conquérant au Marché commun*. Vingt-huit historiens, parmi les meilleurs des deux pays, comparent les histoires nationales française et britannique. (Albin Michel, 442 pages.)

NERIN E. GUN, *Pétain, Laval, de Gaulle*. D'après les archives américaines. (Albin Michel, 462 pages.)

YVES CASTAN : *Magie et sorcellerie à l'époque moderne*. Une synthèse de la question. (Albin Michel, 295 pages.)

BARBARA W. TUCHMAN : *Un lointain miroir, le XIVe, siècle de calamités*. — A travers la vie du dernier sire de Coucy, par une historienne américaine. (Fayard, 562 p.)

en bref

● **MARCEL ARLAND ET LA HAUTE-MARNE**. Marcel Arland est né, en 1899, à Varennes-sur-Amance, un village de la Haute-Marne, où il a passé sa petite *enfance avant de gagner Langres* pour ses études secondaires. Il est resté très attaché à son département d'origine, qui tient aujourd'hui à lui rendre hommage. Une exposition sur lui et son œuvre, organisée par le *comité départemental pour* la vie culturelle haut-marnaise, sera inaugurée le samedi 13 octobre, à Chaumont (16 h. 30), dans les salles de l'hôtel du conseil général. Elle sera suivie d'un montage audiovisuel, après quoi *l'écrivain signera ses livres*.

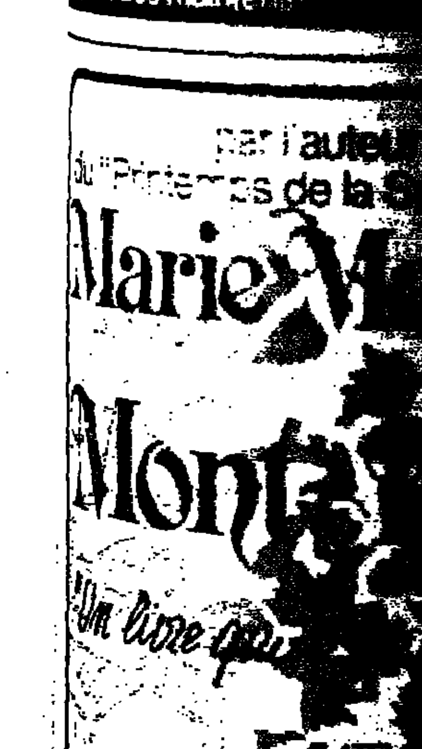
● **UN COLLOQUE INTERNATIONAL D'HISTOIRE MEDIÉVALE** se tient cette semaine à *Orléans, réunissant les meilleurs* spécialistes français et étrangers sur « la guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc, le siège et la libération d'Orléans ». Il s'achèvera le vendredi 12 octobre, à 20 heures, par une « table ronde » *radiodiffusée par France-Culture*, à laquelle le grand public est *convié* à participer *et qui se* déroulera au Théâtre d'Orléans.

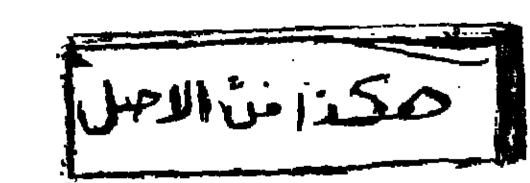
● **UN BILAN DES ETUDES JAPONAISES** sera dressé et des *orientations seront définies* au cours du colloque qui se tient, jusqu'au 13 octobre, au Collège de France (salle 8 et 5, de 9 h. 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 18 heures). La séance de clôture de ce colloque, organisé par la *maison franco-japonaise de Tokyo, sera* présidée par Kato Shuichi, professeur, essayiste, journaliste, romancier, et par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France. Toutes les interventions sont faites en français.

● **LA SOCIETE THEOPHILE-GAUTIER** créée par le Centre d'études romantiques de l'université *Paul-Valéry de Montpellier*, tiendra sa première assemblée générale à la Fondation Deutsch de la Meurthe (37, bd Jourdan, 75014 Paris) le mercredi 17 octobre à 17 h. 30. Elle y invite tous ceux qui *s'intéressent* à Théophile Gautier et à *son* œuvre.

● **UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DE MARC BERTHET**, « Photographisme », se *déroulera à la librairie-galerie* la Machine à lire, à Bordeaux, 13, rue de la Devise, du 16 octobre au 3 novembre. Le premier tirage de ces coffrets, signés et *numérotés*, est proposé en souscription par l'auteur et les éditions William Blake ans Co.

● **PRECISION**. La photographie qui illustrait l'article de Michel Tournier publié dans « le Monde des Livres » du 5 octobre, était de Claude Batho. Elle provenait du livre « Des clés et des serrures ». (Le Chêne-Hachette).





romans

Les vieux habits de Jacques Borel

L'INTROSPECTION méticuleuse, le répertoire des angoisses, la terreur d'être, les complaisances psychanalytiques dont on sait qu'elles poussent l'esprit et la conscience jusque dans leurs retranchements les plus subtils : c'est ce monde intérieur, étouffé et étouffant, que Jacques Borel a traduit, avec relief, dans ses œuvres principales, *l'Adoration* et *la Dépossession*. Le propos d'*Histoire de mes vieux habits* n'est guère différent, malgré les limites, un peu légères, qu'il semble s'imposer.

Jacques Borel se souvient des habits qu'il a portés aux moments graves ou tragiques de son existence ; mais ce sont ses vêtements qui, en vérité, l'ont porté. Il n'est donc pas étonnant que le souvenir d'une chemise ou d'un châle, voire d'une cravache — ou encore d'une blouse, chez sa mère, — ramène chaque fois à la surface tel passé calamiteux ou telle joie éphémère. *Le Manteau* de Gogol n'avait pas, sous des dehors plus satiriques, d'autre fonction. Orienter sa mémoire sur une garde-robe idéale — celle des habits oubliés mais soudain ressuscités, — consiste à se revoir sous mille formes fugaces. Une langue fiévreuse donne à cette recherche apparemment dérisoire une étrange et contagieuse ferveur.

ALAIN BOSQUET.

★ HISTOIRE DE MES VIEUX HABITS, de Jacques Borel. L'instant romanesque, Balland, 128 p.

L'imaginaire de Claude Durand

(Suite de la page 21.)

Au milieu de ces pérégrinations, le héros est tombé amoureux, dans un bordel de province, de la prostituée sur le sein de laquelle est mort le sacristain mécréant. Cette Marie-Mésange fuyant à son tour un métier que son étreinte fatale l'empêche d'exercer, il se lance à sa poursuite, la retrouve, après maintes rencontres de femmes, dans un cirque, et, monté dans la roulotte qu'elle habite, retourne en cet équipage sur les lieux, devenus méconnaissables de son enfance. De là, s'engageant à ses côtés sur un chemin de montagne qui conduit à une chapelle initiatique et surplombe un village englouti par le lac artificiel d'un barrage, il rompt avec elle. Au dernier chapitre, comme si les aventures précédentes ne suffisaient pas, des malheurs en cascade fondent sur lui, et il se retrouve enfermé dans une cage, ajoutant une vingt-septième case à l'abécédaire d'origine, celle où figure l'homme ou du moins l'auteur puisque le corps accroupi dessine, derrière les barreaux, le C initial de son prénom.

Perçoit-on à travers ce schéma extravagant toutes les intentions de ce roman aussi précieux, aussi allégorique que le médiéval *Roman de la Rose* ? Tout en lui paraît chiffré, et il est à lui-même son propre chiffre. Savant donc et concerté, sous l'anarchique profusion de ses histoires et l'apparente désinvolture qui préside à leur enchaînement. Coulé dans de longues phrases-écheveaux qui en se dévidant laissent échapper détails pittoresques reflétant le réel, bribes de culture empruntées à tous les horizons, Proust, Lewis Carrol, Garcia Marquez, Claude Simon, fables, contes et proverbes populaires, tandis qu'elles dessinent d'un trait net des peurs, des cauchemars, des errances labyrinthiques, bref les habituels ingrédients du fantastique.

Je reste perplexe devant ce roman qui *poursuit* tant de lièvres à la fois : poétique transposition de souvenirs d'enfance, biographie mythique qui tourne au pamphlet contre la civilisation moderne et son carcan totalitaire, où l'homme n'a plus d'autre issue que de devenir un sous-homme, exploration d'un imaginaire que hantent tortures, supplices, chasses à l'homme, mises à mort. Tous ces échos d'un monde à feu et à sang n'empêchent pourtant pas une sorte de bonne humeur joyeuse et sarcastique de se déployer à travers le livre, qui est aussi et peut-être d'abord un jeu dont il faudrait relever tous les trucs et toutes les ficelles.

Qu'il plaise ou non, qu'on se laisse entraîner par ses chamarrures, ou qu'on y perde pied, la surcharge anesthésiant l'imagination du lecteur, il faut bien reconnaître que *la Nuit zoologique* est, dans le genre baroque où le livre s'ébroue. Une performance. Mais quelle est la leçon qu'en définitive ces pages distillent ? De l'énorme puzzle composé par Perec se dégageait une tendresse humaine. C'est plutôt une férocité qui pointe ici sous l'exubérance de l'invention et du verbe. Il n'est pas toujours bon d'ausculter la nuit ni de ramener l'homme à la case qu'il occupe dans les classifications zoologiques.

Claude Durand occupe une telle place dans l'édition parisienne — venu du Seuil, où il a dirigé la collection « Combat », où il a introduit Soljenitsyne, où il a découvert et traduit Gabriel Garcia Marquez, il fait maintenant partie de l'état-major de Grasset, — qu'on en avait oublié ses ambitions personnelles de créateur : un texte, deux romans, publiés sous les auspices de Jean Cayrol il y a plus de dix ans. *La Nuit zoologique* vient souffler sur ces braises où s'inscrivait déjà un univers onirique et les porte à l'incandescence.

JACQUELINE PIATIER.

★ LA NUIT ZOOLOGIQUE, de Claude Durand, Grasset, 318 pages.

Une provinciale déracinée

(Suite de la page 21.)

Dans la cité, la grande fournaise, Adèle Ripois a emporté de Pen Guen, son village natal, un géranium en pot. « *Tâche de pousser droite comme lui !* » a dit Isidore le père. Près de la gare Montparnasse, entre la bonne odeur de terreau du cimetière et les cinés pornos de *la rue de la Gaîté*, Adèle habite, dans un sixième étage, douze mètres carrés de moquette, avec une lucarne et, à défaut d'eau chaude, un quart d'heure de soleil dès avril. Dans l'immeuble où Mme Leprieur et Mme Gladys, ancienne danseuse reconvertie en concierge, font régner l'ordre moral, on sympathise le soir dans la courette en descendant les ordures. Derrière la cloison, au sixième, habite M. Valentin, prince charmant qui sans le savoir hante les rêves d'Adèle.

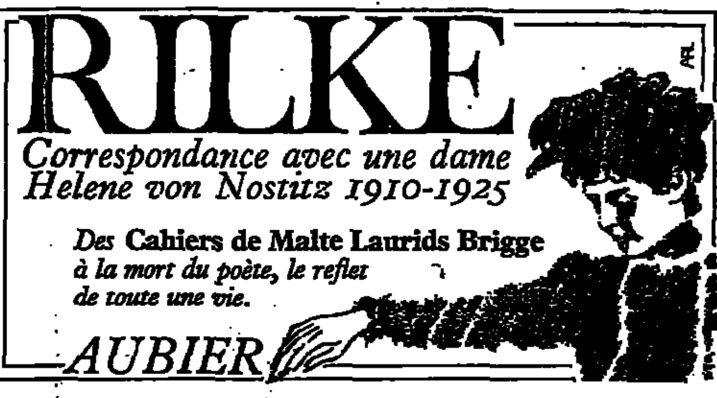
Dehors, tourne la ville avec ses rythmes, ses parfums, ses mots de passe savants, ses caprices à fleur de peau. C'est comme un manège, « *un bal en plein air, mine de rien* ». Adèle court, maladroite, loin derrière. Elle avance « *comme les crabes, le cœur à la hauteur des pattes* ». Au magasin de chaussures Bagatelle, elle ne sait vendre que des pantoufles aux boiteux et aux chatouilleux. Désespérément Adèle tente de faire sa mue, de « *s'éloigner d'Adèle* », d'attraper la mode comme une maladie joyeuse, de trouver la « *fissure* », le vrai cœur de la ville pour que la ville l'avale et la remette au monde comme il faut. Soir après soir, sur la cloison qui la sépare de M. Valentin, elle dessine avec des clous un « *champignon de solitude* ».

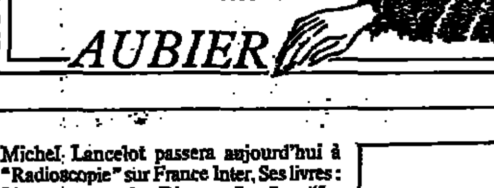
Faute de réussir à devenir *quelqu'un d'autre*, peut-être parce que seule c'est difficile, Adèle « *au brouillon* » se déguise en n'importe qui. Le maquillage outré qu'elle se dessine l'achemine insensiblement vers son « *nouveau métier* ». Lorsque meurt M. Scipion, un vieux poète qui aimait bien s'écouter lui lire des vers, « *le mal est la première compagnie* » qu'Adèle trouve à sa hauteur. De trop discrète devenue trop voyante, Adèle a manqué quelque part un passage. La ville s'est dérobée. Adèle restée « *au-dehors* » glisse dans la vase, la boue, le gris. Adèle part en morceaux, en puzzle désordonné. Son visage se défait en bulles de couleur qui gravitent autour d'un grain de beauté détesté.

L'histoire est finie ? On verra ce qu'on verra. « *La fierté, c'est une question d'avenir en réserve, et tout le monde en a un peu, même si le passé n'a pas fait ses preuves.* »

MONIQUE PETILLON.

★ ADÈLE RIPOIS OU LE PORTRAIT, de Guyette Lyr, Mercure de France, 242 pages.

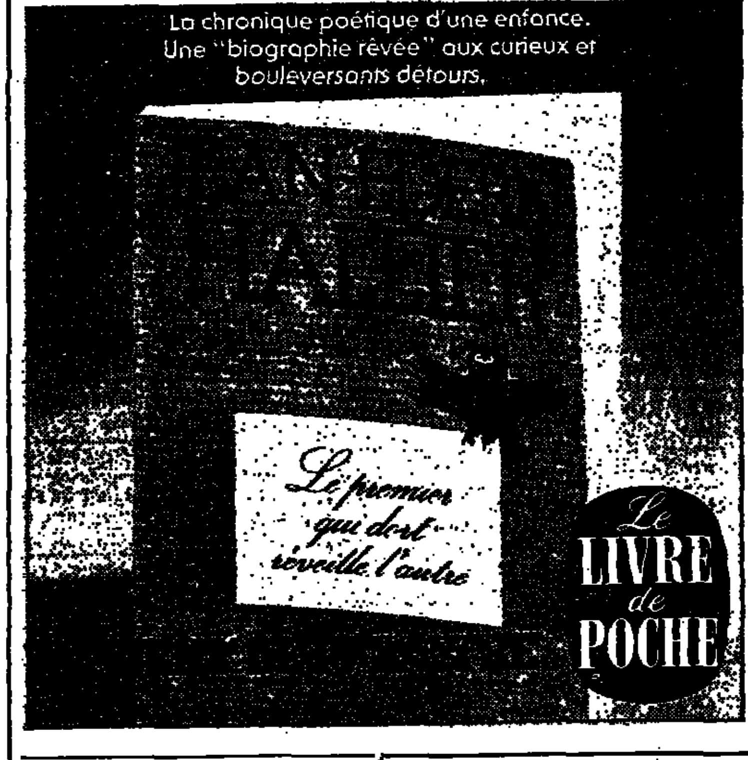














histoire

Deux visions de la Belle Époque

● *Une biographie en dit parfois plus qu'une histoire économique.*

ENTRE 1950 et 1970, dates rondes, les historiens français, *comme* les énarques, ont pris l'analyse économique très au sérieux. L'étude du passé est devenue, dans une large mesure, l'histoire des prix, de *la rente, des salaires, des systèmes* économiques (terminologie bourgeoise) ou des modes de production (terminologie marxiste). Dans la France expansionniste d'alors, *il était normal de jeter* sur le passé un regard économétrique. Idéologies marxistes et technocratiques convergeaient dans l'amour du taux de croissance, *dans la* vénération du P.N.B.

Prudemment néo-marxiste

Le volume de *l'Histoire économique et sociale de la France* consacré aux années 1880-1914 est un reflet de cette attitude. Il s'agit d'une histoire économique pure et dure, qui ne s'intéresse à la société que sous l'angle des classes, économiquement définies. Les mentalités ne sont pas son objet. L'ensemble peut être *défini comme prudemment néo-*marxiste. Il y est beaucoup question de classes dominantes et dominées, de modes de production. Mais les auteurs ne rejettent ni les chiffres copieux fournis par la *Statistique générale de la France* des années 1878-1913, ni les reconstitutions économétriques récentes de Jean Marczewski et de l'ISEA. Le résultat est *remarquablement sérieux, objectif*, passablement indigeste, plus descriptif qu'explicatif. Rien n'échappe à l'analyse : mouvement des prix, masse monétaire, *part des recettes et dépenses* publiques, échanges extérieurs, développement des circuits bancaires, adaptations agricoles, richesse des groupes sociaux.

Souvent, cette histoire économique rencontre par ses thèmes et développements la *New Economic History* américaine, qui a consacré la plus grande partie de ses énergies à l'étude du décollage des Etats-Unis au dix-neuvième siècle. Ainsi, lorsqu'il est question de la rivalité entre canaux de navigation et chemins de fer, en France comme en Amérique, l'Etat prend vigoureusement le parti du rail. Mais les chercheurs *français, plus historiens* qu'économistes, n'ont pas la rigueur et la virtuosité des américains, plus économistes qu'historiens.

La partie la plus stimulante et la plus actuelle de l'ouvrage est celle qu'André Armengaud a consacrée aux problèmes démographiques : il y discute d'une façon très nuancée les interprétations malthusiennes et populationnistes du développement économique.

Un démenti aux natalistes

Entre 1880 et 1914, comme entre 1967 et 1979, le taux de natalité français s'effondre. Pourtant, le pays dans son ensemble réalise, entre 1890 et 1914 particulièrement, une croissance brillante, *mettant* en échec les prédictions et avertissements des natalistes. L'étude de la France malthusienne au début du siècle est donc capitale pour l'Occident malthusien de la fin du siècle. Armengaud introduit à une problématique plus complexe que celles de Michel Debré ou de Pierre Chaunu.

Globalement, le livre est pourtant insatisfaisant. Il s'achève sur 1914, et l'on ne comprend absolument pas pourquoi l'économie européenne des années 1900-1913, la plus prospère à cette date de l'histoire de l'humanité, débouche sur les carnages de la première guerre mondiale. Même si quelques contributions sont discrètement, *et sans grande conviction*, léninistes en ce domaine et postulent que la guerre sort du système économique...

Un autre livre, venu d'un tout autre horizon intellectuel, sans prétentions théoriques et méthodologiques, même pas quantitativiste, banalement biographique, permet d'un coup de saisir ce qui *s'est passé en* 1914.

C'est le *Clemenceau* de Philippe Erlanger, dont Eric Roussel signale ci-contre la réédition. *L'auteur a voulu faire* le portrait d'un homme, et il a réussi celui d'une époque. La Belle Epoque, dont on a surtout retenu les fastes et les plaisirs, *les expositions universelles*, les Folies-Bergère, la peinture, les bordels, les vespasiennes, la dimension Clochemerle, la légèreté, les bons mots, fréquemment *graveleux, en cette période à la* fois puritaine et impudique.

Clemenceau, par l'humour, est de son temps, indiscutablement. Il peut aussi bien qu'un artiste de café-concert donner dans le « pipi-popo-caca ». « *Au fond*, disait-il, *il n'y a que deux organes inutiles, la prostate et la présidence de la République.* » Mais, sous le divertissement théâtral, *Philippe Erlanger a senti la violence* névrotique de la Belle Epoque, durant laquelle l'individualisme bourgeois vire au pathologique, hésite entre Shakespeare et *l'Almanach Vermot*.

Le Parlement est un théâtre, dont les *députés* sont à la fois acteurs et spectateurs, applaudissant, huant, discourant, rageant en un *happening* permanent. Mais *on ne se réconcilie* pas dans les coulisses. Tout bon débat est suivi d'un duel, tout scandale financier d'une vague de suicides. *Clemenceau, meilleur tireur* de la Chambre, au pistolet et à l'épée, affronte Déroulède, Drumont. Le général Boulanger, militaire en principe entraîné, est blessé par Floquet, politicien sexagénaire. Ferry ne *se bat pas avec Boulanger, qu'il a traité de « Saint-Arnaud de café-concert »*, mais il est grièvement blessé par un excité et mourra plus tard des suites de cet attentat. « Boulboul » lui-même (comme disait Clemenceau) finit par se suicider sur la tombe de sa maîtresse. Reinach, impliqué dans l'affaire de *Panama, se suicide. Henry*, dans l'affaire Dreyfus, également.

Toute cette violence, dont on trouverait en Allemagne les mêmes exemples, ne pourra pleinement *s'exprimer et s'épuiser* que dans les tranchées au service de la patrie. Car ces Français qui se détestent personnellement, ou au nom d'idéologies diverses, ont les larmes aux yeux quand on *leur parle de la France. Ils re*trouveront sans mal, en 1914, une belle unité, scellée par la haine du « boche », qui prime toutes les autres.

EMMANUEL TODD.

★ HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE, de Jean Bouvier, André Armengaud et collaborateurs, tome IV, volume 1, 1880-1914, Presses universitaires de France, 583 pages.

La résurrection du Tigre

(Suite de la page 21.)

Sur ce point capital Pierre Saulière n'apporte — à défaut d'interprétations nouvelles — qu'une adhésion enthousiaste à la ligne de conduite du « Père la Victoire » : sans méconnaître les difficultés auxquelles il dut faire *face, on doit tout de même* constater combien fut lourd de conséquences le compromis bâtard qu'il accepta finalement entre les thèses nationalistes de *Poincaré et de Foch, et celles* que revendiquaient des esprits plus soucieux de ménager des perspectives d'avenir à la jeune République allemande afin de la *dissuader de sombrer* dans l'extrémisme.

Tel n'est évidemment pas l'avis de Georges Wormser, son ancien chef de cabinet, décédé voici quelques mois, qui tenta de démontrer dans son *Clemenceau vu de près*, sa *clairvoyance* au cours de cette période cruciale : ce ne sont pas — on s'en doute — les pages les plus convaincantes de ces souvenirs où, selon l'expression de l'auteur, « *menus faits, petite histoire et nouvelles explications se conjuguent* » pour cerner de plus près la personnalité du Tigre. La composition de ce volume n'est pas des plus rigoureuses, mais on y trouvera, *malgré tout*, d'intéressantes précisions sur le séjour de Clemenceau aux Etats-Unis, en 1865, ses relations avec Boulanger, sa conception de la laïcité. Grâce à des lettres inédites, Georges Wormser évoque également très bien les grandes amitiés de ce misanthrope extraordinairement fidèle à ceux auxquels il avait accordé, une fois pour toutes, sa confiance : Claude Monet, qu'il *aimait comme un frère* ; le colonel House, envoyé personnel de Wilson en Europe, pour lequel il avait la plus vive estime ; le général Picquart, enfin, dont il avait apprécié la fermeté de caractère au temps de l'affaire Dreyfus.

> **LES DERNIERS JOURS**
>
> *Le Dernier Défi de Georges Clemenceau*, qui paraîtra vers le 20 octobre, est une évocation du « Tigre » au soir de sa vie, par Gilbert Prouteau, auteur, en 1953, du film *la Vie passionnée de Georges Clemenceau*. Gilbert Prouteau définit lui-même sa tentative comme un livre d'heures, sans servitude chronologique, comme une « évocation » utilisant principalement les souvenirs du petit-fils de Clemenceau et d'Albert Boulin, son confident.
>
> ★ Editions France-Empire, 335 p.

Face à ces deux ouvrages fortement engagés, la réédition du *Clemenceau* de Philippe Erlanger nous donne une image plus sereine du personnage et demeure *une excellente introduction* à sa vie et à son œuvre. Erlanger garde ici assez de lucidité pour mettre en évidence les zones d'ombre de cette grande destinée. La fascination qu'il éprouve pour son modèle ne lui interdit pas de reconnaître que la « politique du pire », qu'il pratiqua de 1876 à 1893, fut génératrice de crises ministérielles quelquefois inutiles, que la haine dont il poursuivait *Jules Ferry était odieuse* et, surtout, qu'en réagissant trop brutalement lors de la rupture des pourparlers secrets de paix avec l'Autriche en 1916 il se *conduisit de manière bien maladroite* : en traitant de menteur le comte Czernin, ministre des affaires étrangères autrichien, en humiliant publiquement Charles Ier, *il renforçait en effet les* pangermanistes et scellait du même coup le sort de l'Empire austro-hongrois, dont le dépeçage excessif fut l'une des fautes des *alliés* (1).

Patriote plus à l'aise dans l'adversité que dans la paix, démocrate « à poigne », anticlérical tolérant, « socialiste » autoritaire, tel *fut donc* Georges Clemenceau, qui écrase par sa carrure tous ses contemporains, à l'exception, peut-être, du seul qui trouvait *grâce à ses yeux* : Jaurès.

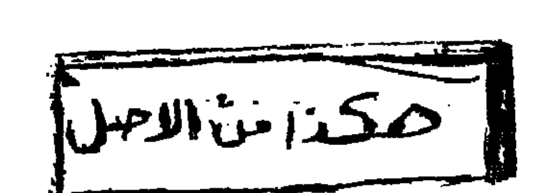
ERIC ROUSSEL.

★ CLEMENCEAU, de Pierre Saulière, Encre Editions, 247 pages.

★ CLEMENCEAU VU DE PRES, de Georges Wormser, Hachette, 288 pages.

★ CLEMENCEAU, de Philippe Erlanger, Librairie académique Perrin, 541 pages.

(1) Cf. le point de vue d'Yves de Darivar : « Réflexions sur la fin d'un empire », *le Monde*, 11 septembre.



Pierre Belfond

vous propose cette semaine :

LES RUSSKOFFS

Moi qui ai beaucoup aimé "Les Ritals", j'aime davantage encore "Les Russkoffs", peut-être parce que ma préférence va aux livres où palpite l'histoire, où l'homme partage le sort des hommes, victime de certains et *frère de tous* les autres.

ANDRÉ WURMSER
(L'Humanité)

C'était beau, "les Ritals" de Cavanna. Et voici, tout frais envolé du nid, son deuxième (grand) livre de mémoire « pas d's » : "Les Russkoffs"... On n'a jamais écrit sur ce temps de saletés, d'horreur, de faim, d'humiliation, des pages aussi superbes.

(Le Monde de la Musique)

"Les Ritals" de Cavanna ont connu grand succès. Ces "Russkoffs" qui en sont comme la suite n'en rencontreront pas un moindre.

BERNARD GEORGE
(Jours de France)

Et dans son style jeté, parlé, spontané, Cavanna avec véhémence ou truculence, ou drôlerie, ou tendresse, nous parle de ces années passées en Allemagne. Des années revécues sans haine et sans passion, *comme si c'était hier.*

ANDRÉ ASSÉO
(Les "étoiles" de France-Inter)

Cavanna ressuscite cette face escamotée de la guerre que vécurent ceux qui *n'étaient ni les martyrs* des camps de la mort ni les héros de la Résistance.

MATHIEU LINDON
(Le Nouvel Observateur)

Un vrai document. Un vrai roman d'amour.

JEAN ELLEINSTEIN
(Europe 1, "Succès d'un livre")

C'est la suite des "Ritals", la suite chronologique, le tome II... Le ton de Cavanna reste le même : ce mélange de bagou et d'émotion, de virtuosité et de jubilation verbale, de grosses ficelles et de petits miracles de sensibilité.

JACQUES-PIERRE AMETTE
(Le Point)

Cet amour qui brille comme une lumière vive au fond d'un tunnel donne à ce récit une dimension romanesque *mais* n'affaiblit en rien la vigueur du témoignage de Cavanna.

FRANÇOISE DE COMBEROUSSE
(France Soir)

Il faut lire "Les Russkoffs", une façon pour Cavanna de dénoncer la guerre.

PIERRE LEBEDEL
(Le Figaro)



On ne présente pas Cavanna. Dans "Charlie-Hebdo", puis avec "Les Ritals", ce fils de terrassier italien, né à Nogent il y a cinquante-six ans, a rejoint la tribu des grandes gueules post-céliniennes, en cumulant la faconde des "Parigots" en "ard" (Audiard, Bourdard, Dard) et la tendresse nostalgique des métèques en "i" (Forlani, Rezvani).

BERTRAND POIROT-DELPECH
(Le Monde)

Ne ratez pas ces "Russkoffs". Lisez ce livre, le seul récit de guerre que j'ai pu absorber sans qu'il m'ait laissé des regrets, de l'amertume ou de l'agacement. Au contraire, j'ai gardé le goût d'un enchantement assez particulier. Abandonnez-vous à ces "Russkoffs" qui sentent le muguet.

CHRISTINE ARNOTHY
(Le Journal du Dimanche)

Le cosaque épinglé a du souffle ! Mérite le coup de chapeau et la lecture.

PHILIPPE SAINT-GERMAIN
(Radio Monte-Carlo)

Les histoires roses, avec Cavanna, ne restent jamais dans le pastel. Il s'enivre romantiquement de mots doux piquetés comme des fleurs. Puis la colère le prend aux tripes, l'imbécillité l'exaspère : *il se fait alors cosaque, lui* aussi, et mouline sa plume comme un sabre, crevant les baudruches de l'*ordre, du courage inutile, de la vertu* guerrière.

MICHEL CAFFIER
(L'Est Républicain)

On peut lire "Les Russkoffs" d'un trait comme on boit un verre pour s'offrir une bonne lampée de plaisir ou, en gourmet, le siroter chapitre après chapitre. Dans les deux cas, on est rafraîchi et ravi.

JACQUELINE BASTIÉ
(Spécial, Bruxelles)

Il s'agit d'une vraie belle histoire d'amour entre cet homme et une femme dont il ne parle pas la langue, et qui vient de l'autre bout de l'Europe... Un Rital, une Russkoff.

LAURENT DISPOT
(Le Matin)

Il y a longtemps que je n'ai lu un livre pareil... Un livre tendre et dur à la fois, un livre d'homme... Ces pages folles - et parfois follement amusantes - sont parmi les plus belles qui aient été écrites sur le désastre... Celles et ceux qui liront ce livre de bout en bout ne l'oublieront plus jamais.

CHARLES LE QUINTREC
(Ouest France)

CAVANNA

Publiscope

LES ÉDITIONS BELFOND, 3 BIS PASSAGE DE LA PETITE - BOUCHERIE, 75006 PARIS
VOUS ADRESSERONT GRACIEUSEMENT, SUR SIMPLE DEMANDE, LEUR CATALOGUE GÉNÉRAL ET LEURS BULLETINS D'INFORMATIONS.

Pierre Bourdieu

Une rupture décisive

QUESTION posée par *le Nouvel Observateur* dans l'un de ses récents portraits (celui de M. Alain Juppé, conseiller de M. Jacques Chirac) des *« cinquante inconnus qui sont l'avenir » : « pourquoi tout le monde ou presque, de la droite à la gauche, continue-t-il à miser sur ce long jeune homme, déjà vieux d'allure comme de ton ? »* Réponse : *« Tout simplement parce que ce technocrate façon ENA est un humaniste racé, agrégé de lettres classiques »* (1). Ainsi dans les milieux dirigeants les « humanités » continuent-elles, malgré la montée des énarques, à représenter *une* plus-value.

La culture traditionnelle, à *dominante littéraire et artistique*, même si elle est contestée désormais par la nouvelle culture de type économique et juridique, est encore considérée comme l'assurance d'une liberté et d'une ouverture d'esprit qui donnent à ceux qui en bénéficient une autre dimension. Elle reste, comme l'écrit Pierre Bourdieu dans *la Distinction*, *« la forme par excellence de la culture « désintéressée » et, par là, la plus légitime des marques de distinction par rapport aux autres classes »*. Ce n'est pas pour rien que M. Valéry Giscard d'Estaing s'intéresse à Maupassant ou que M. Alain Peyrefitte siège à l'*Académie française*. *Ils prouvent* par leur curiosité qu'ils sont capables de s'élever au-dessus des contingences de la politique.

Le regard de l'esthète

Ce regard détaché sur les choses, dont l'archétype est l'attitude de l'esthète, non seulement dans son rapport aux œuvres d'art, mais dans tout son art de vivre, est le *privilège* de l'existence bourgeoise. Le dernier livre de Pierre Bourdieu, véritable somme de ses travaux antérieurs — des *Héritiers*, en 1964, à *la Reproduction* en 1970, en passant par *Un art moyen* en 1965, et *l'Amour de l'art* en 1966, et jusqu'à ses articles de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* depuis 1975 — montre comment la classe dominante impose, à travers la légitimité de son goût, la légitimité de sa domination.

On *ne saurait* résumer en quelques phrases un ouvrage de *640 pages* aussi riche par la finesse de l'observation que par la maîtrise d'un très grand nombre de données statistiques. C'est que cette dialectique de la distinction et de la vulgarité, expression de l'antagonisme entre l'élite des dominants et de la masse des dominés, est à son tour la matrice de toute une série d'antonymies — haut et bas, spirituel et matériel, fin et grossier, léger et lourd, unique et commun, brillant et terne, etc. — qui n'opposent pas seulement les classes entre elles, mais, à l'intérieur de celles-ci, leurs multiples fractions. Tant il est vrai, comme l'écrit Pierre Bourdieu, que *« de tous les objets offerts au choix des consommateurs il n'en est pas de plus classants que les œuvres d'art légitimes qui, globalement distinctives, permettent de produire des distinguos à l'infini par le jeu des divisions et des subdivisions en genres, époques, manières, auteurs, etc. »*.

Par exemple, il ne suffit pas de posséder le diplôme scolaire qui, tel un titre de noblesse, assure l'accès à l'univers de la culture légitime, selon des modalités attentivement étudiées dans la première partie du livre : les « manières » de mettre en œuvre cette prérogative varient en fonction des « quartiers de noblesse », c'est-à-dire de l'ancienneté dans le monde cultivé, qui seule confère l'aisance et *« ce rapport paradoxal fait d'assurance dans l'ignorance (relative) et de désinvolture dans la familiarité que les bourgeois de vieille souche entretiennent avec la culture, sorte de bien de famille dont ils se sentent les héritiers légitimes »*.

Selon que vous vous serez initiés à la musique par apprentissage personnel à travers disques et concerts ou par immersion dans le milieu familial, vous entretiendrez avec elle un rapport plus ou moins intime, plus ou moins intellectuel. *« D'un côté »*, note Pierre Bourdieu, qui commente un article de Roland Barthes sur la jouissance esthétique, *« une musique pour discophiles liée à une demande née de l'extension de l'écoute et de la disparition de la pratique, art expressif, dramatique, sentimentalement clair, de communication, d'intellection ; de l'autre, un art qui préfère le sensible au sens, qui hait l'éloquence, la grandiloquence, le pathos et le pathétique, l'expressif et le dramatique : c'est la mélodie française, Duparc, le dernier Fauré, Debussy, tout ce qu'à une autre époque on eût appelé la musique pure... »*.

Vieille opposition entre le « docte », qui a partie liée avec le « code », l'école, la critique, et le « mondain », qui, situé *« du côté de la nature et du naturel »*, se contente de sentir ou, comme on aime à dire aujourd'hui, de « jouir ».

De même, il existe plusieurs façons, au sein de la classe dominante, d'affirmer sa *« distinction »*, produit de cette *disposition esthétique* qui *conduit* à faire prévaloir la « forme » sur la « fonction » : l'hédonisme des grands-bourgeois contraste avec l'ascétisme des professeurs, et le goût lettré des anciennes fractions dirigeantes diffère du savoir « polytechnique » des managers modernes. Ce qui unit cependant ces diverses catégories, c'est le même refus de la trivialité, le même culte des idées générales (la fameuse « culture générale »), quel *que* soit leur domaine (M. Giscard d'Estaing n'est pas seulement lecteur de Maupassant, il est aussi l'auteur de *Démocratie française*...).

Le goût « légitime » se distingue à la fois du goût « moyen » et du goût « populaire ». Au premier appartiennent, selon les résultats d'une enquête déjà ancienne, *le Clavecin bien tempéré, l'Art de la fugue, le Concerto pour la main gauche* ; en peinture, Bruegel *ou* Goya, et « les plus légitimes parmi les œuvres des arts *en voie de légitimation*, cinéma, jazz, ou même chanson, *comme ici Léo Ferré ou Jacques* Douai. Aux deux derniers sont associées, d'un côté, *« les œuvres mineures des arts majeures »*, comme la *Rhapsody in Blue*, *la Rhapsodie hongroise*, Utrillo, Buffet, Renoir, et *« les œuvres majeures des arts mineurs »*, par exemple Jacques Brel ou Gilbert Bécaud ; de l'autre, des œuvres de musique dite « légère » ou de musique savante « dévalorisée par la divulgation », comme *le Beau Danube bleu*, *la Traviata*, *l'Arlésienne*, et des chansons dépourvues d'ambition artistique comme celles de Luis Mariano, Georges Guétary, Petula Clark.

Dis-moi comment tu te mouches...

Cette aptitude à prendre des distances par le moyen d'un formalisme qui « esthétise » le réel, ne s'applique pas qu'au champ des « beaux-arts », il s'étend à *toutes les « consommations »* de la classe dominante. Non seulement *à la « culture »*, *au sens* étroit du mot, mais à la culture *dans son acception ethnologique*. Il apparaît que l'ensemble des goûts, en matière de nourriture, de vêtement, de musique ou de cinéma, forment un système dont le principe est ce que Pierre Bourdieu appelle l'« habitus de classe ». Aussi la deuxième et la troisième partie du livre sont-elles l'occasion d'une minutieuse description des styles de vie qui caractérisent les différentes classes et que suggère l'intitulé des trois chapitres consacrés respectivement à la classe dominante, aux classes *moyennes* et aux classes populaires : Le sens de la *distinction*, La bonne volonté culturelle, Le choix du nécessaire.

Qu'on lise tout ce qu'écrit Pierre Bourdieu sur les usages du corps, de la *façon* de manger à celle de se vêtir, de rire ou de se moucher (selon que l'on se sert de Kleenex, *« qui demandent qu'on prenne son nez délicatement, sans trop appuyer, et qu'on se mouche en quelque sorte du bout du nez, par petits coups »*, ou d'un grand mouchoir de tissu, *« dans lequel on souffle très fort d'un coup et à grand bruit, en plissant les yeux dans l'effort et en se tenant le nez à pleins doigts »*), et l'on trouvera là quelques morceaux d'anthologie d'une saveur et d'une précision étonnantes.

La culture se définit communément contre la politique. Ce n'est pas un hasard : terrain d'un prétendu « consensus », elle est lieu de dénégation des luttes sociales. En soulignant qu'elle obéit aux *mêmes* règles que les autres pratiques, Pierre Bourdieu la montre traversée des mêmes conflits. Rupture décisive.

Le dernier chapitre de *la Distinction*, qui a pour titre « Culture et politique », porte sur les sondages. Il peut sembler déplacé. Il est, au contraire, l'indispensable conclusion de la recherche. Car la production de l'« *opinion* » n'est *pas* différente, en son principe, de celle du « goût ». Ceux qui, au nom de la culture, récusent la politique — *comme tel porte-parole de* la nouvelle droite, l'autre soir à la *télévision* — sont en son cœur même : la culture n'est qu'un autre nom de la politique.

THOMAS FERENCZI.

(1) *Le Nouvel Observateur* daté 1er-7 octobre.

★ LA DISTINCTION, de Pierre Bourdieu, Editions de Minuit, collection Le Sens commun, 678 pages.

Repas populaire

On pourrait, à propos des classes populaires, parler de franc-manger comme on parle de franc-parler. Le repas est placé sous le signe de l'abondance (qui n'exclut pas les restrictions et les limites) et surtout de la liberté : on fait des plats « élastiques », qui « abondent », comme les soupes ou les sauces, les pâtes ou les pommes de *terre (presque toujours associées aux légumes)* et qui, servies à la louche ou à la *cuillère, évitent d'avoir à trop mesurer et* compter — à l'opposé de tout ce qui se *découpe, comme les rôtis. Cette impression* d'abondance, qui est de règle dans les occasions extraordinaires et qui vaut toujours, dans les limites du possible, pour les hommes, dont on remplit l'assiette deux fois (privilège qui marque l'accès du garçon au statut d'homme), a souvent pour contrepartie, dans les occasions ordinaires, les restrictions que s'imposent le plus souvent les femmes. (...) On tend à ignorer le souci de l'ordonnance stricte du repas : tout peut *ainsi être mis sur la table* à peu près en même temps (ce qui a aussi pour *vertu d'économiser des pas*), *en sorte que* les femmes peuvent en être déjà au dessert, *avec les enfants qui emportent leur assiette* devant la télévision, pendant que les hommes finissent le plat principal ou que le « garçon », arrivé en retard, avale sa soupe. (...) On peut aussi, au café, se contenter d'une cuillère que l'on passe au voisin, après l'avoir secouée, pour qu'il « tourne son sucre » à son tour. Mais on ne s'accorde ces économies d'efforts que parce qu'on se sent et se veut *entre soi*, chez soi, en famille, ce qui exclut précisément que l'on fasse des *manières* : par exemple, on peut, pour faire l'économie des *assiettes à dessert, découper — tout en* plaisantant pour marquer qu'il s'agit d'une transgression qu'on « peut se permettre » — des assiettes de fortune dans la boîte à *gâteaux, et le voisin qu'on a invité* au dessert recevra aussi son morceau de carton (lui présenter une assiette reviendrait à l'exclure) comme un témoignage de la *familiarité* où l'on est avec lui.

De même, on ne change pas les assiettes entre les plats. L'assiette à soupe, que l'on nettoie avec le pain, peut ainsi servir jusqu'à la fin du repas. La maîtresse de maison ne manque pas de proposer de *« changer* les assiettes », en repoussant déjà sa *chaise d'une main* et en tendant l'autre vers l'assiette de son voisin, mais tout le monde *se récrie (« Ça se mélange dans le ventre. »)* et, si elle insistait, elle aurait l'air de vouloir *exhiber sa vaisselle. (...) La racine* commune de toutes ces « licences » que l'on s'accorde est sans doute *le sentiment* qu'on ne va pas, *en plus*, s'imposer des contrôles, des contraintes et des restrictions délibérés

Une société coupée de son histoire

M. PIERRE BOURDIEU agit en sociologue tout en laissant filtrer des arrière-pensées métaphysiques. Il alterne photographies et graphiques et, en de certains moments, son texte présente une valeur littéraire, notamment quand il pousse une analyse avec une minutie proustienne, quand il brosse un portrait du marginal *qui réussit à être exact tout* en ne demandant qu'un coup de *pouce pour devenir une charge* à la Céline. L'auteur donne par*fois l'impression de* mélanger Halbwachs et La Bruyère.

Sans doute ce livre sera-t-il utile à un historien du vingt et unième siècle par les précisions qu'il rassemble sur certains points de détail relativement significatifs, et je l'ai lu avec intérêt, parfois avec plaisir, mais en éprouvant un malaise que le dernier chapitre n'a pas dissipé. Je me demande ce que cette étude m'a apporté. Elle opère une telle réduction de l'art que cette *« critique sociale du jugement »* est par principe amputée. D'autre part elle s'appuie sur des statistiques qui, dans ce domaine flou, n'emportent pas ma conviction et sur des cas individuels dont l'auteur a lui-même décidé qu'ils étaient représentatifs. Sa lecture ne stimule pas une réflexion sur notre société, elle la *freine* plutôt.

Peut-être, parce que je me suis toujours senti un faible pour la diachronie, suis-je de partipris en reprochant à l'auteur de pratiquer une coupe de notre société telle que, dépourvue d'histoire, elle semble s'être formée pendant les années où il la regardait.

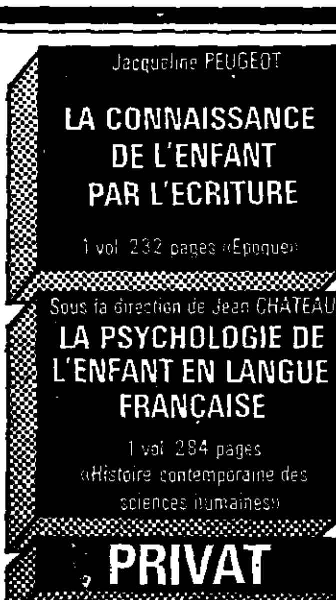
La casquette et le melon

Pour me borner à un domaine restreint, celui du vêtement, je constate que M. Pierre Bourdieu, en opposant le manteau à la canadienne et au blouson, *« portés surtout par les paysans et les ouvriers »*, commet une dangereuse simplification. Il ne tient pas compte de la prolétarisation du costume bourgeois qui, depuis la fin du dix-huitième siècle, veut que ce qui est porté par l'ouvrier le soit par son patron. En quelques années, le pantalon du débardeur devint celui de Louis-Philippe et, durant l'espace de ma vie, j'ai vu se volatiliser l'opposition du melon et de la casquette, le col mou remplacer le col dur, qui, pour écrire comme M. Bourdieu, était *« l'apanage du cadre supérieur »*. Limitant un catalogue qui serait fastidieux, je noterai seulement que cet hiver, dans un numéro du *Monde*, Florence Breton signalait que l'élégance *« s'inspirait du bourgeron en toile de bâche »*. Pourquoi depuis presque deux siècles *la* bourgeoisie pille-t-elle le vestiaire du prolétariat ? *C'est un problème intéressant* que malheureusement la méthode de l'auteur ne permet guère d'entrevoir.

Pourtant son livre vaut sans doute d'être lu pour *certaines* ouvertures qu'il nous offre sur la *sensibilité de notre époque*. Entre autres, je recommande le passage où il *montre qu'à propos* d'un tableau ou d'un livre la *sincérité*, le *naturel*, *sont* du côté des classes dites *« inférieures »*, *où l'on n'hésite pas* à répondre qu'on n'y connaît rien, qu'on n'aime pas ça, alors que dans les classes « supérieures » *on est souvent enclin à modeler* l'appréciation sur l'effet qu'elle produira. Ce *qui* conduirait à une étude du snobisme à travers les classes que l'auteur n'a fait qu'effleurer.

JACQUES LAURENT.

★ *Dessin de Bérénice CLEEVE*



analyste de la « distinction »

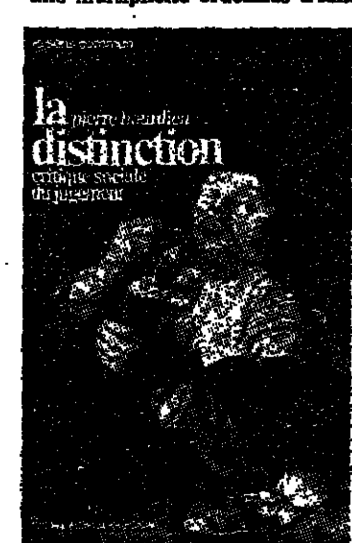
Un effet libérateur

« C'EST *une manie commune aux philosophes de tous les âges*, écrivait Rousseau, *de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas.* » *La Distinction* est un livre construit contre cette entreprise de négation du réel à laquelle tout incline les intellectuels : leur langage, leur position sociale, leurs habitudes mentales, leurs stratégies. « *Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité*, écrivait encore Jean-Jacques, *qui d'entre eux prendrait intérêt à elle? Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai du faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe qui pour sa gloire ne tromperait pas volontiers le genre humain? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus?* » *La Distinction*, « Critique sociale du jugement » comme l'indique le sous-titre, a le courage simple d'être « vulgaire », de dire la plate vérité des vies vulgaires, et, par là même, la vérité cachée des vies distinguées, qui sont prises dans la même machine, bien qu'à la place opposée : la bonne. Car ce discours sur les origines symboliques de l'inégalité, celles qu'oublient toujours les matérialismes, traque la domination là où on ne va pas d'ordinaire la chercher : langage, art, goûts, manières, opinions.

Bourdieu veut reprendre à la philosophie son bien, réveiller ces problèmes qu'elle accapare et qu'elle embaume (le beau, le vrai, le bien, la liberté, le jugement, la pensée, la croyance) et leur apporter *une réponse scientifique*. Ce qui suppose un prodigieux travail. Si l'on veut discuter ses conclusions, on ne pourra validement le faire qu'à condition de reprendre en compte tout l'énorme matériel empirique sur lequel elles reposent. Empirie saisie, animée par une élaboration théorique d'une rare cohérence, mais qui n'apparaît jamais pour elle-même.

Il y a plus. Pour empêcher que le langage savant ne fonctionne à son habitude comme instrument de dénégation du réel par la mise à distance qu'il accomplit, Bourdieu a dû renouveler la forme même du discours sociologique et inventer un objet nouveau, un livre singulier qui suggère aussi une autre façon de lire. Il multiplie les langages, juxtaposant à celui des mots celui des photos, des fac-similés de documents, des schémas synoptiques, des interviews montées sans que rien ne vienne jamais en simple illustration mais comme élément même du texte : ses écritures se télescopent, s'interpellent et s'interprètent mutuellement. Telle opposition morte de la philosophie, forme et substance, est ainsi renvoyée au côte à côte des images de Giscard et d'un culturiste ; tel tableau de la distribution des pratiques alimentaires est réactivé par la description ethnographique d'un *repas populaire. Tout ce dispositif*, où la totalité joue sur chaque élément — effet réservé d'ordinaire à la littérature — ne demande qu'à *fonctionner* par et *pour le lecteur. Voyez la couverture* : la surimpression du livre transforme le « Gourmet » de Schalken en une vraie *machine sociologique, où, par* l'étrange regard du mangeur, le peintre vous renvoie le double jugement de goût par lequel vous évaluez et les manières de table et la peinture.

Il en résulte un livre inattendu, improbable, qui paraîtra à la fois difficile, dans la rigueur de ses articulations déductives, et très *ouvert*. Car il ne s'agit *pas* ici d'imposer une de ces éternelles images bétonnées de la structure sociale, mais de donner à voir ce que Proust appelle « le kaléidoscope social ». *Secouez ce livre!* Faites-le *tourner* ! Vous *y* verrez une multiplicité ordonnée d'images multicolores se faisant sans cesse et se recomposant, un monde social où tout bouge mais pas n'importe comment, un monde proustien et marxien à la fois — le nôtre.



Une telle sociologie a un effet libérateur. « *L'homme est né libre, mais partout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux.* » Ainsi s'ouvrait le *Contrat social* ; 1789 n'allait pas tarder. En décrivant les fers dans lesquels les institutions symboliques retiennent tout homme, Pierre Bourdieu contribue à les briser. Sa critique sociale du jugement dominant, de son arbitraire, de ses pouvoirs et de ses abus de pouvoir est aussi une *critique (au sens kantien)* du jugement, qui cherche et trouve la liberté dans l'exploration des limites que le monde social impose à l'entendement — à *commencer par l'entendement* des intellectuels, l'auteur compris. Il ne faudrait pas que ce livre qui bouscule toutes les idées reçues sur la sociologie soit lu quand même à travers elles, et qu'on vienne lui épingler les étiquettes du « sociologisme »: déterminisme, réductionnisme, relativisme. Déterministe, Bourdieu, parce qu'il établit les correspondances entre structures sociales et structures mentales ? Mais la liberté commence précisément avec la connaissance des déterminations; et l'existence même de ce livre est un défi au déterminisme.

Une conversion dans la vision de soi

En mettant à jour l'ordre social incorporé *dans les mots*, les corps, les objets, *la Distinction* invite à une *conversion* de la vision de soi-même et du monde. Ce que ce livre propose, ce n'est pas l'arme ordinaire du *ressentiment* social, arme tournée contre les autres, mais l'instrument d'une psychanalyse sociale qui offre aux dominés une chance de vaincre en eux-mêmes les effets de la domination symbolique, une socio-analyse qui permet à chacun de cesser d'être l'objet de son histoire pour en devenir le sujet, en maîtrisant par le savoir cet *autre* que le monde social institue en lui.

Dans ces quelque six cents pages, où règne le ton neutre du raisonnement scientifique, se perçoivent parfois des accents d'une autre *tonalité*, des éclairs (quand on lit par exemple que le dominé qui accède à la culture dominante est « *voué à la honte, l'horreur, voire à la haine de son langage, de son corps, de ses gestes et de tous ceux dont il était solidaire* »), si bien que derrière ce monument de rigueur et d'imagination, de science et de conscience, derrière le relecteur de Kant et le technicien de l'analyse factorielle, on croit deviner quelque chose comme la souffrance, la lucidité et l'indignation d'un enfant à qui l'adulte qu'il est devenu n'a pas cessé de vouloir rendre raison. Par où ce livre, qui n'y fait pourtant qu'une allusion furtive, nous ramène encore une fois à l'importun Citoyen de Genève. Dont un adversaire disait qu' « *il n'y a point d'écrivain plus propre à rendre le pauvre superbe* ».

PIERRE ENCREVÉ.

et cérémonie bourgeoise

— *et cela en matière de nourriture, besoin* primaire et revanche — et au sein même de la vie domestique, seul asile de liberté, alors qu'on est de tous côtés et tout le reste du temps soumis à la nécessité.

Au « *franc-manger* » *populaire, la bourgeoisie* oppose le souci de manger *dans les formes*. Les formes, ce sont d'abord des rythmes qui impliquent des attentes, des retards, des retenues ; on n'a jamais l'air de se précipiter sur les plats, on attend que le dernier à se servir ait commencé à *manger, on se sert* et *ressert* discrètement. On mange dans l'ordre, et toute coexistence de mets que l'ordre sépare — rôti et poisson, fromage et dessert — est exclue : *par* exemple, avant de servir le dessert, on *enlève tout ce qui reste sur la table*, jusqu'à la salière, et l'on balaie les miettes. Cette manière d'introduire la rigueur de la règle jusque dans le quotidien (on se rase et on s'habille chaque jour dès le matin, et pas *seulement pour « sortir »*), *d'exclure* la coupure entre le chez-soi et le dehors, le quotidien et l'extra-quotidien (associé, pour les classes populaires, au fait de s'endimancher) ne s'explique pas seulement par la présence *au sein du monde familial et familier* de ces étrangers que sont les domestiques et les invités. Elle est l'expression d'un habitus d'ordre, de tenue et de retenue qui ne saurait être abdiqué.

Et cela d'autant moins que *le rapport* à la nourriture — le besoin et le plaisir primaires par excellence — n'est qu'une dimension du rapport bourgeois au monde social : l'opposition entre l'immédiat et le *différé, le facile et le difficile, la substance* ou la fonction et la forme, qui s'y exprime de manière particulièrement éclatante, est au principe de toute esthétisation des pratiques et de toute esthétique. A travers *toutes les formes* et tous *les formalismes* qui se trouvent imposés à l'appétit immédiat, ce qui est exigé — et inculqué, — ce n'est pas seulement une disposition à discipliner la consommation alimentaire par une mise en forme qui est aussi une censure douce, indirecte, invisible (en tout opposée à l'imposition brutale de *privations*) et qui est partie intégrante d'un art de vivre, le fait de manger dans les formes étant par exemple une manière de rendre hommage aux hôtes et à la maîtresse de maison, dont *on respecte les soins et le travail en respectant* l'ordonnance rigoureuse du repas. C'est aussi tout un rapport à la nature animale, aux besoins primaires et au vulgaire qui s'y abandonne sans frein ; c'est une *manière de nier la consommation* dans sa signification et sa fonction primaires, essentiellement *communes*, en faisant du repas une *cérémonie sociale*, une affirmation de tenue éthique et de raffinement esthétique.

Où est-il question de l'art ?

N'EST-ON pas en droit d'attendre de cet « *énorme travail d'enquête empirique et de critique théorique* » qu'il conduise « *à une reformulation de toutes les interrogations traditionnelles sur le beau, l'art le goût et la culture* » ?

Je laisserai de côté ce qui concerne la culture et le goût : leurs notions sont si diffuses que je craindrais de m'aventurer dans une mauvaise querelle. Je n'engagerai pas le débat non plus sur le problème du beau, car je me vois mal ici défendre Kant *en son temps*. Kant délibérément « refusé » par Pierre Bourdieu pour avoir exposé comme point de vue universel « *la position dans la division du travail intellectuel... des intellectuels « purs » ou « autonomes »* » et d'avoir été ainsi « *l'expression des intérêts sublimés de l'intelligentsia bourgeoise* ». Par contre, je demanderai, dans cette enquête, si remarquable à bien des égards, où il a été question de l'art ?

Philosophe de profession, je suis foncièrement « empirique » et passionnément « historien » ; selon P. Bourdieu, je ne suis sans doute pas digne du nom de philosophe, puisque je ne pense pas que la *philosophia perennis* soit la fin du travail philosophique. Et il m'apparaît que ce que nous appelons aujourd'hui *art* — objet dans nos sociétés, depuis trois ou quatre siècles, d'une activité séparée, mais dont on trouve des manifestations analogues et foncièrement différentes, parce que liées à d'autres dimensions de la vie sociale, dans d'autres civilisations et à d'autres époques — se caractérise comme façon singulière, pour un individu et une collectivité, de vivre sa réalité, de l'explorer par le moyen de l'émotion et des affects corporels, d'approfondir la connaissance qualitative, de saisir toute la force de l'imaginaire investi dans le réel.

L'art est acte de connaissance et a affaire à la réalité au même titre que la technique et la science ; il affirme ce monde-ci et non quelque autre monde qui en serait l'envers. *Le plaisir*, qui lui est essentiel, est un mixte où se combinent, selon des intensités dont les proportions varient, les raffinements discursifs et les coups de boutoir du corps. Toujours incarnée matériellement et socialement, et de part en part traversée par la dynamique historique (et toujours refusant opiniâtrement les enrégimentements des philoso*phies de l'histoire*), l'activité artistique, celle du « producteur » comme celle du « récepteur » et de l'interprète, récuse les vaticinations *sur* l'art éternel, comme les espoirs normatifs de l'esthétique et les prétentions *régulatrices de la science de l'art*.

Certes, cet aspect, le plus important à mes yeux, ne saurait être repéré dans les questionnaires de *la Distinction* ; il est dommage qu'il soit également méconnu dans les analyses qui les accompagnent. Questionnaires et analyses ne présupposent dans la pensée des groupes so*ciaux, objets* d'enquête, qu'une idée exsangue de l'art — celle de Théophile Gautier ou de Heredia...

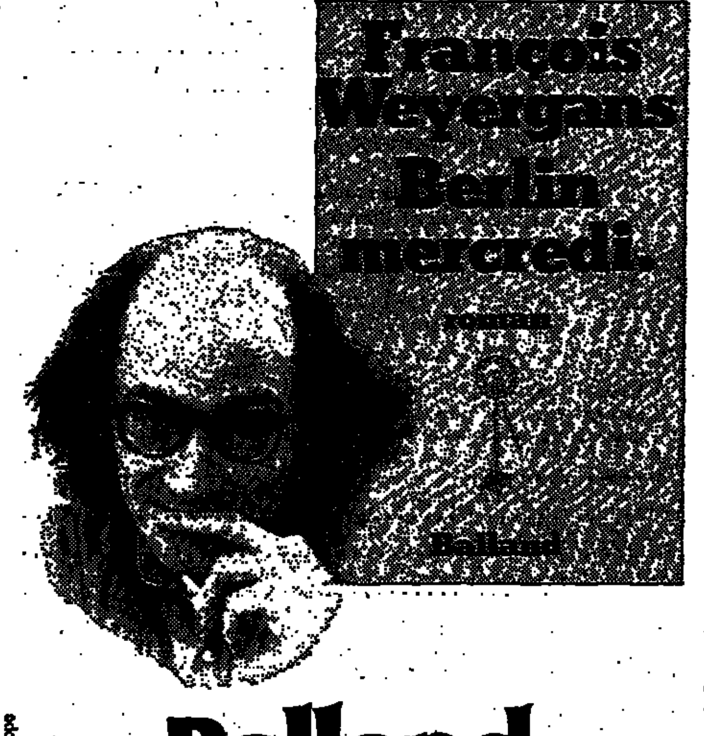
Peut-on affirmer aussi uni*ment que c'est cette idée* pauvre qui est dominante ? N'y a-t-il pas une autre dimension plus large et tout aussi communément répandue, quelles que *soient* les appartenances sociales, liée à l'expérience contingente de chacun qui, au moment où le jugement de goût, normalisé par le questionnaire, se conforme *à la norme sociale*, suggère autre chose ? Non quelque « supplément d'âme », mais le désir — ou la volonté, que m'importe ! — d'un remuement qui fasse surgir le monde, la *société*, soi-même, autrement que sous les modalités du déjà vu et du déjà compris.

S'il n'en est pas ainsi, comment comprendre les ferveurs *artistico-religieuses du passé* ? Pourquoi les pouvoirs ont-ils tant cherché à s'entourer d'artistes qui les magnifient ? Pourquoi Chaplin fait-il encore courir les foules ? Pourquoi des milliers de bougies (pas *seulement* celles des touristes) s'allument-elles à Vérone lorsque le soleil se couche et que retentis*sent les premières notes de la Force du destin ?* Les jeux du stade, les engouements de la politique... et Elvis Presley provoquent, dira-t-on, des effets analogues. Il ne s'agit *pas* de juger les œuvres, mais de constater que les goûts, les émotions artistiques — quelque manipulés qu'ils puissent être par les opérations de la propagande et du commerce — renvoient aussi à un acte social, individuel et collectif, qui invente du réel.

Je sais bien en écrivant ces *lignes que j'émets un jugement* de goût qui confirme — s'il en était besoin — mon appartenance au corps professoral et à l'intelligentsia bourgeoise. Je persiste à croire que c'est en amont, du côté de la compréhension philosophique et historienne, et non en aval, du côté des classifications sociologiques, qu'on peut « *reformuler les interrogations sur l'art* ».

FRANÇOIS CHATELET.





enquête

Le prix Nobel : qui ? pourquoi ? comment ?

par FRANÇOISE WAGENER

QUESTION d'autorité morale plus que d'argent — bien que 700 000 francs, ce ne *soit pas rien*, — le prix Nobel de littérature est considéré, depuis 1901 qu'il existe, comme la plus haute distinction en la matière. Cela dit, il reste incontestable. Il *est la consécration mondiale* par excellence, comme Alfred Nobel est le plus célèbre des Suédois. Sa saison approche, même si la date de son attribution n'a pas encore été fixée. Alors ? Qu'est-il au



★ Alfred Nobel, par Emil Osterman.

Certains choix (Bertrand Russell en *1950*, *Winston Churchill en* 1953, Cholokhov en 1965) ont été discutés. Certains refus (Pasternak en 1958, Sartre en 1964) se sont assortis de « scandale ». Le secret dont s'entourent les institutions qui le décernent irrite. *Juste ?* Comment fonctionne-*t-il ?* Qui *sont les jurés* Nobel ? Dans quel esprit travaillent-ils ? Comment est-ce dans le « saint des saints » ?

Tout a commencé avec les états d'âme d'Alfred, fils d'Immanuel Nobel, après que celui-ci eut connu deux faillites successives. Ce constructeur de mines sous-marines et de bateaux à vapeur s'était, en *effet*, mis au service *du gouvernement tsariste, et* la fin de la guerre de Crimée l'avait surpris à la tête d'une entreprise devenue trop vaste. Le fils aida le père à reconstruire sa fortune. En Suède, cette fois.

Chacun sait qu'Alfred Nobel est l'inventeur de la dynamite (1867), qu'il *travailla toute sa vie sur les* explosifs et leur usage civil (pour *90 %, sa fortune vient de ce que* ses inventions révolutionnèrent l'exploitation minière, le percement des tunnels, la construction des routes...), et qu'il fut l'un des pionniers des trusts industriels à extension internationale, comme son contemporain, John D. Rockefeller.

Ce qu'on sait moins, c'est que *ce chimiste*, cet homme d'affaires considérable, ce grand voyageur, était aussi un passionné de littérature, auteur de poèmes (en anglais) et d'une pièce de théâtre publiée avant sa mort, un linguiste possédant complètement cinq langues dès l'âge de vingt ans (suédois, russe, allemand, *français*, anglais). Nobel était un idéaliste qui, toute sa vie, cher*cha un système philosophique* qui pût le satisfaire. Il avait un tempérament « hamlétien » : c'était un homme secret, solitaire, aux amours malheureuses et inaccomplies, un être profondément mélancolique qui jamais ne se fixa. Celui qu'on appelait « le vagabond le plus riche d'Europe » mourut en Italie en 1896. Il laissait un testament dans lequel il avait *mis tout* lui-*même* (voir encadré ci-contre). L'étrange *conjonction* d'une personnalité généreuse, d'une pensée éprise de progrès et d'une immense puissance financière avait donné naissance aux cinq prix portant son nom.

∴

Le prix Nobel *de littérature* est décerné par l'Académie suédoise *fondée, en 1786, sur* le modèle de la nôtre et chargée principalement, comme elle, de veiller au maintien de la pureté de la langue nationale. Elle compte dix-huit membres élus à vie. Le doyen a quatre-vingt-quinze ans, la benjamine quarante-six ans.

Très curieusement, l'Académie est établie dans le *bâtiment de* la Bourse, un joli palais néo-*classique situé derrière* le château, dans le vieux Stockholm. On y pénètre par la bibliothèque Nobel : ambiance feutrée, rayonnages anciens, vieilles reliures. Elle contient cent cinquante mille volumes. Son directeur, Anders Ryberg, parfaitement francophone — il a été plusieurs années bibliothécaire à la section nordique de Sainte-Geneviève, à Paris, — est chargé de *tenir* au courant les académiciens suédois *des littératures étrangères.* Sur son bureau, des livres nouvellement arrivés. En vrac : *la Consecracion de la primavera*, d'Alejo Carpentier ; *W* et *la Vie mode d'emploi*, de Pérec ; les dernières publications de Joyce Carol Oates, Patrick Grainville, Genevoix, José Donoso. Il serait souhaitable que les éditeurs pensent plus souvent à lui envoyer leurs *ouvrages* les plus marquants, car les crédits ne sont pas illimités, loin de là, à l'Académie. Mais Stockholm est si loin ! Il est vrai que, passé le Sund, nous ne sommes plus en Europe. L'impression est saisissante : c'est le Nord qui commence, et le Nord est un autre *monde*...

Ce qu'il y a de différent, c'est l'esprit dans lequel on approche les livres dans la capitale suédoise, si belle le matin — bras de mer et lacs, clochers verts, silhouette du château royal dans *la lumière — et si triste le soir* : une métropole à l'américaine, vide dès *6* heures. Quoi faire dans une société collectiviste riche, où tout est cher, où tout est dur, où dîner au restaurant et prendre un taxi sont un véritable luxe, où le luxe n'est pas forcément bien vu, quoi faire si ce *n'est rentrer chez soi, boire* un thé ou une bière et plonger avidement dans la page imprimée.

Jamais, ailleurs que dans les milieux *littéraires de Stockholm*, je n'ai rencontré un tel appétit de lecture, une *telle authentique* proximité avec tous les écrivains étrangers que nous connaissons et que nous aimons. Les sept académiciens que j'ai vus cumulaient à eux sept toutes les langues majeures de l'Europe culturelle. Et jamais je n'aurais pu m'entretenir avec leurs homologues français de cette façon. Ceux-là savent tout. Ils ont tout lu. *Ils ont lu dans le détail et* sont capables de parler à bâtons rompus de Kundera, Fuentes, Kathleen Raine, Carpentier, Cortazar, André Brink, Mailer, Moravia et bien d'autres — cette énumération n'a aucune valeur *de renseignement sur un quel*conque pronostic ! — avec la même aisance, le même tranquille savoir.

Dans cette microsociété infiniment cultivée, peu réceptive aux modes mais attentive aux œuvres ; dans cette enclave aristocratique et sereine, on se sent bien. On se *sent loin* du parisianisme, de ses engouements *frétillants*, éphémères, *dérisoires*. Les provinciaux décidément ne sont *pas ceux qu'on croit*... L'Académie suédoise possède une vertu : elle ne transige pas sur la qualité. Eclectique et bien informée, elle possède le recul. Pudique, elle est consciente de ses responsabilités. Elle sait écouter autrui.

Qui sont-ils les plus littéraires d'entre elle ? A tout seigneur tout honneur : Lars Gyllensten, le secrétaire perpétuel, reçoit dans son immense et élé*gant bureau fin* XVIII[e] siècle. La cinquantaine vivace, un regard bleu aigu, ce scientifique est aussi un excellent écrivain si on en juge par son unique livre traduit en français (*Infantilia*, Gallimard, 1952), et dont le ton *rappelle à la fois* Beckett et Ajar. Un esprit de finesse qui ne dédaigne pas les jeux sur la langue et les recherches « sophistiquées ». Il travaille actuellement sur le thème du bouffon, le pouvoir et la marginalité conjugués, *l'absence* et la présence simultanées. Il en parle beaucoup *et bien : sa réflexion* est partie de Leporello, le valet et l'ombre de Don Juan. Le bouffon, sorte de dieu inversé, plus nécessaire que jamais dans la société actuelle.

Complètement différent est *Johannes Edfelt*, un vieux monsieur charmant, poète, germaniste, qui a tenu à me rencontrer dans une pâtisserie ancienne près de l'Académie. Poutres peintes, horloges paisibles, petites tables, vieilles dames à chapeaux *et*, à travers *la vitre*, une jolie place pavée avec en son milieu une fontaine de pierre. Il évoque des souvenirs personnels : Thomas Mann, T. S. Eliot, Bertold Brecht, qui a vécu à Stockholm au début de la guerre et avec qui il a entrepris de libérer deux *amis* allemands. Il parle tristement de la politique envers les réfugiés politiques. On a envie de l'écouter pendant des heures : il a traduit Laforgue, Apollinaire, Max Jacob, en suédois. *Il a dirigé le Pen de 1957* à 1967. Il tient à dire qu'il n'est *pas un poète surréaliste.* On aimerait bien pouvoir le lire...

Différent encore, *Ulf* Linde, le critique d'art, une forte personnalité *m'invite à un pique-nique* à la Thielska Galleriet, dont il est le conservateur. Il s'agit de la propriété, aux environs de Stockholm, du baron Thiel qui contient une imposante collection de peintures de la fin du XIX[e] siècle, riche notamment en toiles de Munch. Linde parle essentiellement d'art moderne, de Duchamp qu'il a connu, de Penthus Ulten *dont il a été l'adjoint à la direc*tion du musée d'Art moderne de Stockholm, avant Beaubourg. Et de Beaubourg bien sûr. Il m'offre un livre de Crevel (*le Clavecin de Diderot*), et la fin d'après-midi assombrit les grands arbres du parc, avec au-delà, en contrebas, l'estuaire...

Changement de décor : Sundman travaille dans les bureaux d'un building ultra-moderne du centre-ville, le siège provisoire du Parlement. Député du centre depuis 1969, il ne devait *pas être réélu en septembre.* Son parti ne souhaitait pas le représ*enter*, car il avait à *son gré*, trop peu travaillé au sein dudit parti et trop en tant que parlementaire (il était notamment vice-président de la commission culturelle). Malic[illegible] : et sérieux, triste au fond de ce que tout ce pourquoi il s'est battu ces dernières années (surtout le *statut de l'écrivain*) obtienne droit de cité au moment où il est *contraint* de quitter son p[illegible]. Sundman se console avec ses projets de créateur. *Un de* ses livres les plus connus en France (où il est traduit chez Gallimard), *le Voyage de l'ingénieur Andrée*, qui faisait le récit de la première expédition au pôle en ballon, va être adapté à l'écran. Max von Sydow, qui doit incarner Andree, a quelques *problèmes fiscaux avec la Suède*, ce qui rend le tournage au Spitzberg problématique. Autre projet : une biographie d'Alfred Nobel où le romancier — comme il l'avait fait dans le cas d'Andree — comblera les lacunes de l'histoire. Ce qui promet, compte tenu du talent très sûr de Sundman, d'être original...

Les poètes, enfin ! Osten Sjostrand, qui s'occupe activement depuis quatre ans de l'excellente *revue Artes. Parfaitement ouvert* à la jeune poésie étrangère, Sjostrand est rassurant, accueillant, vrai. Il faut l'entendre lire, le soir, chez lui, un de ses longs poèmes, l'entendre lire en suédois, qui *passe* même pour qui ne le comprend pas, tant les mots-clés de sa symbolique — *la lune, le vent, la mer*, le silence, l'âme — ont quelque chose *de magique*.

Artur Lundkvist, soixante-treize ans, en partie traduit ici, est une véritable tour de Babel à lui *tout seul*. Autodidacte, poète prolifique, romancier, critique influent, chaque livre de lui est, dit-il, « *une variation sur un même matériau* ». Grand amateur des surréalistes, de Saint-John Perse (prix Nobel 1960), de Baudelaire, Rimbaud, Char, Michaux, Paz, Neruda, Asturias, Aleixandre (Prix Nobel *1977*), qu'il a traduits en suédois, Lundkvist est *inépuisable*. Il a une religion dans la vie : la découverte des œuvres. Il est de tous celui qui semble le plus attaché à la notion de littérature et il souhaite que le prix en témoigne.

∴

Qui plus est, le Nobel doit, *comme ce fut le cas pour Singer* l'an dernier, révéler au grand public un écrivain important et mal connu. A quoi cela sert-il d'enfoncer des portes ouvertes en le donnant à des best-sellers *mondiaux* ? Il m'a semblé aussi, après ces différents entretiens, que la tendance actuelle était au *rajeunissement* de *la* moyenne d'âge des lauréats. Mais à Stockholm, on est discret. Pas de noms. On écoute. Après, devant *un saumon mariné ou une* tarte aux mûres des marais, on peut toujours rêver, établir son pronostic, son Nobel personnel... Mais à quoi bon ? Les jurés Nobel sont actifs et éclairés : faisons-leur confiance. En déplorant, une fois de plus, que le nombrilisme culturel français *est tel que s'ils savent tout* de nous — ou à peu près, — nous ne savons presque *rien d'eux*. Par manque de curiosité intellectuelle.

LE TESTAMENT

C'EST à Paris où il résidait *le plus souvent*, qu'Alfred Nobel rédigea et signa le 27 novembre 1895 son célèbre testament. *Il stipulait que le plus* clair de sa fortune — plus de 31 millions de couronnes suédoises, soit environ 142 millions *de francs actuels — serait dé*volu à un fonds chargé de le *placer en « valeurs mobilières sûres »* dont les revenus seraient distribués chaque année, « *à titre de récompense aux personnes qui, au cours de l'année écoulée auront rendu à l'humanité les plus grands services* ». Les domaines qui intéressaient spécialement Nobel étaient : la physique et la chimie, la physiologie ou la médecine, la *littérature*, l'œuvre de rapprochement entre les peuples.

Il remit à son pays natal le soin d'exécuter ses volontés *parce que, confia-t-il à ses asso*ciés, « *ayant trouvé dans sa patrie un plus grand* nombre de gens honnêtes qu'ailleurs », il croyait que son testament y serait mieux respecté qu'à l'étranger.

Le testament fut ouvert en 1897. Il fallut quatre ans pour régler les dispositions qu'il impliquait tant à cause des contestations élevées par certains héritiers, que des controverses quant au domicile du défunt — la Suède l'emporta finale*ment — que des difficultés* venant de ce que ses biens étaient *dispersés dans huit pays* d'Europe. Après de longues discussions, les statuts du nouveau légataire — la Fondation Nobel — et un règlement spécial et relatif à l'attribution des récompenses furent promulgués par le roi Oscar II, le 29 juin 1900.

Quatre institutions désignées *par Nobel* sont chargées de distribuer les cinq prix : l'Académie *royale* des Sciences (prix de physique et prix de chimie), *l'Institut Carolin de Médecine et* de Chirurgie (prix de physiologie *ou de médecine*), l'Académie suédoise (prix de littérature) et le Comité Nobel du Storting (ou Parlement) norvégien pour le prix de la paix. Quatre Instituts Nobel (un par Institution) avaient pour but à l'origine de renseigner les *institutions* : en évoluant, ils sont devenus d'importants centres de recherche scientifique (physique, chimie, médecine) *et* des bibliothèques (littérature, œuvre de paix). Il existe, de plus, cinq Comités Nobel (y compris le Comité Nobel du Storting norvégien, jury *lui-même*) *composés de trois à* cinq membres nommés par les *institutions et un certain nom*bre d'experts, chargés de rédi*ger des rapports et de formuler* des propositions aux institutions auxquelles ils ressortissent.

La gestion du patrimoine No*bel est aux mains de la Fonda*tion du même nom qui depuis *le début du siècle s'impose* comme un exemple de réussite *totale en* la *matière*. Elle a eu le courage, notamment, d'interpréter la notion de « valeurs mobilières sûres » en introduisant à côté des obligations garanties par l'Etat certaines catégories d'actions et certaines propriétés foncières.

Les prix sont remis chaque année le 10 décembre, jour anniversaire de la mort d'Alfred Nobel.

LES JURÉS

Trois linguistes : les professeurs Stahle (1913), Johannison (1903) et Wessen (1889).

Un philosophe et sociologue : le professeur Segerstedt (1908).

Un historien : le professeur Lonnroth (1910).

Un historien des sciences : le professeur Lindroth (1914).

Un historien de la littérature : le professeur Olsson (1896).

Un historien et critique d'art : Ulf Linde (1929).

Six poètes : Anders Osterling (1884), Johannes Edfelt (1904), Karl Ragnar Gierow (1904), Artur Lunkvist (1906), Osten Sjostrand (1925), Lars Forssell (1928).

Trois romanciers : Lars Gyllensten (1921), Per Olof Sundman (1922), Kerstin Ekman (1933).

Un juriste : le président Rudholm (1918).

Madame l'Académicien

ELLE est fine, blonde. Un visage étroit, ravissant. Elle est intimidée. Profonde. La benjamine et l'unique femme de l'Académie suédoise. Avant *elle, Selma Lagerlöf (prix* Nobel 1909, morte en 1940) et c'est tout. Quelle impression ça fait d'appartenir à une institution un peu solennelle ? Elle s'y trouve bien. On l'a reçue si gentiment. Et puis, ces vieux messieurs *sont si amusants. Ils ont* tant de savoir, de souvenirs. « *Ils sont comme une porte ouverte sur le passé.* »

Kerstin Ekman construit une œuvre solide, émouvante, qui vous pénètre (elle semble faire *l'unanimité*, ici), une œuvre non accessible pour le moment dans la langue *française, qui dit de* l'intérieur, la condition féminine depuis le début du siècle. Elle vient de publier le troisième volet d'une trilogie *la Maison des anges*, après *les Anneaux ensorcelés* et *la Source*, qui met en scène une ouvrière d'usine des années 30 : Ingrid. Ingrid refuse de s'habituer à quoi que *ce soit. Kerstin aussi. « Je suis écrivain et asociale »*, dit-elle.

On sent que tout en elle est sensibilité et responsabilité. Ma*nifestement, elle souffre. Pour* les autres. « *Ce qui est intéressant, c'est de savoir ce que deviennent toutes les Ingrid, toutes celles qui ne peuvent s'échapper par la porte de derrière et devenir écrivain...* » Et elle ajoute, doucement : « *Moi, je veux raconter les femmes oubliées.* » Ce qu'on n'oublie pas, c'est elle, délicate, un peu sur la défensive, un rai de lumière sur le visage, *la main posée sur une table* ancienne, qui dit avec un sourire très intérieur : « *Vous savez, les récits sont plus sages que nous...* »

هكذا من الأصل

L'éveil sportif de la Chine

II. — AUX PORTES DE MOSCOU

A l'occasion de la tournée en République populaire de Chine des équipes de France masculine et féminine de volley-ball, nous avons été témoins de l'importance accordée quotidiennement par les Chinois à un éveil musculaire accompli dans les rues, mais aussi d'un manque de moyens *financiers* et *matériels* pour une réelle pratique sportive (« le Monde » du 11 octobre). Malgré ces difficultés, les Chinois, qui organisaient du 15 au 30 septembre leurs IVes Jeux nationaux, espèrent pouvoir participer aux prochains Jeux olympiques de Lake Placid et de Moscou.

De notre envoyé spécial
GERARD ALBOUY

Pékin. — *Sur le chemin entre* l'aéroport et leur hôtel, avenue Chang-An-Jie, les équipes de France masculine et féminine de volley-ball, en tournée en Chine du 28 août au 7 septembre, ont pu apercevoir l'immense stade des travailleurs, construit en 1959 pour accueillir cent mille spectateurs et les premiers Jeux nationaux de la République populaire de Chine. Impossible, toutefois, de le visiter, car seize mille jeunes Chinois y répétaient les cérémonies d'ouverture et de clôture des IVes Jeux nationaux avec ballets sur la pelouse et surtout des *immenses* fresques mouvantes dans les tribunes célébrant successivement Mao, Hua Guofeng la « *leçon* » donnée au Vietnam au printemps dernier, la nécessité des « *quatre grandes modernisations* » ou la « *nouvelle longue marche* » pour rattraper, d'ici à l'an 2000, les grands pays industrialisés.

Signe des temps : pour tirer le meilleur profit d'un *événement* accueilli avec curiosité et intérêt dans les milieux sportifs, les Chinois ont fait côtoyer les grandes fresques politiques et les premiers *panonceaux publicitaires* loués à des firmes internationales et ont vendu l'exclusivité des droits de reportages photographiques, sonores et cinématographiques à une compagnie américaine de télévision.

Deux semaines durant, c'est à une *revue complète d'effectifs* que les observateurs ont pu assister. Huit mille sportifs avaient en effet été délégués à Pékin par les trente provinces et par l'Armée rouge de libération, pour disputer, aux *côtés d'une délégation* de quatre-vingt-quatorze exilés de Taiwan, les finales de trente-quatre disciplines, olympiques ou moins traditionnelles, *comme* le *badminton*, le base-ball, les échecs, le parachutisme, le tennis, le motocyclisme, le wu-shu ou les maquettes de bateaux et d'avions.

Au cours des six derniers mois, toutes les provinces ont pu organiser des stages de plus ou moins longue durée à l'intention de leurs *sélectionnés. Durant cette* période, *Tiyu Bao*, le quotidien sportif de Pékin, a noté que les Chinois ont battu trois records du monde en haltérophilie, tir et tir à l'arc, en ont égalé deux en tir, et ont amélioré un record du monde junior en haltérophilie. De plus, soixante-quatorze Chinois ont établi cent quatorze records nationaux en cent quatre-vingt-six occasions.

Durant le séjour des volleyeurs français à Nankin, capitale de la *province du Jiang-Su (cinquante*-sept millions d'habitants), nous avons pu faire une brève visite de l'un de ces trente centres régionaux d'entraînement en *pleins travaux d'agrandissement*. Les trois cents sportifs retenus par la province pour participer aux *IVes* Jeux de Chine y étaient réunis pour un stage de trois mois. *Parmi eux*, les ouvriers, délégués par leurs entreprises, continuaient à percevoir normalement leur salaire. Les plus jeunes poursuivaient encore leurs études, en dehors des trois ou quatre heures de préparation quotidienne, grâce à la présence, aux côtés d'une centaine d'entraîneurs, de trente professeurs pour l'enseignement général. Ces structures d'accueil permanentes *permettent* à *ce centre de recevoir* habituellement toutes les sélections qui préparent chaque année leur championnat national, organisé dans différentes villes, sous *forme de tournois entre les trente* provinces et l'armée rouge.

Le test des Jeux nationaux

Cet effort de préparation a, semble-t-il, porté quelques fruits, puisque cinq records du monde, individuels ou par équipes, ont été battus en tir au cours des Jeux et trois records du monde *junior d'haltérophilie ont été* améliorés par deux poids mouches de dix-neuf ans, Wu Shude et Zhang Yaoxin. Les résultats ont été moins spectaculaires dans les grandes disciplines olympiques. Ainsi, en athlétisme, un seul record asiatique est tombé : celui du 400 mètres haies féminin par Zhang-Huifen en 59 sec. 79. Seize records nationaux ont été améliorés mais restent d'un niveau assez faible puisque neuf d'entre eux seulement satisferaient aux minimums de qualification pour les Jeux olympiques de 1980. D'autre part, vingt-trois records nationaux ont été battus en natation, où l'écart entre les Chinois et les *meilleurs* nageurs mondiaux est encore plus important.

Jamais, jusqu'ici, un événement sportif n'avait été préparé en Chine avec autant de minutie que ces IVes Jeux nationaux. La proximité de la réunion de la commission exécutive du Comité international *olympique* (C.I.O.), du 23 au 26 octobre à Nagoya, où doit se décider la participation de la Chine aux prochains Jeux olympiques, n'est sans doute pas étrangère à cette effervescence.

« *Les Chinois veulent participer aux Jeux de Lake Placid et de Moscou dans la mesure du possible* », nous confirmera M. Yuan Zai-jun, président du secrétariat du comité olympique chinois, au cours de notre séjour à Pékin. « *Le problème de notre représentation n'a pas encore été résolu, mais des progrès réels et normaux ont été enregistrés au mois de juin à Porto-Rico, à l'occasion de la dernière commission exécutive du C.I.O. Nous attendons avec confiance le vote sur les propositions de cette commission. Beaucoup d'amis sont conscients qu'il faut résoudre rapidement le problème de la Chine. Or, ce sera la dernière occasion avant Moscou.* »

Officiellement, le comité olympique chinois, qui avait quitté le mouvement olympique le 25 août *1958*, y a été de nouveau admis, par 36 voix contre 28, le 7 avril dernier, lors de la 81e session du C.I.O. à Montevideo. Toutefois les représentants de la République populaire de Chine avaient alors jugé « *inacceptable* » le maintien *d'un* « *comité olympique chinois* de Taiwan » dont la représentation au niveau des hymnes et des drapeaux serait réglée ultérieurement.

Après de plus amples consultations, la commission exécutive réunie à Porto-Rico, les 26 et 27 juin, propose aux quatre-vingt-neuf membres du C.I.O. de :

— Confirmer la reconnaissance *du comité olympique* sis à Pékin sous le nom de « Comité olympique chinois » ;

— Maintenir la reconnaissance du comité olympique sis à Taipeh sous le nom de « Comité olympique de Taipeh de Chine », à condition que celui-ci adopte un hymne et un drapeau différents de ceux de la République de Chine utilisés jusqu'à présent.

« *C'est une proposition positive et raisonnable*, juge M. Yuan Zai-jun. *Taipeh apparaît ainsi comme une province de la République populaire de Chine.* »

— Quel hymne et quel drapeau pourront-ils choisir ?

— (Sourire :) *Les nôtres. Pourquoi pas ?*

Prochain article :

UNE LONGUE MARCHE

Les relations avec le C.I.O.

1922 : le C.I.O. coopte le docteur Wang, de Shangaï et reconnaît le comité olympique chinois.

1932 : la Chine envoie un premier représentant aux Jeux de Los Angeles.

1936 : la Chine est représentée par cinquante-quatre sportifs aux Jeux de Berlin.

1948 : vingt-six athlètes prennent part aux Jeux de Londres.

1951 : départ de certains membres du comité olympique chinois à Taipeh.

1952 : Pékin et Taiwan demandent par lettre au C.I.O. de prendre position. Celui-ci adopte une motion permettant aux Chinois des deux camps de prendre part aux Jeux d'Helsinki. Trente-huit hommes et deux femmes de la République populaire y participent. Aucun représentant de Taiwan.

1953 : le C.I.O. reconnaît le comité olympique de Pékin sous le nom de « comité olympique de la République chinoise » ainsi que celui de Taiwan sous le nom de « comité olympique chinois ». Pékin proteste.

1956 : Taiwan envoie des représentants aux Jeux de Melbourne. Pékin retire ses athlètes au dernier moment. Le C.I.O. envisage une équipe chinoise « mixte » pour les Jeux de Rome (1960), comme avec les deux Allemagnes.

1957 : le C.I.O. reconnaît la Chine populaire sous le nom de « République démocratique populaire de Chine ».

1958 : coup de théâtre. Le 25 août, Pékin annonce son retrait du C.I.O. par un communiqué de presse. Simultanément, les fédérations sportives chinoises se retirent des fédérations internationales.

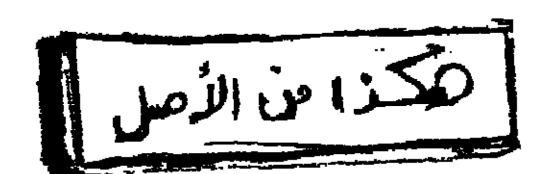
1971 : l'ONU expulse Taiwan et admet la République populaire de Chine. Celle-ci entreprend de retrouver sa place dans les fédérations sportives internationales.

1975 : la République populaire de Chine est affiliée à neuf fédérations internationales pour les disciplines olympiques : aviron, basket-ball, canoë-kayak, escrime, haltérophilie, hockey sur glace, lutte, tir et volley-ball. Le 12 avril, la Fédération omnisport de Chine exprime le désir de réintégrer le mouvement olympique en réclamant simultanément l'expulsion de Taiwan. Le C.I.O. ne veut pas donner suite à cette dernière demande.

1976 : le gouvernement canadien refuse, le 26 mai, que les athlètes de Taiwan représentent aux Jeux de Montréal la « République de Chine ». Ces derniers prennent néanmoins part au défilé d'ouverture comme délégués de Taiwan. Le 14 juillet, le comité national olympique taiwanais retire ses athlètes des Jeux.

1979 : lors de sa quatre-vingt-unième session, du 3 au 7 avril à Montevideo, le C.I.O. décide de reconnaître le comité olympique sis à Pékin et de maintenir la reconnaissance du comité olympique chinois sis à Taipeh. Les noms, hymnes, drapeaux et statuts feraient l'objet d'études et d'accords ultérieurs. Les représentants de la Chine populaire jugent cette solution « inacceptable ». La commission exécutive du C.I.O., réunie à Porto-Rico les 26 et 27 juin, fait de nouvelles propositions, sur lesquelles les quatre-vingt-neuf membres du C.I.O. doivent voter.

هكذا من الاصل



LES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE VOLLEY-BALL

La course au visa olympique

Compte tenu de l'écrasante supériorité de l'Union soviétique, la poule finale des championnats d'Europe masculins de volley-ball, disputée à Paris du 10 au 13 octobre, serait dénuée de suspense si cette compétition ne délivrait pas aussi un visa pour les Jeux olympiques de Moscou. L'Union soviétique étant qualifiée comme championne du monde et nation organisatrice, tout comme la Pologne, championne olympique à Montréal, et l'Italie, vice-championne du monde, ce visa reviendra à l'équipe la mieux classée, de la France, de la Tchécoslovaquie ou de la Yougoslavie.

Déjà battue en cinq sets par la France en poule préliminaire, puis, mercredi 10 octobre, en poule finale par la Yougoslavie en quatre sets (15-10, 7-15, 15-7, 15-13), la Tchécoslovaquie se trouve pratiquement éliminée de cette course au visa pour lequel le vainqueur de la rencontre France-Yougoslavie, jeudi 11 octobre, prendra une sérieuse option. Diminuée chez ses deux passeurs (entorse au pouce gauche d'Alain Fabiani et grippe de Guy Di Giantomasso), la France misera une fois de plus sur cette « rage de vaincre » qui lui a permis de venir à bout de l'Italie (7-15, 15-10, 15-12, 15-8).

Conscients de n'avoir jamais été aussi près d'une qualification olympique, les volleyeurs français savent aussi qu'ils disputent à Paris leur dernière chance d'aller à Moscou. Leur fédération ne les a pas engagés, en effet, dans l'ultime tournoi de qualification, fixé en janvier 1980 en Bulgarie, pour ne pas surcharger le calendrier du championnat. Des entraîneurs aux joueurs, tous regrettent aujourd'hui de ne pas avoir été consultés sur ce choix.

La vacance du poste de directeur technique national du mois d'avril au 15 septembre 1979, explique peut-être ce laisser-aller. Alain Geles, le successeur de Paul Gaumet à ce poste, s'engage aujourd'hui à trouver auprès du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, les moyens financiers de préparer les Jeux si les Français obtiennent leur qualification à Paris. Il ne resterait plus alors à la Fédération qu'à modifier une nouvelle fois le calendrier du championnat, dont le début est fixé au 11 novembre.

GÉRARD ALBOUY.

RESULTATS

POULE FINALE

HOMMES

Paris, stade de Coubertin

U.R.S.S. bat Pologne : 3-0 (16-14, 15-9, 15-12).

France b. Italie : 3-1 (7-15, 15-10, 15-12, 15-8).

Yougoslavie b. Tchécoslovaquie, 3-1 (15-10, 7-15, 15-7, 15-13).

Classement : 1. France et U.R.S.S., 4 pts ; 3. Pologne et Yougoslavie, 3 pts ; 4. Tchécoslovaquie et Italie, 2 pts.

PLACES 7 A 12

Nancy, Palais des Sports

Hongrie b. Belgique : 3-1 (15-11, 15-9, 7-15, 15-9).

Roumanie b. Grèce : 3-1 (13-15, 16-14, 15-1, 15-6).

Bulgarie b. R.D.A. : 3-2 (10-15, 12-15, 15-12, 15-7, 15-6).

Classement : 1. Hongrie, Roumanie, Bulgarie, 4 pts ; 4. Belgique, Grèce, R.D.A., 2 pts.

FEMMES

A Villeurbanne

Hongrie b. Roumanie : 3-0 (16-14, 15-11, 15-8).

U.R.S.S. b. Hongrie : 3-2 (15-10, 15-7, 10-15, 9-15, 15-11).

R.D.A. b. Pays-Bas : 3-0 (15-7, 15-4, 15-6).

Classement : 1. U.R.S.S., R.D.A. et Hongrie, 6 pts ; 4. Pays-Bas, Roumanie et Bulgarie, 2 pts.

PLACES 7 A 12

A Cannes

Pologne b. France : 3-1 (15-12, 15-7, 9-15, 15-4)

Tchécoslovaquie b. Yougoslavie : 3-0 (15-11, 16-14, 15-6).

R.F.A. b. Belgique : 3-1 (15-7, 9-15, 15-4, 15-1).

Classement : 1. Tchécoslovaquie et Pologne, 4 pts ; 3. Yougoslavie et R.F.A., 3 pts ; 5. France et Belgique, 2 pts.

FOOTBALL

FRANCE - ÉTATS - UNIS

Trois buts, deux blessés, un expulsé

Pratiquement éliminée de la phase finale du championnat d'Europe par la victoire, le même jour, de la Tchécoslovaquie contre la Suède (4 à 1), l'équipe de France de football a battu *le 10 octobre, au Parc des Princes, une équipe américaine* peu expérimentée, mais très athlétique (3 à 0). Au cours de cette partie, le capitaine des « bleus », Michel Platini, a été blessé au genou droit, et le Strasbourgeois Roland Wagner à une cheville.

Cela avait commencé comme une partie de rigolade. Un coq marron a folâtré sur le gazon pendant une bonne demi-heure, et Michel Platini, comme à la parade, envoyait dans les filets américains, dès la sixième minute, un de ces coups francs qui ont fait sa renommée. Comme il était bien vite imité par Wagner et par Amisse sur des reprises de volée, les quelque vingt-cinq mille spectateurs attendaient un festival de buts.

Mais les Américains avaient sans doute encore en travers de la gorge le 6-0 encaissé au Giants Stadium en mai dernier. Techniquement insuffisants, et en petite condition physique — le championnat nord américain est terminé depuis un mois (*le Monde* du 20 septembre) — ils ont donc recherché l'épreuve de force que permettait leurs gabarits athlétiques.

Résultat : cela s'est terminé comme sur un champ de bataille. Deux blessés et un carton rouge pour le camp français. En effet, l'Américain Bandoy a manifestement joué le tibia de Michel Platini en fin de première mi-temps. Quelques instant plus tard, c'était au tour de Roland Wagner de rester allongé sur la pelouse. Les deux Français souffraient d'entorses, le premier au genou, le second à la cheville. La deuxième mi-temps, que les Français ont joué avec quatre remplaçants — Bergeroo dans les buts, Marius Trésor, Jean-François Larios et Lecornu — peut se résumer en une longue série de « *contacts* » qui aboutirent logiquement à l'expulsion de Janvion quelques minutes avant la fin de la partie. Furieux du comportement des Français qui se révélaient incapables de construire le *jeu en seconde mi-temps, le public* parisien s'est mis à encourager les Américains, qui ne furent cependant jamais très dangereux.

Le score final (3 à 0) laissait donc une certaine amertume au public comme aux dirigeants. Etait-il bien nécessaire, en pleine période de championnat et de Coupe d'Europe, de conclure un match amical avec une équipe d'aussi faible envergure que celle des Etats-Unis ? « *Nous avons manqué de vivacité surtout en seconde période,* répondait, dans les vestiaires, Michel Hidalgo, le directeur des équipes de France, *mais nous savions que les Américains étaient beaucoup plus à l'aise sur un terrain en herbe que sur une surface synthétique. Cela dit, les footballeurs professionnels doivent apprendre à déjouer tous les pièges. Nous n'avons pas su le faire en seconde période.* » — A.G.

BIBLIOGRAPHIE

« COMBATS POUR UN SPORT AFRICAIN » de Jean-Claude Ganga

Au moment où l'affaire des Springboks et celle des Barbarians provoquent en France, en Grande-Bretagne et en Irlande une levée de boucliers, le livre de Jean-Claude Ganga *Combats pour un sport africain* est au cœur de l'actualité. Si les Sud-Africains sont condamnés aujourd'hui par la quasi-totalité du mouvement sportif international à cause de leur politique d'apartheid, c'est sans doute parce que, à un an des Jeux olympiques, nul n'a envie de provoquer une crise en continuant d'entretenir des rapports avec l'Afrique du Sud.

Mais si le Comité international olympique a pris fait et cause, avec tant de vigueur, contre l'apartheid, si autant de gouvernements ont condamné le « *développement racial séparé* », c'est pour une bonne part aux Africains qu'en revient le mérite. Et, en premier lieu, au Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.), dont Jean-Claude Ganga est le secrétaire général depuis sa création, en 1966.

Lié à l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), le C.S.S.A. a mené combat sur combat pour faire entendre la voix de la dignité. Dix ans après sa création, il fut à l'origine du plus grand mouvement de contestation sportif qu'a connu l'Afrique. En juillet 1976, pour protester contre une tournée de l'équipe néo-zélandaise des All Blacks en Afrique du Sud, presque tous les pays africains décidaient le boycottage des Jeux de Montréal. Et c'est le C.S.S.A. et son secrétaire général qui avaient cimenté l'unité du mouvement sportif africain. Même si beaucoup ont considéré que le boycottage était une erreur, que la fuite était une faute, il n'en reste pas moins qu'à cette occasion le C.S.S.A. a démontré qu'il fallait désormais compter avec l'Afrique.

L'histoire se répète. A la veille des Jeux de Moscou le livre de Jean-Claude Ganga vient à point nommé pour rappeler dans les détails ce qu'ont été les combats du sport africain et ce que sont ses revendications. Alors qu'en Europe et ailleurs des voix conservatrices ou corrompues s'élèvent encore pour prétendre que l'apartheid appartient au passé et que c'est servir la cause de l'émancipation des Noirs sud-africains que de tenir le sport à l'écart de la politique, Jean-Claude Ganga replace le débat dans son contexte réel. Il ne croit toujours pas que la levée de l'apartheid dans le sport puisse être prise au sérieux.

FRANÇOIS JANIN.

★ *Combats pour un sport africain*, par Jean-Claude Ganga, édition L'Harmattan, 271 pages.

JEU A XIII

LES PAPOUS EN FRANCE

Opération séduction

Victorieuse d'une sélection d'Ile-de-France le 7 octobre (42 à 13), l'équipe de Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué sa tournée de sept matches en France en perdant, mercredi 10 octobre (7 à 2), contre une sélection régionale de Provence à Avignon. Le 14 octobre, à Albi, les Papous disputeront le premier des deux tests prévus contre l'équipe nationale. Lors de leurs premiers matches, les Papous, qui ont été à l'école australienne, ont séduit par leur jeu d'attaque.

Depuis son accession à l'indépendance, le 16 septembre 1975, la Papouasie - Nouvelle - Guinée — partie est de l'île de la Nouvelle-Guinée — a amplement prouvé qu'en matière de jeu à XIII elle avait su assimiler les leçons des colons australiens. Un succès contre une équipe de Nouvelle-Galles-du-Sud, une victoire dans la Coupe du Pacifique, un triomphe (37 à 6) en 1977 à Port-Moresby devant l'équipe de France, ont vite éveillé l'intérêt des instances internationales. En outre, au mois d'août dernier, les Papous obligeaient les Australiens à s'employer pour s'imposer de justesse (16 à 7). Raison de plus pour que l'International Board, l'organisme qui régit le jeu à XIII ait estimé que les Papous sont les mieux placés pour se mesurer dans un avenir proche avec quelque chances de succès, en compétition officielle, aux Néo-Zélandais, aux Australiens, aux Britanniques ou aux Français. Pour emporter les dernières réticences, cette tournée en France, puis en Angleterre, revêt donc une importance particulière.

L'aventure des Papous est même exemplaire si l'on considère qu'ils jouent dans un rare esprit de fair-play (1) et que chaque sélectionné a dû débourser la somme de 1 500 francs pour effectuer le voyage.

De petite taille mais rapides, solides et puissants, ils n'ont sur le terrain d'autre préoccupation que d'attaquer et multiplier les combinaisons. D'où un jeu parfois brouillon mais efficace et terriblement séduisant. La semaine dernière on était resté sous le charme des Papous, admirant leur étonnante maîtrise technique en mouvement, leur souci permanent de l'offensive, le soutien continuel au porteur du ballon.

Les Parisiens n'avaient pas pu soutenir la comparaison dans ce tourbillon : 42 points à 13 au coup de sifflet final. En Avignon, sous un déluge ; les Provençaux ont pu faire échec, mercredi 10 octobre, à la vivacité de leur adversaire : un essai, une transformation, un coup franc contre un coup franc et 10 à 2 pour finir. Les sceptiques pourront toujours insister sur certaines lacunes — inefficacité des buteurs, naïvetés au niveau des avants, — et pronostiquer deux larges victoires de l'équipe de France, les 14 et 28 octobre à Albi et Carcassonne. Pour l'heure, l'essentiel est que la fraîcheur et l'enthousiasme de l'équipe de Papouasie-Nouvelle-Guinée a rappelé combien le jeu à XIII peut être exaltant lorsqu'il est pratiqué avec d'aussi pures intentions. Les Papous ont magnifiquement tenu leur rôle d'ambassadeur de la Nouvelle-Guinée, un des derniers pays du globe à avoir obtenu son émancipation politique.

JEAN-MARIE SAFRA.

(1) Contrairement à leurs voisins *Maoris*, qui entonnent un chant guerrier avant les matches pour impressionner l'adversaire, les Papous ne chantent qu'à la fin des matches qu'ils ont gagnés.

Le Monde

société

M. Girault (P.R.) propose la création d'un institut sur la toxicomanie

M. Jean-Marie Girault, sénateur du Calvados et maire de Caen (P.R.), dont le fils avait été inculpé en février 1977 pour une affaire de drogue, puis condamné à huit mois de prison avec sursis, déposera la semaine prochaine une proposition de loi visant à créer un Institut national de l'enseignement, de la recherche et de l'information sur la toxicomanie (INERIT). Reçu le mercredi *10 octobre* par le président de la République durant plus d'une heure, M. Girault a déclaré que M. Giscard d'Estaing s'était montré favorable à son initiative, s'inquiétant simplement des modalités du financement d'un tel organisme.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, qui s'était entretenu avec M. Girault de cette question il y a quelque temps, juge l'idée intéressante. *Pourtant*, dans *l'entourage* de Mme Monique Pelletier, chargée au sein du gouvernement de coordonner la lutte contre la toxicomanie, sans mettre en cause les finalités de l'action proposée par le sénateur du Calvados, on s'interroge sur l'utilité d'une structure nouvelle.

« *On n'a pas encore jeté les bases d'une politique globale visant à analyser la psychologie du toxicomane et à le sortir d'affaire* », estime M. Girault, qui constate qu'aucune *nation* ne peut, faute de statistiques précises, prendre conscience de l'ampleur du problème. Seules des actions ponctuelles, d'après lui, ont pu être menées. « *Cela tient*, dit-il, *au caractère nécessairement épisodique de l'action de la commission interministérielle créée à cet effet à la suite du rapport de Mme Pelletier : ce qu'il faut maintenant, c'est un organisme permanent.* »

La proposition de loi de M. Girault vise à créer, sur le modèle du Centre national de documentation sur la toxicomanie de Lyon, un Institut national de l'enseignement, de la recherche et de l'information sur la toxicomanie. Son conseil d'administration serait composé de représentants des diverses administrations, et son coût est évalué par M. Girault à 5 millions de francs par an.

L'organisme souhaité par M. Girault vise à créer une liaison *étroite entre soins, enseignement* et recherche. « *Il existe*, lit-on dans l'exposé des motifs, *une urgente et absolue nécessité de partir des expériences cliniques pour organiser une recherche efficiente qui nous ramène ensuite à une meilleure pratique clinique.* »

JUSTICE

Cinq ans de prison requis contre Christina von Opel au procès de Draguignan

Mieux vaut être riche et bien portant...

Draguignan. — *M. Jean Ory, procureur de la République, a requis pendant cinq heures, mercredi 10 octobre, devant le tribunal correctionnel de Draguignan, où comparaissent depuis le 1er octobre Mlle Christina von Opel et sept autres inculpés dans un trafic de drogue découvert au mois de juillet 1977, dans la région de Saint-Tropez. Le procureur a requis vingt et quinze ans d'emprisonnement contre MM. Michael Karg et von Hubatius Kottnow, les organisateurs du trafic ; quinze ans contre MM. Rabhi Haidar et Walter Egger, les démarcheurs ; huit à dix ans contre M. Hans Silber, convoyeur à bord du navire* Sonia *; sept à huit ans contre M. Wolfgang Soelch ; cinq ans contre M. Alberto Steiss et Mlle von Opel.*

Les cent cinquante pages du réquisitoire, assorties de nombreuses cotes, témoignent de l'importance accordée à l'affaire par le représentant du parquet. « *Les stupéfiants*, a rappelé M. Ory, *entraînent la destruction horrible de certains individus. Le haschisch mène à la voie royale des drogues dites dures.* » M. Ory n'a reconnu à Michael Karg, l'ancien ami de Christina von Opel et le père de sa petite fille, aucune circonstance atténuante. Selon le procureur de la République, M. Karg, « *le concepteur, le moteur de l'affaire* » ne peut « *atteindre aucune clémence du tribunal, car l'inculpé n'a cessé de mentir au cours de l'enquête* ».

Le réquisitoire minutieux et précis fait en effet ressortir de nombreuses contradictions. Preuves à l'appui, M. Ory a aligné, une à une, ses rétractations, ses incohérences. Il connaît l'affaire sur le bout du doigt, et de cote en cote il débusque ici un mensonge, là un oubli. « *Pourquoi Karg nie-t-il qu'il a fait un voyage à Beyrouth ? Il n'y a pas de mal à ça. Pourquoi nier qu'il connaissait Kottnow et Steiss, les locataires de la villa Les Marcels, où a été découverte une tonne et demie de haschisch, sinon parce qu'il savait qu'une grande quantité de drogue s'y trouvait.* »

Michael Karg écoute, nerveux, ce décortiquage que le procureur achève par quelques notes sur le comportement de l'inculpé à l'audience. « *Il fait semblant de ne pas comprendre le français pour mieux réfléchir.* » « *Il demande un verre d'eau quand une question l'embarrasse.* »

M. Ory, voulant être « *sans complaisance ni parti pris* », fera la même démonstration au sujet de Mlle Christina von Opel. « *Je n'ai jamais donné d'argent à Michael* », *déclare la jeune Allemande au début de l'instruction. On apprendra par la suite qu'elle lui a, en fait, remis 150 000 deutschemarks* », fait remarquer le procureur qui souligne le caractère *conscient* de l'infraction. On a découvert dans le sac à main Mlle von Opel un cahier contenant la comptabilité de 2,5 tonnes de cannabis, un billet d'avion pour le Liban au nom de Egger. Dans un premier temps, elle a nié, puis elle a fini par reconnaître un à un « *les membres de la bande* ». « *Christina von Opel montre ainsi qu'elle était solidaire des autres. Elle encourt vingt années de prison* », a dit M. Ory.

Tout le monde a menti

Tous les inculpés sont, en effet, justiciables de l'article L. 627 du *code de la santé publique*, qui punit les infractions à la législation sur les stupéfiants et la contrebande de *marchandises* prohibées. Pour l'accusation, il n'y a aucun doute, le degré de culpabilité de Mlle von Opel n'est pas moindre que celui de Karg. M. Ory s'est d'ailleurs efforcé de démontrer que Christina von Opel avait financé le trafic. Mais si Michael Karg ne mérite pas l'indulgence du tribunal, Christina von Opel échappera *on* ne sait trop pourquoi aux rigueurs du réquisitoire qui s'annonçait pour elle fort mal. Karg a menti, Christina aussi, et avec elle tous les autres. Mais, pour elle seule, le procureur abandonne son dossier accablant pour retrouver, dit-il, plus d'humanité. « *Je peux me tromper, comme tout le monde* », *a reconnu M. Ory* qui avoue avoir été bouleversé par le témoignage de M. Gunther Sachs, le cousin germain de Christina (*le Monde* du 10 octobre). « *Sa déposition prouvait l'affection de cet homme pour sa cousine dont il avait connu les difficultés.* »

On demande pour Mlle Christina von Opel les circonstances *atténuantes*, parce qu'on est, en quelque sorte, touché par l'affection que lui porte M. Sachs. Un tribunal correctionnel n'est peut-être pas très adapté au prononcé de peines si lourdes. Le soin mis au cours des audiences à l'examen du dossier a eu souvent pour résultat d'égarer les débats dans un luxe de détails qui, devant une cour d'assises, aurait peut-être été évité sans pour autant entraver « *la manifestation de la vérité* ». Un expert de la marine n'a-t-il pas, pendant plusieurs heures, lu une carte de voyage entre le Liban et Palma-de-*Majorque devant le tribunal* ?

Si bien que la démonstration des degrés de culpabilité n'est pas apparue avec assez d'éclat pour qu'on comprenne les raisons d'une si grande différence de traitement entre, par exemple, Mlle von Opel *et son ancien ami* M. Michael Karg. Certes, M. Ory n'a pas voulu qu'aux yeux du tribunal Christina von Opel passe pour une femme « terrorisée » victime d'un ballet d'ombres de trafiquants. « *Partout où elle se trouve, on découvre de la drogue* », a même fait remarquer le magistrat, ce qui ne l'a pas empêché de conclure d'une toute autre façon : « *Elle a agi sous la domination de Karg, qui était le père de son enfant.* » Mieux vaut être riche et bien portant...

CHRISTIAN COLOMBANI.

Trois anciens policiers répondent du viol d'une mineure devant les assises de la Seine-Saint-Denis

« Elle cherchait l'aventure »

Trois gardiens de la paix — révoqués depuis les faits — MM. Anatole Nordin, trente ans, Michel Bracq, trente-trois ans, et Philippe Glories, vingt-deux ans, comparaissent depuis mercredi *10 octobre* devant *la cour* d'assises de Bobigny (Seine-Saint-Denis), que préside M. Xavier Versini. M. Nordin est accusé de « viol sur mineure de moins de quinze ans » et ses coïnculpés d'« attentat à la pudeur avec *violences et complicité de viol* » sur la même mineure. Tous trois sont passibles de la réclusion criminelle à perpétuité après l'agression, le 17 juin 1978, d'Hakima, alors âgée de treize ans et demi.

Ces trois hommes, caractérisés, selon les témoignages et les expertises, par la banalité de leur personnalité et de leur vie, se sont, un soir, donné l'illusion de la puissance. Lorsqu'ils ont rencontré Hakima, dans la nuit du 17 au 18 juin 1978, ils n'étaient pas en service, mais revenaient de Poissy où habitait l'un d'eux, M. Michel Bracq, chez lequel ils venaient de porter un tonneau de vin. Ils ramenaient Bracq à Bobigny où il devait prendre son service à 3 heures du matin.

Hakima était ce soir-là dans une clinique de Clichy où elle allait subir une opération bénigne. Effrayée, affrontée à une aide-soignante raciste, ne parvenant pas à téléphoner à sa famille, elle s'était enfuie, en robe de chambre pour rejoindre sa sœur, à Saint-Denis. Elle était près de la porte de Paris, à Saint-Denis, lorsqu'une Renault 16 s'est arrêtée près d'elle.

Comme elle refusait de répondre à leurs questions, les trois accupant ont indiqué qu'ils étaient de la police et l'ont fait monter. *Epuisée*, ayant reçu des piqûres à la clinique, elle s'est assoupie un moment et a été réveillée parce qu'on l'embrassait sur la bouche. Les trois hommes avaient amené leur véhicule dans un endroit désert, près du fort de l'Est. Ils ont transporté Hakima sur la pelouse et l'ont violée. Les experts ont constaté qu'elle avait été *déflorée de façon violente*.

Les centurions

Les accusés, après avoir reconnu le viol devant l'inspection générale des services (I.G.S.), s'enferment désormais dans le système traditionnel des violeurs : le *consentement* de la victime. « *Je pensais que c'était une fille, « genre salope », qui cherchait l'aventure ou encore une fille mise à la porte de chez elle qui cherche refuge et qui, par là même, est plus accessible* », dit Michel Bracq. La défense s'efforce également de convaincre le jury que les trois hommes ont pris Hakima pour une jeune femme âgée de vingt ans. Malheureusement, elle est à l'audience, *et un an et demi* après les faits, on lui donne, au plus dix-sept ans. Même à vingt ans, font remarquer l'accusation et la partie civile, peu de femmes « *cherchent l'aventure* », en robe de chambre et en pantoufles au milieu de la nuit.

Pour les fonctionnaires de police venus témoigner, la vraie question est : « *Comment, sur les trois policiers, ne s'en est-il trouvé aucun pour réagir ?* » D'autant que cette « bavure » n'est pas la première. A Lyon, en juin dernier, deux policiers ont été inculpés de viol (*le Monde* du 26 juin). A Paris, le *29 juin*, deux policiers ont été condamnés à quinze et douze ans de réclusion criminelle pour viol (*le Monde* daté 1er-2 juillet).

« *Les gardiens de la paix sont formés en France en quelques semaines*, a expliqué M. Yves Preneron, responsable de la fédération C.G.T. de la police. *On recrute sur des dictées de cinquante fautes. De plus, tout, dans la police, est orienté vers la répression. On cherche à peu de frais, à faire des centurions. Alors certains deviennent de petits shérifs, sinon des délinquants.* »

De Philippe Gloriès, la police ne voulait pas ; quelques jours avait les faits elle avait mis fin à son stage. Michel Bracq était considéré comme « *un élément moyen* », et Anatole Nordin comme « *un bon gardien* ». Des policiers ordinaires, pour un viol ordinaire que jeune Arabe aurait dû supporter en silence, si elle n'avait réussi à faire glisser au sol le portefeuille d'Anatole Nordin qui a permis l'identification immédiate des trois hommes.

JOSYANE SAVIGNEAU.

● *Elu communiste condamné après une manifestation à Rouen.* — Interpellé, le 2 octobre, à Rouen (*le Monde* des 4 et 6 octobre), lors d'une manifestation d'ouvriers de la société Construction française d'entreprises métalliques (C.F.E.M.), M. Marcel Lamy, cinquante-trois ans, adjoint au maire communiste de Bardouville (Seine-Maritime), a été condamné, mardi 9 octobre, par le tribunal de Rouen, à un *mois d'emprisonnement*, dont une semaine ferme, pour « *coups et blessures volontaires à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions* ».

Incarcéré depuis le 2 octobre, M. Lamy a donc été libéré dès la fin du procès. Les quelque deux mille cinq cents personnes qui s'étaient rassemblées devant le palais de justice durant l'audience se sont dispersées sans incident à l'annonce du jugement.

● *M. Juan-José Echave*, le nationaliste basque qui avait été *arrêté la veille* à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), en vertu d'un arrêté d'expulsion pris *le 17 août par* le ministre de l'intérieur français, a été conduit, mercredi 10 octobre, à la frontière franco-espagnole, à Hendaye.

● *Le DC-8 de Swissair transportait du plutonium 238.* — L'avion DC-8 de la Swissair qui a pris feu, le 7 octobre, à l'aéroport d'Athènes (quatorze morts et dix blessés), transportait des isotopes de plutonium 238, destinés à des applications industrielles, annonce-t-on de source proche du centre grec de recherches nucléaires Democritos. Le plutonium 238 n'a aucun rapport avec *le plutonium 239 utilisé pour* la fabrication d'armes nucléaires et dans certaines centrales nucléaires. Contrairement au plutonium 239, le plutonium 238 n'est pas fissile et sert essentiellement à fournir une source électrique pour les stimulateurs cardiaques. — (*A.F.P.*)

ÉDUCATION

« Mort d'un prof »

DES MILLIERS D'YVETTE

Regardez. Acceptez seulement de regarder : Yvette Garenc, vous ne connaissez pas ? Vingt-deux ans. Pas « bêcheuse », pas vulgaire. Etudes de lettres. Généreuse. L'envie de faire aimer ce qu'elle aime, Proust, la littérature. Mignonne, fragile, sensible. Solitude. Elle est morte.

Quelques jours auparavant, elle avait quitté ses parents dans un petit village près de Figeac (Lot). Nommée maîtresse auxiliaire à l'autre bout, septentrional, de la France. « Si loin », *avait dit sa mère.* « C'est déjà beau d'avoir un poste », *avait répondu Yvette.* « Maintenant ta vie commence », *avait ajouté son père.*

Comme un arbre arraché de sa terre, elle était arrivée au collège. Un principal à principes : « Un enseignant n'a pas à choisir sa classe ; pour diriger une section technique, il suffit de connaître la cuisine et la couture. » *Solitude. On lui confie une « classe pré-professionnelle de niveau » : les élèves les plus durs, ceux* « qui ont raté le train et se retrouvent au bout du quai ». *Yvette vacille. Le vieux collègue blasé :* « Le chahut ? On s'y fait. » *La jeune collègue syndicaliste :* « Après quatre ans de fac on nous confie des analphabètes. Il faut refuser. » *Solitude. Un ami, enfin. Mais elle le renvoie :* « Ne restez pas, je ne voudrais pas que la propriétaire s'imagine... »

Alors quand, un soir de brume, elle échappe à l'élève giflé en classe qui cherche vengeance, quand personne au bord de la route qui longe l'eau ne s'arrête pour la ramener à la ville, elle peut clore sa dérive et basculer. Pourquoi le suicide d'une enseignante cela fait-il un bruit que chacun entend ? La Mort d'un prof, *diffusé mercredi sur TF 1, se terminait par l'ultime mise en garde :* « Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait purement fortuite... » *Pourtant tout le monde pensait à Annick Menu, vingt ans, institutrice à Reims ; à Renée Boudouresque, maîtresse auxiliaire, vingt-neuf ans, à Nice en 1976...* « Il y a des milliers d'Yvette », *avait dit la journaliste qui enquêtait dans la mort d'un prof. Solitude. Regardez.*

CHARLES VIAL.

La rentrée scolaire et universitaire

PLUSIEURS GRÈVES ET MANIFESTATIONS SONT PRÉVUES A PARTIR DU 24 OCTOBRE

Le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP, professeurs) et le Syndicat national des enseignants d'éducation physique et sportive (SNEEPS, professeurs adjoints) organisent une « journée d'action » le mercredi 24 octobre, avec l'appui de la Fédération des parents d'élèves Cornec, ainsi que certaines municipalités et clubs sportifs. Les « profs de gym » réclament le rétablissement des trois heures d'*animation* sportive du mercredi, l'abandon des heures supplémentaires et leur transformation en créations de postes.

Le Syndicat national de l'enseignement *technique* et *professionnel* (S.N.E.T.P. - C.G.T.) appelle, pour sa part, à la grève le vendredi 26 octobre, et organise une « marche sur Paris » des non-titulaires en chômage total ou partiel.

Enfin, les syndicats FEN, C.F.D.T. et C.G.T. des personnels techniques de l'enseignement supérieur appellent à une semaine d'action du 5 au 9 novembre, qui comprendra une grève d'au moins quarante-huit heures et une manifestation nationale. Les syndicats réclament le déblocage des carrières des personnels titulaires et l'alignement de leurs rémunérations sur celles des personnels contractuels.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Des crédits pour la Seine-Saint-Denis.

La Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis pourra ouvrir ses deux nouvelles antennes, l'unité audio-visuelle de Bobigny, l'unité enfance d'Aulnay-sous-Bois, financées à 50 % par l'Etat, à 25 % par les collectivités locales, à 25 % par le conseil général et qui complètent les antennes théâtrales de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Leur ouverture avait été remise en question faute de subventions pour leur fonctionnement. Leur dossier a été défendu auprès du ministre de la culture et de la communication par M. Jean Amet, préfet de la Seine-Saint-Denis; Georges Valbon, président du conseil général; Maurice Soucheyre et Jack Ralite, respectivement président et vice-président du conseil d'administration de la Maison de la culture, qui ont obtenu le déblocage de crédits nouveaux : 300 000 F pour l'exercice du dernier trimestre 1979, et une augmentation de 10 % pour 1980.

D'autre part, une subvention supplémentaire au titre de participation aux installations nouvelles a été accordée. — (Cor.)

« Woyzeck » par la Logomotive.

Le Théâtre Maxime Gorki, centre culturel de Petit-Quevilly depuis dix ans, accueille et coproduit une nouvelle équipe, la Logomotive, avec Woyzec, *d'après Böchner, du 9 au 13 octobre à 20 h. 30.*

Le spectacle oppose deux familles de personnages : d'un côté le capitaine et le docteur, représentants de l'ordre moral et économique ; de l'autre le barbier Woyseck, sa compagne Marie et les gens du peuple, absorbés par le combat quotidien pour le toit et le pain.

Deux femmes à Reims.

La Maison de la culture de Reims présente du 16 au 20 octobre, à 20 h. 30, Emballage perdu, *de Vera Feyder, dont la première lecture avait eu lieu au Gueuloir de Théâtre Ouvert à Avignon. Portrait de deux femmes ni marginales, ni épaves, ni vieilles filles; elles inventent des solutions pour échapper à la routine, elles racontent leur solitude en essayant de trouver des solutions.*

Le spectacle sera repris à Reims du 11 au 20 décembre et entre-temps ira en tournée dans la région.

« LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE », d'Aimé Césaire

La dialectique du pouvoir

« La pièce la plus importante du théâtre noir », a dit Léopold Senghor de *la Tragédie du roi Christophe,* d'Aimé Césaire.

Créée en août 1964 à Salzbourg dans une mise en scène de Jean-Marie Serreau, puis reprise en France et dans plusieurs autres pays, cette œuvre-phénomène donne une analyse exceptionnellement différenciée et approfondie des dynamiques, générosités, contradictions, et déviations éventuelles, de toute entreprise de libération d'un peuple, et même de toute entreprise révolutionnaire dans un pays colonisé ou non.

Aimé Césaire, grand poète, a pris appui sur l'aventure, il faut dire extraordinaire, d'Henri Christophe, l'un des libérateurs de Saint-Domingue (Haïti) aux côtés de *Toussaint-Louverture.* Christophe (1767-1820), esclave affranchi, prit part au soulèvement des esclaves, battit un détachement français, devint général en chef, puis, en *1807,* président d'Haïti. Une guerre civile l'oppose alors à Anne-Alexandre Pétion, mulâtre, fils de colon, plus « intellectuel » que Christophe. Pétion a fait un séjour en France, et, aux méthodes radicales de l'ancien esclave il préfère ce que Césaire nomme *« un formalisme pseudo-démocratique ».* Christophe se fait sacrer roi en 1811, sous le nom d'Henri Ier. Personnage d'une extrême richesse d'imagination, autoritaire, ambigu, capable de douter de tout, capable aussi de percevoir les nuances infimes de la dialectique du pouvoir, Christophe, *monarque, nègre, fils du* peuple, excessif dans tous ses emplois, devra à son tour faire face à une insurrection, et se suicidera en 1811.

Césaire a peut-être enrichi l'histoire de Christophe de sa propre intelligence politique et de ses inventions de dramaturge et de poète, mais il n'a pas ajouté aux éléments de l'Histoire, et il est stupéfiant de voir à quel point *Henri Christophe, esclave noir de* Saint-Domingue à la charnière des dix-huitième et dix-neuvième siècles, préfigure d'une façon aussi aiguë que précise tel ou tel *moment, cent ou cent cinquante ans* plus tard, d'hommes politiques français, russes, chinois, africains, cubains, iraniens... et autres.

La *mise en scène de Jean-Marie* Serreau, il y a quinze ans, permettait au public de partager la plupart des intentions, des expressions, du texte d'Aimé Césaire. Il n'en va pas de même du spectacle, certes animé, sonore, beau, que présente aujourd'hui le Théâtre national du Sénégal (pas moins de quarante-six acteurs et musiciens sur scène). La mise en scène est un peu extérieure, anecdotique, mais surtout l'échec tient peut-être à ce que nous avons le sentiment que les comédiens forcent leur nature, et même leur vrai timbre, pour « lancer » fortement un texte dont les structures ne leur appartiennent pas. Et l'acteur Douta Seck, qui interprétait déjà le rôle de *Christophe chez Serreau,* semble avoir perdu le feu sacré.

Rendre compte de ce spectacle, lorsqu'on est Français à peau blanche, implique, je l'avoue franchement, une culpabilisation. Le spectre du racisme est en jeu. Parce que ces acteurs sont Afri*cains, et jouent un chef-d'œuvre* noir, faut-il être insincère, condescendant, faut-il même, ce qui serait pire, penser *in petto qu'une jeune troupe de la « jeune »* Afrique donne là son maximum ? Faut-il être en somme « raciste à rebours » ? Ou bien faut-il estimer que des femmes et des hommes de théâtre, à Dakar comme ailleurs, sont ni plus ni moins forts que nous (je veux dire que les meilleurs d'entre nous), et sont tout comme nous à même de faire du vrai grand théâtre ? Et méritant le même traitement, la même liberté de critique ? Telle est en *tout cas ma tendance personnelle* — la seconde position — et j'affirmerai mon anti-racisme en avouant que cette mise en scène, si droite et attachante qu'elle soit, reste insuffisante, que l'interprétation est gauche et que du coup le texte de Césaire paraît plusieurs *fois emphatique ou médiocre* — ce qui est faux.

« J'ai été au théâtre, c'est ça qui est sympa », dit un personnage d'Aragon cité par le *Petit Robert.* Sympa, bon, d'accord, mais est-ce toujours assez ?

MICHEL COURNOT.

★ Centre Georges-Pompidou, 20 h. 30.

MUSIQUE

Compositeurs de l'Est

On a retrouvé avec plaisir au Théâtre d'Orsay un public nombreux, prêt à écouter, à l'appel de l'IRCAM, des œuvres inconnues de compositeurs de l'Europe de l'Est, jouées avec passion par l'Ensemble intercontemporain sous la direction pétulante de Sylvain Cambreling : sa gaieté est entraînante et, avec des gestes d'une grande précision, il excelle à donner un sens, une interprétation, à des pages parfois énigmatiques.

Malgré cela, on a eu quelque mal à saisir les relations qui existent entre les groupes dans Perspectives, *de Tiberiu Olah (1928), un des plus remarquables compositeurs roumains d'aujourd'hui, mais dont la musique, très concentrée, d'une écriture complexe et secrète, se livre difficilement à première audition.*

Plus fantaisiste et lyrique, quoique d'une composition plus lâche, Atelier III, *du Yougoslave Lojze Lebic (1934), fait dialoguer un violoncelle avec une bande magnétique qui lui renvoie son image, mais aussi des sons électroniques beaux et mystérieux, concert d'ombres solitaires avec de longues cadences assez prenantes.*

Iconography 2, *du Hongrois Zsolt Durko (1934), oppose un cor solo à divers groupes instrumentaux en une œuvre claire, active, où les rapports de rivalité se concluent par une sorte de soumission respectueuse aux volontés du cor. Ces jeux cependant ne semblaient guère plus attachants que ceux du* Quintette à vent, *du Polonais Kotonski (1925), d'une brillante écriture rythmique pourtant.*

Au contraire, la Music for five, *du Tchèque Marek Kopelent (1932), amuse et enchante par ces inventions qui rebondissent sans cesse à partir d'un sage unisson, ces brefs solo que chaque instrument semble inventer pour épater ou charmer le voisin et qui s'emboîtent admirablement les uns dans les autres.*

C'est, en miniature, une œuvre aussi réussie que les célèbres Jeux vénitiens, *de Lutoslawski, dont Sylvain Cambreling et l'Ensemble intercontinental donnaient une interprétation superbe pour achever ce concert.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Deuxième programme de musiques de l'Est, œuvres de Stibilj, Taranu, Vidowsky, Dittrich, Balassa, par l'E.I.C., dir. P. Eötvös, le 15 octobre au Théâtre d'Orsay, à 20 h. 30.

CINÉMA

« MOONRAKER », DE LEWIS GILBERT

James Bond appartient au passé

La mode change. Il y a une quinzaine d'années, l'espion new-look *descendait de l'Olympe.* C'était un demi-dieu fringant, cuirassé de gadgets, doué de pouvoirs érotiques exceptionnels, un Titan enjôleur contre lequel les forces du mal (fréquemment d'origine soviétique) s'acharnaient en vain. Créé par Ian Fleming, James Bond, dit 007, en était le parfait archétype. Derrière *James Bond, les épigones pullulèrent,* puis le vent commença à *tourner.* L'agent secret perdit de sa superbe, perdit également des batailles, et, d'aventures en avatars, finit par devenir ce fonctionnaire frileux, un peu gris, vulnérable, qu'aime à dépeindre John Le Carré (et dont on retrouve l'image dans *le Retournement* de Vladimir Volkoff).

Sic transit... Malgré sa gloire, James Bond appartient au passé. Peut-être était-il un enfant de la guerre froide, le symbole d'une bonne conscience et d'une suprématie technique évanouies. Peut-être l'a-t-on trop imité. Il a beau aujourd'hui remplier dans les services interstellaires, cet ancien combattant ne nous épate plus.

C'est de cette désaffection que souffre *Moonraker,* onzième film consacré aux exploits de 007. Comment expliquer autrement la déception que provoque une histoire pourtant aussi fastueuse et mouvementée que les précédentes ? Une *histoire où James Bond retrouve ses* deux irréductibles ennemis, Hugo Drax (Michel Lonsdale) et Jaws (Richard Kiel), le géant à la mâchoire d'acier, et qui nous transporte de Venise à Rio, et de la forêt amazonienne au cœur d'une colossale station spatiale. James Bond poursuivant en chute libre, dans les *airs, un de ses adversaires* James Bond prisonnier d'une machine centrifuge ; James Bond traversant la place Saint-Marc à bord d'une gondole motorisée ; James Bond se débarrassant d'un monstrueux python ; James Bond, enfin, sauvant le monde de l'extermination programmée par Hugo Drax : voilà pour les exploits.

Du côté des demoiselles, nous ne sommes pas moins gâtés. Le charme pervers de Corinne Cléry, la sensualité de Lois Chiles, la blondeur d'Anne Lönnberg, l'humour de Blanche Ravalec, *pour ne parler que* de quelques-unes de ces aimables *personnes, donnent à rêver.*

Si l'on ajoute que les décors de *Ken Adam* sont *prodigieux,* que la spectaculaire mise en scène de *Lewis Gilbert témoigne d'une élégante habileté,* que Jean Tournier a composé ses images avec un soin extrême et que pas un bouton de guêtre ne manque à la panoplie de Roger Moore, James Bond un peu empâté mais au regard toujours aussi câlin, force est de constater qu'une fois encore le producteur *Albert R. Broccoli* a mis tous les atouts dans son jeu.

Pourtant, le courant ne passe pas ou passe mal. Ce n'est pas qu'on s'ennuie. Simplement, on pense à autre chose, aux joyeuses surprises *du Docteur Nô,* par exemple. Dix-sept ans déjà ! Apparemment, bien sûr, James Bond n'a pas changé *(« Je vise,* disait Fleming, *quelque part entre le plexus solaire et le haut de la cuisse »).* C'est sa légende qui a pris un sérieux coup de vieux.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

■ Les scènes du film de Raoul Coutard, « On a sauté sur Kolwezi », dans lesquelles Jean Seberg avait joué avant sa mort (« le Monde » du 11 septembre), vont être tournées à nouveau. C'est Mimsy Farmer qui reprend le rôle.

■ René Brantonne, affichiste et auteur de nombreuses couvertures pour les éditions du Fleuve noir, vient de mourir à Paris, à l'âge de *soixante-quatorze ans.* Pendant de longues années, il a été le collaborateur de firmes de cinéma pour lesquelles il a réalisé des affiches publicitaires.

VARIÉTÉS

Colette Renard et les Marionnettes hongroises

Rien n'est plus vulnérable qu'une *aventure dans la chanson, rien n'est* plus difficile que de résister aux fluctuations de la mode et des saisons.

La valse des années ne semble pas avoir de prise sur le tempérament de Colette Renard. Le temps le restitue intact, avec aussi la fantaisie et la voix gouailleuse qui donnèrent autrefois leur éclat à la comédie musicale *Irma la douce. Mais la fougue, le métier et* la volonté de la chanteuse ne peuvent faire oublier un répertoire qui date terriblement, qui appartient à une autre sensibilité, à un monde aujourd'hui disparu, malgré le soutien chaleureux que le public d'un certain âge lui accorde à Bobino. Curieusement, Colette Renard a su ajuster sa manière de chanter, mais elle est restée fidèle à un style de chanson qui paraît à présent dérisoire. On le dit d'autant plus franchement que, sans ce répertoire — *abstraction faite d'une chanson hors* du temps comme *le Marin et la Rose,* — Colette Renard pourrait bien faire un vrai retour.

En première partie, les marionnettes hongroises donnent un spectacle fin, *fragile, sensible, une sorte de représentation* des sentiments humains à travers, notamment, *la Valse,* de Maurice Ravel, et *Acte sans paroles,* de Samuel Beckett. C'est un travail remarquable de précision, d'adaptation à la nouvelle manière de voir, de sentir les choses, de recherche, parfaitement intégré dans une écriture à la fois exigeante et populaire.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Bobino, 20 h. 30.

ARCHÉOLOGIE

DES FOUILLES A PARIS POURRAIENT LIVRER DE « NOUVEAUX ÉLÉMENTS » SUR LE SORT DE LOUIS XVII

Des fouilles entreprises dans l'ancien cimetière Sainte-Marguerite à Paris (11e) pourraient permettre de recueillir « des éléments nouveaux relatifs à la sépulture présumée de Louis XVII ». Un communiqué du ministère de la culture et de la communication publiée le 29 septembre dernier annonçait ainsi les recherches entreprises.

Le 9 octobre, un second communiqué des Archives de France a précisé qu'une commission d'historiens et d'archéologues allait analyser et étudier divers vestiges. Ce n'est donc pas avant plusieurs semaines au moins que l'on saura si ces « nouveaux éléments » peuvent contribuer à éclaircir l'énigme qui, depuis près de deux siècles, entoure le mystère de la mort du fils de Louis XVI.

LES CARYATIDES DE L'ACROPOLE SONT REMPLACÉES PAR DES COPIES

Athènes *(U.P.I.).* — Les opérations de dépose des Caryatides — ces gracieuses statues féminines qui supportent l'un des portiques de l'Erechtheion — ont commencé le 9 octobre sur l'Acropole d'Athènes.

Les cinq statues originales (la sixième est au British Museum de Londres depuis le début du dix-neuvième siècle), sculptées dans le marbre vers la fin du cinquième siècle avant Jésus-Christ, qui sont rongées par les ans et par la récente pollution de l'air, seront remplacées par des copies fidèles. Ainsi l'aspect du monument ne sera-t-il pas modifié. Les originaux seront mis à l'abri dans un musée.

EXPOSITIONS

Les portraits moroses de Moroni

Il y a des époques où toute « personnalité » doit afficher un sourire. Les portraitistes du dix-huitième siècle ont abusé de la fadeur aimable, comme font jusqu'au ridicule les photographes officiels de notre temps. Mais il y eut un moment en Europe, dans la seconde moitié du seizième siècle, où rien de tout cela ne convenait. Dans ces portraits qu'on voudrait qualifier de « silencieux », le regard interrogateur ou méfiant ne vivifiera pas l'inertie de la pose stéréotypée. Chez quelques grands portraitistes, ces visages fermés et durs peuvent devenir fascinants, et l'art fournit à l'histoire un matériel exceptionnel : ainsi les grands seigneurs méprisants et les nobles dames glacées d'Antoine Moro au temps de l'Europe espagnole. Avec le Lombard Moroni que deux expositions, l'une à Londres, l'hiver dernier, l'autre à Bergame, cet automne, remettent coup sur coup en évidence, la nuance est encore différente et digne d'attention.

Né à Albino, tout près de Bergame — qui relevait de l'autorité de Venise, malgré la proximité de Milan, — Giovanni Battista Moroni n'a jamais quitté sa province, sinon pour travailler, vers les années 1550, à Trente, où se poursuivait certain concile illustre entre tous, et à Brescia. Il fournissait tableaux d'autel et portraits : mais les ouvrages religieux comptaient de plus en plus dans sa production, quand il quitta ce monde, en 1578, il y a quatre cents ans. On ne peut rien imaginer de plus opposé à la largeur et à la générosité de Titien, dont une seule toile suffirait, par comparaison, à faire paraître étroit, froid et crispé le monde où se meut Moroni.

La National Gallery de Londres possède un ensemble exceptionnel de ces portraits, qui n'ont jamais beaucoup intéressé les Français. Le magnifique Tailleur *(vers 1570) au justaucorps beige, un peu doré, est une image étrangement calme, triste et digne, qui reste exceptionnelle. Le tailleur est bien un personnage-clé ; on est à une époque où, dans le costume, le noir (à l'espagnole) fait concurrence au chatoiement avant la fraise et les brocards épais. Les noirs sont malheureusement souvent ternis ; mais les masses sombres du costume donnent un poids remarquable au personnage en pied — le légat Madruzzo (Chicago), — en buste avec mains — le professeur d'éloquence Maffeis, qui devait devenir jésuite (Vienne), — et en buste, sans les mains, — l'étonnant portrait de docte (Offices), où le livre beige à lacets de cuir posé sur le rebord de pierre équilibre seul, à travers les sombres, le regard inquiet, menaçant, inoubliable de ce contemporain italien et sans humour de Montaigne.*

Le gentilhomme aux yeux noirs

Les organisateurs de l'exposition de Bergame ont poussé les investigations à la fois sur l'histoire des tableaux et sur l'identification des modèles. Ce qui nous vaut une proposition des plus intéressantes : le gentilhomme aux yeux noirs, appuyé sur la base grise d'une colonne, un mantelet brodé d'hermine sur les épaules, ne serait autre que Michel de l'Hospital (Ambrosienne, Milan). La devise stoïcienne (« Impavidum ferient ruinae ») est bien la sienne ; la date : 1554, vient après la phase du concile où le diplomate représentait le roi de France et défendait une politique conciliante, mais les visages graves et les yeux noirs du chancelier étaient familiers aux Italiens. On aurait donc là une addition notable à l'iconographie du personnage. D'autres modèles de Moroni font également partie du milieu du concile. Mais, surtout, on a, vers 1570, des figures de prélats ou de notables étroitement liés à l'action de l'archevêque de Milan, qui mettait en œuvre les recommandations du concile, Charles Borromée.

Portraitiste des réformateurs catholiques, Moroni était aussi peintre d'église, préoccupé d'une figuration religieuse digne et dévote. Ses forces n'étaient malheureusement pas considérables et le rassemblement méritoire de Bergame l'établit définitivement. Il emprunte ses partis de compositions à son maître Moretto, à Lorenzo Lotto, ou même, assez imprudemment, à Titien dans le Mariage de sainte Catherine *(église d'Almenno). Il se retrouve à l'aise dans le portrait de la vieille abbesse toute jaune et parcheminée sous son voile tuyauté (New-York). Cette image, comme beaucoup d'effigies de Moroni, est passée dans des copies. On avait souvent oublié l'auteur, et maintenant son rôle est rétabli ; mais on n'avait pas pu oublier ces regards durs et ces doigts serrés sur de petits livres qu'on ne lit plus. C'est cela aussi, la peinture.*

ANDRÉ CHASTEL.

★ Palazzo della Ragione, Bergame, jusqu'au 15 novembre.

Une grille pour Messagier

Pour la première fois, une exposition (cent cinquante œuvres), précise les différentes étapes du peintre Jean Messagier. Tout le grand hall du premier étage de la Maison de la culture d'Amiens est consacré au « parcours d'un peintre de 1949 à 1979 » (1).

Claude Engelbach et Daniel Meiller, initiateurs et metteurs en scène de cette exposition, affirment qu'il ne faut y chercher « ni bilan ni rétrospective qui recensent de manière schématique et historique l'œuvre complète d'un artiste, en montrant l'art comme un phénomène autonome et l'artiste réduit à une *simple individualité* ». Ils n'ont pas voulu non plus lire et appréhender l'œuvre de Messagier « dans le discours et l'analyse des luttes historico-esthétiques de l'école de Paris et dans l'histoire de la production artistique de sa génération ». Plus que ce milieu artistique, c'est une « grille » qu'ils ont voulu reconstituer « à travers laquelle apparaît un opérateur et son œuvre qui explore sur une trentaine d'années et dans divers sens l'aventure *créatrice* et la démarche de Jean Messagier ».

Jean Messagier écrivait dans son journal en 1969 : « J'aime les biographies. Elles ordonnent les vies. La vie d'un artiste mort est d'une clarté merveilleuse alors qu'il a pu vivre dans la plus grande confusion, sans conscience de l'ordonnance de son œuvre et de lui-même. Cet amoncellement de désordre qui fait l'ordre d'une vie apparaît dans une biographie avec une clarté décourageante. » En 1979, malgré les risques de découragement, Messagier a accepté que soient présentées à Amiens les toiles qui retracent son évolution. Il préfère sans doute être encore vivant pour « l'ordonnance de son œuvre ».

MICHEL CURIE.

(1) Jusqu'au 21 octobre.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (073-57-50), 19 h. 30 : Simon Boccanegra.
Odéon (325-70-32), 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Edith Détresses.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. : Films (les Contes de la lune vague après la pluie ; Voyage à Tokyo).
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. : l'Afrique noire des inquiétudes ; 20 h. 30 : la Tragédie du roi Christophe.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Merce Cunningham Dance Company.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Une heure avec F. G. Lorca ; 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Croix de sang.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : A nous de jouer.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Déménagement. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : Amours de poisson.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel belge (271-26-16), 20 h. 45 : Des trous dans les nuages.
Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage. — Galerie, 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : la Danse de mort.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Edouard-VII (073-67-90), 21 h. : le Piège.
Eglise Saint-Merri, 21 h. : la Cantate à trois voix.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34), 20 h. 30 : Troïlus et Cressida.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — II, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Jeff.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90, 322-77-74), 21 h. : les Parapluies de Cherbourg.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : The Timepiece.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Voltaire's Folies.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 11 octobre

Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : l'Isoloir.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : la Mère confidente.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : la Maison d'os.
Studio-Théâtre 14 (365-15-73), 20 h. 30 : les Justes.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : Messagère pour un printemps.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : *Sylvie Joly.*
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Dom Perlimpin ; 22 h. 15 : Arlequin Superstar.
Théâtre 347 (874-98-34), 21 h. : Journal d'une femme en prison.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : Marie Bizet ; 22 h. 15 : le Futur aux herbes ; *23 h. 50 : Ces vilains bonshommes.*
Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 15 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Vankergueluff.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : les Babouches ; 20 h. 30 : Coupe-moi l'souffle ; 22 h. : Deux Suisses. — II, 23 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Qui a mangé Fantomoule ; 22 h. 30 : le Bastrigue.
Coupe-Chou (272-11-73) 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-83-60), 20 h. 30 : R. Magdane ; 21 h. 30 : *Commissaire Nicole Bouton* ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Gallicean.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : A. Tome.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. : le Président.
La Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : le Nouveau Locataire.
Petit Casino (278-36-50), I, 20 h. 45 : Florence Blot ; 22 h. 15 : Douby. — II, 20 h. 30 : Abadie donc... ; 21 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Poèmes du jour, G. Verchère et *J.-P. Mahé.*
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Strasbourg purée ; 22 h. : l'Affreuse Jojote. — II, 21 h. : Des chômeurs pleins d'ambition.
La Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Paris, bonjour.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 19 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : *On vous écrira* ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 30 : P. Richeux ; 22 h. 15 : A. Nobel.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : C. Renard et les Marionnettes de Budapest.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Centre culturel 17 (227-68-81), 20 h. 30 : Blanche et Dac.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Mont Joia ; 20 h. 30 : P. Manns.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : A. Mirapeu.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Véronique Sanson.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : *le Cirque de Moscou sur glace.*
Salle Pleyel (563-88-73), 20 h. 30 : Danse des Indiens Hopis.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Voltage 3.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 45 : Shalom Israël.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (263-65-11), 20 h. 30 : Sugar Blue ; 23 h. : Azuquita y su Melao.
Campagne-Première (322-75-93), 20 h. 30 : Oriental Wind ; 22 h. 30 : Dou.
Riverbop (255-12-27), 22 h. : P. Catherine, G. Brown, J. Lee.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Royal Tencopators.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Ciné-Palace.
Patio (758-12-50), 22 h. : Dorothy Donegan.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Cerf-volant.
Musée d'art moderne (723-61-27), 20 h. 30 : J. Gourley, P. Michelot, P. Combelle et R. Urtreger.

Les concerts

Lucernaire, 22 h. 30 : Alain Markusfeld, piano et guitare.
Salle Gaveau, 21 h. : *E. Heidsieck* (Beethoven).
Salle Pleyel, 21 h. : Orchestre national de France, dir. E. Svetlanov, sol. O. Kagan (Moussorgski, Tchaïkovski, Svetlanov, Stravinski).
Forum des Halles, 20 h. : Orchestre de chambre de Rouen, dir. J.-C. Bernède (Bach, Mozart, Victoria).
Eglise réformée du Saint-Esprit, 18 h. : G. Lartigau (Franck, Vierne).

Festival de France

Théâtre des Champs-Elysées (359-72-42), 20 h. 30 : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. R. Benzi, sol. G. Vichnevskaïa (Rimski-Korsakov, Tchaïkovski, Franck).

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

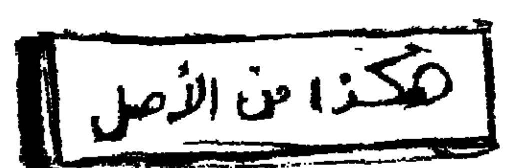
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-79 ; Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Dom Juan.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Mario et le magicien.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 19 h. 30 : les Fausses Confidences.

DANSE

Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Merce Cunningham Dance Company.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Marie Stuart, de C. Froelich ; 18 h. : Miracle Woman, de F. Capra ; 20 h. : Chronique des pauvres amants, de C. Lizzani ; 22 h. : Une femme diabolique, de R. McDougall.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Smoky, de L. King ; 17 h. : The Model and the Marriage Broker, de G. Cukor ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma danois : le Cas Lone, de F. Ernst ; 21 h., L'œuvre d'O. Iosseliani : Il était une fois un merle chanteur.

Les exclusivités

ADOLF ET MARLENE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (878-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
L'ASSOCIE (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
BETE MAIS DISCIPLINE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
BOB DYLAN, RENALDO ET CLARA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CHARLES ET LUCIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82).
CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (651-99-75).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LE DIVORCEMENT (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
EN ROUTE VERS LE SUD (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S. (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
FOLIE, FOLIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
FRISSONS D'HORREUR (A., v.f.) (*) : Caméo, 9e (246-66-44).
GUERRE ET PASSION (Ang. v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
HAIR (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-9599). H. Sp.
IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Cambronne, (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (Am., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LA LETTRE ECARLATE (Al., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MICKEY JUBILE (A., v.f.) : Cambronne, 15e (734-42-96) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MIDNIGHT EXPRESS (Am., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A. v.o.) : l'Epée de bois, 5e (337-57-47).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Magic-Convention, 15e (878-20-64). Ternes, 17e (380-10-41).
LE MOUTON NOIR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
NE TIREZ PAS SUR LE DENTISTE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
NORMA RAE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
ON EST VENU LA POUR S'ECLATER (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (509-52-43) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : St-Germain-Studio, 5e (254-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (Fr. : Le Seine, 5e (325-95-99).
PREMIER SECRET (Holl., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
LES PETITES FUGUES (Suisse) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA SECTE DE MARRAKECH (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-46-19) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TAPAGE NOCTURNE (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
UN NEVEU SILENCIEUX (Fr.), Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ;
UTOPIA (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (878-20-64).
LA VEDETTE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA VIE PRIVEE D'UN SENATEUR (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
WEST INDIES (Fr.-Maur.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Quintette, 5e (033-35-40).
ZOO ZERO (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).

Les films nouveaux

MOONRAKER, film américain de Lewis Gilbert. — V.o. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e 742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HEROES, film américain de Jeremy Paul Kagan. — V.o. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'ECOLE EST FINIE, film français d'Olivier Norin. — Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e 331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e 522-37-41).
CHROMOSOME 3, film anglais de David Cronenberg (**) — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e 331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
JANE SERA TOUJOURS JANE, film allemand de Walter Bockmayer et Rolf Buhrmann. — V.o. : Marais, 4e (278-47-86).
OU ES-TU ALLE EN VACANCES ? film italien de Mauro Bolognini. — V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e 266-55-33) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
NOM DE CODE JAGUAR, film hispano-américain d'Ernest Pintoff (*). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

RADIO-TÉLÉVISION

— *VU* —

L'âme des poètes

Enrico Macias s'est rendu à l'invitation du président Sadate, il est allé chanter en Egypte, suivi par une équipe d'Antenne 2. Il voulait qu'on voit ça, qu'on mesure les progrès de la paix à l'applaudimètre de son récital au Caire. Ça a été fantastique, c'est vrai : six mille enthousiastes, vingt minutes de rappel. Entre la salle et la scène, entre ces Arabes et ce Juif, le courant passait, fort, chaud, allumant les regards, empourprant les joues. Il parlait leur langue et eux voyaient en lui l'image familière d'un très proche cousin.

Ce qu'il est, c'est une chose. Ce qu'il dit, c'en est une autre. De tous nos auteurs-compositeurs c'est le plus engagé, le plus généreux, le plus populaire aussi peut-être dans sa façon d'étaler en termes naïfs, faciles et clairs, de bons, de grands sentiments. La tolérance, l'amitié, le respect de l'autre. Et c'est ça l'important. Et c'est ça le signe que de part et d'autre du Sinaï, les gens, les simples gens, veulent vraiment vivre ensemble.

Une autre voix s'est élevée plusieurs fois cette semaine à l'antenne, une voix effacée depuis tout juste un an. La voix fraternelle de Jacques Brel. TF 1 nous l'a montré au cinéma dans Mon oncle Benjamin *et dans* l'Emmerdeur, *deux films de Molinaro. Il y était tout vibrant d'humanité douloureuse, agressif, cocasse ou désarmé. Il jouait avec son cœur et ce cœur il l'avait grand, il l'avait gros, alternativement. Sur France-Inter lundi on n'a entendu que lui, la journée lui était consacrée.*

Il en ira de même vendredi soir sur la première chaîne. Un portrait réunira des extraits de films, d'interviews, de récitals et les souvenirs de ses proches, de ses amis. On le reverra tel qu'on l'a quitté cette nuit-là, la nuit de ses adieux à l'Olympia, bouleversant, bouleversé, tout en larmes, tout en sueur. Nous, on restait là, on restait debout, sans pouvoir s'en aller. Cloués sur place par l'émotion et le chagrin, devant ce rideau rouge qui se levait et se relevait et retombait pour ne plus se relever. Jamais.

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 11 octobre

CHAINE I : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le métier de héros.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La marine : et pourquoi pas les femmes ?
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Série : les Yeux bleus.
De J. Cosmos et J. Chatenet ; réalisation : P. Dupont-Midy.
21 h 30 L'événement.
Au sommaire : On peut maintenant connaître le sexe des nouveaux-nés ; L'or en fièvre ; La dame du Portugal : Mme Pintassilgo, premier ministre ; Les P.V. payés cash ; Houston, nouvelle capitale du crime aux U.S.A. ; Vivre sur l'Etna.
22 h 35 Journal.
22 h 40 Cinéma : « le Lien ».
Film suédois d'Ingmar Bergman (1970), avec E. Gould, B. Andersson, M. von Sydow, S. Said, S. Hallerstram, M. Nolgard.
Une bourgeoise suédoise, femme heureuse et tranquille d'un médecin, s'éprend d'un archéologue américain, juif sans attaches. Sa vie s'en trouve bouleversée.
Sous l'apparence d'un simple récit psychologique, l'étude, très bergmanienne, de relations humaines difficiles et traumatisantes, d'un échec. Bibi Andersson dans une interprétation exceptionnelle.

CHAINE II : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : le Plus heureux des trois.
D'Eugène Labiche, réal. J. Cohen. Avec B. Menez, F. Lemaire, P. Tornade, A. Semenoff... Mise en scène de D. Ceccaldi.
Dans le fameux trio que forment le mari, la femme et l'amant, le plus heureux des trois est peut-être le premier, aussi longtemps qu'il ne se doute de rien...
22 h 5 Magazine : Première.
L'invité : Christian Zaccharias, pianiste, interprète : *Sonate en ut majeur, Sonate en sol majeur*, de Scarlatti ; *Intermezzos n° 1 et 2*, opus 118, de Brahms ; *Scherzo n° 4*, de Chopin.
22 h 35 Court métrage : Histoires courtes.
Pierre et Pramboise aux îles Grenadine.
23 h 10 Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bébé de maman ; Devenir (boulanger et pâtissier).
18 h 55 Tribune libre.
Le parti républicain.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : « le Trésor de Rackham le Rouge ».
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « Intervention Delta ».
Film américain de D. Hickox (1976), avec J. Coburn, S. York, R. Culp, C. Aznavour, W. Pochath, Zouzou, K. Griffith.
En Grèce, des terroristes enlèvent la femme d'un riche américain et ses deux enfants. Le premier mari de la dame découvre la cachette — imprenable — des ravisseurs et s'emploie, appuyé par la police, à délivrer les otages.
Feuilleton « anti-terroriste » d'un esprit assez déplaisant avec, comme attraction spectaculaire, l'intervention d'une brigade d'hommes volants en deltaplane.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : A chacun sa Chine.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'intestin.
20 h., « Crimes d'honneur », de Raymond Barthe, d'après I. Svevo, avec J.-P. Cisife, M. Bayer, J. Topart, M. Bozzuffi, etc.
22 h. 30, Nuits magnétiques : L'entracte.

FRANCE-MUSIQUE

18 h., Six-Huit : Jazz-time.
20 h., Des notes sur la guitare : Œuvres de Sor, Duarte, Turina, Bach, Fortea, Moreno-Torroba, Sanz ; 20 h. 30, Avant-concert.
21 h., « Prestige de la musique », en direct de la salle Pleyel : « La Foire de Sorotchinsky » (Moussorgsky), « Concerto pour violon, opus 35 » (Tchaïkovski), « Deuxième Rhapsodie » (Svetlanov), « Petrouchka » (Stravinsky), par l'Orchestre national de France, dir. E. Svetlanov. Avec O. Kagaan, violon.
23 h., Ouvert la nuit : Betsy Jolas « Roméo au tombeau des Capulets » (Berlioz), dir. S. Ozawa, « Cinq pièces, opus 10 » (Webern), dir. G. Amy. « Submarines » (G. Barreau), par J.-P. Heisser et J. Koerner ; 0 h. 5, « Trajectoires » (Amy), G. Jarry, violon, dir. G. Amy. « Contes d'une mer d'été » (B. Jolas), dir. M. Constant, « Météores », pièce en hommage à Messiaen (M. Reverdi), dir. M. Constant.

Vendredi 12 octobre

CHAINE I : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 50 L'énergie, c'est nous.
Emission de l'agence pour les économies d'énergie.
14 h 5 Un moulin à papier : Richard-De-Bas.
14 h 25 La source de vie.
Emission du Rabbin J. Eisenberg : « Itinéraires marocains ».
18 h TF 4.
18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Et si les restaurateurs pensaient aux personnes seules ?
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Nous les artistes : Jacques Brel.
Portrait de Catherine Dupuis.
Une série de témoignages affectueux, amicaux, pudiques toujours. Les amis, les proches du chanteur disent quel il fut et font entendre des chansons et découvrir encore et toujours comme elles sont fortes et belles. Brel évoqué tel qu'en lui-même. Un homme bien.
22 h Théâtre : « Candide ».
(Retransmission), de S. Ganzi, d'après le roman de Voltaire ; avec D. Russo, S. Loik, J.-J. Lagarde, B. Allouf, A.-M. Coffinet, D. Bernard, J.-F. Guilliet.
23 h 55 Cinq jours en Bourse.
0 h 5 Journal.

CHAINE II : A 2

12 h Au jour le jour.
12 h 10 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : le Maître de forges.
(Cinquième épisode.)
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Aujourd'hui madame.
L'agriculture que l'on dit biologique.
15 h Feuilleton : la Famille Adams.
16 h Magazine des loisirs : Quatre saisons.
17 h 5 Court métrage : Histoires courtes.
L'ornière.
17 h 20 Fenêtre sur...
Aristide Maillol.
Mort en 1944, ce grand sculpteur a passionnément aimé sa terre catalane. C'est sans doute une des clefs de son œuvre...
17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies, Zanett, Candy, Lippy le lion.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'Or du Transvaal.
Scénario de P. Nivollet et J.-C. Camredon, réalisation de C. Boissol. Avec Y. Régnier, U. Monn, J. Boisseau, M. Cassot, B. Dimey...
Premier épisode d'une rebondissante épopée : celle de la guerre des Boers. Quand, au XIX[e] siècle, les colons britanniques décidèrent de supplanter les occupants néerlandais installés avant eux en Afrique australe.
21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
Mémoires, littérature et politique.
Bernard Pivot a invité MM. M.-P. Fouchet (*Fontaine de mes jours*), E. Losfeld (*Endetté comme une mule ou la passion d'éditer*), A. Wurmser (*Fidèlement vôtre*), Mme H. Suyin (*Ma maison a deux portes*).
22 h 45 Journal.
22 h 55 Ciné club (cycle Humphrey Bogart) : « Key Largo ».
Film américain de J. Huston (1948), avec H. Bogart, L. Bacall, E.G. Robinson, L. Barrymore, C. Trevor, T. Gomez (V.o. sous-titrée).
Un hôtel, d'une presqu'île de Floride, isolé par un ouragan, est investi par un redoutable gangster et ses hommes. Pour l'amour d'une femme, un officier d'aviation démobilisé, venu là en visite, tient tête aux bandits.
Drame psychologique et quelque peu symbolique dont la mise en scène de Huston ne fait pas oublier l'origine théâtrale. Mais Bogart et Lauren Bacall, réunis pour la quatrième fois, à l'écran, sont magnifiques face à Edward G. Robinson.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Vive le judo ; Des livres pour nous ; Boff et Tifuté.
18 h 55 Tribune libre.
La C.F.D.T.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : Le trésor de Rackham le Rouge.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : le Cambodge.
L'équipe envoyée par Jean-Marie Cavada et Michel Thoulouze a suivi un groupe de médecins au cours d'une mission humanitaire et a rapporté des documents dont, une fois encore, la gravité est désespérée.
21 h 30 Dramatique : « Une ville la nuit ».
De Y. Resh, réal. : R. Porrissier.
Bizarre rencontre, une nuit, dans la banlieue de Marseille : une jeune femme suit un chauffeur de taxi. Ils restent ensemble le temps de quelques heures. Scénario insolite.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : La naissance de l'homme.
8 h. 32, Mariage d'amour, mariage de raison.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Les compositeurs metteurs en scène d'opéras : Menotti (« le Médium ») ; Kagel (« Saatsoper »).
12 h. 5, Agora.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Ecoute Israël.
14 h., Un livre, des voix : « Septentrion » de J. Raspail.
14 h. 42, Un homme, une ville : Dostoïevski à Pétersbourg.
15 h. 50, Bureau de contact.
16 h., Pouvoirs de la musique : Les bals publics en France au dix-neuvième siècle ; « Sonate pour alto et harpe » de R. Hansen-Jamet ; Rencontre avec L. Berio ; « Lettres » de C. Schumann et Brahms.
18 h. 30, Feuilleton : A chacun sa Chine.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : La chimie dans le nucléaire.
20 h., « Jeanne d'Arc, son temps, son rayonnement passé et présent. »
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques : L'entracte.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : La Cadence. Œuvres de Ravel, Falla, Prokofiev, Bartok, Stravinsky, Berg, Gershwin.
12 h., Musique de table, musique de charme : « Sonate pour piano à quatre mains » (Mozart), par D. Ranki et Z. Kocsis, « Fortuna » (A. Busnois) par l'Ensemble Guillaume de Machaut ; 12 h. 35, Jazz classique : Tout Duke ; 13 h., Les métiers de la musique ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Le jour J de la musique. Œuvres de Monteverdi, Byrd, M. Corboz, Desenclos, par la Chorale Audite Nova, dir. J. Sourisse ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Musique France plus : « Le Cantique des cantiques » (Daniel-Lesur), dir. J.-P. Kréder « Quatuor à cordes » (H. Barraud), par J. Dumont, J. Déjean, M. Caries, J.-C. Ribéra ; 17 h. Musique polonaise ancienne. Œuvres de Radom, Zielenski, Mielczewski, Pekiel, Jarzebski.
18 h., Six-Huit : Jazz-time.
20 h., Concert, en direct de l'Orchestra Hall de Chicago : « Symphonie en ré mineur n° 9 » (Beethoven), par les Chœurs et Orchestre symphonique de Chicago, dir. G. Solti. Avec M. Price, G. Killebrew, M. Jung, M. Talvela ; 21 h. 30, La Neuvième, et après..., par J.-M. Damian.
22 h 15, Ouvert la nuit ; vieilles cires : L'école de piano de Busoni. Avec Egon Petri, piano « Variations-Haendel » (Brahms) ; « Sonate op. 106 » (Beethoven) ; « Sonate A Thérèse » (Beethoven) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle, Volker Schloëndorf sur « le Tambour » ; à propos de « Apocalypse now », une approche du son électronique au cinéma.

RELIGION

La controverse sur le sacerdoce

La distinction entre prêtres et laïcs et le Nouveau Testament

Le Père Joseph Moingt, jésuite, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris et au centre Sèvres, n'en est pas à son coup d'essai. Le copieux article sur le sacerdoce (« Services et lieux d'Eglise : l'avenir du passé ») *publié dans la revue* Etudes *d'octobre, est le dernier volet d'un triptyque qui fait suite lui-même à de nombreuses prises de positions, dont* le Monde *a rendu compte en leur temps.*

Les doutes qui se sont fait jour sur la nature du prêtre, sur sa spécificité, sur ses fonctions ainsi que sur l'articulation prêtres-laïcs (sans parler de la remise en question de la loi de célibat) ont une importance déterminante : de leur solution dépend l'avenir de la théologie du « peuple de Dieu », de la pastorale de l'Eglise et de la sacramentalisation.

Ce n'est pas l'actuelle pénurie de prêtres qui est le problème numéro un et qui serait la cause de ces remises en question, mais plutôt un désir de plus grande fidélité à l'Evangile et à l'esprit libérateur du Christ : au-delà du sens du rapport du laïc au prêtre, c'est la nature du rapport à Dieu de l'homme chrétien qui est à élucider. Le prêtre est-il un médiateur ou non ?

L'article de plus de trente-cinq pages du Père Moingt ne saurait être analysé ici en détail. En voici seulement un résumé synthétique suivi de quelques extraits caractéristiques. — H. F.

L'article du Père Joseph Moingt s'ouvre par une longue présentation des résultats les plus généralement admis de l'exégèse du Nouveau Testament.

Il apparaît clairement que les Douze ne sont pas fondateurs d'une hiérarchie, qu'aurait instituée Jésus, mais porteurs d'un « charisme d'apostolat », d'ailleurs partagé avec d'autres (Paul et ses compagnons), exercé en accord avec ceux qui ont suivi Jésus avant sa mort. Apôtres et prophètes ne constituent pas, à l'origine, un « corps de prêtres » analogue à celui du judaïsme. Quand, vers la fin du premier siècle, les communautés se structurent, c'est en elles qu'elles choisissent, avec le consentement de l'apôtre fondateur, les « presbytres ». « *L'autorité apostolique n'est pas simple : indiscutable du côté de sa source qui est le Christ, elle a néanmoins besoin, dans son exercice, de se faire reconnaître de ses destinataires, de composer avec eux, de reconnaître leur légitimité propre* » (page 369).

Si, légitimement, une hiérarchie s'est peu à peu constituée, posant une distinction entre prêtres et laïcs, on ne peut oublier cette origine décrite dans le Nouveau Testament. D'où la question radicale posée par le Père Moingt : la distinction entre prêtres et laïcs, à l'intérieur du peuple de Dieu, s'impose-t-elle comme intangible au nom de la théologie du Nouveau Testament ? N'est-il pas légitime de soumettre à discussion un partage des tâches et responsabilités qui réserve aux « clercs » l'enseignement et le ministère sacramentel ? Il ne s'agit pas de souhaiter un retour chimérique à l'état primitif, mais d'« *ouvrir la voie à des dialogues et à des essais* », grâce auxquels les difficultés des chrétiens à vivre comme « peuple sacerdotal » pourront s'éclaircir.

Quelques extraits

« Nous avons à enregistrer un fait massif et à peine contesté : l'absence totale du vocabulaire « sacerdotal » dans le Nouveau Testament, à propos des ministères chrétiens. Au plus, objecte-t-on deux ou trois possibles allusions, qui ne résistent guère à l'examen. Ne voir dans cette abstention qu'une mesure de prudence est insatisfaisant : les auteurs du Nouveau Testament ne se sont pas gênés pour faire des emprunts au vocabulaire religieux du judaïsme, voire du paganisme. L'explication est plus simple et plus radicale : les ministres du Christ n'avaient aucune raison de revendiquer des prérogatives sacerdotales que Jésus, de son vivant, n'avait jamais réclamées pour lui-même, et rien dans son ministère évangélique ni dans son comportement ne les conviait à se fixer dans le domaine du sacré où officient les prêtres traditionnels.

» On sait que la notion de « sacerdoce » du Christ ne se rencontre que dans l'Epître aux Hébreux (...).

» Notre analyse rejoint ainsi la conclusion de l'exégète (le Père Delorme) : « Force est de constater que le fait ministériel dans le Nouveau Testament s'exprime sans le dualisme postérieur de « prêtres » et « laïcs » ni corrélation avec une doctrine élaborée du « sacerdoce ». (...)

» Le service du Nouveau Temple doit être exercé aussi par d'autres ministres qui aient le pouvoir, par un mode différent de recrutement, de fonctionnement et d'insertion dans le peuple, de signifier que la responsabilité et la dignité de ce service appartiennent solidairement à la totalité du peuple comme telle (...).

» Cette évolution ne tend ni ne conduira, comme d'aucuns la craignent, à évincer et à tarir l'« ordre sacerdotal ». En face des représentants des communautés, il y aura, comme jadis mais dans un style différent, d'autres ministres, issus par appel de Dieu de la lignée historique de la tradition apostolique, et chargés comme tels de rendre l'Origine toujours présente, afin que l'avenir jaillisse du passé qui le porte (...). »

COLLOQUE

Les expérimentateurs sociaux misent davantage sur l'entr'aide que sur l'argent

De notre correspondant

Grenoble. — Pour la seconde année consécutive, les Ateliers d'octobre — rencontre annuelle des promoteurs d'expériences sociales et culturelles en France et à l'étranger — ont réuni du 5 au 7 octobre, à Chambéry, plus de deux cents participants, qui ont rendu compte de cent trente projets ou réalisations en cours.

« *En dépit de la morosité actuelle, nous assistons à une multiplication d'expériences nouvelles* », fait observer le directeur de la revue *Autrement*, M. Henri Dougier, l'organisateur de cette rencontre. « *J'ai dû refuser soixante-dix à quatre-vingts demandes de participation à ces ateliers, consacrés cette année aux « nouveaux entrepreneurs », à « l'auto-impression », à « l'auto-édition », à « l'action culturelle en milieu immigré », etc.* »

Les Ateliers d'octobre n'ont pas révélé cette année encore de grands et spectaculaires projets, mais des expériences le plus souvent modestes. Ainsi, à Juvisy-sur-Orge (Essonne), un groupe de jeunes souhaite faire revivre un ancien café, situé au centre de la ville, et le transformer en lieu de rencontres, d'information sur la vie », qui serait aussi un « lieu maintenant son ancienne vocation. En Bretagne, un éducateur spécialisé, M. Christian Lucas, tente de créer dans un village de cinq cents habitants, Poligné (Ille-et-Vilaine), situé à 25 kilomètres de Rennes, un « lieu de vie » qui serait aussi un « lieu de soins » pour une vingtaine d'enfants ayant des troubles du comportement et de la personnalité.

Le directeur de la revue Autrement précise, pour sa part, que de nombreux promoteurs d'expériences nouvelles « *acceptent le flou et une certaine ambiguïté dans leur action* », car ils désirent à tout prix voir aboutir leurs projets.

D'autres expérimentateurs s'adressent d'abord à l'Etat, en vue d'obtenir des subventions, « *alors que l'on peut souvent trouver autour de soi des solutions à ses problèmes* ». « *Nous devons accepter le tâtonnement, le risque d'échec, mais avant d'entreprendre, n'ouvrons pas des parapluies*, ont demandé plusieurs promoteurs d'expériences nouvelles. *Ne peut-on compter davantage sur l'entraide que sur l'argent ?* »

Les responsables de la revue *Autrement* établiront, au cours des prochains mois, un « catalogue » des différentes expériences en cours ou en projet.

CLAUDE FRANCILLON.

★ *Autrement*, 73, rue de Turbigo, 75003 Paris. Tél. : 271-23-40.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

INFORMATIONS «SERVICES»

DOCUMENTATION

Six pays face à l'informatisation

La *Documentation française* vient de publier les textes suivants :

— Dans la collection de la Mission à l'informatique, « Informatisation et Société », vient de paraître *Six Pays face à l'informatisation,* étude rédigée par l'association internationale *Données pour le développement,* qui fait le point des évolutions en cours en République fédérale d'Allemagne, au Canada, aux Etats-Unis, en *Grande-Bretagne,* en Hongrie et en Suède. (Un volume 16 × 24, 392 pages.)

— Le ministère du travail et de la participation vient de lancer une nouvelle revue *Travail et Emploi.* Le premier numéro *comprend* notamment une étude sur les conséquences des mesures *de réduction de la durée du* travail, une enquête auprès des jeunes ayant effectuer un stage pratique en entreprise. (Trimestriel, 21 × 29,7, 84 pages.)

— *En même temps paraît pour* la première fois un petit volume *pratique sur les Tableaux statistiques sur le travail et l'emploi* (édition 1979) qui rend accessible des chiffres récents et détaillés. (Un volume 11 × 17, 472 pages.)

— La Documentation française a publié cet été différentes études sur l'U.R.S.S. et les pays *de l'Est : sous la direction de* Georges Mink une étude sur les structures sociales en Europe de l'Est : *la Transformation de la classe ouvrière* (un volume 16 × 24, 188 pages) et un dossier sur *Egalité et Inégalités en Europe de l'Est* (21 × 27, 48 pages) ; sous la direction de Thomas Schreiber, la première partie (politique) du panorama *l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est en 1978* (un volume 16 × 24, 156 pages).

Enfin le n° 229 du *Courrier des pays de l'Est* consacre son étude à « La production pétrolière soviétique à l'horizon 1985 ». (Le numéro, 21 × 29,7, 60 pages.)

— Avec *l'Europe au fil des jours,* Jean-Claude Clavel et Pierre Collet ont constitué un véritable dictionnaire des réalisations *européennes depuis 1948.* (Notes et études documentaires, n° 4509-10, un volume 16 × 24, 404 pages.)

— Les Cahiers *français* viennent de consacrer deux numéros consécutifs aux « *multinationales* » et au « *commerce international* ». (Chaque numéro, 21 × 27, 64 pages + 8 notices.)

— La collection de la Documentation photographique propose *un voyage dans le passé* avec un dossier de planches photographiques *et de diapositives* intitulé *Voyages et Echanges,* consacré à ces activités dans l'Empire romain, à un voyageur en pays musulman au XIVe *siècle* et aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle au Moyen Age. (*Un dossier 25 × 30,* 52 pages et 12 diapositives accompagnées d'un livret.)

★ Ces publications sont en vente à la Documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 (tél. : 260-50-10), et 125, rue Garibaldi, 69401 Lyon Cedex 3 (tél. : (78) 63-32-23), et dans les grandes librairies.

Vente par correspondance. — Les commandes sont à adresser directement à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93390 Aubervilliers.

AU JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 11 octobre 1979 :

DES DECRETS

● Relatif à l'incorporation dans la première partie (législative) du code du travail de l'article 16-IX de la loi du 29 *octobre* 1975 concernant la pratique des activités physiques et sportives dans les *stages* de formation professionnelle *continue* et à la modification de la troisième partie (décrets) de ce code au dudit article ;

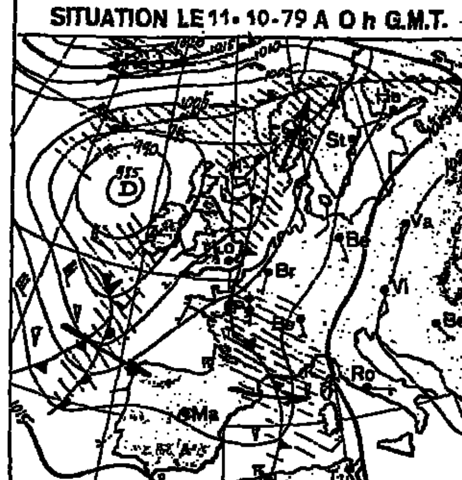
● *Modifiant le décret du* 28 septembre 1977 relatif aux réseaux communautaires de radiodiffusion-télévision.

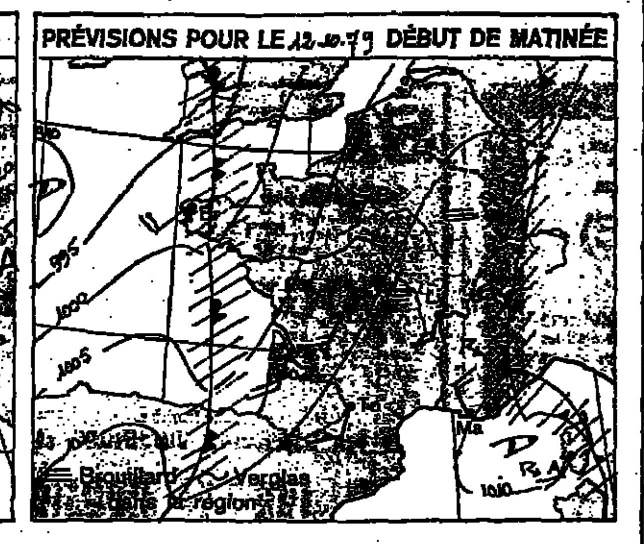
DES ARRETES

● Relatif au fonctionnement du contrôle économique et financier de l'Etat ;

● Portant création auprès du *ministre de l'environnement* et du cadre de vie d'un conseil de la recherche sur l'environnement et le cadre de vie.

MÉTÉOROLOGIE





NUAGES ET PLUIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 11 octobre à 0 heure et le vendredi 12 octobre à 24 heures :

Le centre de basses pressions situé jeudi matin à l'ouest de l'Irlande *demeurera sensiblement sur place* au cours de ces deux jours. Les perturbations qui continuent à circuler au sud et à l'est de *ce centre* maintiendront un temps médiocre en France.

Vendredi 12 octobre, *le* temps sera généralement très nuageux ou couvert sur tout le pays. Il pleuvra de *l'Alsace et des Vosges aux régions* méditerranéennes et il y aura des orages sur les Alpes, à l'est du *Massif Central et en Corse.* Sur le reste de la France, la matinée sera souvent brumeuse, mais des pluies éparses, débutant le matin de la Bretagne aux Pyrénées occidentales, gagneront les autres régions dans la journée. Les vents viendront du sud ou du sud-ouest ; ils seront assez forts près de l'Atlantique et de la *Manche, modérés et irréguliers* ailleurs. Les températures resteront du même ordre que celles de jeudi.

Le jeudi 11 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 004,5 millibars, soit 753,4 millimètres.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 25 et 18 degrés ; Biarritz, 19 et 13 ; Bordeaux, 20 et 12 ; Brest, 18 et 12 ; Caen, 17 et 10 ; Cherbourg, 15 et 10 ; Clermont-Ferrand, 22 et 13 ; Dijon, 22 et 14 ; Grenoble, 20 et 15 ; Lille, 22 et 14 ; Lyon, 22 et 13 ; Marseille-Marignane, 25 et 17 ; Nancy, 26 et 14 ; Nantes, 16 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 18 ; Paris-Le Bourget, 22 et 14 ; Pau, *18 et 13 ; Perpignan, 25 et 14 ;* Rennes, 17 et 12 ; Strasbourg, 24 et 11 ; Tours, 18 et 13 ; Toulouse, 19 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 12 ; Amsterdam, 24 et 13 ; Athènes, 21 (max.) ; Berlin, 21 et 9 ; Bonn, 26 et 13 ; Bruxelles, 25 et 15 ; Iles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 14 et 10 ; Genève, 19 et 11 ; Lisbonne, 20 et 14 ; Londres, 17 et 11 ; Madrid, 16 et 10 ; Moscou, 15 et 8 ; Nairobi, 28 (max.) ; New-York, 6 et 1 ; Palma-de-Majorque, 24 et 17 ; Rome, 25 (max.) ; Stockholm, 13 et 10.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 12 OCTOBRE

« L'UNESCO », 14 h. 45, métro Cambronne, Mme Legregeois.

« Place Dauphine et le palais », 15 h., statue d'Henri IV au Pont-Neuf, Mme Legregeois.

« Manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Meyniel.

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Maison de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard (Mme Just).

« La Sainte-Chapelle », 15 h., porche (M. de La Roche).

« Vieilles maisons de Paris », 15 h., métro Etienne-Marcel (M. Teurnier).

CONFÉRENCES

18 h., Institut Goethe, 17, avenue d'Iéna, M. Peter Blicke : « Paysans et état dans le Saint Empire romain germanique ».

18 h. 30, 9 bis, avenue d'Iéna : « L'Irlande » (Autour du monde), projections.

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « Dieu dans l'homme et dans la nature » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

20 h. 30, 5, rue Largillière, M. Georges Livraga : « L'homme nouveau ou l'éveil par la connaissance de soi » (Nouvelle Acropole).

CORRESPONDANCE

Réductions à contretemps

Mme R.-M. Robert, de Paris, nous écrit :

Jusqu'à présent existait dans les chemins de fer français un billet dit *« de famille »* valable quel que soit le jour du départ et qui comportait une réduction *de 75 %* à partir de la troisième personne.

Désormais, les avantages accordés par la S.N.C.F. aux familles et annoncés à grands sons de *trompe ne peuvent être utilisés* certains jours, par exemple le mercredi 31 octobre, premier jour des congés scolaires de la Toussaint.

Comme m'a dit l'employé de la gare Saint-Lazare : « *Que voulez-vous, madame, il faut prendre la voiture...* » C'est ainsi que, dans la France actuelle, on encourage la natalité et les économies d'énergie.

[Les nouveaux avantages tarifaires accordés à certaines catégories de voyageurs ne sont, en effet, valables qu'en dehors des périodes de pointe. La S.N.C.F. veut écrêter le trafic qu'elle a du mal à assurer *faute de matériel, au moment des* grands départs. Mais, paradoxalement, c'est au moment des congés hebdomadaires ou annuels que les Français sont les plus tentés d'utiliser leur voiture et que la S.N.C.F. n'a pas les moyens de les en dissuader. Conséquence du mauvais étalement des vacances en France. — J.J.B.]

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE L'AUTOMOBILE
TIRAGE DU 10 OCTOBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F
1	91	150	6	856	500
	1 671	5 000		1 896	1 000
	5 951	10 000		3 616	1 000
2	92	150	7	1 177	1 000
	202	500		6 197	1 000
3	583	500		9 437	1 000
	5 003	1 000		6 877	5 000
				3 957	10 000
4	4	70	8	328	500
	814	570		3 618	1 000
	0 944	1 070		5 428	5 000
	1 014	1 070		5 698	5 000
	8 604	1 070		26 408	100 000
				390 418	3 000 000
5	435	500	9	9	70
	2 135	5 000		19	220
	50 265	50 000	0	20	150
	069 195	500 000		1 710	5 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE D'OCTOBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 17 OCTOBRE 1979 à *JOUE-les-TOURS (Indre-et-Loire)*

LOTO tirage n° 41 — 4 14 28 29 36 42 — numéro complémentaire 13

PROCHAIN TIRAGE LE 17 OCTOBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 16 OCTOBRE APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 512

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III							■		
IV						■			
V			■						
VI									
VII			■				■		
VIII		■			■				
IX				■					■
X									
XI	■						■		

HORIZONTALEMENT

I. Utile pour ceux qui n'aiment pas la sauce. — II. Tout à fait désolées. — III. Qui ne peut donc *plus rien déchirer ;* Apprécié (épelé). — IV. Bien polie ; Peut qualifier un blanc. — V. Passage pour l'eau (épelé) ; Mauvaise quand on fume. — VI. Où l'on a donc fait le mur. — VII. Fin de partie ; Doublé après la queue ; Entrée à gauche. — VIII. Pronom ; *Mauvaise* attitude. — IX. On lui attribue un joli morceau ; Peut qualifier un refus. — X. Qui a donc repris des forces. — XI. Qui peuvent ne céder qu'après plusieurs coups ; Qui a donc circulé.

VERTICALEMENT

1. Font les présentations. — 2. Que l'on peut donc saisir ; Après dix. — 3. Bricole quand il est petit ; Peut être une poule. — 4. Dont il *ne reste rien ;* Repas d'enfant (épelé). — 5. Pas gonflée ; Petite quantité. — 6. Héros pour le Sud ; Il faut y revenir quand on s'est égaré. — 7. Doivent être respectés ; Circule au Japon ; Coule en Roumanie. — 8. Endroits où l'on casse la graine. — 9. N'arrivent pas à encaisser ; D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 2 511

Horizontalement

I. Omnivores. — II. Rouges ; Pe. — III. Otent ; Ail. — IV. GU ; Aigres. — V. Arles. — VI. Appel ; Obi. — VII. Prise ; UR. — VIII. Hua ; Raies. — IX. Is ; Plie. — X. Essorillé. — XI. Empesé.

Verticalement

1. Orographie. — 2. Motu ; Prusse. — 3. Nue ; Apia ; SM. — 4. Ignares ; Hop. — 5. Vétiller ; Ré. — 6. Os ; Gê ; Apis. — 7. Arsouille. — 8. Epie ; Breil. — 9. Sels ; Sées.

GUY BROUTY.

BREF

BOUTIQUES

LA FINLANDE AUX HALLES. — A quelques enjambées du Forum des Halles, Claude Boutté et Françoise *Disle ont ouvert une boutique* toute blanche (sols et murs) pour faire ressortir les couleurs vives des collections finlandaises Marimekko. Les tissus (à partir de 85 francs le mètre) ont de stricts graphismes de carreaux et de *rayures dont le vert, le jaune et* le bleu france éclatent sur fond blanc ; très différents, d'autres tissus ressemblent à des peintures abstraites. Ils peuvent tous être matelassés. Les papiers peints (dont la boutique a l'exclusivité) ont des dessins de couleurs vives sur fond blanc, ou blancs sur fond bistre ; pour les chambres d'enfants, des frises ont ornées de voitures stylisées *et très colorées. Marimekko,* c'est aussi une mode très « architecturée » (robes, manteaux, pulls en jersey de coton ou de laine) dont quelques modèles sont présentés dans cette *boutique.*

★ Opportune, 5, rue Sainte-Opportune, 75001 Paris.

CONSOMMATION

DES POMMES DANS LE MÉTRO. — Les producteurs de fruits distribueront gratuitement, à partir de ce jeudi 11 octobre et pendant un mois, des pommes dans *le métro parisien.*

L'opération lancée par l'AFCOFEL (Association française des comités économiques fruits et légumes) concernera quarante-*huit stations de métro au total,* à raison de trois stations différentes *par jour.* Ainsi, les pommes seront offertes jeudi aux *usagers* dans les stations Auber, Madeleine et Châtelet. Vendredi, ce sera le tour des stations Charles-de-Gaulle, Trocadéro et Défense. Samedi, la distribution *aura lieu à Nation,* Bastille et République.

EXPOSITIONS

LES TAROTS. — Du 12 au 28 octobre, la boutique de jeux l'Œuf cube présente une exposition consacrée aux tarots. Les collectionneurs, les joueurs de cartes ou les amateurs de cartomancie apprécieront les *recherches de* Solange Lauber, qui expose des tarots allant du quinzième siècle à nos jours. Leur histoire, leurs figures et les symboles qu'ils représentent forment une étude passionnante. Elle s'accompagne *de la vente d'éditions de tarots* originaux et de reproductions, dont certaines sont numérotées.

★ L'Œuf cube, 24, rue Linné, 75005 Paris. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures ; le lundi, de 12 heures à 19 heures.

FORMATION CONTINUE

TECHNOLOGIE AU MANS. — L'Institut universitaire de technologie du Mans propose, dans le cadre de la formation continue, une *préparation à un diplôme universitaire* de technologie en un an destinée à tous les étudiants de niveau DEUG.

★ Pour s'inscrire : Centre universitaire du Mans, Institut universitaire de technologie, Route de Laval, 72017 Le Mans. Tél. (43) 24-84-28.

LIBRAIRIE

MAISONS SUR ROUES. — Patrick Savois vient de publier aux éditions Alta un « Guide des camping-cars et motor-homes ». Ce guide de 180 pages comporte une première partie technique, puis des conseils d'utilisation et des *rappels juridiques utiles.*

★ Editions Williams/Alta, 91, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

SALONS

L'AUTO A MARSEILLE. — Du 20 au 29 octobre prochain est organisé *à Marseille le troisième Salon de* l'auto, de la moto et du cycle, dans le cadre du parc Chanot. Toutes les marques seront présentées, y compris les « *quatre grands français* », Citroën, Peugeot, Renault et Talbot, qui avaient boudé la manifestation l'an dernier. — (Corresp.)

STAGES

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE. — L'université de Paris-VIII (Vincennes) organise un stage d'initiation aux techniques de l'animation socio-éducative et culturelle, à partir du 15 novembre, à l'intention des chômeurs *qui désirent s'insérer dans les* secteurs d'activités socio-éducatives et culturelles (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux).

★ Inscriptions : Université de Paris-VIII, service de la formation permanente, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12. Tél. 374-12-50, poste 389 et 274-92-26.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

Très importante maison d'édition recherche pour son département Jeunesse.

ASSISTANT(E) D'ÉDITION

Titulaire d'une licence ès lettres ayant une parfaite connaissance de l'anglais et, si possible, d'une autre langue étrangère, il (elle) devra avoir déjà une solide expérience de l'édition. *Ses fonctions comporteront la recherche*, le choix et la mise au point de textes, ainsi qu'une collaboration permanente avec les auteurs et les traducteurs.

Adresser dossier de candidature à n° 10106
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney - 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERES
PUTEAUX

recherche un (une)

CHARGÉ (E) D'ÉTUDES D'IMPLANTATION

Apte à réaliser diverses études de marchés, globales et ponctuelles. Niveau licence universitaire ou Ecole Supérieure de Commerce. Habitude des relations extérieures, discernement, organisation et méthode.

5×8×13, chèques restaurant, avantages sociaux.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous la référence 3801 à :

OP organisation et publicité
2, RUE DE MARENGO 75001 PARIS, QUI TRANSMETTRA

S.G.N. SOCIETE GENERALE POUR LES TECHNIQUES NOUVELLES

Filiale COGEMA(CEA) TECHNIP

spécialisée dans l'Ingéniérie Nucléaire

recherche PLUSIEURS

ACHETEURS CONFIRMES

DIPLOMES D'UNE ECOLE D'INGENIEURS

35 ans minimum

Expérience de plusieurs années acquise dans Société d'engineering ou dans les domaines suivants :
- *machines spéciales en moyenne mécanique*
- chaudronnerie inox
- installations générales ventilation - utilités.
- Anglais et/ou Allemand appréciés.

Envoyer C.V., photo, prétentions,
Service du Personnel - B.P. 30
78184 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex.



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

IMPORTANTE ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

recherche

POUR LE NIGERIA

SON RESPONSABLE ADMINISTRATIF

— 32 ans minimum
— Diplômé Etudes supérieures
— Connaissance parfaite de la langue anglaise
— Expérience d'au moins 5 ans des problèmes *administratifs dans le milieu T.P. à l'étranger.*

● Le candidat retenu se verra confier auprès du directeur local la responsabilité administrative, comptable et financière d'une agence d'exploitation importante.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions sous réf. E. 648, à ARCHAT, 34, bd Haussmann 75009 PARIS qui transmettra

---

CLINIQUE CECIL S.A.
LAUSANNE (SUISSE)

Etablissement de haut niveau chirurgical (cardiaque et neuro-chirurgie) cherche

INFIRMIERE Instrumentiste AU BLOC OPERATOIRE

Salaire minimum FF 6.000 par mois. Les formalités de permis *de travail, ainsi que la recherche* de logement sont effectuées par l'établissement.

Faire offres à la direction de la *clinique : av. Ruchonnet 53,* 1003 LAUSANNE (Suisse)

RÉGIONALES

URGENT
LA MAISON DE L'ENFANCE
(« Carcé », 35170 BRUZ)
recherche

UN (E) ÉCONOME

Tél. pour rendez-vous éventuel au (99) 52-61-37

La ville de St-Tropez recrute *une BIBLIOTHECAIRE-ANIMATRICE* pour sa bibliothèque d'enfants. Envoi de candidatures à M. le Maire, avec C.V. avant le 30 octobre 1979, Hôtel de Ville, 83990 ST-TROPEZ
Tél. (94) 97-00-13

S.G.N. SOCIETE GENERALE POUR LES TECHNIQUES NOUVELLES

spécialisée dans l'INGENIERIE NUCLEAIRE

Filiale COGEMA(CEA) TECHNIP

recherche
pour son Département JURIDIQUE et FISCAL

UN JURISTE CONFIRME

28 ans minimum

possédant une *expérience d'au moins 4 ans acquise en entreprise* dans les domaines du Droit des Affaires et notamment en matière de :
- contrats commerciaux nationaux et internationaux
- assurances
- propriété industrielle
- contentieux

avec dominante en *DROIT FISCAL.*

Cette fonction conviendrait à un diplômé en droit (licence ou DES), ayant le goût des contacts humains et *capable de résoudre des problèmes concrets.*

Anglais nécessaire.

Envoyer CV, photo, prétentions à SGN
Direction du Personnel BP No 30
78184 ST-QUENTIN YVELINES CEDEX.

IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION

cherche

directeur de gestion

expérimenté

Agé d'environ 35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur et pouvant justifier de quelques années d'expérience du Contrôle de Gestion. Il aura autorité sur l'ensemble des services administratifs et comptables de l'entreprise.

Il interviendra notamment sur les procédures, les études de rentabilité d'investissement, les *plans à moyen et long terme.*

Rémunération en rapport avec l'expérience acquise. Intéressement aux résultats.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 32315 P.A. - SVP 37 rue du Général Foy 75008 PARIS

PA-SVP

DAFSA
Société d'études économiques et financières
recherche

HEC - ESSEC - SC. ÉCO.
même débutants

Env. C.V. Mme Paqueret, 125, r. Montmartre 75081 Paris Ced. 02.

Agence de travail temporaire située au Châtelet

DIRECTRICE

spécialiste de l'intérim administratif, expérience indispensable, possibilité association. Envoyer C.V. et photo retournée à : PUB. BANCE N° 10.202, 13, rue Marivaux, Paris (2e), qui transmettra.

LES OFFRES D'EMPLOI DU MONDE : UN PEU PLUS QUE DES PETITES ANNONCES

Qui lit les annonces d'emploi? Quand? Comment? Pourquoi?

Essayant de réduire la part du hasard dans les recherches de candidats, les responsables du recrutement n'avaient paradoxalement pas de réponses à ces questions.
Ils font encore confiance à l'habitude, aux résultats d'actions anciennes ou à des affirmations contestables.

Ils ont été conduits à utiliser de plus en plus les Annonces classées du Monde, parce qu'ils y obtenaient de meilleurs rendements qu'ailleurs, parce que le niveau des candidats était mieux adapté aux contraintes des entreprises.

Fort de cette confiance, Le Monde *a réalisé une enquête* - la première en France - sur les lecteurs d'annonces d'emploi, leurs habitudes et la manière dont ils considèrent les offres qui leur sont faites dans les différents journaux..

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde : il est plus consulté, ses annonces sont souvent mieux considérées que dans d'autres journaux, c'est là qu'existe la meilleure adéquation entre les lecteurs et la rubrique d'annonces d'emploi.

Les responsables du recrutement pourront découvrir dans ce document de nombreuses informations leur permettant de définir plus précisément les "profils" de ceux qu'ils désirent recruter.

LE MONDE, DEJA UNE PRE-SELECTION

Le Monde publicité

Vous êtes responsable de recrutement et vous désirez avoir communication des résultats de cette enquête sur la lecture des Annonces Classées. Pour cela, complétez le coupon ci-dessous et adressez-le à :

« LE MONDE » - Régie-Presse,
85 *bis, rue Réaumur,*
75002 PARIS.

Nom ______
Entreprise ______
Adresse ______

STE HOTELIERE parisienne recherche

● **CHAUFFEUR DE DIRECT.** ayant connaissance en mécaniq. Gd expér. Sér. référ. exigées.

● **CHEF DU PERSONNEL** Sér. réf. exigées. Place stable. Possibilité promotion.

● **EMPLOYEE TRES QUALIFIEE** *pour SERVICE SOCIAL* PERSONNEL et PAYES
Sérieuses référ. exigées
Tél. au 544-58-82 ou écrire : n° T 16.076 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Importante entreprise de T.P. rech. INGENIEUR T.P. ou A.M. 40 ans min., attaché à la *Direction pour suivre bonne exécution* chantiers. Fréquents déplacements en France. Env. C.V. et prét. Mme Casanova, 153, r. de la Pompe, Paris-16e.

Organisme Formation cherche :

PROFESSEUR ANGLAIS

Env. C.V s/réf. 1.633, P. Lichau S.A., B. P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Importante Société recherche

CHEF PROJET
COBOL confirmé
connaissant C.I.C.S.
Tél. pr rd.-vs : 292-06-77 p. 10.

GROUPE DE PRESSE TECHNIQUE

recherche plusieurs techniciens pour la rédaction de textes *sur l'informatique* ou les automatismes ou les composants.

Travail à temps complet.
Esprit didactique requis.
Voyages nombreux - Excellente présentation nécessaire.
Statut cadre. Des postes sont à pourvoir immédiatement et d'autres en janvier.
Ecrire avec prétentions à S.P.S., 49, rue Université, Paris (7e).

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
— Langage fortran.
— Langage cobol.
— Langage GAP 2.
Postes immédiats.
OPE ETT 71, bd Sébastopol, Paris-2e. 233-49-57.

INFORMATIS

Société d'engineering de SYSTEMES INFORMATIQUES *pour d'importants projets* EN TEMPS REEL

INGÉNIEURS LOGICIELS
maîtrisant l'un des systèmes *SOLAR - MITRA* 15/125 - PDP11 IRIS 50 (SIRIS 3)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
maîtrisant le langage LTR

INGÉNIEURS MICROS
Logiciel - Intel 80/80 - Motorola.
Postes à responsabilités *pour éléments de valeur.*
26, rue Daubenton, 5e. 337-99-22.

IMPORTANTE SOCIETE banlieue ouest Paris recherche pour ses services d'études et de contrôle de transmissions numériques

INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS
Titulaires du BTS ou DUT

Adresser C.V. et *prétentions à* n° 29.282 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

TRÈS HAUTE RÉMUNÉRATION
3 INGÉNIEURS
MECANIQUE
ELECTRO-MECANIQUE
HYDRAULIQUE
THERMIQUE
NOTIONS ELECTRONIQUE
CODER 61, av. de la *République* (11e) (Métro St-Maur).
355-40-80

Nous sommes une société française de première importance

Nous recherchons

Quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après un STAGE d'atteindre en quelques mois UN SALAIRE de 5.000 à 7.000 F MENSUELS

Nous leur offrons :

— Une formation complète.
— Une activité prenante.
— Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Envoyer C.V. et photo à n° 5317 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris

La *préférence sera donnée à candidat ayant fait :*
— SOIT de bonnes études.
— SOIT la preuve de leur personnalité.

INGENIEUR ANALYSTE
(Ecole d'ingénieurs ou équival.)
pour participer à l'analyse et à la mise en place d'applications d'informatique documentaire mettant en jeu un gros système I.B.M. *(ultérieurement C.I.I.)* et plusieurs mini-ordinateurs expérience mini-ordinateur et télétraitement souhaitée.
Poste pouvant convenir à un jeune ingénieur libéré des obligations militaires.
Envoyer C.V. et prétentions : Centre de Documentation de l'Armement, 26, boulevard Victor 75996 PARIS-ARMEES.

représent. offre

IMPRIMERIE IPIP
recherche

REPRÉSENTANTS (ES)
pour Paris, région paris.
Tél. : 607-71-34

capitaux ou proposit. com.

UNE IMPORTANTE *MAISON ITALIENNE* de produits chimiques spéciales pour le nettoyage, entretien des véhicules, cherche :
UN AGENT IMPORTATEUR *pour servir le marché français.*
A. Frescura et C. sas-Casella Postale 123, 36016 Thiene, Italie.

MARSEILLE
Maison de repos, 3 étoiles 56 lits, à céder cause décès
Ag. LE BOCQ, 19, bd Garoutte 13012 MARSEILLE

A vendre dans grande ville de Suisse romande
LIBRAIRIE GENERALE et GALERIE D'ART
Surface 350 m2.
Chiffres d'affaires annuel : environ 1 million de fr. suisses
Stock 75.000 titres.
Bail 5 ans renouvelable.
Prix demandé y compris reprise des installations : 490.000 F. S.
Ecrire sous chiffre
PT 358 735 à PUBLICITAS
CH- 1002 LAUSANNE.

Société suédoise de meubles de cuisine recherche pour lancer *ses produits sur le marché français un spécialiste cuisiniste professionnel* et indépendant. Ecr. n° 8.765 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

MARSEILLE
Murs grande surface
Entièrement équipé.
Immeuble indépendant climatisé

surface vente	1.800 m2 envir.
Entrepôt	2.500m2 envir.
Bureaux	500 m2 envir.
Parking	2.000 m2 envir.

Libre à la vente
av. ou sans aménagem. Agence LE BOCQ (91) 49-58-71/49-41-04

propositions diverses

Pour bien choisir votre métier *consultez l'Encyclopédie des carrières* dans la revue spécialisée FRANCE CARRIERES (D1) B.P. 40209 Paris (Doc. et spécimen gratuits sur demande).

enseignem.

VACANCES ANGLAISES
SPORT ET DETENTE
pour jeunes et adultes.
Téléphone : 354-01-73.

travail à domicile

Demande

Secrétaire de direction rech. : *tous travaux dactylo s/IBM-82 C* manuscrits livres, mémoires, thèses, spécialiste formules et notices techniq., magnéto. 914-86-03.

Secrétaire recherche tous travaux dactylographiques. *Travail* soigné. Téléphone : 004-25-77.

demandes d'emploi

J. F. psychologue et licenciée *lettres, recherche poste de psychologue,* ou dans secteur presse édition, Paris ou proche banl. Ecrire à Brigitte GEOFFROY, 25 bis, rue Clavel, 75019 Paris *ou téléphoner au : 249-21-11.*

TECHN. SUPER. en bâtiment 24 a., ch. EMPLOI STABLE s/ secteur 93. Tech.-ccial, gestion, *immob. et autre... Berthelemy,* 261-85-75, poste 658 Hres bur.

H. 52 a. Econ. gest. hôtellerie ou entrep. France ou étranger, *plusieurs ann. d'expérience ou* bien régisseur de surveillance. Ecrire n° 6.108 « le *Monde* » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 21 a., lic. droit ment. Sc. Po, débutante, ch. situat. dans l'édition, de préférence à temps complet, dispon. de suite. *Ecrire* Muriel BAZILLAIS, 73, rue *V.-Hugo, 93500 Pantin, 845-41-28.*

Jeune femme japonaise, 25 ans, diplômée des Universités de Grenoble et de Tokio (langues et lettres) *bilingue français/japonais,* recherche poste stable, région parisienne. carte de travail.
Mme Tomoko PRUD'HOMME *41, avenue du Général-Gallieni,* 93250 VILLEMOMBLE.
TEL. : 854-29-05.

JOURNALISTE
QUOTIDIEN, 50 ANS, EXAMIN. TTE PROP. COLLABORATIONS EXT. OU A TEMPS COMPLET. Ecr. n° 91.433 M Régie-Presse, *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.*

PROTECTION
GARDE DU CORPS, excellente présentation, réf., anglais cour., permis de conduire. T. 340-39-62.

travaux à façon

Demande

TRAVAUX A FAÇON
DACTYLOGRAPHIE
PHOTOCOPIE
Tous documents.
Mme G. VAURY,
8, rue Drouot (9e).
770-95-36, à partir 10 h. matin.

TTE REFECT. *INTERIEURE,* ELECTRICITE, MAÇONNERIE, DEMOLIT., DEB. DE CAVES OU APPTS. TEL. : 374-97-60.

occasions

STOCK MOQUETTE
BAS PRIX
FIN DE SERIES
LAINE ET SYNTHETIQUE
Tél. : 658-81-12

VOIR NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

RUE PIETONNE. Tr. bel imm. charmant duplex, séj. + chbre +terrasse, asc. 670.000. 260-34-47.

4e arrdt.

VRAI MARAIS
Très belle rénovation
5, 7, 9, R. DES TOURNELLES
Reste à vendre.
Un 4 pces, 100 m2 mansardé, et deux 2 P. S/pl. 14 h. 30/18 h. Sauf dimanche. - 274-59-10

5e arrdt.

RUE DE BIÈVRE (5e)
Caractère 90 m2, 2e ét., tt cft. MICHEL ET REYL. 265-90-05

150 M2 à aménager. 750.000 F.
Serge KAYSER. 329-60-60.

LUXEMBOURG. Pierre de taille 1900, 4 P., 90 m2 + service. CLAUDE BERNARD, 3 pièces, 68 m2, r.-de-ch., jardin privatif 100 m2 - 585-86-37.

6e arrdt.

LUXEMBOURG MEZIERES
85 m2 - ORIGINAL
Soleil, calme. - 354-42-78

GD 6 P. EXCEPTIONNEL
6, PL. ST-MICHEL à rénover, style Empire. Prof. libérale. *Tous les jours de 14 h. à 18 h.* Px 1.600.000 F. 567-04-76

7e arrdt.

ST-DOMINIQUE-INVALIDES
TERRASSES SOLEIL Calme.
Séj. 40 m2 + 2 chbres. 354-95-10

SEVRES-BABYLONE
CHARMANT 4 P., bains, cuis., 105 m2 - EICHER, 359-99-69.

SEGUR 200 m2, salon, salle à manger, 4 chambres, 2 bains, bel immeuble pierre de taille - *GARBI - 567-22-88.*

Proximité avenue de Suffren, 5 Pièces + atelier d'artiste, *étage élevé - 551-44-72.*

11e arrdt.

VOLTAIRE - Popincourt
Immeuble bureau et cclal vide 3 niveaux, 500 m2, 2 park. *tél., chff cent.*
900.000 F — 357-82-04

12e arrdt.

MAIRIE SAINT-MANDE, près Mo et bois, beau 4 p., vaste hall, cuis., wc, s. bs, chauffage, 480.000 F - 345-82-72.

13e arrdt.

GOBELINS IMMEUBLE RECENT
BEAU STUDIO TT CFT. PRIX EXCEPTIONNEL. 325-97-16.

14e arrdt.

14e Charmante maison très clair, séj., 3 chbres, 2 bns Etat neuf. 750.000 F. 566-72-53.

Av. du MAINE, imm. P. de T., 3e étg., asc. voté, 4 p., tt cft, serv. + cave, 730.000. 326-23-91.

Près ALESIA, *dans immeuble* récent, bel appt, entrée, séj. double, 2 chbres, s. de bains, toil., *wc, cuis., placard, parkg sous-sol.* Prix : 600.000 F - Possibilité 80 % crédit. C.I.H.D. - 656-26-88.

15e arrdt.

MONTPARNASSE. BEL IMM., 4 P., tt confort, balc., 520.000 F. Ce jour 17-19 h., 4, r. Antoine-Bourdelle - 322-70-12.

16e arrdt.

Mo JASMIN Imm. STANDING Gd studio r.-de-ch. Vend.-sam., 14-18 h. T. 233-62-46 *14, RUE RAFFET.*

17e arrdt.

ETOILE. *Pptaire vd 2 p., 57 m2, IMM. luxueux, calme. Pour R.-vous, tél. avant 10 h., après 19 heures : 504-02-52.*

19e arrdt.

7, RUE CURIAL. 2 P., 48 m2 + 5 m2 balc., imm. neuf, 4e étg. 260.000 F *parking compris.* - GEFIC, 14 h.-19 h. sauf mardi, mercredi, 205-46-41.

20e arrdt.

GAMBETTA. Récent, séjour + salon sur balcon, soleil, hall, 3 chbres, dressing, s. bains, 2 wc, ascens., 5e étg., calme, box, 635.000 F - 346-63-85.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN - Secteur sauvegardé, *5 P., 150 m2 sur jard. dans petit immeuble, près RER.* Garage - 574-22-60.

VELIZY (78)
Beau 4 pces, 88 m2, séjour en L 2/3 chbres dans résidence près Forêt. - 390.000 F.
CPH IMMOBILIER
Agence de Velizy
Tél. 946-78-78

URGT. A vdre, BOIS-D'ARCY, ds petite rés. calme, appt 2-3 p., *67 m2, loggia, parking, cave,* 170.000 F. Tél. : 460-01-83.

CHATOU/LE VESINET (78)
R.E.R. Part. à part. vd appt dans résid. de standg, environnement boisé, calme, dans parc 1 ha. Très beau 5 pièces + *loggia, 111 m2, nombreux aménagements,* cave, parkings, 680.000 F + box, 30.000 F. Agce s'abstenir. Tél. 071-06-02.

91 - Essonne

PALAISEAU (91)
Appart. 3 pces tout confort chauff. individuel au gaz, loggia, cave, box. 225.000 F dont 29.000 C.F.
CPH IMMOBILIER
Agence de Velizy
Tél. 946-78-78.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES (92)
dans résidence récente près commerces et écoles, 3 pces *tout confort, cave, parking* sous-sol. 276.000 F.

CLAMART (92)
entourée de verdure au calme 3 pièces, 74 m2 + 24 m2 terrasse, box. 350.000 F.

CHATENAY-MALABRY (92)
près R.E.R. ROBINSON, 3 pces 70 m2 sur parc verdoyant. 350.000 F.
CPH IMMOBILIER
Agence de Velizy
Tél. 946-78-78.

ASNIERES. S/square, mairie, récent, gd standg, séj., 2 chambres, *80 m2, décoration raffinée,* parking - 793-29-26.

94 Val-de-Marne

Mo MAIRIE D'IVRY
APPARTEMENTS
DANS PETITS IMMEUBLES
DE 2 A 3 ETAGES EN ACCESSION A LA PROPRIETE
CONSTRUCTIONS NEUVES
DISPONIBLES.
— 1 studio.
— 2 apparts de 2 pièces.
— 3 apparts de 3 pièces.
— 2 apparts de 5 pièces.
4.220 F/m2 - P.I.C.

SEMI - 672-41-39

CRETEIL. Part. vend dans bel imm. 74, studio 25 m2 + balc. *+ parkg + cave. Prix cause* urg. 105.000 F. Voir gardien, 13-15, r. de la Gaîté, ou tél. 620-34-85.

Province

LYON
urgent particulier.
Vend appartement 2 pièces, cuisine, salle de bains, 63 m2. TRES BON ETAT
Avenue Berthelot
quartier Ecole de santé.
M. SEDLAK, 15, rue de la *Préfecture, 74000 ANNECY.*
Tél. (50) 51-26-00

MARSEILLE T 3 Luxe, *proximité mer*
Px 310 000. T. (91) 52-58-29 h. rep.

CANNES. Résidentiel, 5 P., cuisine, salle de bains, wc, 400.000 F - 357-82-04.

Exceptionnel, VIEUX TOURS : appartement XVIe authentique, restauré, 15 m2, confort. Crédit foncier possible. Libre de suite. Prix 650.000 F. *M. FAVE :* (47) 20-74-40.

appartem. achat

URGENT, Sté IMMOB. rech. pour investisseur beaux appts RIVE GAUCHE - 555-68-40.

Achète studio ou F2 sur PARIS. Ecrire Me RAVIER, notaire, *66170 MILLAS.*

PAUL LAGARDE
Spécialiste 8e, 16e, 17e, Neuilly, recherche pour ses CLIENTS *gds apparts imm., hôtel partic.* 292-10-04, 9 à 13 h. lundi à vend.

Jean FEUILLADE. 54, av. de *La Motte-Picquet (15e), 566-00-75,* rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles - Paiement comptant.

SIERUS INVESTISSEMENTS achète appt bon ou mauvais état, Paris rive gauche. *543-58-74, M. SIMON.*

hôtels-partic.

FOCH voie privée très calme charme, rive gauche.
ADORABLE Hôtel particulier
260 m2 + 60 m2 jardin.
FRANK ARTHUR. 766-01-69.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

A VENDRE
CX 2500 D Super - 1978
Diravi - Isother. + radio K7 FM *PARFAIT ETAT - 34.000 F*
Tél. : 585-27-92 après 19 heures.

divers

LANCIA
AUTOBIANCHI
DISPONIBLES
11, rue Mirbel - Paris 5e
Mo Censier Daubenton
336.38.35 +

NEUBAUER
100 voitures d'occasion
CRÉDIT GRATUIT 6 MOIS
offre valable pendant le mois d'octobre.
M. Hervé, 227, bd A.-France, *St-Denis. Mo Mairie de St-Ouen.* M. Saubade, 9, bd Gouvion, Saint-Cyr, P. 17e. Mo Porte de Champerret.

deux roues

A vdre *Moto* Honda 125 S 3 mai 78 très peu roulé, 7.000 km. Excel. état. Prix Argus. Tél. 430-19-00

constructions neuves



5e 65, RUE LHOMOND
Petit programme neuf livraison FEV. 80. Quelques apparts SURFACE MODULABLE
Prix intéressant, bon placement
707-20-29 13 à 19 h. sauf samedi.

locations non meublées Offre

paris

ETOILE - 3 réceptions+2 chb., 2 bains, luxueux, 5.000 F/mois. *267-18-33.*

PRES CHAMP-MARS
A LOUER 2 Pièces *imm. récent,* parking en sous-sol. Loyer : 2.500 F ch. comp. 306-98-27.

PLACE D'ITALIE
superbe appt 4/5 Pces, tour vue exceptionnelle 3200 + chbre. *Visite vendredi 12, de 11 h. à* 14 h. - 336-17-36

Région parisienne

NEUILLY, boulevard BINEAU, récent, 85 m2, living, 2 chb., *balcons, 3.500 + chg. 344-23-25*

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE Pav. 9 p., bon état, garage *3 voitures, terrain 900 m2,* près R.E.R., loyer 4.300 F/mois. DELOZANNE - 934-43-14.

VESINET. *Résidentiel* calme.
Propriété sur 3.500 m2.
Parc boisé, salon, s. à manger, 5 chambres, bureau, 2 bains, cabinet toil., sous-sol complet, excellent état. Libre de suite. *Prix justifié.*
Ag. MAIRIE. 976-52-52.

locations non meublées Demande

paris

EMBASSY SERVICE recherche *du studio au 6 pièces Paris* et villa banlieue Ouest. Propriétaire directement - 265-67-77.

Collaborateur journal recherche
STUDIO ou 2 PIÈCES
5e, 6e, 7e.
Prix 1.000 F environ.
Ecr. no 6106 « le Monde » Pub. *5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09*

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. très banl. Loyer *garanti* 5.000 F maxi - 283-57-02.

locations meublées Demande

paris

J. F., sérieuse, 18 ans, ch. chambre dans le 13e arrond., proche place d'Italie.
Ecr. à 6.107, « le Monde » Pub., *5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09*

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing 4 p. et plus - 285-11-08.

bureaux

LOCATIONS salles - bureaux TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES ET TELEX. *Téléphone : 524-43-05.*

BASTILLE 1.600 m2 ou 650 m2, *bureaux impeccables, climatisés, bail neuf, libres.* — 563-83-33.

VIIe - VARENNE
grand *standing, bail 9 ans ou* location précaire :
— 320 m2, 12 à 14 *bureaux ;*
— 1 à 3 bureaux, réception.
Visiteurs et téléphone assurés. BERGI - 222-48-60.

1 à 20 Burx tous *quartiers* Locations sans pas-de-porte
AG. MAILLOT ST-LAZARE **293-45-55**
Spécialiste bureaux depuis 1961.

VERSAILLES 225 M2 *6 Park.*
425 F le m2 annuel H. T.
951-32-70.

Boutiques

Achète comptant murs de boutiques libres ou louées, Paris ou proche banlieue. - 563-68-06.

Investisseur murs avec locataire 1er ordre rentabilité immédiate 12 % notaire payé. Propriétaire : 260-26-93.

fonds de commerce

Très beau Magasin à vdre dans *quartier de la Chaussée-d'Antin-Trinité,* au 55, rue Châteaudun, Paris-9e Rez-ch. : 60 m2 envir. 1er étg. : commercial ou appt. *65 m2 envir.* Sous-sol : *60 m2 envir.* Tout confort + 2 chbres service. Bail tout neuf 3-6-9 a. *Pour ts commerces, sauf Café-*Restaurant. Urgent. - 874-14-18.

40 km Ouest Paris
Splendide Librairie-Papeterie
C.A. 2.620.000 F.
Traite avec 1.200.000 F
TRANSADIX 256-10-10 225-63-59

PART. CEDE BAIL tous Cces
16e CHOCOLATERIE DEPUIS 50 ANS
Installation luxueuse. Prix abordable, crédit possible. Tél. après 20 h. : 490-02-95 ou heures bureau : 206-16-74

locaux commerciaux

RUEIL-MALMAISON
proximité hôtel de ville,
locaux commerciaux
à partir de 50 m2 + réserves ensemble neuf
dans rue animée.
Téléphone : 227-04-30.

BOULOGNE. 250 m2 bureaux + 250 m2 dépôt
Tél., 13.000 F m. Rens. 604-46-87.

immeubles

S AVIA PAIE COMPTANT
Immeubles toutes catégories sans limitation de prix.
DECISION IMMEDIATE
Tél. : 267-37-37 (p. 42) ou écr. 9, av. La Bourdonnais, Paris-7e.

8e murs de bureaux 150 m2 *loués, rapport 7 %.*
Prix : 950.000 F. 763-44-30.

pavillons

PAVILLON NEUF
En cours de finition
Sur *740 m2 de terrain*
235 m2 de surface habitable
Séj. 50 m2 + 7 P., cuis., 3 s. de bains, 2 w.-c., sous-sol total 137 m2. - *Sur place : samedi* et dimanche, de 14 à 18 h. : 14, rue de la Ferme, à SAINT-MAUR.

CHATENAY-MALABRY
Belle maison meulière 5 PCES
Dans cadre exceptionnel
Prix : 850.000 F. — 663-35-70.

SÈVRES-LES-BRUYÈRES (92)
A l'orée du bois - Au calme
Maison bourgeoise
140 m2 - Garage 2 voitures
Terrain 450 m2 - Px 680.000 F

PALAISEAU (91)
Amusante maison
Cuisine, s. à manger, au rez-de-chaussée. 1er étage, salon, 2 chambres, salle de bains, donnant sur très agréable jardin. 425.000 F

ORSAY (91)
Pavillon meulière de 1951
Sur sous-sol comprenant un rez-de-jardin avec cuisine séjour, 1 chbre, s. de bains, w.-c. à l'étage, 2 chambres, cabinet de toilette, 500 m2 jardin. - Prix 610.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Chevry 2
Tél. 012.12.12

VILLEPARISIS
Part. vend dans quartier calme pavillon 3 p., s. de bains, chff central, gar. dépend., s/310 m2. Px 270.000 F: *427-35-52,* apr. 19 h

manoirs

EURE PRES BRIONNE
beau manoir normand, état parf., séj.-salon 52 m2, bureau, 4 chbres tt cft., parc 6.100 m2 Px 630.000 F. T. (32) 44-42-75.

MANOIR LOUIS XVI
dans parc 5 ha, cadre magnifique, excellent état, nombreuses et belles pièces, dépend., possib 30 ha bois. CARON
80, r. de Vienne, 27140 GISORS
(16) 32-55-04-24

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

propriétés

1 heure Sud de Paris + train direct belle maison caractère : 5 Pièces, tt cft, terrain paysagé *clos de murs,* 450.000 F. Cause départ. Téléphone (37) 99-17-51.

DOURDAN (91)
PROPRIETE BOURGEOISE
Grand séjour devant terrasse coin repas + salon, 6 ch. avec sanitaire, *salle de jeux, ss-sol,* garage 4 voitures. Sur 1.500 m2. Vue imprenable. Px 1.250.000 F. Agence DAMES — 492-51-63.

GISORS (près), Jolie vue BELLE PPTE parf. état, entr., gd séj., cuisine, *5 chbres, bns, gar., jdin* PELOUSE 2.600 m. Px. 450 000 F Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, 27140 GISORS. TEL. 16 (32) 55-06-20.

VILLA BIEVRES Exceptionn.
300 m2 habitables sur 1.885 m2 jardin boisé, parfait état. 1.680.000 F. 951-32-70.

propriétés

ORLEANS 15 KM centre direction Beaugency, ppté impeccable, cuis., *liv. room, s. à m., 4 ch.,* 4 s. de bns, tt cft., dépend. sur joli terr. boisé 1.700 m2, bordure petite rivière Cadre exception. Prix : 740.000 F. Visite sur place samedi, dim., 52, route de Blois, St-AY LOIRET. Tél. : 53-47-07.

LE VESINET Résidentiel 5' R.E.R.
Luxueuse villa moderne sur 2.000 m2, dernier confort + pavillon amis. 2.400.000 F. BARTHEL S.A. 976-04-80.

OISE *60 KM PARIS,* Route TOUQUET.
Part. vend splendide propriété 7 P. principales, 2.500 m2, tt conft. *Orée forêt.* Ecr. JD/151, Havas (B.P. 907). 76002 ROUEN CEDEX.

terrains

TERRAIN A LOTIR
5 HA PRES ROUEN
Conviendrait à lotisseur *ou promoteur.* Ecrire M. FLEURY, 18, r. du Cimetière, 76150 Notre-Dame-de-Bondeville.

châteaux

CHATEAU
(entre Aix et Marseille)
Anciennem. collège internat. d'enseignem., conviendrait aux collectivités. Parc 5 ha., très beaux arbres, pelouses, sources, étangs, fontaines, piscine, tennis, 60 pièces, très bon *état, confort moderne.* Prix 5.500.000 F. TEL. : (67) 63-36-83.

villas

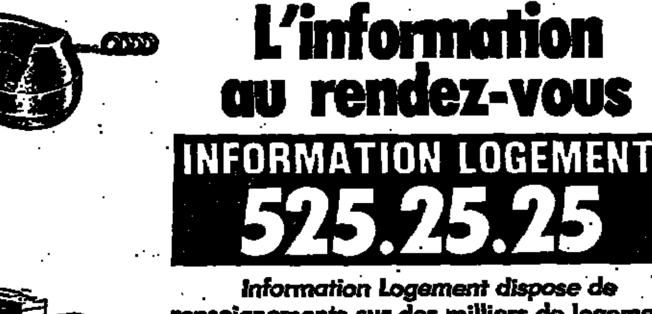
VERSAILLES, VILLA, salon, S. à M., 4 chambres, calme, état impeccable. Prix : 840.000 F. *MAT IMMOBILIER.* - 953-22-27.

Entre Vésinet et Saint-Germain, villa neuve, stdg récept., 4 chb., 2 bns, garage 2 voit., jardin : 820.000 F T.T.C. Tél. : 534-57-40.

PARC DE SCEAUX
Très calme VILLA DE STYLE séj. avec cheminée, 4 chbres, tt cft, terr. 540 m2. Px 1.400.000. Agence du Marché. - 663-05-05

CHATOU - PROX. R.E.R.
HOTEL PART. Récent, p. de t. récept. sur terrasse et jardin 6 chbres, 2 bains, s. de dches, *tout confort ; garage, jardin.* AGENCE DE LA TERRASSE Le Vésinet. - 976-05-90

Immobilier (information) Immobilier (information)



L'information au rendez-vous

INFORMATION LOGEMENT
525.25.25

Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE SUR SURENCHERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS. le *jeudi 25 octobre 1979, à 14 heures* - EN UN SEUL LOT

UN TERRAIN situé commune d'ABLEIGES

(Val-d'Oise) - Au hameau « LA VILLENEUVE-SAINT-MARTIN » Lot no 4, section B du lotissement dénommé « Résidence du Colombier » Avec *construction en cours* d'un PAVILLON D'HABITATION

LIBRE - MISE A PRIX : 192.500 FRANCS

S'adresser Me Michel POUCHARD, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, 92600 Asnières 9, rue Robert-Lavergne (798-94-14) ; Me JOHANET, avocat à Paris, 43, av. Hoche ; Mes de SEGRAIS et AMBROISE-JOUVION, avocats à Paris, 9, rue Guénégaud ; Me MARTIN, syndic à Paris, 12, rue Etienne-Marcel ; à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour visiter. - Prêt possible du *CREDIT FONCIER DE FRANCE* et de la Banque *GRINDLAY OTTOMANE.*

Vente sur conversion de saisie immobilière en vente ordinaire, au Palais de Justice à NANTERRE, le mercredi 24 octobre 1979, à 14 heures

d'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

à usage de *BUREAUX et INDUSTRIEL*
sis 4 bis et 4 ter, rue de Nanterre

à SURESNES (Hauts-de-Seine)

D'une contenance cadastrale de 3.567 m2

MISE A PRIX : 600.000 FRANCS

S'adresser pour tous renseignements à :
Me Jacques TALON, avocat à Paris (1er), 20, quai de la Mégisserie (tél. 236-59-25) ; Me Georges LAURIN, avocat à Paris (8e), 10, rue de l'Isly ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 25 octobre 1979, à 14 heures EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE 7 PIÈCES

principales, cuisine et dépendances, deux chambres de domestiques à l'entresol, cave au sous-sol et les 84/2.262 des parties communes au cinquième étage dans un immeuble sis à

PARIS (16e), 5, rue Dufrénoy

MISE A PRIX : 1.000.000 DE FRANCS
S'adresser pour tous renseignements à Me Paul MAURIAC, avocat à Paris (8e), 18, rue d'Aguesseau (tél. 266-37-02) ; et à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

VILLE DE PARIS - Adjudication en la Chambre des Notaires de PARIS. le MARDI 6 NOVEMBRE 1979, à 14 h. 30 - EN QUATRE LOTS

1) UNE CHAMBRE LIBRE - 3, PLACE DU TERTRE
à PARIS (18e) - MISE A PRIX : 28.000 FRANCS

2) UN APPARTEMENT, 1, rue St-Eleuthère
à PARIS (18e) - De 2 pièces au 3e ét. - 2 pièces mans. au 4e ét. - CAVE

LIBRES - Mise à prix : 550.000 F

3) DROIT AU BAIL D'UNE BOUTIQUE av. APPARTEMENT 5 P.
1, BOULEVARD DIDEROT, PARIS (12e)
Chambre domest. - CAVE - Bail 3, 6 9 ans à compter jour de l'adjudicat. Loyer annuel : 30.000 FRANCS - MISE A PRIX : 60.000 FRANCS

4) DROIT AU BAIL D'UN ATELIER av. LOGEM. 2 P. et s/sol
137, AVENUE DE CHOISY, PARIS (13e)
Bail 3, 6, 9 ans à compter de l'adj. Loyer ann. 12.000 F - M. à px. 36.000 F. Consignations pour enchérir 20 % des mises à prix
S'adr. Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides à Paris (1er), tél. 260-31-12 ; POUR VISITER : sur place, lots 1 et 2, les mercredis 17, 24, 31 octobre de 14 h. à 16 h. et samedis 13, 20, 27 octobre de 10 h. à 12 h. ; lots 3 et 4, les mercredis 17, 24 octobre de 14 h. à 16 h

Vente au Palais de Justice à Paris, le lundi 22 octobre 1979, à 14 heures
PAVILLON à BOURG-LA-REINE (92), 68, av. du Petit-Chambord
Contenance 6 ARES 16 CENTIARES - LIBRE DE LOCATION
M. A PRIX : 200.000 F - S'adr. Me LAFON, avocat, Paris (17e), 75, bd Malesherbes. 293-46-64 ; Me ROSEMAIN, avoc., Paris ; s. pl. pour vis. merc 14 à 18 h.

ADJ. TRIBUNAL COMMERCE PARIS le mardi 16 octobre 1979 à 13 h. 45 Fonds Comm. d'entreprise **GÉNÉRALE ÉLECTR.** 13 à 15, rue de Londres, PARIS (9e) **Compt un LOCAL** rez-de-chaussée 13, rue Londres **MAGASIN** compren. 2 bureaux et bureau usage atelier 15, rue de Londres - M. à P. (p. ét. b) 16.000 F. Consign. 20.000 F. S'adr. Mes DEMORTREUX et SAGAUT, not. ass., 67, bd St-Germain et Me MIZON, synd., 6, bd de Sébastopol à Paris.

ADJ. TRIBUNAL COMM. DE PARIS Mercredi 17 octobre 1979, à 13 h. 45. **Fds de CAFÉ-BAR-**BRASS.-SNACK RESTAURANT 5, rue Léon-Rocquet et 31, av. République **ST-MAUR**-des-Fossés M. à p. (p.ét.b.) 80.000 F. C. 45.000 F. S'adr. Me POPELIN, not., 164 Fg St-Honoré, et Me GOURDAIN, syndic à Paris, 174, boulevard Saint-Germain.

ADJ. s/folle ench. Trib. Cce PARIS le jeudi 18 octobre 1979, à 13 h. 45 **Fds Cce PRÊT-à-PORTER** Expl. à Paris (8e) 76, rue Notre-Dame-de-Nazareth Comp. droit bail **BOUTIQUE** de 22,50 m2 environ M. à p. 162.000 F (p.ét.b.). C. 85.000 F. S'ad. Mes Demortreux et Sagaut, not. ass., 67, bd St-Germain, et Me Girard, syndic, 116, boulevard Saint-Germain.

VENTE s/saisie imm. Palais de Just. Versailles, 3, pl. A.-Mignot, Mercredi 24 octobre 1979 à 10 h. - EN UN LOT

UNE PROPRIÉTÉ
avec JARDIN - CONT. 781 m2
à Conflans-Sainte-Honorine
(78), 29, rue du Plateau-du-Moulin
Mise à Prix : 100.000 francs
S'adr. pr rens. à Me M. COYDON, av. 65, bd de la Reine, Versailles, 951-21-93 et 953-45-60. Au Greffe Tr. Gde Inst. de VERSAILLES Sur lieux pr visiter.

Etude de Me PETIT, not. à LISIEUX 10, pl. Clemenceau, tél. (31) 62-00-52 A VENDRE
à 6 km de LISIEUX (14)
Très beau MANOIR normand
(XVIIe) de 14 PCES PRINC. gde cuis., 3 s. de bains, diverses dépendances. PARC 2 HA 50 CA traversé par riv. Plan d'eau. Pour visiter s'adr. au not.

ADJ. Tribunal Commerce de PARIS le mercredi 17 octobre 1979 à 13 h. 45 **Fds Cce TRAVAUX IMPRESSION** 4 et 4 bis, rue Paul-de-Kock **LE PRÉ-SAINT-GERVAIS** M. à Px : (p. ét. b.) 100.000 F. Consign. 10.000 F. - S'ad. Me POPELIN, not., 164, Fg-St-Honoré Paris ; Me GOURDAIN, syndic, Paris, 174, boulevard Saint-Germain.

VENTE au Palais de Justice à Paris, le Jeudi 25 Octobre 1979, à 14 heures,
D'UN STUDIO
Comprenant : entrée, cuisine, 1 pièce, salle de bains, w.-c., parking, petit jardin, dans l'immeuble sis à
PARIS (20e)
22 à 30, *rue du Capitaine-Marchal* LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUP. MISE A PRIX : 65.000 FRANCS S'adr. Me Yves TOURAILLE, ancien avoué, avoc. à Paris, 48, *rue de Clichy* (874-45-85) ; Me GUILLEMONAT, syndic à Paris, 43, rue de Richelieu ; à tous avocats près les Trib. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre. Visites : les 18 et 23 oct., de 14 h. 30 à 15 h. 30. Prêt poss. CREDIT FONC de FRANCE et BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

LES DEUX ANS DE L'AGENCE DES DECHETS

Récupérer au lieu de jeter

Une campagne pour la récupération des piles au mercure vient d'être lancée par l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED). Créée depuis deux ans et installée à Angers, cette institution a pour mission d'étudier les moyens d'encourager les initiatives visant à éliminer les déchets industriels ou ménagers. Une Journée d'information, organisée à Bordeaux, a permis aux responsables de l'agence, que dirige M. Michel Affholder, de montrer concrètement quelques-unes de leurs expériences.

« Une tonne de mercure dans la nature, c'est une tonne pour toujours », a rappelé M. Thierry Chambolle, directeur de la prévention des pollutions au ministère de l'environnement et du cadre de vie. Les quantités de mercure rejetées en France semblent, en effet, relativement modestes : 450 tonnes de déchets contenant 60 tonnes de mercure, mais la toxicité de certains dérivés du mercure au contact de l'eau est telle, et son accumulation dans la chaîne alimentaire si dangereuse comme on l'a vu au Japon à Minamata, qu'il est important de l'éviter dès maintenant.

La récupération du mercure

Dès 1972, des contrats ont été passés avec les industriels, notamment les ateliers d'électrolyse du chlore, afin de réduire la pollution par le mercure : 83 millions de francs ont été investis pour améliorer les circuits de production. Ils ont permis de réduire la consommation de mercure de 108 tonnes en 1972 à 37 tonnes en 1978. Et les rejets de mercure dans l'environnement ont été divisés par huit (24 à 3,2 tonnes).

Cette fois, il s'agit d'empêcher l'accumulation de quantités infimes : les piles au mercure utilisées pour les appareils de photo et de cinéma, les prothèses auditives, etc., représentent finalement des masses importantes. Dix tonnes de mercure sont utilisées chaque année pour la seule fabrication de dix millions de piles-boutons à oxyde de mercure. Une vaste entreprise de collecte a été lancée, en collaboration avec les importateurs et seize mille détaillants, qui ont reçu des boîtes spéciales et des dépliants pour renvoyer les piles usagées qui seront retraitées. Il est enfin question d'essayer de récupérer le mercure des cinq millions de thermomètres cassés chaque année dans les hôpitaux.

Aussi nécessaire soit-elle, la collecte des piles ne concerne que peu d'utilisateurs. En revanche, chacun est conduit à jeter chaque jour des vieux papiers, des bouteilles vides, des boîtes de conserve dont la réutilisation serait possible. Sur 14 millions de tonnes d'ordures ménagères (250 kilos par an et par habitant), plus de la moitié sont des emballages (cartons, bouteilles, boîtes de conserve), pourtant seules trois mille communes (huit millions d'habitants) tentent actuellement des expériences de collecte sélective.

Si la nécessité de cette récupération semble évidente du point de vue de l'environnement, du refus du gaspillage, elle n'est pas toujours fondée économiquement. Pour les réemplois et le matériau d'occasion aussi il faut trouver un marché, des débouchés.

Ainsi le recyclage des vieux papiers (1,7 million de tonnes par an) est freiné par les cours de la pâte à papier, par la difficulté du désencrage (des investissements dans ce domaine ont été aidés par l'ANRED) et par les exigences de qualité des utilisateurs.

Pour le verre on estime que 150 000 tonnes de bouteilles sont récupérées, soit pour être réemployées, soit pour entrer de nouveau dans la fabrication du verre. Un objectif de 600 tonnes a été fixé pour 1983.

Ramassage sélectif

Une expérience de ramassage sélectif est organisée par exemple par la communauté urbaine de Bordeaux depuis trois ans pour environ trente-cinq mille habitants. Cette expérience a été favorisée par l'existence, dans la région, d'une usine de fabrication de verre à Vayres (Gironde) qui emploie le verre cassé (60 % des bouteilles ramassées) pour le calcin, et, d'autre part, d'un important marché local de réemploi des bouteilles à cause du vignoble.

Il y a quelques années, cinq ans à peine, le gouvernement renonçait à taxer l'emploi de bouteilles en plastique pour les liquides alimentaires (eau, vin, huile, etc.) pratique qui a mis fin à la consigne. Aujourd'hui, il s'agit de retrouver le moyen, sans consigne, d'équilibrer les comptes de la récupération. Une plus grande confiance pourrait être faite à l'initiative individuelle : on placerait des conteneurs près des supermarchés ou au centre des bourgs et des villes pour que les volontaires y déposent leurs bouteilles vides. Mais ce genre d'expérience est très décevant selon les responsables de l'Agence des déchets, et ils préfèrent encourager les initiatives plus ambitieuses comme la collecte sélective.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

URBANISME

SELON UN PROJET DE LOI EN PRÉPARATION

Le gouvernement veut donner plus d'autonomie aux communes qui composent les villes nouvelles

L'avant-projet de loi réformant l'organisation des villes nouvelles vient d'être mis au point par le groupe central des villes nouvelles (qui est un organisme interministériel) et les syndicats communautaires d'aménagement, sortes de super-conseils municipaux qui gèrent ces agglomérations. Le projet devrait être soumis prochainement au conseil des ministres, après avoir été approuvé par le Conseil d'Etat, puis il sera discuté au Parlement.

En 1965, le gouvernement décidait de créer les villes nouvelles. Regroupant d'anciennes communes souvent rurales, elles étaient destinées à accueillir la population nouvelle et à discipliner le développement urbain des grandes agglomérations. Outre les cinq villes nouvelles de l'Ile-de-France, on compte également des agglomérations de ce type à proximité de Marseille, Lille, Rouen, Lyon.

L'organisation de telles agglomérations et leur fonctionnement avaient fait l'objet d'une loi dite « loi Boscher », publiée le 10 juillet 1970, mais ce texte apparaît aujourd'hui dépassé à plusieurs titres. Il instaure d'une part un régime provisoire et d'exception pour les villes nouvelles ; d'autre part les communes, regroupées pour la plupart au sein d'un syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.), estiment être dessaisies de leur fonction de gestion et réclament plus d'autonomie. Il est donc apparu opportun, tout en conservant certaines des structures propres aux villes nouvelles, nécessaires à leur développement, de les adapter aux évolutions constatées au cours des années qui viennent de s'écouler.

Le projet de réforme porte sur deux points principaux : la répartition des compétences entre le S.C.A. et les communes, et la fiscalité.

En attendant 1989 (et non plus vingt-cinq ans à partir de la création de la ville nouvelle comme le prévoit la loi Boscher) les villes qui sont gérées par des S.C.A. conserveraient cette structure administrative, mais les compétences des syndicats seraient strictement définies et limitées aux besoins collectifs de l'agglomération (études sur le développement et l'équipement de la ville, constitution de réserves foncières, organisation des transports urbains, eau, assainissement, voirie, signalisation, parcs de stationnement, cimetières, équipements sanitaires et sociaux). D'autre part, le S.C.A., dans la nouvelle formule, gère les équipements qui sont reconnus d'intérêt d'agglomération, tous les autres revenant aux communes, qui reprennent à cet égard leur autonomie.

Une nouvelle organisation fiscale

Une commune concernée pour partie seulement par la ville nouvelle pourrait demander l'extension de la zone d'agglomération sur la totalité de son territoire. Elle pourrait également s'en retirer s'il apparaît que son inclusion dans le périmètre d'urbanisation n'est plus nécessaire. D'autre part, une municipalité aurait le droit de demander à être amputée d'une partie de son territoire concernée par une opération d'urbanisme, cette partie étant soit rattachée à une autre commune soit érigée en commune nouvelle.

Le principe d'autonomie des municipalités se retrouve aussi dans la nouvelle organisation fiscale. Jusqu'à présent, afin de tenir compte des disparités (certaines communes comme Saint-Ouen-l'Aumône, à Cergy-Pontoise, dans le Val-d'Oise, doivent accueillir des zones industrielles alors qu'à Cergy, ville voisine qui devait jouer le rôle de centre urbain, on avait multiplié les logements), une solidarité fiscale — qui ne tenait pas compte des limites communales — s'était instaurée. Le nouveau système, s'il est adopté, permettra aux communes de mener leur propre politique et de la sanctionner par des impôts (pour celles qui désirent multiplier les équipements collectifs par exemple) tout en tenant compte des « injustices » dans la répartition des logements et des *activités économiques. Les communes* voteront donc leur propre impôt, mais le produit de la taxe professionnelle sera réparti entre elles.

Après 1989, date à laquelle les opérations d'équipement devraient être terminées, les villes nouvelles pourront choisir leur mode de gestion définitif : création d'une ou plusieurs communes, création d'une communauté urbaine ou mise en place d'un syndicat intercommunal.

Le gouvernement avait imposé les villes nouvelles à des élus souvent récalcitrants. Les nouveaux habitants qui sont venus y loger sont désireux de voir les agglomérations prendre leur forme définitive dans les meilleurs conditions, mais ils sont inquiets pour l'avenir financier des S.C.A. Cette question sera au centre du prochain congrès des élus des villes *nouvelles les 26 et 27 octobre.* Et, en rendant leur autonomie aux communes qui forment les agglomérations nouvelles, le projet de loi préparé par le gouvernement ne risque-t-il pas de rendre plus difficile encore la cohérence des villes nouvelles ?

TRANSPORTS

Rebondissement dans le conflit des bus d'Angers

LA C.G.T. LANCE UN NOUVEL ORDRE DE GRÈVE

Angers. — Pour les trois cent trente salariés des transports urbains d'Angers, le travail a repris le 6 octobre après vingt-quatre jours de grève (*le Monde* du 9 octobre). Mais cette reprise ne marque pas la fin du conflit. Devant le « refus catégorique » opposé à ses nouvelles propositions en vue de sauver quarante-cinq emplois, dont la suppression a été décidée, la section C.G.T. de la société d'exploitation des bus a déposé le 8 octobre un nouveau préavis de grève « renouvelable de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures », à compter du samedi 13 octobre.

L'affaire des transports urbains déjà à l'origine d'une rupture — sans doute irréversible — entre la minorité communiste (opposée aux licenciements) et la majorité socialiste et M.R.G. du conseil municipal d'Angers constitue aussi une sérieuse pomme de discorde entre la C.G.T et la C.F.D.T En effet, les délégués de cette dernière organisation à la société d'exploitation ont, pour leur part, signé le protocole mettant fin à la grève qui avait été proposé par la direction.

● *La C.E.E. pourrait financer 20 % du tunnel sous la Manche.* — La Communauté économique européenne pourrait fournir jusqu'à 20 % du financement du projet de tunnel sous la Manche, préparé à la fin de 1978 par la S.N.C.F. et British Railways, indique le 10 octobre le *Financial Times*, citant des renseignements obtenus de la Commission de Bruxelles. Le coût de ce tunnel, à voie ferroviaire unique, est estimé à 600 millions de livres (5,5 milliards de francs environ). Cette estimation, calculée sur la base des prix en vigueur au 1er janvier 1978, devra toutefois être révisée en fonction de l'inflation. — *(A.F.P.)*

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Yougoslavie et Mme Radomir Radovitch ont donné une réception, mercredi, à l'occasion de leur départ de Paris. Leur courtoisie, leur culture, leur parfaite connaissance de la France et des Français leur avaient valu beaucoup d'amis et ceux-ci étaient venus nombreux leur dire au revoir.

— L'ambassadeur du Bahrein et Mme Kassim Mohamed Bu-Allay ont donné une réception, mercredi, à l'occasion de leur départ. Parlant parfaitement notre langue, très au fait de tous les problèmes de sa région, M. Bu-Allay était un diplomate très estimé, comme il a pu le mesurer à l'affluence de ses invités.

Mariages

— M. P. MALHER et Mme, née Aline Jouannet,
M. Marcel RICAUD et Mme, née Hélène Fraisse,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,
Marie-Odile et François,
le 30 septembre, à Paris, en l'église Saint-François-Xavier.
42 bis, avenue de Saxe,
75007 Paris.

Décès

— On apprend la mort de
M. Pierre BESSET,
ancien député P.C.
du Puy-de-Dôme.

[Né le 17 février 1907 à La Ricamarie (Loire), peintre en bâtiment, Pierre Besset, membre de la Jeunesse communiste, est arrêté pendant l'occupation et s'évade de prison. Député aux deux Assemblées constituantes, il est élu le 10 novembre 1946 à l'Assemblée nationale, où il représente le Puy-de-Dôme, et réélu le 17 juin 1951 et le 2 janvier 1956. Il est battu le 30 novembre 1958.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Le président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la Société des centres commerciaux (S.O.C.),
ont la douleur de faire part du décès de
M. Serge François CAREIL,
directeur général adjoint,
survenu le mardi 9 octobre, dans sa cinquante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu le jeudi 11 octobre, au cimetière du Montparnasse.
20, place Vendôme,
75001 Paris.

— Pau, Coarraze.
M. le président et les membres du conseil d'administration,
M. le directeur et le personnel de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel des Pyrénées-Atlantiques,
ont le regret de faire part du décès de
M. Bernard de DUFAU de MALUQUER,
président d'honneur
de la Caisse régionale
de Crédit agricole mutuel
des Pyrénées-Atlantiques,
chevalier de la Légion d'honneur
et de
l'Ordre souverain de Malte,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur du Mérite agricole.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 9 octobre 1979, en l'église Saint-Vincent de Coarraze (Pyrénées-Atlantiques).

— Le conseil d'administration et le personnel de la Banque de l'Union meunière de la région parisienne ont la douleur de faire part du décès de
M. Roger MASSON,
leur ancien président et administrateur, survenu à Brunoy, le 8 octobre 1979.
Les obsèques ont eu lieu le 10 octobre 1979, à Brunoy (91800).

— Le pasteur et Mme Jacques Mundler, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Daniel Lucius, ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme André Jaquet, et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Micheline MUNDLER,
assistante sociale,
survenu subitement à Paris, à l'âge de cinquante-cinq ans, le 7 octobre 1979.
Un service du souvenir et de l'espérance aura lieu en l'Eglise réformée de l'oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er (métro Palais-Royal ou Louvre), le samedi 13 octobre, à 11 heures.

« Heureux ceux qui ont faim et soif de justice car ils seront rassasiés. »
(Mat., 5/6.)

32, rue Molière,
92500 Rueil-Malmaison.
6 bis, allée Cécile-Chaminade,
78110 Le Vésinet.
3, avenue de La Bourdonnais,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Robert PARIS,
inspecteur général H. Cl.
de l'Union-Vie,
directeur
des Assurances collectives de l'U.A.P.
(secteur Union),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chef d'escadron
de hussards honoraire,
ancien de la 2e D.B.
survenu le 4 octobre 1979.
85, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

— M. et Mme François Perrot et leurs filles,
Mme Claude Perrot,
Mlle Anne Sutra de Germa,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Charles PERROT,
née Geneviève Laroche,
survenu le 6 octobre 1979, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu le lundi 8 octobre, en l'église de Rougemont (Doubs).
32, allée des Haras,
93420 Vaucresson.
37, rue Damesme,
75013 Paris.
« Campagne Monplézy »,
34120 Pézenas.

— M. et Mme Olivier Perroy,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean-Michel PERROY,
rappelé à Dieu, le 3 octobre 1979, dans sa dix-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu à Saint-Laurent-en-Brionnais (71), le 6 octobre 1979.
368, avenue du Prado.
13008 Marseille.
— *Richard et Anna,*
Alain, Jacqueline et Patrick PRASQUIER,
Joël et Débora Prasquier,
Salomon et Halina Lautenberg,
Les familles Eichenwald, Sandzer, Kurc, Gazit,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Cécile,
âgée de huit mois,
leur fille, sœur, petite-fille et nièce, le 7 octobre 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part.
15, boulevard de la Saussaie,
92200 *Neuilly-sur-Seine.*

— Catherine et Monique Scaioni ont la douleur de faire part du décès de leur grand-mère et belle-mère,
Mme Antoinette SCAIONI,
pieusement décédée à Milan, le 10 octobre 1979.
Mme et Mlle Scaioni,
15, rue Malebranche,
75005 Paris.

Remerciements

— Mme Pierre Pouyade
Et ses enfants,
dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous les témoignages de sympathie et d'amitié qui leur ont été exprimés à l'occasion du décès du
général Pierre POUYADE,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence ou leurs messages.

Anniversaires

— Il y a deux ans, après une longue et cruelle maladie, s'éteignait, à l'âge de trente-six ans, le
docteur Michel KOMPALITCH.
Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont estimé et aimé.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-I, lundi 15 octobre, à 10 heures, salle des commissions, centre Panthéon. M. Yves Luchaire : « L'adjoint au maire ».

— Université de Paris-X, lundi 15 octobre, à 10 heures, salle E. 07, bât. G., M. Louis Basle : « L'élaboration de l'économie politique du socialisme en Union soviétique (1917-1954) ».

Communications diverses

— Christianisme et sciences du langage : par le Père Guy Lafon, professeur à l'Institut catholique de Paris. — En quoi les sciences du langage donnent-elles un accès renouvelé à la compréhension du *christianisme ? Douze séances de travail* seront consacrées à une lecture structurale des textes bibliques.
Première réunion, le 22 octobre, à 20 heures, 82, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.
Pour tous renseignements et inscription s'adresser à : Mme de Kergorlay, 14, rue Hamelin, 75016 Paris. (Tél. : 553-65-34, de 8 h. à 10 h.).

— L'Association des Béni-Safiens tiendra son assemblée générale le 11 novembre, au Village de Vacances de Dourdan (Essonne). Elle sera précédée, à 12 heures, d'un repas en commun.
S'inscrire B.P. no 12 28700 Auneau.

— Maîtrise de l'événement.
Affirmation posturale et verbale.
Séminaires en entreprises,
E.T.R.E., 4, rue de la Bienfaisance, Paris-8e - 322-92-43.

Le Monde

économie

LA RELANCE DES NÉGOCIATIONS SOCIALES

Le président de la République félicite le premier ministre

Au cours du conseil des ministres du *10 octobre, consacré pour une large part à la relance des négociations sociales, le président de la République a félicité le premier ministre* « pour la qualité et la substance du dialogue qu'il a conduit avec les organisations syndicales et professionnelles ». Si MM. Bergeron, Maire et Menu peuvent trouver dans le programme annoncé par M. Barre un certain nombre des propositions qui leur tenaient le plus à cœur, il faut néanmoins constater que le plan de travail du gouvernement comporte beaucoup plus de mesures et d'orientations à moyen ou à long terme que de propositions précises et immédiates, hormis le relèvement du SMIC.

En ce qui concerne le salaire minimum et la réduction de la durée du travail, les projets de M. Barre sont fort éloignés des revendications ouvrières, et la C.F.D.T. relève la « timidité des intentions gouvernementales ». M. Bergeron, pour sa part, estime qu'il faut attendre ce qui en résultera dans la pratique.

La C.G.T., qui, la semaine dernière, considérait que M. Barre avait répondu « non » à toutes ses demandes, a choisi de lancer, le jour même du conseil des ministres, plusieurs consignes de grève, qui tendent à faire du 16 octobre une « journée » touchant de nombreuses professions du secteur privé et public ; les cégétistes seront seuls à cesser le travail à l'E.G.F. le 16 (et les trois jours suivants par région tournante). En revanche, ils débrayeront au coude à coude avec les cédétistes à la S.N.C.F., de façon diversifiée, durant la même période.

LES LIMITES DE L'OUVERTURE

La seconde ouverture sociale du gouvernement Barre apparaît, au sortir du conseil des ministres, comme une composition savamment orchestrée.

Les quatre thèmes traités : bas salaires, durée du travail, expression des travailleurs dans l'entreprise et rôle du personne d'encadrement, avaient, certes, été annoncés par M. Barre dans sa lettre du 13 septembre. En les reprenant, il insiste chaque fois sur l'importance de la négociation *entre les interlocuteurs sociaux*, le gouvernement, sauf pour le SMIC, n'intervenant que pour inciter au dialogue, le faciliter ou en tirer les conséquences réglementaires et législatives.

Le premier ministre s'applique dans chaque chapitre à ce que chacun de ses interlocuteurs syndicaux trouve, *tour à tour*, satisfaction sur une revendication lui tenant à cœur.

Cela est particulièrement sensible vis-à-vis de la C.F.D.T., nouvelle venue à l'hôtel Matignon, *de F.O., fidèle habituée et de la* C.G.C., revenante réticente. C'est ainsi que l'effort sur les bas salaires, qui va combiner l'augmentation du SMIC et les négociations par branhes reprend presqce intégralement les propositions de la C.F.D.T. A cela près qu'on ne cite ni chiffre ni date, hormis la confirmation d'une augmentation du pouvoir d'achat des smicarts avant la fin de l'année. La référence au programme de Blois montre que M. Edmond Maire avait touché un point sensible en reprochant à M. Barre de ne pas tenir ses promesses sur la réduction des inégalités. Le secrétaire général de la C.F.D.T. retrouvera aussi une part *de ses suggestions* dans l'annonce de l'étude de mécanismes de concertation évitant que la *revalorisation* des salaires les plus défavorisés ne se répercutent sur l'ensemble de la hiérarchie.

Les négociations par branches et dans les entreprises elles aussi, sont une *idée chère aux cédétistes*, même s'ils n'en ont pas l'exclusivité.

La recherche de l'expression des travailleurs dans l'entreprise s'insère encore plus caractéristiquement dans les objectifs de la C.F.D.T., même si les modalités pratiques demeurent vagues.

M. André Bergeron, pour sa part, voit enfin inscrit dans le communiqué du conseil des ministres *les assurances* gouvernementales dont il a maintes fois fait état : poursuite favorisée de la *politique contractuelle menée* ces dernières années dans la fonction publique et le secteur public : préparation d'un décret réduisant la durée maximale du travail de quarante-huit à quarante-six heures ; resserrement des équivalences (rapport entre le temps mis à la disposition de l'employeur et le travail effectif).

La C.G.C., enfin, a la part belle dans le coup de chapeau donné au personnel d'encadrement. La concertation avec les cadres mise sur les rails par la centrale de M. Menu, ses projets sur la participation *des cadres aux conseils* d'administration vont entrer dans les faits, la loi du 2 janvier 1978, *pour le premier point, ne restant* plus lettre morte, et un projet de loi étant élaboré pour le second point. Pour parer à l'angoisse particulièrement croissante des cadres devant le chômage, un ensemble « concret et cohérent d'actions » sera engagé d'ici à la fin de l'année.

Quant au pouvoir d'achat du personnel d'encadrement, il est *« rappelé que le gouvernement n'a jamais eu pour politique d'y porter atteinte »*. La fixation de son pouvoir d'achat, est-il dit, doit *« s'inspirer des situations particulières (...) et de la stabilité de notre économie »*.

Certes, la C.G.T., et aussi la C.F.T.C., *sont parties prenantes* dans chacun de ces grands dossiers. La réanimation de la commission supérieure des conventions collectives, pourrait-on observer, correspond à une des demandes de M. Séguy, sous bénéfice de l'inventaire du rôle qui sera réellement donné à cet organisme consultatif. Or il n'est pas question que la commission s'attelle à la négociation d'un indice des prix réclamé par la C.G.T.

Mais, dans l'ensemble, il est manifeste *que M. Barre, sensible* aux commentaires que firent ses visiteurs en le quittant, s'est efforcé d'en tirer le meilleur parti, *non sans clins d'œil appuyés*.

Les syndicalistes n'en restent pas moins sur leur faim là où, précisément, leur appétit était le plus vif (pour s'en tenir au menu proposé par M. Barre dans sa série de rendez-vous). Il a, en effet, tenu compte des dents longues du patronat devant les plats *de résistance ; salaires*, durée du travail, pouvoir dans l'entreprise.



(Dessin de CHENEZ.)

En ce qui concerne le SMIC, le premier ministre se contente de promettre une évolution au moins égale à celle du salaire horaire moyen. De la sorte, il ne fait qu'appliquer la loi qu'il avait violée ; il reste fort loin du salaire plancher de 2 700 francs réclamé par la C.G.T. et la C.F.D.T. Pour le pouvoir d'achat des cadres, il *faudra, dit-il, tenir compte des* cas d'espèce et de l'équilibre économique, ce qui peut être fort restrictif.

La durée du travail ? Il ne s'agit que d'écrêter les horaires abusifs. Si le communiqué officiel ne souffle mot d'une orientation programmée vers les « trente-cinq heures », qui, de fait, est en accord avec le « non » opposé aux délégations syndicales dans les entretiens de l'Hôtel Matignon.

Quant à la recherche de procédures « souples et diversifiées » sur l'expression des travailleurs *dans l'entreprise, elle s'entoure* d'un « flou artistique ». De même, un halo de semblable nature *entoure les prérogatives des cadres* dans la concertation ou leur entrée dans les conseils d'administration.

M. Ceyrac, voici quarante-huit heures, avait montré que le C.N.P.F. se tenait sur la défensive. En réalité, il n'était guère en danger, car, dans sa forme même, la tactique annoncée ne ressemble rien moins qu'à un assaut. Elle repose, en maints points, sur l'instauration de contacts, de *groupes de travail ; sur des études* salariales, sociales, économiques dont on reconnaît l'urgente nécessité, en avouant, du même coup, l'effarante indigence qui a régné jusqu'ici. Ce qui permet aussi de gagner du temps. Le maître-mot est la négociation, qui répond à l'aspiration du monde du travail. Mais que se passe-t-il quand elle aboutit à l'impasse ? Le gouvernement, dit-on, entrera en scène, mais on ne dit pas comment pour ne pas compromettre les chances du dialogue. Cette circonspection transforme l'épée de Damoclès en un sabre de bois et l'expérience montre que les « souhaits » adressés par les pouvoirs publics au patronat sont souvent reçus comme des vœux pieux.

Quoi qu'il en soit, le programme de travail dressé par M. Barre a des aspects positifs. Il a marqué un point en réarmorçant le dialogue avec tous les syndicats, même si, avec la C.G.T., il s'est agi d'un double monologue.

Les responsables syndicaux vont avoir du *« grain à moudre »*. C'est un premier pas après une longue *période d'atonie due, pour la plus* large part, aux contraintes de la doctrine économique gouvernementale. C'est de l'évolution de celle-ci que dépendront la plupart des résultats. S'il feignait de l'ignorer, s'il s'en tenait à la satisfaction d'avoir montré son habileté, le second souffle que reprend M. Barre aux yeux de la majorité s'épuiserait vite.

JOANINE ROY.

M. Raymond Barre veut obtenir des résultats pour restaurer le crédit de son gouvernement

Le nouvel appel au dialogue *social lancé, mercredi 10 octobre*, par le gouvernement et les caractéristiques du « *programme de travail* » adopté par le conseil des ministres au terme des entretiens de M. Barre avec les organisations professionnelles et syndicales ne traduisent pas seulement un évident souci de prévenir les risques de nouvelles explosions sociales et de *faciliter* la poursuite de la politique actuelle en cherchant à décrisper les rapports sociaux à l'intérieur des entreprises.

Le plan d'action du premier ministre procède aussi de motivations politiques qui n'apparaissent pas secondaires au moment où les louanges distribuées en Aquitaine par M. Giscard d'Estaing, successivement à MM. Jean François-Poncet, Robert Boulin et Jacques Chaban-Delmas (même si, pour ce dernier, elles étaient ambiguës), sont venues alimenter à point les supputations sur l'avenir de M. Barre. Supputations auxquelles *se livrent les milieux* politiques depuis que ce « jeu de la succession » a été ouvert par le premier ministre lui-même, le 27 septembre, dans son discours de Vittel en forme de bilan testamentaire (*le Monde* du 29 septembre).

Comme s'il voulait faire mentir *toutes les rumeurs*, M. Barre s'est fortement employé, face aux délégués des syndicats ouvriers et du patronat, à situer les intentions gouvernementales dans une certaine durée et à souligner que ses premières conclusions ne constituaient que *« le début du processus »*. Il n'a jamais donné l'impression à ses interlocuteurs de se comporter comme un premier ministre en sursis.

Plusieurs indications attestent, en *tout cas*, que M. Barre possède la certitude de conserver sa charge au moins jusqu'au printemps 1980. *Par exemple* : les nouveaux rendez-vous qu'il a pris avec F.O., la C.F.D.T. et la C.G.C. pour la fin de l'année et l'insistance qu'il a mise à assurer qu'il interviendrait personnellement *« au cours des prochains mois »* afin que le calendrier de travail établi soit jalonné d'une série de mesures ponctuelles dont les premières devront intervenir *« avant la fin de l'année »*. La certitude affichée par le premier ministre a sans doute été confortée par les félicitations que le chef de l'État lui a adressées, *mercredi, au cours du conseil des* ministres *« pour la qualité et la substance du dialogue conduit avec les organisations syndicales et professionnelles »*.

Cela ne signifie pas pour autant que l'avenir du gouvernement de M. Barre soit à moyen terme plus assuré, même si le premier ministre déclare à qui veut l'entendre que son discours de Vittel a été mal interprété. Ce dont il est difficile d'être convaincu *dans la mesure où les* déclarations faites ce jour-là par M. Barre faisaient trop clairement écho aux propos tenus dix jours auparavant, à la télévision, par le chef de l'État, pour être fortuites.

Conjurer la menace de disgrâce

En fait, si M. Barre souhaite aujourd'hui que ses rendez-vous sociaux débouchent très vite sur des résultats concrets, c'est aussi, en quelque sorte, pour essayer de conjurer la menace de disgrâce qu'il pressent peut-être depuis que M. Giscard d'Estaing a hésité, l'été dernier, avant d'accepter la thérapeutique de choc qu'il lui avait préconisée pour, en même temps, pallier les effets des nouvelles augmentations du prix du pétrole et enrayer le déficit de la Sécurité sociale. Ses hésitations, le chef de l'État les avait d'ailleurs laissé transparaître dans son entretien télévisé du 17 septembre au cours duquel *il avait pris quelque distance* à l'égard du gouvernement. A l'hôtel Matignon, ce jour-là, la *déclaration présidentielle* selon laquelle les mesures prises devraient être considérées *« pour solde de tout compte »* avait été accueillie comme un avertissement.

Après réflexion le président de la République avait néanmoins décidé de maintenir sa confiance à M. Barre et il l'avait dit : *« La question qui se posait pour moi, c'était de savoir s'il fallait changer de politique (...). A l'examen du dossier, j'ai pensé qu'il fallait au contraire poursuivre cette politique. Dans ces conditions, il était naturel que ce soit ceux qui avaient conçu cette politique qui la poursuivent. »*

Tandis que M. Barre se trouvait à Vittel, M. Giscard d'Estaing confirmait d'ailleurs, devant un *groupe de directeurs* de journaux invités à l'Elysée, qu'il n'avait pas l'intention, pour l'ins*tant, de changer de premier ministre.*

Le chef de l'État resterait-il dans les *mêmes dispositions* d'esprit si, la situation économique et sociale demeurant médiocre, M. Barre connaissait un nouvel échec au terme de son programme de travail avec les syndicats ouvriers et le patronat ?

Ainsi, les résultats des entretiens sociaux revêtiront-ils une importante valeur de test pour *l'avenir personnel du premier* ministre et celui de son gouvernement. C'est ce qui explique le soin apporté par M. Barre à transformer cette entreprise en réussite, et on met volontiers en valeur, dans son entourage, le caractère significatif des *« gestes symboliques »* décidés mercredi à cet effet, en réponse aux préoccupations de la C.F.D.T. et de la C.G.C.

Autre détail significatif de cette *volonté de concertation* : les différents commentaires officiels diffusés par le cabinet du pre*mier ministre à l'issue des séances* de travail avec F.O., la C.F.D.T., la C.G.C. et la F.E.N. avaient été *préalablement « préparés, discutés et rédigés en commun »* par l'ensemble des parties en présence.

L'objectif politique de M. Barre est clair : s'il parvient à convaincre le patronat de l'aider à obtenir rapidement les résultats sociaux qu'il espère, il pourra s'en prévaloir pour, tout à la fois, donner raison à M. Giscard d'Estaing de ne pas lui avoir retiré son soutien et restaurer son crédit personnel, fortement affecté par ses insuccès précédents. Ce qui n'exclut pas, de *toute façon, que le chef de l'État* estime alors nécessaire, quelques mois avant l'élection présiden*tielle de 1981, de rendre un ultime* hommage à M. Barre avant d'engager sa politique dans une nouvelle phase.

ALAIN ROLLAT.

LA C.F.D.T. DÉCIDE D'ENGAGER DES CONTACTS AVEC FORCE OUVRIÈRE

Le bureau national de la C.F.D.T. a décidé de poursuivre les contacts avec la FEN et la C.G.C. et d'en engager avec F.O., en prenant appui sur l'accord conclu avec la C.G.T., écrit *Syndicalisme*, organe officiel de la C.F.D.T., en date du 11 octobre. Rappelant que *« le contentieux avec F.O. est lourd »*, mais que dans *« certaines branches F.O. participe à l'action »*, l'article poursuit :

« La composition de F.O. n'est pas homogène, et les positions exprimées par ses organisations reflètent cette situation. F.O. influence un certain nombre de travailleurs, et le fait que cette confédération soit associée ou non à un appel à l'action a souvent un impact non négligeable sur la participation des travailleurs.

» Jusqu'à présent, nos appels pour voir F.O. se joindre à nous dans l'action n'ont guère été entendus. Mais pouvons-nous nous satisfaire d'une situation de division qui pèse sur le développement des luttes et donc sur les possibilités d'imposer des résultats ?

» Vouloir faire bouger les choses nous conduit à prolonger avec F.O. ce qui est inscrit dans notre pratique avec la C.G.T., ce qui se fait avec la FEN et qui est annoncé avec la C.G.C. N'attendons pas de retournements spectaculaires de comportement des uns ou des autres. Voyons ce que sont ces organisations et non ce que nous voudrions qu'elles soient. »

M. Bergeron nous a déclaré ne pas être officiellement saisi des propositions de la C.F.D.T. Elles seront, dit-il, comme il en a déjà pris l'engagement, soumises au comité confédéral F.O. qui se réunira en décembre.

[Jusqu'à la fin des années 60, la C.F.T.C. d'alors pratiquait souvent l'unité d'action avec F.O. et entretenait avec elle de bonnes relations au niveau confédéral. Elles se dégradèrent lorsque, après sa laïcisation, la C.F.D.T. passa, aux yeux de F.O., pour être trop politisée en pratiquant l'unité d'action avec la C.G.T. Le fossé se creusa lorsque la fédération de la chimie F.O. décida de quitter la centrale de M. Bergeron en 1972 pour fusionner avec la fédération correspondante C.F.D.T.]

M. SÉGUY : nous n'avons pas intérêt à idéaliser la rencontre avec le P.S.

La rencontre entre les dirigeants C.G.T. et P.S., le 10 octobre, s'est terminée par la publication d'un *communiqué commun*. Les deux parties soulignent les tentatives du gouvernement et du grand patronat « visant à faire cautionner leur politique antisociale ». La C.G.T. rappelle l'intérêt qu'elle attache à l'accord unitaire avec la C.F.D.T., et le P.S., « la nécessité de réaliser la plus large union des forces populaires ». Les deux délégations sont convenues de rester en contact.

Tandis que M. Mitterrand déclarait que le fait d'avoir reçu une délégation cégétiste soit, « en soi, une chose importante », M. Séguy estimait que l'entretien pourrait « permettre d'aboutir à des relations non seulement entre les deux organisations mais aussi au plan parlementaire qui seraient susceptibles de donner des résultats intéressants pour les uns et les autres ». Cependant, il a ajouté : « Nous n'avons pas intérêt à idéaliser cette rencontre qui se situe dans un contexte où nous devons faire preuve de réalisme. »

GRÈVE ILLIMITÉE A LA SOCIÉTÉ MOTOBÉCANE

La quasi-totalité des deux mille huit cents salariés des trois usines Motobécane de Saint-Quentin (Aisne), se sont mis en grève « illimitée », avec occupation des locaux, mardi 9 octobre, pour *obtenir* l'annulation de quatre cent cinquante licenciements prévus pour le *15 octobre, dans les départements* bicyclettes et cyclomoteurs. Neuf cadres de l'entreprise, dont le directeur, *M. Mairesse*, ont été retenus dans leurs bureaux jusque tard dans la nuit. Mercredi matin, des manifestants ont bloqué le Trans-Europe-Express en gare de Saint-Quentin pendant deux heures.

● *Le tri postal d'Épinal en grève.* — Depuis le lundi 8 octobre, le centre de tri postal d'Épinal (Vosges) est paralysé par une grève suivie à 90 %. Cet arrêt de travail est organisé par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., et F.O. pour protester contre les mauvaises conditions de travail et le manque de personnel. — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

L'état d'esprit des cadres

André Fontaine ayant cité dans son article « La dernière vedette » (le Monde *du 9 octobre) l'enquête de* l'Expansion *sur le vague à l'âme des cadres, M. P. Franck, gérant de la société de conseil industriel CONSEI, nous signale une autre enquête, qu'il a réalisée lui-même au printemps pour le compte de l'APEC auprès des cadres des P.M.E.* :

Nous n'avons jamais constaté chez nos interlocuteurs cette tentation de débrayer sur laquelle insiste l'enquête de *l'Expansion*. Au contraire, l'aspiration très largement dominante des répondants est l' « autonomie », qui rassemble à *la fois* un désir profond de liberté d'action, un certain rejet du contrôle de cette action *par les autres*, sans toutefois présenter très clairement l'acceptation ou la revendication de prise de responsabilités qui pourrait aller de pair avec cette autonomie tant désirée.

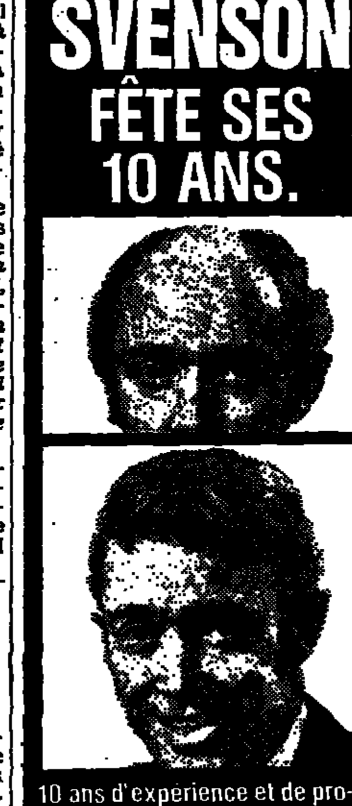
Mais il n'y a là, en tout cas, aucun signe de laisser-aller et aucun goût à « faire la planche ».

C'est vrai que les *conditions* de travail ne satisfont pas toujours : 22 % des cadres se trouvent trop éloignés de leur travail, *mais 84 % sont satisfaits de la qualité de leur vie professionnelle*. On est loin de cette tentation de « décrocher » dont parle l'enquête de *l'Expansion*, *même si 39 %* des cadres trouvent insuffisante la place réservée à leur vie de famille.

Que les cadres français se posent des questions pour leur rôle, *leur fonction*, leur devenir, leur utilité, etc., tout homme a toujours fait de la métaphysique, et ce n'est pas là un phénomène de société, particulier à l'époque présente.

Mais les cadres représentent en nombre près de 10 % de la population active en France, et beaucoup plus, bien entendu, à cause de leur rôle décisionnel.

Il convient donc d'être extrêmement prudent dans les analyses des comportements d'une catégorie sociale aussi importante et aussi disparate.



SOCIAL

LA FIN D'UNE EXPÉRIENCE EXEMPLAIRE

La société Pilote S.A. de Berck, qui emploie une majorité de handicapés, risque de disparaître

Depuis une semaine, les salariés de Pilote S.A., une manufacture d'articles de fantaisie employant des handicapés à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), occupent le siège social de leur entreprise à la suite du dépôt de bilan de la société. Ils entendent obtenir les aides qui ont été promises pour relancer l'usine. Les pouvoirs publics se font tirer l'oreille. Pourtant, la manufacture Pilote n'est pas une entreprise comme les autres. Elle est l'unique exemple en France de l'intégration totale de soixante et onze handicapés travaillant en milieu normal, sur les mêmes machines, avec les mêmes salaires, dans les mêmes conditions que leurs trente-six collègues valides.

De notre envoyé spécial

Berck-sur-Mer. — Au chemin des Anglais, à Berck-sur-Mer, il y a deux bâtiments de béton blanc. On dirait deux garages côte-à-côte, sans plus. Vue comme cela, de l'extérieur, la manufacture Pilote S.A. ne paie pas de mine. Et pourtant les articles qu'elle produit depuis 1958 ont envahi la plupart des drugstores et des magasins de souvenirs : colliers de strass, cendriers d'onyx, gourmettes d'argent, bagues et porte-clés frappés des signes du zodiaque, miroirs de poche et pendentifs, toute une pacotille destinée aux éternels touristes.

Aujourd'hui l'usine s'est arrêtée. Il y a huit jours, la société *Pilote* a été mise en règlement judiciaire, et le syndic, Mᵉ Sailly, a dû fermer les portes des ateliers. Seuls restent ouverts, dans une rue voisine, le siège social et les services commerciaux, occupés par le personnel. Une affiche résume ainsi les choses : *« 1.500 milliards de francs de cadeaux aux patrons de la sidérurgie ; 50 millions de francs suffisent pour sauver Pilote. »*

Cinq cent mille francs (nouveaux), n'est-ce pas un peu cher pour une petite usine de province ? Les salariés de Pilote répondent : *« Notre entreprise est viable. Ce qui manque, c'est un financement complémentaire provisoire. »*

A l'origine, l'affaire avait bien démarré. Dans les années 50, un fabricant d'objets de fantaisie apporte quelques travaux aux handicapés du centre héliomarin de Berck-sur-Mer, sur la côte d'Opale — une station balnéaire de vingt mille habitants, réputée pour le traitement des maladies osseuses et la rééducation locomotrice. Progressivement, le petit industriel quadrille d'autres établissements hospitaliers de la ville. La marchandise est rémunérée à la pièce. L'accroissement des commandes, envoyées de Paris, incite finalement notre homme à créer une manufacture spécialisée dans les cadeaux de fin d'année. L'usine tournera sans problèmes avec un personnel — fait unique en France — constitué pour les deux tiers de handicapés. Une exception heureuse qui permet à ces derniers de vivre comme le commun des mortels et de ne pas rester des assistés. L'effectif de l'entreprise dépassera bientôt cent personnes.

Non à l'atelier protégé

Financièrement, toutefois, l'affaire marchait moins bien. Les coûts de revient de la production, très diversifiée, n'ont jamais été sérieusement étudiés et, en juin 1977, le P.-D. G. annonçait son intention de fermer boutique pour aller s'implanter en Thaïlande et au Brésil... *« Pas question de déposer le bilan »*, rétorquent les ouvriers, soutenus par des cadres et par la municipalité socialiste, et, notamment, par l'un de ses membres, M. De Bie, ingénieur conseil. Les ouvriers décident d'investir leurs indemnités de licenciement dans l'entreprise et d'assumer eux-mêmes leur destin. Ils désignent M. De Bie comme nouveau P.-D. G. et constituent une société à capital variable à participation ouvrière : deux cent cinquante actions de 1 000 francs sont émises et achetées par les cent dix salariés, qui se passent de vacances pour organiser une vente publique pendant arguments ? *« Pilote est rentable,* M. Hoeffel, secrétaire d'Etat à l'été. La libération de ce capital, aujourd'hui épongé pour moitié, aura lieu par versements successifs. Un effort évident pour ces hommes et ces femmes aux revenus relativement modestes (2 600 F par mois en moyenne).

Le fisc, pour sa part, acceptait de ne pas recouvrer certaines sommes impayées. Hélas ! cette facilité a été supprimée en 1978. La récession, la T.V.A., le plan Barre, ont fait le reste. L'usine marche, les commandes ne manquent pas, mais les caisses sont vides. Pour fonctionner, l'entreprise a besoin d'un fonds de roulement de 3 millions de francs, pour un chiffre d'affaires annuel de 10 millions de francs. Or, pour les trois quarts, les recettes sont assurées par la vente de cadeaux de fin d'année, vente par correspondance essentiellement, sur catalogue. Faute d'argent, le catalogue n'a pu être imprimé pour la rentrée et les matières premières que Pilote travaille dans ses propres fonderies n'ont pu être commandées.

Avec la C.G.T., le seul syndicat de l'entreprise en dehors de la C.G.C., les salariés ont demandé l'aide des pouvoirs publics. Leurs arguments ? *« Pilote est rentable, l'Institut de préparation aux affaires (IPA) l'a confirmé. Depuis deux ans, nous avons réussi à maintenir l'usine à bout de bras, sans aucune aide de l'Etat. Nous avons refusé la prime de création d'emplois, en faisant économiser aux Assedic et à l'aide publique les indemnités de chômage de cent dix personnes et les charges inhérentes aux handicapés. Et nous avons contribué à l'accroissement des ressources nationales en payant la T.V.A. »*

Les travailleurs de Pilote S.A. ont rencontré en vain le sous-préfet, le préfet, les ministères, la DATAR, le Codefi (Comité départemental pour le financement des entreprises), etc. *« Tout ce qu'on nous a proposé,* explique amèrement Serge, un jeune employé du service des ventes, *c'est de fermer l'entreprise et d'envoyer les handicapés dans un foyer protégé. C'est exactement la solution dont nous ne voulons pas : les handicapés seraient séparés de leurs camarades valides — eux-mêmes réduits au chômage — et rejetés dans des usines ghettos, avec des salaires de famine, au maximum 130 % du SMIC, alors qu'ici, rien ne différencie un paralysé des jambes, devant sa machine, d'un ouvrier ordinaire, ni par le salaire, ni par les conditions de travail. »* Une autre employée, Martine, vingt-cinq ans, ajoute : *« En outre, il faudrait quitter la région. Car ici, il y a déjà un millier de chômeurs... »*

Entre Le Touquet et la baie de la Somme, les handicapés se sentent chez eux à Berck-sur-Mer. La station s'est reconvertie, il y a plus de vingt ans déjà, dans le traitement des affections de l'appareil locomoteur : anomalies congénitales et troubles de croissance du squelette. Et plus personne à Berck, pas même les cent mille vacanciers qui envahissent les plages en été, ne s'étonne de voir les handicapés circuler dans leurs fauteuils roulants sur l'immense esplanade aménagée tout exprès pour eux.

Après des semaines de discussions infructueuses, les ouvriers de Pilote se sont fâchés. Ils ont constitué, de concert avec leurs sections syndicales, un comité de défense où figurent également des non-syndiqués. En juin, ils ont manifesté dans les rues de Berck, barré des routes, investi la gare de Lille et bloqué pendant une heure le train de première classe vers Paris. Puis ils sont allés voir M. Hœffel, secrétaire d'Etat à l'action sociale et, la semaine dernière, le ministre de l'industrie. A présent, leur patience est à bout. Les solutions avancées par les pouvoirs publics n'ont guère évolué depuis l'été : dépôt de bilan, réinvestissement des primes de licenciement et création d'une nouvelle société, instauration d'un atelier protégé qui permettrait d'ajouter au capital des subventions et pourrait fournir une certaine garantie à des organisme prêteurs...

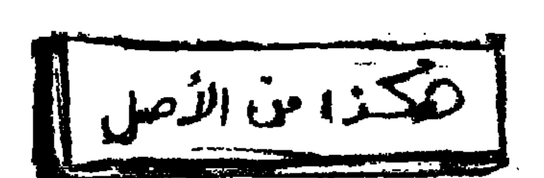
« Notre position est bien différente, déclare Mme Eveline Grislin, déléguée syndicale C.G.T. *Le dépôt de bilan nous enlèverait tout crédit. La prime de licenciement, c'est une garantie que les ouvriers ne peuvent risquer de perdre, surtout les handicapés, plus démunis encore que les autres travailleurs. Quant à l'atelier protégé, il serait perçu par eux — on l'a dit — comme une régression par rapport à leur statut actuel de travailleurs à part entière. »*

Une coopérative ?

C'est aussi l'avis de M. Claude Wilquin, maire de Berck et député P.S. de l'arrondissement de Montreuil, qui souligne que les causes de l'échec de Pilote *« ne sont pas imputables aux employés de l'entreprise »*. Alors, quelles solutions ? La municipalité, pour sa part, préconise de transformer Pilote S.A. en société coopérative dirigée par un directeur élu par les salariés actionnaires. Ces derniers disposeraient chacun d'une voix, quelle que soit leur contribution financière. Le comité de défense participerait au capital, et les employés demanderaient aux ASSEDIC de leur verser une partie de leurs indemnités de chômage (de un à six mois), qui serait réinjectée dans le capital. Le maire précise que des prêts peuvent être accordés aux chômeurs créateurs d'entreprises, et qu'une caisse sociale d'un groupe d'assurances serait disposée à apporter un appui de plusieurs millions de centimes. Les autorités locales et régionales se porteraient garantes d'un emprunt contracté par la société coopérative, auquel s'ajouteraient 500 000 F émanant du Codefi. Enfin, le comité de défense pourrait compter sur plusieurs aides techniques, notamment sur celles de l'I.P.A., d'autres coopératives, des syndicats et de la municipalité. Et l'on éviterait ainsi l'absurdité d'une faillite qui coûterait beaucoup plus cher à l'Etat du fait des indemnités versées aux salariés.

Est-ce assez pour débloquer une situation qui, hier encore, apparaissait sans issue ? Le drame est que, précisément, le sort de Pilote va prendre une valeur exemplaire. Car Pilote S.A., n'est-ce pas, en fin de compte, une entreprise classique que l'on risque de marginaliser, parce qu'elle a réussi par elle-même ce que la loi d'orientation des handicapés n'a pu réaliser ailleurs ; une réelle insertion des travailleurs handicapés ?

JEAN BENOIT.



AFFAIRES

LA BATAILLE POUR LE CONTROLE DE PARIS-FRANCE

Les enchères montent

Le Printemps n'a pris encore aucune décision après la « contre-O.P.A. » lancée par la société Radar sur Paris-France (« le Monde » du 11 octobre). On s'attendait, du côté du boulevard Haussmann, à cette réaction, venant de groupes (Radar, U.A.P. et Crédit commercial de France) qui, actionnaires de Paris-France, ont les moyens de se défendre.

A l'heure actuelle, le Printemps chercherait à savoir qui a acheté, ces derniers jours, près de quatre-vingt mille titres de Paris-France. S'il s'agissait des actionnaires actuels du groupe, ceux-ci détiendraient maintenant 47 % du capital, ce qui changerait complètement la nature des choses. Pour pouvoir agir efficacement, le Printemps devrait en effet chercher alors à acquérir plus de la moitié du capital, et serait contraint, pour ce faire, d'envoyer une mise de fonds de l'ordre de 200 millions de francs. Ce qui donne à réfléchir.

Grandes manœuvres dans les grands magasins

Mis momentanément en échec par *la société Radar*, le Printemps est-il en mesure de poursuivre son *offensive sur Paris-France ?* On doute *qu'il puisse indéfiniment* renchérir sur son puissant adversaire, dont la détermination paraît grande. *Mais qu'est-ce qui pousse le Printemps* à se lancer dans la guerre des magasins ? Sans doute l'idée qu'il *ne faut pas rester dans ses tranchées* quand la bataille fait rage alentour.

Depuis *deux ans, le mouvement* de concentration s'accélère dans le commerce. Juste au moment où, *sortant d'une grande crise, le Printemps* commençait à refaire ses forces. Après avoir réorganisé ses *rayons* de vente réduit l'électroménager et renforcé le textile et l'habillement, celui-ci s'avisait de *« se donner de l'air »* en s'évadant de l'atmosphère confinée de la capitale. Alors que la moitié de son *chiffre d'affaires (au total 2 672 millions de francs) est réalisée par* les magasins du boulevard Haussmann, le groupe constate que Paris n'est plus Paris et que la baisse tendancielle de sa population *annonce une stagnation des ventes.*

Le salut, dès lors, ne peut se trouver qu'en province, où, cependant, l'expansion *sous forme de* grands magasins n'est guère possible. A moins de trouver une infrastructure toute installée. Ce raisonnement conduisait tout naturellement *à se tourner* vers Paris-France, pour deux raisons principales. C'est d'abord le dernier groupe de cette *taille qui se puisse investir.* C'est *ensuite celui dont la complémentarité* géographique est évidente : la grande majorité des quarante points *de vente du Printemps est située* au nord de la Loire, celle des Dames de France (une trentaine appartenant *au groupe Paris-France) au* sud. Les deux concurrents ne se trouvent en présence que dans dix *villes.*

Le rêve passerait-il pour le Printemps, qui voyait toutes sortes d'avantages à *l'opération,* dont aurait bénéficié l'autre groupe : *une plus grande* puissance d'achat, de même qu'un élargissement de l'espace publicitaire, puisque la cible ne serait plus Paris princi*palement, mais l'ensemble de la* France. Question de masse critique, comme on aime à dire dans ces milieux.

Pour parvenir à sa fin, le Printemps avait proposé un *gentleman agreement. En vain.* Il fut donc conduit à cette O.P.A., opération souvent ressentie, en France, comme une *agression. En fait, l'agressé* a *les moyens de se défendre,* il vient de le montrer en obligeant l'adversaire à *refaire ses comptes.* Car, maintenant, ce n'est plus 69 millions que le prétendant aurait à mettre *dans la « corbeille », mais près de* 200 millions peut-être. La mariée vaut-elle cette dot ?

FRANÇOIS SIMON.

● *Thomson-C.S.F. vend un centrale téléphonique à Dubaï.* — Thomson-C.S.F. vient d'être retenu pour fournir, en 1981, à Dubaï, un central téléphonique de grande capacité MT 20. Le montant du contrat est de l'ordre de 20 millions de francs.

«GUÉRI», SELON SON PRÉSIDENT

Le groupe Rhône-Poulenc va pour la première fois depuis 15 ans procéder à une augmentation de capital

« Après sa longue maladie, Rhône-Poulenc est aujourd'hui guéri », et menant une vie désormais normal, peut même supporter un *« coup de froid »* (entendez par là un accident de conjoncture), a affirmé, le 10 octobre, son *nouveau* président, M. Jean Gandois, au cours d'une conférence de presse.

Si les efforts dépeoyés depuis un peu plus de trois ans par les dirigeants de Rhône-Poulenc pour faire sortir le groupe du gouffre où, *en particulier,* la crise des textiles l'avait précipité, ont été payants, ceux obtenus pour le premier semestre de cette année témoignent encore plus franchement de l'efficacité du traitement appliqué, avec un bénéfice *net consolidé plus que doublé par* rapport à celui dégagé un an plus tôt à pareille époque.

Selon M. Gandois, *« les progrès industriels sont très nets »* et presque toutes les divisions du groupe dégageront cette année *des profits, très souvent* accrus, comme la chimie lourde et le phytosanitaire, par exemple. Quelques exceptions toutefois : la pharmacie, handicapée par le contrôle des prix, dont les résultats plafonneront et les textiles, encore *fortement déficitaires,* du fait des activités françaises.

Le tableau général n'en est pas moins très bon et pour l'exercice entier M. Gandois prévoit un résultat d'exploitation consolidé double de celui dégagé au 30 *juin* (300 millions de F), à 50 ou 100 millions près en plus ou en moins pour un chiffre *d'affaires de 30 milliards de* francs engrais exclus en progression de 20 % à structures comparables. Hors engrais aussi, la marge brute consolidée devrait s'accroître de 25 % à 30 %.

La situation de l'industrie chimique européenne, *il est vrai,* s'est considérablement améliorée depuis le début de l'année et il eût été étonnant que Rhône-Poulenc, comme ses grands concurrents allemands, n'en profite pas. Mais en prenant le risque d'évaluer, même grossièrement, en public les résultats de l'exercice 1979 deux mois et demi avant sa clôture, M. Gandois avait un objectif : préparer le terrain pour l'augmentation de capital, la première depuis quinze ans (1964), que Rhône-Poulenc lancera d'ici la fin de l'année afin d'accroître ses fonds propres et réduire encore la part de son endettement. Pour faire bonne mesure, il s'est déclaré convaincu que l'exercice 1980 connaîtrait de nouvelles amélioration et que *« la poursuite de l'effort de conversion aura un fort impact sur les résultats, qui se chiffrera par centaines de millions ».*

La fidélité des actionnaires plutôt maltraitées ces dernières années sera récompensée et déjà, le dividende global versé en 1980 au titre de l'année 1979 serait *« très sensiblement »* augmenté par rapport à celui de 1978 (10,50 F).

Enfin, à propos du siège de l'avenue Montaigne, évalué à plusieurs centaines de millions de francs, M. Gandois a déclaré qu'un appel d'offre avait été lancé pour le vendre dans le cadre du plan de désinvestissement immobiliers ce plan est destiné à *fournir* les capitaux nécessaires au financement exigé pour développer les activités porteuses du groupe, qui doit, à la fin de 1981, emménager à la Défense. Evoquant enfin les rumeurs faisant état d'une éventuelle cessio nde *la participation dans l'Institut* Mérieux (51 %) M. Gandois a catégoriquement répondu : *« Nous ne sommes pas vendeur. »* A moins que le prix proposé ne soit très supérieur à la valeur de cette participation. *« Je suis un industriel avant tout »,* a-t-il conclu.

A. D.

« LES GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE » DEVIENNENT LE PRINCIPAL ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE

La société les Grands Travaux *de Marseille* (G.T.M.) va *devenir* le principal actionnaire de l'Entreprise de travaux publics Jean Lefebvre, dans laquelle elle va porter sa participation de 20 % à 35 %. *« Cette opération constitue l'épilogue d'un rapprochement entre les deux groupes, amorcé en 1973 lorsque G.T.M. acquit 20 % de l'Entreprise Jean Lefebvre »,* a déclaré un porte-parole de G.T.M.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Deux journées du C.N.P.F. sur les investissements français à l'étranger

Le Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) organise, les 11 et 12 octobre à Paris, les « journées de l'investissement français à l'étranger ».

Ces journées sont présidées par M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., et animées par M. Roger Fauroux, administrateur-directeur général de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et vice-président de la commission économique de l'organisation patronale.

Devaient intervenir ce jeudi au cours d'un déjeuner-débat M. François Périgot, président d'Unilever-France, et Carlo de Benedetti, vice-président d'Olivetti, sur le thème « Multinationales, mythes et réalités ».

M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, participera à la séance plénière vendredi 12 octobre.

Un choix ou une fatalité ?

Pour les uns, investir à l'étranger, *c'est pratiquement commettre un crime contre l'emploi.* C'est en tout cas, au pire, *fermer des usines en France pour les implanter ailleurs,* au mieux, créer de nouvelles unités en dehors de l'Hexagone. Il s'agit, dans les deux *hypothèses,* d'un *détournement* du fonds commun.

Une telle attitude ne peut, selon ceux-ci, se comprendre que par la recherche d'un profit maximum au détriment des travailleurs du pays ainsi dépouillé. Ceux qui *accomplissent de telles actions* appartiennent à l'internationale des affaires et font le jeu des « multinationales », monstres froids qui contrôlent déjà près de la moitié du commerce mondial et dévorent d'ailleurs leurs *propres serviteurs. Ainsi* les grandes araignées industrielles tissent, consciemment ou non, des toiles qui, progressivement, piègent les simples individus.

Pour les autres, l'investissement extérieur répond à une nécessité biologique du développement économique. Il s'agit d'un impératif vital auquel il est impossible pour un pays industriel de se soustraire, compte tenu de l'environnement et des autres. Investir ou mourir, tel est le choix, et dès lors, à moins d'être suicidaire, la réponse *s'impose.*

De telles opérations sont d'ailleurs, de l'avis de ceux-là, bénéfiques. Elles suscitent ou renforcent les courants *d'exportation;* elles rendent les entreprises nationales plus solides et plus prospères, entraînant inéluctablement une augmentation de l'emploi sur le sol même de départ.

Planter le drapeau des affaires françaises à l'étranger, telle est la position prise par le patronat français. Le C.N.P.F. est sans nuance : *« Plus que jamais le maintien et le développement de l'activité de l'industrie française dépendront de nos implantations industrielles et commerciales à l'étranger... Pour préserver durablement son indépendance et s'affranchir de la contrainte pétrolière, la France doit développer une stratégie plus offensive, une stratégie de « croissance internationale » des entreprises... dans le cadre d'un effort de redéploiement industriel, à l'échelle mondiale. »* Pour réaliser une tâche aussi ambitieuse, la panoplie est présentée : filiales industrielles, *« joint ventures », « partnership »* — le vocabulaire est en tout cas déjà internationalisé, — transfert de maîtrise industrielle, assistance technique.

Des « contre-vérités »

Pour le patronat, l'investissement doit *« prendre le relais »* de *l'exportation. Les raisons en sont,* selon lui, nombreuses : approvisionnement en matières premières, recherche de main-d'œuvre meilleur marché, saturation de la demande intérieure... Les caractéristiques des marchés étrangers *entrent aussi en compte* (l'investissement permet de surmonter les obstacles tarifaires, contingentaires ou réglementaires), ainsi que la nature du produit qui peut interdire le transport à longue distance, ce qui peut s'appliquer au *yaourt comme au ciment.*

Enfin, il existe des motivations techniques et commerciales : par exemple, *« la fabrication des microprocesseurs exige, pour être rentable, une production en grande série... qui exige d'assurer ses débouchés et de tenir ses marchés par l'implantation à l'étranger ».*

Or, toujours dans l'optique patronale, le montant des investissements directs français à l'étranger est *« relativement modeste ».* Ceux-ci ont, en *1978,* représenté 11,3 milliards de francs contre 10,5 milliards en 1977, et 11,8 milliards en 1976 — année de pointe, — ce qui correspond à moins de 3 % de la formation brute du capital fixe au lieu de 5 % en Allemagne fédérale. Exclusion faite du secteur pétrolier, le montant de ces investissements a été de 8,3 milliards l'an dernier *contre* 6,9 milliards en 1977 et 7,2 milliards en 1976.

Dans le total mondial, Paris intervenait pour 3,7 % en 1977 (4,5 % en 1968). Le C.N.P.F. constate avec regret : quatrième pays exportateur, la France n'occupe *que le sixième rang pour* les implantations à l'étranger. De plus, les investissements étrangers en France leur ont été supérieurs, ayant en 1978 représenté 15,2 milliards de francs (11,7 millions en 1977). Le patronat demande *donc la mise en place des moyens* nécessaires à un changement d'allure. A l'appui de cette requête, il entend *« faire justice d'un certain nombre de contre-vérités ».* Ainsi, pour lui, ce type d'investissement n'est pas *synonyme de fuite de capitaux,* étant souvent au départ financé par le pays d'accueil et donnant lieu ensuite à des rapatriements de bénéfices (près de 1 milliard de francs par an) qui permettent quelquefois le maintien de la santé financière des entreprises.

Autre grief que le C.N.P.F. *veut réfuter :* l'investissement à l'étranger ne freine pas, selon lui, les exportations et ne contribue pas à déséquilibrer la balance commerciale. Au contraire, les performances à l'exportation des entreprises implantées à l'étranger sont, selon lui, nettement supérieures aux résultats moyens des autres firmes de la même branche. D'ailleurs, ajoute le C.N.P.F., ces entreprises *« tendent à conserver en France la fabrication des éléments les plus sophistiqués et à haute valeur ajoutée ».*

Enfin, toujours selon le patronat, l'investissement ne crée pas de chômage. D'une part, il fournit *directement du travail à plus* de quarante mille cadres et techniciens français qui exercent à l'étranger. De l'autre, les implantations hors Hexagone *« ont un rôle de régulateur d'activité pour l'entreprise et permettent ainsi de maintenir l'emploi en France ».*

Les grandes manœuvres

La démonstration apparaît un peu courte. Il n'existe pas, il est vrai, en France — le secret des affaires aidant — d'études fiables sur les effets internes des investissements à l'étranger. Cette carence, dont les entreprises mêmes portent la responsabilité, contraste avec la situation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne où ont été publiés des rapports analysant les conséquences sur l'emploi des implantations extérieures. Plus récemment, la Bundesbank a conclu que ces investissements consolidaient les entreprises et confortaient les courants d'exportation. Toutefois, le département américain du commerce est plus nuancé, faisant ressortir des corrélations positives, mais aussi négatives.

Tout n'est pas rose dans ce domaine. Ainsi, les pays-tremplin subissent souvent un choc en retour, affrontant la concurrence des produits fabriqués dans les usines extérieures. C'est sans doute, aux yeux de certains responsables, la rançon à payer pour la réussite des grandes manœuvres internationales qui s'esquissent afin *d'instaurer une nouvelle* division mondiale du travail. Aux uns la matière grise, la technologie fine, le contrôle du pouvoir informatique ; aux autres les produits de consommation courante, les biens industriels *ordinaires ;* aux autres enfin la misère amortie par quelques secours.

Même si une telle stratégie peut satisfaire certains esprits, qui, de surcroît, en font une fatalité, il est loin d'être sûr qu'elle *réponde même à l'intérêt des* populations occidentales. Un pays, comme un individu, a pour vivre besoin de diversité, et la spécialisation, telle que la conçoivent les technocrates, sonne le glas d'un certain équilibre.

L'affaire ressort en dernier lieu du choix politique, car il n'est pas neutre de s'implanter à l'étranger, sans même qu'il soit question de porter un jugement moral sur le pays de *réception.* L'intégration dans l'économie mondiale, qui implique une adaptation permanente du tissu industriel, ne doit pas être menée jusqu'à ses conséquences extrêmes. Il faut en tout cas se méfier des modes qui transforment en *nécessité* ce qui n'est que possibilité. Une fois encore, rejetant la *soumission* aussi bien que le refus, excluant tout déterminisme, la politique économique extérieure de la France requiert imagination et *volonté.*

MICHEL BOYER.

MONNAIES

La nervosité persiste sur les marchés des changes

(Suite de la première page.)

La grande novation, dans les mesures prises à New-York, va être l'application d'un certain contrôle sur la quantité des crédits distribués par le biais de l'institution d'un gel d'une partie des ressources des banques et en freinant la création inconsidérée d'eurodollars. Pour appuyer cette mesure, M. Volcker a élevé les taux d'intérêt à court terme à un niveau compris entre 14 % et 15 %, record historique. Son objectif, il ne l'a pas caché, est, dans l'immédiat, de *« casser »* la psychose inflationniste de ceux qui spéculent sur les valeurs *« réelles »* : matières premières, or, valeurs mobilières, etc.

On sait qu'aux Etats-Unis, notamment depuis le milieu de l'été, les cours des matières premières se sont littéralement envolés, d'innombrables *« conseillers financiers »* préconisant l'achat de métaux non ferreux, ou précieux, comme l'argent et l'or. En dépit de la hausse des taux d'intérêt, traditionnellement mal accueillie à Wall Street, les cours des valeurs américaines avaient atteint, vendredi dernier, leur plus haut niveau de l'année. Mais, à partir du moment où les acheteurs d'actions à crédit doivent payer 15 % à 17 % de taux d'intérêt, supérieurs au taux d'inflation actuel (13 % à 14 %), une correction très brutale peut intervenir.

Apparemment, M. Volcker le souhaite, puisqu'il a déclaré, mercredi, à New-York : *« Beaucoup d'investisseurs misaient sur la poursuite de l'inflation : je ne serais pas malheureux s'ils n'étaient plus aussi assurés dans leur conviction. »* Il est à remarquer que ces vues sont partagées par nombre d'experts européens, qui trouvent la réaction des marchés financiers *« parfaitement saine »*, l'un des économistes du Crédit Suisse parlant même du *« premier symptôme de retour à la raison »*. A Jaris, l'indice moyen des valeurs françaises a progressé de plus de 20 % en neuf mois, s'inscrivant la semaine dernière à son plus haut niveau de l'année, après deux mois de hausse continue, notamment sur les valeurs de pétrole, qui ont bondi. Beaucoup estiment donc qu'une correction en baisse devrait intervenir tôt ou tard, compte tenu d'un environnement mondial assez défavorable.

Mais c'est l'ampleur du mouvement qui a surpris et inquiété. Car, en dehors des facteurs techniques et proprement boursiers, tels que les dégagements d'opérateurs à découvert étranglés par le crédit, et les ventes bénéficiaires sur des gains récents, un puissant motif est venu donner à la baisse des marchés la dimension qu'elle connaît : la crainte de voir les mesures restrictives de M. Volcker plonger les Etats-Unis dans une profonde récession, la crise de crédit précédant la crise économique — comme en 1974. M. Volcker l'a bien senti. Il a ajouté mercredi : *« Nos décisions peuvent provoquer momentanément la confusion, mais je suis convaincu que leur caractère positif et salutaire finira par être reconnu. »* En clair, M. Volcker, comme ses prédécesseurs, notamment M. Arthur Burns, se retrouve seul à vouloir lutter contre l'inflation en serrant le robinet dont il a la maîtrise : celui du crédit et des taux. Le risque est grand de tomber dans la récession, mais M. Volcker estime qu'en frappant fort et vite il évitera un désastre majeur. Ajoutons que 1980 est une année électorale aux Etats-Unis et qu'un adoucissement de sa politique dans les premiers mois de la prochaine année serait bien vu d'une Maison Blanche totalement à la remorque.

Un tel dispositif, cela va sans dire, repose en partie sur la stabilisation du dollar et, à cet égard, les milieux financiers internationaux s'attendent à une réactivation et, probablement, à une extension du plan de défense mis au point au début de novembre 1978, par le biais d'une augmentation des moyens financiers — 30 milliards de dollars — mobilisés à cet effet. Cette attente explique les fluctuations désordonnées du dollar et de l'or tous ces jours-ci.

Sans doute, estimera-t-on que la politique de M. Volcker revient à jouer sur la corde raide. Mais les milieux financiers internationaux ont l'impression confuse de se trouver à un tournant de la politique américaine. Bien des incertitudes subsistent encore, que ce soit sur l'action future de M. Volcker, l'attitude des producteurs de pétrole et l'évolution des monnaies. Mais, sans contredit, il se passe actuellement quelque chose qui dépasse de loin les fluctuations du marché financier : peut-être la première tentative véritable des Etats-Unis pour freiner leur érosion monétaire, avec les risques immenses qu'elle comporte.

FRANÇOIS RENARD.

AÉRONAUTIQUE

UNE COMPAGNIE AUSTRALIENNE PREND QUATRE AIRBUS EN OPTION

Canberra (*A.F.P.*). — Trans Australia Airlines (T.A.A.), une importante compagnie aérienne australienne desservant des lignes intérieures, a annoncé à Camberra qu'elle avait pris une option sur quatre Airbus A-300 B, qui remplaceraient ses DC-9 et ses Boeing 727. Cette décision crée un précédent dans l'aéronautique australienne, qui achetait jusqu'à présent tous ses appareils aux Etats-Unis.

T.A.A. aurait reçu l'assurance que les deux premiers Airbus seraient livrés en 1981 et les deux suivants en 1983. Si les options étaient confirmées, la compagnie australienne pourrait passer commande d'autres Airbus pour remplacer sa flotte actuelle.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1850	4,1870	— 110	— 75	— 200	— 150	— 440	— 360
$ can.	3,5585	3,5615	— 60	— 25	— 110	— 70	— 190	— 115
Yen (100)	1,8505	1,8535	+ 85	+ 115	+ 150	+ 180	+ 420	+ 480
DM	2,3520	2,3555	+ 80	+ 100	+ 160	+ 190	+ 485	+ 540
Florin	2,1175	2,1205	+ 30	+ 50	+ 70	+ 95	+ 250	+ 295
F B (100)	14,5225	14,5465	— 315	— 125	— 560	— 340	— 1050	— 555
F.S. (100)	2,5985	2,6025	+ 215	+ 240	+ 440	+ 475	+ 1205	+ 1275
L. (1 000)	5,0680	5,0745	— 150	— 95	— 325	— 260	— 1075	— 930
£	9,0530	9,0625	— 175	— 100	— 360	— 265	— 910	— 740

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7	7 1/2	7 1/4	7 3/4	7 3/8	7 7/8	7 1/2	8 1/4
$ E.-U.	[illegible]	[illegible]	14 1/2	14 3/4	14 5/8	15	14 1/2	15 1/4
Florin	9	9 7/8	9 1/2	10	9 1/2	10	9 1/2	10
F B. (100)	12 1/4	13 1/2	12 3/4	[illegible]	13 1/2	14 1/2	13 1/4	14
F.S.	3/4	1 1/2	2 1/2	[illegible]	[illegible]	2 3/8	2 3/4	3 1/4
L. (1 000)	10	13	14 1/2	15 1/2	15 1/4	16	16 1/4	17 1/4
£	12 3/4	13 1/4	13 1/2	14 1/2	14 1/8	14 7/8	14 1/2	15 1/4
Fr. franc.	11 1/4	11 3/4	12 1/4	13	12 1/4	13	13 1/8	13 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

FORTE AUGMENTATION DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE PÉTROLE

Les importations françaises de pétrole ont augmenté de 13,8 % au cours des huit premiers mois de 1979, pour atteindre un total de 85,3 millions de tonnes fin août, indiquent les statistiques du Comité professionnel du pétrole, publiées le 10 octobre.

Ces chiffres manifestent l'importance de la reconstitution des stocks (phénomène général dans les pays occidentaux après la crise iranienne) et font penser que les importations françaises devraient avoisiner 125 à 130 millions de tonnes en 1979.

Si la France s'est engagée à limiter ses importations à 111 millions de tonnes pour 1985, en 1979 les objectifs retenus du fait de la reconstitution des stocks ont été des objectifs de consommation et non d'importation. Il n'est donc pas exclu que la France tienne ses engagements.

● *Une fuite d'eau radioactive a été découverte mercredi 10 octobre* dans le circuit de refroidissement de la centrale nucléaire de Bugey-III. Selon la direction, *« cette fuite, d'ampleur limitée, est parfaitement compatible avec l'exploitation normale de la centrale »*. E.D.F. a toutefois annoncé que le réacteur serait arrêté pendant trois semaines afin de permettre *« la remise en état, après refroidissement, des circuits »*.

Après des coupures de courant

E.D.F. EST CONDAMNÉE A INDEMNISER DES P.M.I.

Le tribunal de commerce de Paris vient de condamner Electricité de France à indemniser les quelques 5 000 industriels qui avaient engagé une action contre l'entreprise nationale après les coupures de courant intervenues en décembre 1977 pour appuyer les négociations salariales. Un expert a été nommé pour évaluer cas par cas le montant du préjudice. En revanche le Syndicat national de la petite et moyenne industrie est déboutée en ce qu'il ne *« démontre pas qu'il a subi un quelconque préjudice du fait des coupures intervenues en décembre 1977 »*.

Alors qu'E.D.F. prétextait un cas de force majeur, le tribunal de commerce, s'appuyant sur le fait que la plupart des chefs de bloc — s'ils se disaient grévistes — étaient présents à leur travail et ont reçu une paye normale estime que *« les mouvements revendicatifs du personnel d'E.D.F. de décembre 1977 ne constituent pas l'exercice du droit légal de grève (...) puisqu'il n'y a pas eu cessation de travail »*.

Le tribunal ajoute : *« Il apparait par ailleurs que la direction d'E.D.F. n'a pas tenté de s'opposer à cette forme d'action revendicative, qu'elle n'a pas en particulier considéré comme fautive l'attitude du personnel gréviste freinant volontairement la production, qu'elle n'a pas davantage sollicité des pouvoirs publics la procédure de réquisition (...) »*

Le tribunal de commerce de Paris conclut qu' *« E.D.F. est responsable de ses préposés et qu'elle ne peut soutenir s'être trouvée devant un événement irrésistible, qu'elle doit donc réparation du préjudice qui a été causé à ses contractants par les coupures de courant. »*

L'entreprise nationale a fait savoir son intention d'interjeter appel de cette décision.

● *Un groupe* de huit entreprises japonaises d'utilité publique devrait signer prochainement avec l'Australie un contrat d'importation de 6.5 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an pendant vingt ans, à dater de 1987.

LE CONTRAT DE RETRAITEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES PASSÉ AVEC LA FRANCE EST CRITIQUÉ A STOCKHOLM.

Stockholm *(A.F.P.)*. — La deuxième chaîne de télévision suédoise a rendu public, le 11 octobre, le contenu de l'accord conclu entre la COGEMA et la *« Société suédoise pour l'approvisionnement en combustible nucléaire »* (K.B.F.) pour le retraitement dans les années 1980 de 620 tonnes de combustible nucléaire irradié à l'usine de La Hague, en France. Le directeur de la S.K.B.F. a refusé d'authentifier ce document, arguant que la Suède avait accepté de ne pas en dévoiler la teneur.

L'accord a été fortement critiqué au cours de cette émission. Il ne comporte en effet aucune garantie ferme que le combustible suédois sera effectivement retraité. Il prévoit le paiement par la Suède de près d'un milliard de couronnes (1 milliard de F) pour sa participation aux frais, même si elle devait ne pas faire retraiter le combustible de ses centrales. Enfin, le contrat prévoit que malgré cette participation financière la Suède n'aura aucun droit de regard sur la technologie employée pour le retraitement.

Les gouvernements français et suédois avaient en juillet 1979 échangé des lettres donnant en principe le feu vert à l'application de cet accord.

PRESSE

● *Le Syndicat général des journalistes Force ouvrière* (S.G.F.-F.O.), après la nomination de M. Pigeat à l'A.F.P., déclare : *« Uniquement soucieux d'une information indépendante des pouvoirs, seule susceptible d'assurer à l'A.F.P. sa mission d'agence mondiale, le Syndicat général des journalistes Force ouvrière s'est donc refusé à spéculer sur toute candidature du ressort du seul conseil d'administration. »*

Le Syndicat F.O. *« jugera la nouvelle direction sur ses actes et les réponses qu'elle apportera aux revendications du personnel »*, conclut le communiqué.

ÉTRANGER

LE DANEMARK VEND SA FLOTTE DE CABOTEURS ET S'ÉQUIPE EN GRANDS NAVIRES MODERNES

(de notre correspondante.)

Copenhague. — *Le nombre des* navires de la flotte marchande danoise, qui, au 1er janvier 1979, était de neuf cent cinquante-huit, a été sensiblement réduit durant le premier trimestre. Entre janvier et juillet, soixante et un navire battant pavillon danois ont été vendus à l'étranger. Les bâtiments dont se sont débarrassés les armateurs danois étaient en majorité des caboteurs de petit tonnage (quarante-trois) jaugeant moins de deux mille tonnes. Le tiers de ces caboteurs a été acheté par des compagnies suédoises. La France, pour sa part, n'a acquis qu'un seul de ces bateaux.

Mais, globalement, la flotte danoise conserve un tonnage à peu près égal à ce qu'il était l'an passé, la tendance générale voulant que les petits navires disparaissent progressivement pour laisser place à *de grands bâtiments perfectionnés* et moins nombreux.

Plusieurs de ces grands navires modernes sont actuellement en construction. Le propriétaire de l'un d'entre eux, ému sans doute par les malheurs du « France », vient d'offrir à Mme Brigitte Bardot d'être la marraine d'un de ses futurs cargos qui porterait son nom. La cérémonie aurait lieu à Marseille. La vedette n'a pas encore répondu.

La plupart des bateaux de la flotte commerciale danoise ne touchent jamais les ports du royaume, car ils desservent les routes du Pacifique et de l'océan Indien.

CAMILLE OLSEN.

BANQUES

M. GUERMEUR (R.P.R.) S'INQUIÈTE DE L'« ULTIMATUM » DU GOUVERNEMENT AU CRÉDIT MUTUEL

Mercredi 10 octobre, à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un rappel au règlement, M. Guermeur (R.P.R., Finistère) s'est *inquiété* d'un *« ultimatum »* que le gouvernement aurait adressé au Crédit mutuel, *« aux termes duquel, si, ce soir, la direction n'avait pas accepté les décisions prises à son encontre, d'une part, le plafond des placements sur le livret bleu serait décroché de celui des livrets de caisses d'épargne; d'autre part, le gouvernement recourrait à la procédure du vote bloqué pour les articles de la loi de finances relatifs au Crédit mutuel »*.

[Les pouvoirs publics mènent une offensive en règle contre le Crédit mutuel, dont la croissance très rapide est jugée excessive. Déjà, au début de septembre, le cumul d'un livret A de la Caisse d'épargne et d'un livret bleu du Crédit mutuel, tous deux exonérés d'impôt, a été interdit. Il s'agirait maintenant de bloquer aux 41 000 francs actuels le *plafond des dépôts sur le livret* bleu, celui de la Caisse d'épargne devant être relevé prochainement pour favoriser un réseau qui alimente la Caisse des dépôts et a *donc la faveur des pouvoirs publics.*]

(Publicité)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE
PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Projet d'installation d'une centrale nucléaire à GOLFECH

Modification du plan sommaire d'urbanisme de GOLFECH

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 8 octobre 1979, il sera procédé à une enquête sur l'utilité publique du projet présenté par ELECTRICITE DE FRANCE en vue de la construction d'une Centrale Nucléaire sur le territoire de la commune de GOLFECH (Tarn-et-Garonne).

Une commission d'enquête comprenant :
— M. Henri DAUDIGNON, maire de Beaumont-de-Lomagne (82), président ;
— M. Pierre ROULIN, lieutenant-colonel en retraite à Castelsarrasin (82) ;
— M. Guy PAUCHOU, sous-préfet en retraite à Saint-Hilaire-de-Lusignan (47)

est désignée et siégera à la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le dossier du projet restera déposé à la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant deux mois consécutifs, du 22 octobre 1979 au 21 décembre 1979 inclus, pour être communiqué pendant cette période les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures (jours fériés exceptés), aux personnes qui voudraient en prendre connaissance.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé, par le président de la commission d'enquête, ou l'un de ses membres, sera ouvert par le préfet de Tarn-et-Garonne et déposé pendant le même temps et au même lieu pour recevoir, aux heures indiquées, les observations auxquelles pourrait donner lieu ce projet.

Pendant la durée de l'enquête, des exemplaires du dossier du projet et des registres subsidiaires à feuillets non mobiles seront également déposés :

1) A la préfecture de Lot-et-Garonne ;
2) A la sous-préfecture de CASTELSARRASIN ;
3) Dans le département de Tarn-et-Garonne : en mairie de GOLFECH, AUVILLAR, DONZAC, DUNES, ESPALAIS, GASQUES, GOUDOURVILLE, LAMAGISTERE, SAINT-CIRICE, SAINT-LOUP, SISTELS et VALENCE-D'AGEN ;
4) Dans le département de Lot-et-Garonne : en mairie de CLERMONT-SOUBIRAN, GRAYSSAS, SAINT-SIXTE et SAINT-URCISSE.

Les registres subsidiaires seront cotés, paraphés et ouverts par le préfet de Lot-et-Garonne, le sous-préfet de CASTELSARRASIN pour ceux déposés respectivement à la préfecture de Lot-et-Garonne et à la sous-préfecture de CASTELSARRASIN, et par les maires intéressés pour ceux concernant leur commune.

Le public pourra formuler ses observations :
— à la préfecture de Lot-et-Garonne;
— à la sous-préfecture de CASTELSARRASIN, et dans les mairies concernées

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 14 heures à 19 heures, et le samedi de 9 heures à 12 heures (jours fériés exceptés).

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être également adressées par écrit, soit au président de la commission d'enquête siégeant à la préfecture de Tarn-et-Garonne, soit au préfet de Tarn-et-Garonne, au préfet de Lot-et-Garonne, au sous-préfet de CASTELSARRASIN et aux maires intéressés.

Les membres de la commission d'enquête recevront le public le :
— 18 décembre 1979, à la mairie de GOLFECH, de 14 heures à 19 heures ;
— 19 décembre 1979, à la préfecture de Lot-et-Garonne, de 14 heures à 19 heures ;
— 20 décembre 1979, à la sous-préfecture de CASTELSARRASIN, de 14 heures à 19 heures ;
— 21 décembre 1979, à la préfecture de Tarn-et-Garonne, de 14 heures à 19 heures.

Pendant la même durée, sera déposé à la mairie de GOLFECH le dossier de modification du plan sommaire d'urbanisme de cette commune, avec un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres; sur ce registre, ouvert par le maire, pourront être consignées les observations relatives à cette modification pendant les mêmes heures que pour l'enquête d'utilité publique.

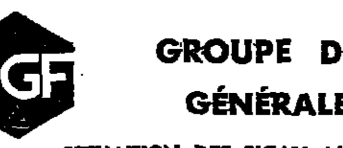
Un dossier et un registre subsidiaire seront également déposés à la préfecture de Tarn-et-Garonne et à la sous-préfecture de CASTELSARRASIN où ils pourront être consultés dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'ensemble des conclusions de la commission d'enquête sera déposé dans les préfectures, sous-préfecture et mairies précitées.

Montauban, le 8 octobre 1979.
LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE,
Paul ROUAZE.

Agen, le 8 octobre 1979.
LE PREFET DE LOT-ET-GARONNE,
Thierry KAEPPELIN.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 28 SEPTEMBRE 1979

	C.I.P.	A.G.F.I.M.O.	AGF 5000 60 % minim. en actions françaises (1)
Nombre d'actions au 28 septembre 1979 (actions de 100 F nominal)	465 266	1 250 780	300 123
Actif net par action	409,97	271,47	167,39
Actif net total	190 745 898,38	339 546 036,80	50 236 113,92
Répartition de l'actif (en pourcentage) :			
— disponible	4,77	0,98	1,38
— obligations françaises	25,54	31,60	28,46
— obligations étrangères	4,53	—	—
— actions françaises	25,35	66,80	64,72
— actions étrangères	39,81	0,62	5,44
Rappel : Dividende par action de 100 F nominal :			Date d'ouverture au public : 9 déc. 1978
— montant net et avoir fiscal	16,75 + 2,72	14,56 + 0,78	
— date de paiement	10 avril 1979	10 avril 1979	

Souscriptions. — Services administratifs : 87, rue de Richelieu, 75002 PARIS, ou Banque Générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 PARIS.

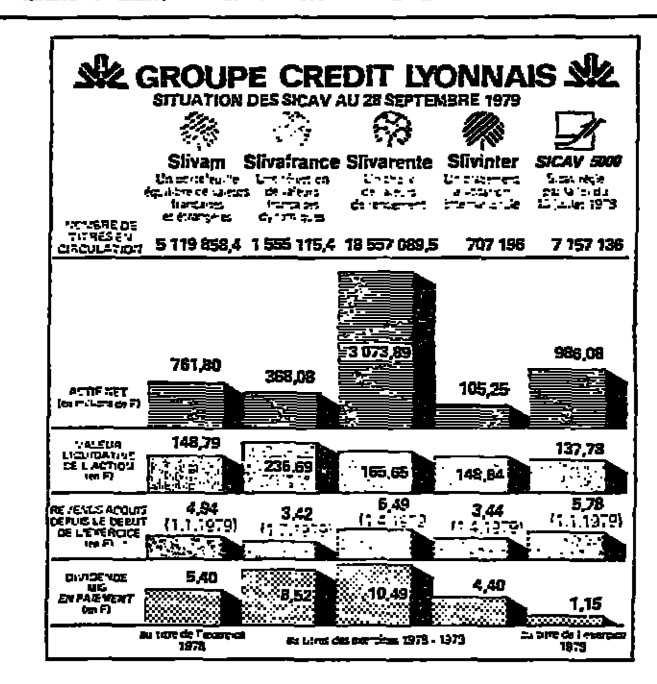
(1) Loi du 14 juillet 1978.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

Le Conseil d'administration de la Banque nationale de Paris, a nommé président d'honneur, M. Pierre Ledoux, atteint par la limite d'âge. Pour succéder à M. Ledoux, il a appelé à la présidence M. Jacques Calvet, administrateur directeur général; cette élection a été approuvée par le ministre de l'économie, en application de l'article 9 de la loi du 2 décembre 1945.

M. Pierre Ledoux, inspecteur des finances, est entré à la B.N.C.I. en 1950, comme secrétaire général. Appelé, en 1957, aux *fonctions de directeur général de* la B.N.C.I. (Afrique), il a été ensuite nommé, en 1962, directeur général de la B.N.C.I., en juillet 1966 lors de la création de la B.N.P., administrateur directeur général de la B.N.P., puis, en septembre 1971, président, en remplacement de M. Henry Bizot.

M. Jacques Calvet, conseiller référendaire de première classe à la Cour des comptes, a fait la plus grande partie de sa carrière au ministère de l'économie et des finances, où il a été directeur du cabinet du ministre pendant plus de trois ans. Entré à la B.N.P. comme directeur général-adjoint en 1974, il a été nommé directeur *général en décembre 1975, puis* administrateur directeur général en avril 1979.



SIMCO

Le montant des loyers émis par la société au cours du troisième trimestre de l'année 1979 s'élève à 25 697 343 F contre 23 507 795 F pour le troisième trimestre 1978.

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS

Au *30 juin 1979, les comptes* de la Société routière Colas (y compris les agences d'outre-mer et de l'étranger) font apparaître, après dotation aux amortissements et provision pour impôt sur les sociétés, un bénéfice de 3,01 millions de francs contre 2,76 millions de francs au 30 juin 1978.

Les travaux de la société, notamment en France, ont un caractère saisonnier et, de ce fait, le bénéfice d'un exercice est dégagé surtout au cours du deuxième semestre, ce qui rend les résultats au 30 juin peu significatifs.

Les données actuellement connues du troisième trimestre conduisent à maintenir les prévisions antérieurement fournies : progression du bénéfice 1979 par rapport à celui de *1978, qui s'était élevé à 47,7 millions* de francs pour la société et 87,5 millions de francs pour le groupe.

DIDOT BOTTIN

Un accord a été conclu tendant à une prise de participation majoritaire de Didot Bottin au sein du groupe de l'Office de vulgarisation pharmaceutique, « O.V.P. », dans un proche avenir.

Le groupe O.V.P., constitué en 1912 par Louis Vidal, a pour activité principale l'édition et la mise à jour du dictionnaire des spécialités pharmaceutiques Vidal, diffusé au sein des professions médicales, et qui constitue en France le principal véhicule de l'information sur les spécialités pharmaceutiques.

Le groupe O.V.P. contrôle également un important réseau de visiteurs médicaux agissant pour le compte de grands laboratoires.

Le rapprochement entrepris aura pour résultat de renforcer le groupe O.V.P. en mettant notamment à sa disposition les techniques très élaborées dont dispose Didot Bottin en *matière de saisie et de gestion informatisée* de l'information, ainsi que de composition programmée des éditions de l'O.V.P.

Ce rapprochement de deux affaires d'édition d'importance nationale est réalisé dans le respect de l'indépendance du groupe O.V.P., de sa tradition et de la maintenance de sa personnalité distincte.

C.M. INDUSTRIES

Précisons que le chiffre d'affaires consolidé du groupe, au cours du premier semestre *1979*, s'est élevé à 1 140 607 000 F contre 999 787 000 F pour la même période de 1978 (voir notre numéro daté 10 octobre 1979).

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

10 OCTOBRE

MERCREDI NOIR ?

FLAMBÉE SUR L'OR

La plus forte chute des cours depuis plus de cinq ans a été enregistrée, mercredi 10 octobre, à la Bourse de Paris, où la corbeille a été plongée dans un très vif émoi. Le véritable plongeon effectué la veille par Wall Street (voir d'autre part), la menace d'un renchérissement généralisé du pétrole, la flambée des taux d'intérêt, la rechute du dollar et la très vive reprise de l'or : autant de mauvaises nouvelles dont l'accumulation a incité nombre d'opérateurs, notamment à découvert, à s'alléger au plus vite. En clôture, la baisse moyenne frôlait les 5 %, l'une des plus importantes depuis une vingtaine d'années, qui s'ajoutait au recul de 2 % affiché mardi.

Aucun compartiment n'a été épargné, les reculs dépassant souvent 5 % pour dépasser parfois 10 %. Fait très rare, la cotation d'une vingtaine de valeurs cotées à terme a même dû être retardée devant l'abondance de l'offre et l'insuffisance de la demande. Ce fut le cas, notamment pour Jacques Borel, Elf-Aquitaine, Screg, Thomson-Brandt, Pernod, Moët, C.F.A.O., Legrand, Esso, Guyenne, Locafrance et de bien d'autres encore.

Autour de la corbeille, c'était la consternation et certains professionnels ne cachaient pas leur crainte de voir la clientèle de SICAV-Monory, dont les achats depuis un an ont fait les beaux jours de la Bourse, refluer massivement. Pessimisme exagéré ? Sans doute, mais il y a fort à parier que le marché mettra quelque temps avant de se remettre du traumatisme causé par ce que certains appellent un nouveau mercredi noir.

Tandis que les actions françaises plongeaient, la spéculation sur l'or a repris de plus belle et sur les indications des marchés de Londres, Hongkong, Chicago et New-York, tous en ébullition, le lingot a monté de 2 180 F d'un seul coup pour s'établir à 55 030 F, faisant ainsi ressortir un cours de 408,13 dollars l'once.

NEW-YORK

La baisse se ralentit dans un marché surchauffé

Nouvelle séance historique mercredi à Wall Street, où, après un nouveau *plongeon*, les *cours se sont* cependant un peu redressés, de sorte qu'à la clôture le bilan des pertes était trois fois moins important que la veille, l'indice des industrielles s'établissant à ce moment à 849,32 (— 8,27 points).

Mais, Dieu, *quelle séance !* La confusion était à son comble et les opérateurs ne savaient vraiment plus à quel saint se vouer. Acheter ou vendre : telle était le dilemme. De *de panique, s'étaient hâtés d'alléger* fait, nombre d'investisseurs qui, pris leurs positions durant les deux premières heures, au point qu'à 14 heures le « Dow » accusait 24,83 points de *baisse*, se sont ensuite portés acheteurs. A telle enseigne que, de minute en minute, tous les records d'activité étaient pulvérisés. En fin de compte, 82,20 millions d'actions ont changé de mains contre 55,36 millions la veille. Jamais les annales de Wall Street n'avaient enregistré un tel volume d'affaires, *le dernier record remontant au* 3 août 1978 avec 66,37 millions de titres. Le « Ticker » lui-même, qui enregistre instantanément les transactions effectuées, a pris plus d'une heure de retard, ce qui constitue également un record absolu. Personne ne *savait* plus *exactement* où l'on en était, et il est probable que tous les chiffres de la séance seront revisés. Au total, sur 1 926 valeurs traitées, 1 658 ont reculé, 124 seulement ont monté et 144 n'ont pas varié.

Nul pour l'instant autour du Big Board ne s'avise à prédire de quoi demain sera fait. Un fait est certain : le grand traumatisme causé par la déroute du marché new-yorkais laissera *pendant* quelque temps des traces qui seront dures à effacer.

VALEURS	COURS 9.10	COURS 10/10
Alcoa	56 1/4	53 7/8
A.T.T.	54 1/2	53 1/4
Boeing	46 1/4	46
Chase Manhattan Bank	37 1/8	36 3/4
Du Pont de Nemours	41 5/8	42 1/8
Eastman Kodak	62 3/4	62 3/4
Exxon	58	58
Ford	41 1/2	40 3/4
General Electric	50 1/8	49 1/4
General Foods	35	34 1/4
General Motors	61 3/4	61 3/4
Goodyear	14 7/8	14 7/8
I.B.M.	66 1/8	67 5/8
I.T.T.	28 3/8	25 7/8
Kennecott	26 3/4	26 1/8
Mobil Oil	50 1/8	50 3/4
Pfizer	34 1/2	33 1/4
Schlumberger	84 1/4	86 ...
Texaco	29 7/8	28 6/8
U.A.L. Inc.	24 1/8	23 1/4
Union Carbide	41 3/8	41 3/8
U.S. Steel	22 5/8	22 3/8
Westinghouse	19 5/8	19 6/8
Xerox	61 5/8	61 1/2

LONDRES

Or (ouverture) (dollars) 408 contre 413 ..

VALEURS	CLOTURE 10/10	COURS 11/10
Beecham	160 ...	151 ...
British Petroleum (1)	348 ...	346 ...
Courtaulds	87 ...	88 ...
De Beers	8 30	8 19
Imperial Chemical	361 ...	361 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	310 ...	308 ...
Shell	360 ...	362 ...
Vickers	151 ...	151 ...
War Loan 3 1/2 %	32 1/4	32 3/8
*West Driefontein	57 3/4	56 5/8
*Western Holdings	44 1/2	44 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

JAEGER. — Résultats nets du premier semestre : 13,94 millions de francs contre 9,86 millions pour le groupe et 7,76 millions de francs contre 6,51 millions pour la société. Ces résultats ont été obtenus avec des chiffres d'affaires respectivement de 588 millions et de 434 millions de francs. L'activité du groupe a été très satisfaisante durant cette période. Pour l'exercice 1979 entier, le président Picard table sur un chiffre d'affaires consolidé de 1 160 millions de francs contre 956,58 millions l'année dernière.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 11/16 %

INDICES QU[illegible]IDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	9 oct.	10 oct.
Valeurs françaises	129,1	122,8
Valeurs étrangères	137,8	133,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	111,9	105,6

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9/10	11/10
1 dollar (en yens)	226 40	225 90

BOURSE DE PARIS - 10 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10 10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 236	4 192	4 ...	4 210
Allemagne (100 DM)	234 720	234 858	228 ...	241
Belgique (100 F)	14 513	14 523	13 800	13 600
Pays-Bas (100 fl.)	211 430	211 570	205	216
Danemark (100 krd)	80 330	80 300	77 500	82 500
Norvège (100 k)	84 920	85	80	86
Grande-Bretagne (£ 1)	9 004	9 002	8 700	9 350
Italie (1 000 lires)	5 079	5 077	4 700	5 250
Suisse (100 fr.)	260 090	260 770	254	267
Suède (100 krs)	100 490	100 040	96	101 500
Autriche (100 sch.)	32 625	32 646	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 394	6 341	5 850	6 300
Portugal (100 esc.)	8 470	8 420	7 400	8 500
Canada ($ can. 1)	3 632	3 584	3 390	3 620
Japon (100 yens)	1 873	1 856	1 750	1 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10 10
Or fin (kilo en barre)	52500 ..	54900 ..
Or fin (en lingot)	52850 ..	55030 ..
Pièce française (20 fr.)	417 ..	444
Pièce française (10 fr.)	309 10	...
Pièce suisse (20 fr.)	375 20	400 20
Union latine (20 fr.)	380 10	387
Souverain	460 20	478 ..
Pièce de 20 dollars	1886 ..	2008 .
Pièce de 10 dollars	998	1085 ..
Pièce de 5 dollars	750 ..	.
Pièce de 50 pesos	2030 ..	2090 50
Pièce de 10 florins	380 ..	395 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Lire pages 17 à 19

FORMATION PERMANENTE

La crise n'a rien changé

LE MONDE DES LIVRES

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 11 octobre 1979 a été tiré à 579 072 exemplaires.

A B C D E F G

Les négociations sur la réduction de la durée du travail

NOUVELLES RÉUNIONS LES 29 OCTOBRE ET 15 NOVEMBRE

Le C.N.P.F. a fait aux organisations syndicales, mardi 10 octobre, de nouvelles propositions, relatives à l'aménagement du temps de travail.

Il a accepté de programmer, sur plusieurs années, la réduction du contingent annuel des heures supplémentaires, qui doit déjà passer de 385 heures à 250 heures. Il a ensuite admis d'abaisser le nombre de jour de travail donnant droit à des congés supplémentaires. Il a, enfin, été favorable à une propostion de la C.F.D.T., notamment, d'étudier une réduction effective de la durée du travail pour ceux qui effectuent des tâches pénibles et *pour ceux qui travaillent de nuit*. Les partenaires sociaux doivent se retrouver les 29 octobre et 15 novembre.

Les réactions syndicales, après la réunion de mercredi, ont été très diverses. F.O., qui avait mis des *conditions* quant à la poursuite des négociations, à savoir le refus de l'individualisation de la durée du travail et le maintien de garanties légales, a estimé qu'elle avait, sur ces points, reçu une réponse satisfaisante. La *C.F.D.T.* a jugé que *« l'on ne tournait plus autour du pot, mais qu'à l'intérieur du pot il n'y avait rien »*.

La C.G.T. a reconnu que le C.N.P.F. n'insistait plus sur la *notion de calcul* annuel des heures de travail, mais elle a déclaré que les propostions patronales étaient *« inacceptables »* La C.F.T.C. s'est montrée, à la limite, la plus critique, en parlant de *« négociations stériles »* et de *« manipulations des congés »*. La C.G.C. n'est pas de cet avis, qui a avoué que *« les négociations avaient enfin commencé, même si les propositions patronales n'étaient pas encore acceptables »*.

MARCEL CARNÉ ENTRE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Après l'éloge funèbre de Paul Paray prononcé par M. Emmanuel Bondeville, secrétaire perpétuel, l'Académie des beaux-arts a élu, le 10 octobre, le cinéaste Marcel Carné au fauteuil précédemment occupé par le comte Doria dans la section des membres libres. Après René Clair, élu à l'Académie française en 1960, Marcel Carné est le deuxième cinéaste qui entre à l'Institut. Federico Fellini est, de son côté, associé étranger de l'Académie des beaux-arts depuis avril dernier.

[Né le 18 août 1906 à Paris, Marcel Carné a d'abord été critique cinématographie à *Ciné-Magazine*, puis rédacteur en chef d'*Hebdo-film* (1929-1933) avant d'être assistant réalisateur de René Clair et de Jacques Feyder. Réalisateur de courts métrages et de films publicitaires, il devient en 1936 metteur en scène de longs métrages. De 1936 à 1977, il en a réalisé une vingtaine, dont quelques-uns comptent parmi les grands films du cinéma français. Il réalise notamment, sur des scénarios de Jacques Prévert, *Jenny* (1936), *Drôle de drame* (1937), *Quai des brumes* (1938), *le Jour se lève* (1939), *les Visiteurs du soir* (1942), *les Enfants du paradis* (1944) — couronné meilleur film parlant des cinquante dernières années à l'occasion de la remise des Césars en février dernier. Parmi ses autres films, on peut citer aussi *Thérèse Raquin*, *les Tricheurs*, *Terrain vague*, *les Jeunes Loups*, *les Assassins de l'ordre*, *la Merveilleuse visite*, qui a reçu le prix du film fantastique aux États-Unis, et *la Bible*, présenté en 1977 au Festival de Cannes.

Marcel Carné a reçu le prix international des Biennales de Venise en 1938 et 1953, le prix Louis-Delluc en 1939, le Grand Prix du cinéma en 1958 et, pour l'ensemble de son œuvre, le grand prix décerné par la Société des auteurs en 1966. Il est officier de la Légion d'honneur.]

M. MICHEL ROCARD SERA DE NOUVEAU HOSPITALISÉ

M. Michel Rocard sera hospitalisé au début de la semaine prochaine en raison des suites de l'accident dont il a été victime au mois d'avril dernier.

Le professeur Lavard, chef du service de chirurgie orthopédique de l'hôpital de Poissy (Yvelines), a précisé mercredi 10 octobre à ce sujet : *« M. Michel Rocard a subi une fracture du fémur opéré à Bourg-Saint-Maurice en avril 1979 et dont l'évolution satisfaisante lui avait permis de reprendre avec rapidité l'ensemble de ses activités. Toutefois une rupture accidentelle de la plaque métallique mise en place sur le fémur s'est produite. Une nouvelle intervention ne nécessitant qu'une courte hospitalisation est, de ce fait, nécessaire. »*

● *L'Union nationale des syndicats de journalistes* (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T. et F.O.) proteste, dans un communiqué publié mercredi 10 octobre, contre le non-renouvellement du contrat liant *l'Institut national de l'audiovisuel* (INA) à Édouard Guilbert, membre du bureau national du Syndicat national des journalistes (S.N.J.) qui, depuis plus de trois ans, animait des actions de formation pour cet établissement public.

Après des critiques de M. Bourges

LA COMMISSION DE LA DÉFENSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE DÉCLARE SOLIDAIRE DE SON RAPPORTEUR

Réunie, mercredi 10 octobre au Palais-Bourbon, pour entendre M. Philippe Lacarrière, secrétaire général pour l'administration des armées, la commission de la défense de l'Assemblée nationale a tenu à se montrer *solidaire de son* rapporteur, M. Arthur Paecht, député U.D.F. du Var, très vigoureusement mis en cause par le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, lors du débat, la semaine dernière, sur l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982.

M. Yves Lancien (R.P.R.) a expliqué que la commission devait *« se montrer solidaire de son rapporteur, qui a établi avec conscience et sérieux un rapport »* en son nom. M. Jean-Marie Daillet (U.D.F.), après avoir noté le *« travail fouillé »* et la *« qualité d'analyse »* de son collègue, a déclaré : *« Nul ne saurait être injustement dénigré et attaqué quand il fait son travail de parlementaire. »* MM. René Visse (P.C.F.), Louis Darinot (P.S.) et Pierre Mauger (R.P.R.) ont dénoncé, notamment, l'absence de réponses du ministre et l'absence d'information du Parlement.

Après que M. René Tomasini *(R.P.R.)* a manifesté *« sa solidarité et son amitié »* envers le rapporteur, le général Marcel Bigeard (app. U.D.F.), président de la commission, a *« félicité »* M. Paecht pour *« son important travail »* et souligné *« la solidarité et l'esprit d'équipe »* de la commission.

M. Paecht doit déposer, avant la fin du mois de novembre, un rapport sur *la situation de la Légion* étrangère.

Dix mètres cubes d'ordures découverts dans un appartement de Dijon

UNE FAMILLE SANS HISTOIRE

De notre correspondant

Dijon. — Il aura fallu une *ordonnance, rendue* le 25 septembre par le juge des référés de Dijon, saisi par l'Office public d'H.L.M. de la ville, pour que l'article 13 du règlement de location concernant la propreté des lieux soit appliqué dans un appartement F3 d'un immeuble, situé dans le quartier des Grésilles, à Dijon, et habité par Mme M.C. et ses deux filles agées de dix et douze ans.

Le 16 novembre 1977, le surveillant-chef de l'immeuble était prévenu par des voisins qu'une *« odeur nauséabonde »* infestait l'étage où habite Mme M. C. Celle-ci répondait que son appartement avait été envahi par des blattes, des cafards et des araignées et qu'elle ferait *« le nécessaire »*. Le gardien interviendra à nouveau, en novembre 1978 notamment, sans jamais parvenir *à entrer dans le logement. Ce* n'est que lorsque le voisin du dessous s'est aperçu de taches suspectes au plafond que l'office d'H.L.M. s'est décidé à demander une procédure de justice.

Ce que l'huissier, le commissaire de police, le serrurier et les membres de l'équipe de désinfection ont découvert, le 9 octobre, dépasse l'imagination. Toutes les pièces de l'appartement n'étaient qu'un vaste dépôt d'ordures. Les W.C., encombrés, n'étaient plus utilisés. Ils étaient remplacés par la baignoire remplie d'immondices. Pour gagner l'unique pièce « habitable », où se trouvait un lit de 90 centimètres de large, servant à la fois de bureau *pour* les devoirs des enfants, de table à manger et de lieu de sommeil pour les trois personnes, il fallait emprunter une tranchée aménagée entre les tas de détritus... L'équipe de désinfection — cinq personnes — a évacué pendant plusieurs heures quelque 10 mètres cubes d'ordures.

Pas le temps de faire le ménage

Comment peut-on vivre au milieu de blattes, de cafards et d'araignées ? *« La journée, on ne les voit pas. La nuit, on dort »*, dit Mme M. C., qui ajoute : *« J'avais bien mis des petits carrés qu'on achète dans le commerce, mais, si c'est efficace un moment, les bêtes reviennent toujours. »*

Est-ce possible de négliger à ce point les plus élémentaires règles d'hygiène ? *« Quand j'étais en congé*, explique Mme M. C., employée dans une banque, *je me disais : « Je vais faire le ménage. » Et puis le temps passait, et rien ne se faisait. D'abord, je n'avais pas le temps, et puis avec mes 2 700 F par mois, un loyer et les charges de 560 F, et deux nourrices à payer, je ne pouvais pas prendre une femme de ménage, ne serait-ce qu'une heure par jour. Le soir, quand je rentrais, le temps de faire faire les devoirs aux enfants, il était temps de les mettre au lit. Et puis, ils n'aimaient pas rester tout seuls. Ils avaient peur. Ils ne pouvaient pas descendre les sacs poubelles le soir... »*

Lorsque Mme M. C. avait demandé un logement dans cette cité de plus de mille habitants, son dossier avait été jugé *« très bon »* par les responsables de *l'Office d'H.L.M. Elle ne doit* actuellement que les loyers de juillet, d'août et de septembre. Cette famille « sans histoire », toujours bien vêtue, n'avait jamais fait parler d'elle auparavant.

(Intérim.)

NOUVELLES BRÈVES

● *Le quotidien Centre Presse*, éidté à Poitiers, a reparu jeudi matin 11 octobre, après la grève déclenchée par les clavistes et appuyée par les ouvriers du livre et une partie de la rédaction. Des négociations avec la direction devraient s'ouvrir la semaine prochaine.

● *Double disparition en Corse.* — Mme Marcelle Nicolas, infirmière à l'hôpital de Saint-Maurice (Val-de-Marne), et son fils Yann, ont disparu depuis le 10 août dernier, alors qu'ils passaient leurs vacances au camping *des orangers, à Miome, au nord de* Bastia, en Corse. Les gendarmes, alertés depuis le 8 octobre de cette disparition, ont fait, mais en vain, la tournée des hôpitaux de la région au cas où Mme Nicolas s'y serait présentée pour y travailler. Un comité s'est constitué afin d'accueillir les informations les plus larges sur cette disparition. (Comité « Marcelle et Yann » 22, rue Saigne, 93100 Montreuil).

● *Le directeur de l'agence locale des transports « Éclair » à Corbas* (Rhône), M. Henri Moussy, qui avait renversé et blessé un délégué syndical *Force Ouvrière*, responsable d'un piquet de grève, a été mis en liberté le mardi 9 octobre par M. Gérard *Lambrey, juge d'instruction* au tribunal de Lyon. M. Moussy avait été écroué le mercredi 3 octobre sous l'inculpation de *« blessures volontaires » le Monde* du 4 octobre).

● *DC-9 inspectés à Air Canada.* — La compagnie Air Canada a décidé d'ordonner l'inspection des cloisons arrière de l'ensemble de ses DC-9, pour se conformer à une directive du constructeur aéronautique, McDonnell Douglas. Cette décision fait suite à celle prise par l'administration américaine de l'aviation civile, qui a ordonné la révision de tous les Douglas DC-9 en service aux États-Unis. Un accident était survenu le mois dernier à un DC-9 d'Air Canada sur la liaison Halifax-Boston. — *(A.F.P.)*

● *Une usine de Beghin-Say à Gien-Briare.* — Le préfet du Loiret, M. Blanc, a annoncé lundi 8 octobre l'implantation à Gien-Briare (Loiret) d'une usine du groupe Beghin-Say, fabricant des produits d'hygiène, de ouate de cellulose commercialisée sous les marques Lotus, Vania et O'Kay. Cinq cents emplois pourraient être créés à l'horizon 1985. Les investissements s'élèveraient à 425 millions de francs. — *(Corr.)*

● *La C.F.D.T. : contre le démantèlement du réseau ferré.* — Un décret paru au *Journal officiel* du 28 septembre 1979 prévoit que les régions recevront pendant sept ans une somme égale au montant des économies réalisées par la disparition de services ferroviaires, sous réserve que cette mise en œuvre intervienne avant le 31 décembre 1981. La Fédération générale des transports et de l'équipement C.F.D.T. *« dénonce vigoureusement un aussi pernicieux marchandage »*, qui confirme, selon elle, *« la volonté du gouvernement de démanteler le réseau ferré français par la suppression de plusieurs milliers de kilomètres de lignes »*.

● *Un conseil auprès du ministre.* — Le *Journal officiel* du 11 octobre publie un arrêté créant auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie un conseil de la recherche sur l'environnement et le cadre de vie. Ce conseil a pour mission de *« conseiller le ministre sur l'orientation générale de la recherche scientifique au sein de son ministère et des organismes qui en relèvent »*.







M. Dayan menace de donner sa démission

Un congrès conservateur

Le R.P.R. propose l'entrée immédiate de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce au Conseil européen des chefs d'État.

(Lire page 40.)